



**ÉCONOMIE
POLITIQUE DES
CONFLITS ET DE
LA VIOLENCE
À L'ÉGARD DES
FEMMES**
cas du **SUD**

Edité par Kumudini Samuel, Claire Slatter
et Vagisha Gunasekara pour DAWN

**ÉCONOMIE
POLITIQUE DES
CONFLITS ET DE
LA VIOLENCE
À L'ÉGARD DES
FEMMES**
cas du **SUD**

par Kumudini Samuel, Claire Slatter
et Vagisha Gunasekara

Kumudini Samuel, Claire Slatter et Vagisha Gunasekara, 2024. Économie politique des conflits et de la violence à l'égard des femmes : Cas du Sud. DAWN. Suva (Fiji).

©2024 by DAWN under a Creative Commons Attribution-NonCommercial-NoDerivatives 4.0 International license. (CC BY-NC-ND 4.0)

Titre original: Political Economy of Conflict and Violence Against Women: Cases from the South. Publié en anglais en 2019 par Zed Books Ltd., The Foundry, 17 Oval Way, London SE11 5RR, UK.

Traduction en français Maymouna Ka Diallo et Aminata Sow

Remerciement spécial à Fatou Sow (DAWN Board Member)

Photo de couverture Rita Willaert de Belgique, CC BY-SA 2.0 <<https://creativecommons.org/licenses/by-sa/2.0>>, via Wikimedia Commons. Une femme Nouba dans le village de Nyaro, Kau, Monts Nouba, Soudan

Cette publication peut être utilisée librement sans modifications et en citant clairement l'auteur et DAWN.

**Continuez à marcher sur ces chemins
Ils ont été tracés pour vous.
Marchant la main dans la main.
Je suis ici, je marche Je marche¹**

À Vijay K. Nagaraj

Ami et collègue, penseur et stratège créatif et provocateur, éclectique à l'esprit libre, dont l'intelligence et la sagesse, le militantisme de base et le travail international, et surtout l'humanité, en ont inspiré plus d'un, tant dans le Sud que dans le Nord. Il restera à jamais dans nos mémoires et nous manquera cruellement.

1- Paroles de "Chal Diye" par Zeb et Haniya et Javed Bashir, Coke Studio, Pakistan, traduit de l'Urdu – que Vijay aimait beaucoup.

CONTENU

Table des Matieres 6

À propos des éditrices 7

À propos des contributions 8

Remerciements 10

Introduction : Élaboration d'une analyse féministe de la guerre, des conflits et de la violence à l'égard des femmes du point de vue du Sud - intérêt d'une optique d'économie politique 13

Kumudini Samuel et Vagisha Gunasekara

1 Construction de la « femme responsable » : la violence structurelle dans la stratégie de développement d'après-guerre au Sri Lanka 41

Vagisha Gunasekara et Vijay K. Nagaraaj

2 Mettre fin à la violence contre les femmes dans la région des Hauts Plateaux de Papouasie-Nouvelle-Guinée : rôle de l'État, de la société civile locale et des industries extractives 74

Elizabeth Cox

3 Femmes rurales en Colombie : des victimes devenues actrices 115

Cecilia López Montaña et María—Claudia Holstine

4 Contestation de la territorialité : patriarcat, accumulation et dépossession. « Périphéricité bien ancrée » : Femmes, économie politique et mythe de la construction de la paix dans le nord-est de l'Inde 158

Roshmi Goswami

5 Réimaginer la subversion : action et militantisme des femmes pour la paix dans le nord de l'Ouganda 191

Yaliwe Clarke et Constance O'Brien

6 Prisme de la marginalisation : économie politique de la violence à l'égard des femmes au Soudan et au Sud-Soudan 224

Fahima Hashim

ILLUSTRATIONS

Graphiques

- 3.1** Propriété foncière en Colombie, 1901-2012
- 3.2** Déplacements forcés, 1985-mars 2017
- 3.3** Menaces, 1985-mars 2017
- 3.4** Dépossession de terres, 1985-mars 2017
- 3.5** Autres actes de victimisation, 1985-mars 2017
- 3.6** Violences sexuelles, 1985-mars 2017
- 3.7** Croissance du PIB colombien, 1961-2016
- 3.8** La mondialisation se joint au conflit, 1965-2013
- 3.9** Huile de palme et populations déplacées, 1985-2009

Chiffres

- 2.1** Les provinces de Papouasie-Nouvelle-Guinée
- 2.2** Les sept provinces de la région des Hautes Terres de PNG
- 3.1** La présence des FARC dans les zones rurales de Colombie
- 3.2** Les femmes dans les groupes armés
- 5.1** Flux de genres: déplacement des hommes et des femmes
- 6.1** Types d'affaires d'ordre public

Tableaux

- 5.1** Profil de dix-sept membres du personnel et fondateurs de six organisations de femmes pour la paix

À PROPOS DES ÉDITRICES

Kumudini Samuel

Kumudini Samuel est membre du comité exécutif de DAWN; elle est engagée dans ses activités transversales et se concentre sur le domaine de la restructuration politique et de la transformation sociale. Elle vit et travaille au Sri Lanka; elle est la cofondatrice et l'actuelle directrice des programmes et de la recherche du Women and Media Collective. Elle est titulaire d'une maîtrise en études des femmes de l'université de Colombo; elle a écrit et travaillé sur le genre et la politique, les conflits et les transitions, les mouvements de femmes et la sexualité.

Claire Slatter

Claire Slatter est membre fondatrice et actuelle Présidente du conseil d'administration de DAWN. De nationalité fidjienne, elle est titulaire d'une maîtrise (études politiques) de l'Université nationale d'Australie et d'un doctorat (politique publique) de l'Université Massey. Elle a enseigné la politique à l'Université du Pacifique Sud pendant 23 ans. Elle a écrit sur des questions d'intérêt régional sur lesquelles elle a mené des actions de plaidoyer et effectué des missions de conseil, notamment les réformes néolibérales, la libéralisation du commerce, la démocratie et les droits de l'homme, ainsi que le genre et le développement.

Vagisha Gunasekara

Vagisha Gunasekara est une chercheuse sri-lankaise, maîtresse de conférences au département d'études sociales de l'Université ouverte du Sri Lanka. Elle est affiliée à la Social Scientists' Association (SSA) du Sri Lanka. Elle a obtenu son doctorat en sciences politiques à l'université Purdue, aux États-Unis. Son approche principale se fonde sur l'économie politique pour étudier les liens particuliers entre le genre et les conflits dans des situations qui évoluent rapidement dans la région de l'Asie du Sud.

À PROPOS DES CONTRIBUTIONS

Cecilia López Montaña

Cecilia López Montaña de nationalité colombienne, est économiste, chercheuse, conférencière et politicienne. L'une de ses principales initiatives législatives a été la création de la commission juridique pour l'égalité des femmes et la loi 1413 de 2010. Elle est actuellement présidente et membre fondatrice du CiSoe.

Dra. Constance O'Brien

Dra. Constance O'Brien, aujourd'hui à la retraite, était auparavant enseignante de deuxième et troisième cycles au Département du développement social de l'université du Cap. Elle a également été coordinatrice de la recherche postuniversitaire, pendant plusieurs années, et encadre actuellement des étudiants en doctorat. Elle s'intéresse principalement à la consolidation de la paix post-conflit et participe actuellement à un programme de développement rural.

Elizabeth Cox

Elizabeth Cox contribue activement aux réseaux régionaux et nationaux d'organisations de lutte contre la violence à l'égard des femmes (Ending Violence Against Women – EVAW) dans le Pacifique. Elle compte 40 ans d'expérience et de compréhension du développement et du changement dans les communautés mélanésiennes de la région. Elle est conseillère technique et prestataire en matière de développement des capacités et de production de connaissances en Papouasie-Nouvelle-Guinée.

Fahima Hashim

Fahima Hashim est une défenseure et militante des droits des femmes, chercheuse et formatrice. Elle est la directrice du Salmah Women's Resource Centre à Khartoum, au Soudan. Elle a plus de 25 ans d'expérience dans le domaine du genre et du développement, avec un accent particulier sur les droits des femmes et la sexualité, les violences à l'encontre des femmes et la paix - en travaillant avec les femmes et les jeunes dans les situations de conflit et de post-conflit.

María Claudia Holstine

est architecte et politologue. Elle a de l'expérience dans les domaines du commerce international, de l'administration et des opérations financières des entreprises, du genre et du conflit colombien. Elle est la directrice exécutive et représentante légale du Centro Internacional de Pensamiento Social y Económico (CiSoe – Centre international de réflexion sociale et économique), en Colombie, et la directrice générale du CiSoe, basé à Washington, DC.

Michelle Kopi

Michelle Kopi est la coordinatrice de programmes de développement au Haut-Commissariat de Nouvelle-Zélande en Papouasie-Nouvelle-Guinée. Elle est spécialisée en sécurité et développement en situation de conflit et possède huit ans d'expérience professionnelle dans la gestion de projets, la recherche, le développement social et communautaire en situation de conflit, la gouvernance, le développement organisationnel, l'égalité des sexes et l'inclusion sociale.

Roshmi Goswami

Roshmi Goswami est originaire d'Assam. Elle est membre fondatrice du North-East Network. Elle a été chargée de programme à la Fondation Ford à New Delhi où elle s'est occupée des droits des femmes, pendant plusieurs années, avant de rejoindre ONU Femmes à New York. Elle a été la première à travailler avec des femmes dans des régions de l'Inde touchées par des conflits, notamment en documentant et en analysant l'impact de la guerre et des conflits sur la vie des femmes.

Vijay K. Nagaraj

Vijay K. Nagaraj était chercheur, écrivain, activiste et enseignant. Il a enseigné à l'Institut Tata de sciences sociales de Bombay, en Inde, et dans une école secondaire de Colombo. Il a travaillé à Amnesty International en Inde, à l'International Centre for Human Rights Policy (Centre international pour les droits civils et politiques) à Genève, au Centre for Poverty Analysis (CEPA, Centre pour l'analyse de la pauvreté) et à la Law and Society Trust à Colombo, au Sri Lanka. Il a mené des travaux sur des questions aussi diverses que l'autonomisation des communautés rurales au Rajasthan, les expulsions, la militarisation, la réforme constitutionnelle et les droits sociaux, économiques et culturels, et le droit au logement dans le Nord, au Sri Lanka. Vijay nous a malheureusement quittés en 2017.

Yaliwe Clarke

Yaliwe Clarke est maîtresse de conférences à la section des études de genre de la School of African and Gender Studies, Anthropology and Linguistics (École d'études africaines et de genre, d'anthropologie et de linguistique) (faculté des sciences humaines) de l'université du Cap. Elle est également chercheuse à l'African Gender Institute (Institut africain du genre). Au fil des ans, Yaliwe a collaboré avec des défenseurs africains des droits de la femme et des praticiens de la construction de la paix et de la résolution des conflits, et a acquis une vaste expérience de formation à l'échelle continentale en matière de genre et de consolidation de la paix.

REMERCIEMENTS

Ce livre est dédié à Vijay K. Nagaraj, coauteur du chapitre sur le Sri Lanka, qui est décédé tragiquement dans un accident de la route plusieurs mois avant l'achèvement du livre.

Le livre remonte au début de l'année 2015, lorsque DAWN a discuté de la possibilité d'entamer un processus de recherche qui pourrait établir le lien entre la violence sexiste et les causes profondes des conflits et l'économie politique. Nous pensions alors que le cadrage serait nouveau et apporterait aux récits maintes fois entendus de la violence à l'égard des femmes en temps de guerre, en particulier la violence sexuelle, une nuance et une compréhension nouvelles. Vijay aidait le réseau DAWN à développer une méthodologie de recherche pour mener des conversations entre pairs et a été l'une des premières personnes avec qui nous avons discuté de cette nouvelle idée. Il s'est montré immédiatement intéressé et enthousiaste. Il a compris que les deux cadres - la violence contre les femmes en temps de guerre et de conflits et l'économie politique féministe - ne devraient pas être séparés; c'est ainsi qu'a commencé une période de discussion et de réflexion qui a abouti à la conceptualisation initiale de ce livre. À l'époque, Vijay n'envisageait pas d'écrire un chapitre, mais il a

généreusement donné de son temps et de son immense curiosité intellectuelle pour en élaborer le cadre. La dédicace de ce livre à Vijay s'accompagne d'une profonde reconnaissance pour ses contributions de diverses manières au travail de DAWN.

Un livre comme celui-ci est le fruit d'une multitude de conversations et entraîne de nombreuses dettes envers les personnes qui ont contribué à le concevoir. Parmi les premières conversations sur le livre au sein de DAWN, citons celles qui ont eu lieu avec Vivienne Taylor, Celita Eccher et Zenebwerke Tadesse, qui étaient membres du conseil d'administration de DAWN avec Claire Slatter. Ces conversations nous ont permis d'affiner notre conceptualisation initiale, et nous leur en sommes profondément reconnaissants. Au fur et à mesure de l'avancement du projet, DAWN a bénéficié du soutien de deux excellentes coordinatrices - Ambika Satkunanathen, qui nous a accompagnés de la première phase du travail jusqu'à l'atelier de lancement avec les auteurs, et Thakshala Tissera, qui a pris en charge ce travail, en 2016, et nous a aidés à rédiger les premières ébauches des chapitres. Un projet de cette nature nécessite une coordination patiente pour assurer le respect des délais et une diplomatie discrète pour pousser ceux qui tardent. Nous les remercions toutes deux pour ce travail. Nous adressons également nos sincères remerciements à Ayesha Imam, qui a contribué avec diligence à ce projet alors qu'elle faisait partie du comité exécutif de DAWN, en identifiant des auteures potentielles, en aidant à la conceptualisation et en animant l'atelier de lancement qui a conduit à la recherche et à la rédaction des premières versions des chapitres. Hibist Kassa, membre du comité exécutif de DAWN, devait au départ être coéditrice et a formulé des commentaires constructifs sur le chapitre consacré au Soudan/Sud-Soudan, avant de devoir se retirer pour terminer ses études doctorales. Vagisha Gunasekara a accepté très gracieusement notre invitation à rejoindre l'équipe éditoriale, après les premières critiques des éditeurs, et a travaillé sans relâche jusqu'à l'achèvement du livre. Sa contribution scientifique à cette entreprise a été inestimable. Nos remerciements vont aussi à Kamla Chandrakirana, Harini Amerasuriya, Dinushika Disanayake, B. Shanthakumar, Niyanthini Kadirgamar, Farzana Haniffa et Sarala Emmanuel qui ont généreusement participé aux réunions que nous avons organisées avec les auteurs ou qui ont relu les chapitres, pour nous faire des observations critiques sur leur travail. Nous remercions, tout particulièrement, Sarala Emmanuel qui nous a aidées à encadrer les discussions finales et à animer le deuxième atelier des auteurs.

Nous sommes redevables à Seona Smiles, qui a entrepris la révision technique des chapitres et préparé le manuscrit final pour la publication, avec les nombreuses modifications rédactionnelles et les contraintes de temps que cela impliquait. Nous lui sommes particulièrement reconnaissants d'avoir travaillé jusqu'à la dernière minute alors que la date limite approchait. Enfin, et surtout, nous remercions tous nos auteurs pour leur coopération tout au long de la phase d'édition, en particulier ceux qui sont arrivés plus tard dans le processus et ont travaillé dans des délais plus courts. Nous exprimons notre profonde gratitude, à Zed Books, pour avoir publié le livre et, en particulier, à Kim Walker, directrice éditoriale, qui a cru en ce projet, nous a encouragées et a accepté le manuscrit pour publication. Nos remerciements vont également à Dominic Fagan, qui a travaillé avec nous, en l'absence de Kim.

Le soutien accordé à DAWN, comme toujours, par la Fondation Ford a rendu tout cela possible - la recherche, l'analyse, la rédaction et la publication - et nous leur adressons nos plus sincères remerciements. Enfin, ce livre n'aurait pas été possible sans l'aide inestimable et sans faille que nous avons reçue de DAWN, notamment des coordinatrices Gita Sen et Maria Graciela Cuervo, du comité exécutif et du personnel du secrétariat - en particulier Sharan Sindhu et Damien Gock qui ont assuré la coordination finale.

Kumudini Samuel
Claire Slatter
Vagisha Gunasekara

Éditrices

INTRODUCTION¹

Élaboration d'une analyse féministe de la guerre, des conflits et de la violence à l'égard des femmes du point de vue du Sud - intérêt d'une optique d'économie politique

**Kumudini Samuel
et Vagisha Gunasekara**

Ce recueil d'essais s'appuie sur les travaux antérieurs de Development Alternatives with Women for a New Era (DAWN) pour comprendre la violence à l'égard des femmes dans des contextes de guerre, de conflit et de transition. En 2009, DAWN a entamé un processus d'exploration de l'activisme et de l'action des femmes par le biais d'une série d'études de cas autoréflexives rédigées par des activistes féministes d'Indonésie, du Sri Lanka, du Népal et de l'Inde. *Peace Activism in a Fierce New World* : Ces études ont été publiées dans une monographie intitulée *Women Transforming Peace Activism in a Fierce New World: South and Southeast Asia* (Samuel, 2012).²

Le fil conducteur commun de l'expérience quotidienne pour les femmes de la violence liée à la guerre et aux conflits traverse ces récits. Presque toutes les études de cas ont fait état d'expériences de violence sexuelle, notamment par le biais de témoignages personnels. Cependant, comme dans les recherches récentes, l'omniprésence de la violence sexuelle en temps de guerre, la nature des auteurs et les variations au sein d'un même conflit et d'un conflit à l'autre étaient souvent en contradiction avec des explications simples (Cohen et al., 2013). Les analyses de la violence sexuelle et autres pendant les guerres et les conflits semblaient supposer une « frontière » imaginaire entre la guerre et les limites temporelles de l'« avant-guerre » et de l'« après-guerre ». Par conséquent, la violence à l'égard des femmes pendant les guerres et les conflits tendait à revêtir un caractère « exceptionnel ».

Les récits ont toutefois montré que les expériences des femmes en matière de violence et de sécurité/insécurité étaient impulsées par une série de structures sociales et économiques en constante évolution - culture, religion, famille, division sexuelle du travail et du pouvoir, inégalités en matière d'opportunités d'emploi et de revenus, pratiques de développement, identité, sexualité et genre - qui traversent les périodes avant, après, ainsi que pendant la guerre et le conflit. Le référent de la sécurité n'était pas seulement l'individu, mais aussi les relations sociales qui régissaient la vie humaine. Les femmes dans les récits ont rencontré et contesté ce lien complexe alors qu'elles essayaient de gérer la vie quotidienne dans des situations de guerre et de conflit (Samuel, 2012). Les études de cas ont également reflété les nombreux processus mondiaux/locaux qui ont fusionné pour créer des « formes plurielles de pouvoir et de contrôle de genre » sur les femmes et ont entraîné de « nouveaux risques » et des formes d'insécurité pour celles-ci et leurs communautés (Wieringa et al., 2006). Ces risques sexués pour les femmes se sont manifestés non seulement par la brutalisation du corps et l'impunité dans le domaine de la violence, mais aussi par la dislocation de la vie quotidienne, l'augmentation de la charge des femmes dans le domaine des soins et leur exclusion de la prise de décision dans la vie politique (Samuel, 2012 : 11).

Ce qui est devenu clair, c'est que la guerre et les conflits sont constitués de dimensions politico-économiques internes et mondiales complexes à niveaux multiples. Ce réseau sous-jacent de processus politico-économiques de conflit est étroitement lié à la nature des relations entre l'économie nationale et l'économie mondiale dans les États-nations postcoloniaux du Sud. Par conséquent, dans la mesure où ces processus sont profondément enchevêtrés dans les causes et les conséquences des guerres et des conflits, ils déterminent également les conséquences de la transition, de la reconstruction, du redressement et de la paix post-conflit. Ces perspectives riches et variées nous ont donc poussés à remettre en cause les cadres d'analyse existants qui cherchaient à comprendre la violence contre les femmes dans les conflits et les guerres. Nous nous sommes rendu compte qu'il fallait mettre en question nos propres façons de penser la violence à l'égard des femmes en temps de guerre et de conflit afin de dépasser les explications simples. À bien des égards, ce recueil d'études de cas est une modeste tentative de nous mettre au défi de « lire » ou de « cartographier » la manière dont les modèles de violence à l'égard des femmes sont produits et reproduits dans les relations plus larges entre l'économie nationale et l'économie mondiale, ainsi que dans les relations politiques (et militaires) de conflit façonnées par les paradigmes idéologiques et politiques internes et externes dominants et les contestations géopolitiques. Ce faisant, nous souhaitons à la fois rendre plus complexes et rapprocher les analyses existantes de la violence contre les femmes et des conflits, proposées essentiellement par les études féministes sur la sécurité et l'économie politique féministe.

Notre point de départ: les points de vue dominants sur la violence dans le rétablissement et la consolidation de la paix³

Nous sommes parties de nos propres expériences des processus formels de rétablissement de la paix et de justice transitionnelle, où la participation des femmes est limitée et où la violence à l'égard des femmes reste souvent en dehors des structures patriarcales et des termes de référence des processus de négociation. Nous souhaitons également noter que, historiquement, ni les tribunaux nationaux ou internationaux, ni les processus formels de justice et de réparation, n'ont été en mesure d'offrir une justice adéquate aux victimes de viols et de crimes sexuels, que ce soit en temps de guerre et de conflit ou en temps de paix (Fitzpatrick, 1994 ; Charlesworth et al., 1991). La lutte féministe pour faire sortir la violence sexuelle et le viol de la sphère privée a réussi à politiser la violence sexuelle comme un acte lié au pouvoir social. La reconnaissance de la violence à l'égard des femmes comme un crime lors de la Conférence mondiale des Nations Unies sur les droits de l'homme, en 1993, est un de ces moments de victoire pour l'activisme féministe transnational. À peu près à la même époque, les féministes - universitaires et militantes - ont été confrontées

à la brutalité sans précédent du viol dans les conflits qui ont suivi les génocides en ex-Yougoslavie et au Rwanda, obligeant la communauté internationale, par le biais des statuts de Rome, à reconnaître certains aspects de la violence à l'égard des femmes comme des « crimes contre l'humanité », notamment le viol, l'esclavage sexuel, la prostitution forcée, la grossesse forcée, la stérilisation forcée et toute autre forme de violence sexuelle de gravité comparable. Grâce aux récits des victimes et des témoins qui se sont succédé devant les tribunaux pénaux internationaux pour l'ex-Yougoslavie, le Rwanda et d'autres pays, la violence sexuelle a été établie comme faisant partie intégrante de la guerre, et non comme un simple effet de celle-ci (Henry, 2014 ; Copelon, 1995 ; Charlesworth et Chinkin, 2000).

Les études féministes ont également mis en évidence les liens entre les processus de militarisation, de mondialisation et de guerre et la façon dont les relations de genre sont constituées dans ces processus (Elias, 2015 ; Moran, 2010 ; Enloe, 1989 ; 2000 ; Chenoy, 2004; Meintjes et al., 2002 ; Cockburn et Zarkov, 2002). Cette articulation et l'attention exceptionnelle portée aux violences sexuelles en temps de guerre, malgré leur importance critique dans les discours féministes et les discours sur les droits et le droit pénal international (Lorentzen et Turpin, 1998; Skjelbæk et Smith, 2001; Moser et Clark, 2001; Manchanda, 2005; Giles et Hyndman, 2004) ont eu des « conséquences involontaires » (Henry, 2014 : 97) qui méritent d'être étudiées plus avant.

Les efforts concertés des féministes aux niveaux local et mondial pour convaincre les organes politiques nationaux et internationaux de reconnaître la violence à l'égard des femmes comme un crime ont également conduit à l'élaboration d'une critique de la façon dont la violence s'inscrit dans le contexte de la guerre et des conflits. La focalisation continue du droit pénal international sur la violence sexuelle contre les femmes dans les conflits impute une hiérarchie de gravité à certains crimes par rapport à d'autres et passe sous silence les « récits alternatifs » (Henry, 2014). Elle a également pour conséquence d'éluder d'autres types de violence physique et psychologique directe et de violence structurelle. Dans sa critique de la criminalisation croissante de la violence sexuelle contre les femmes en temps de guerre, Nicola Henry note que les « contextes spécifiques », la « diversité des victimes » et les « intersections de la marginalisation » ne sont pas reflétés dans la focalisation sur le viol comme « expérience universelle » des femmes en temps de guerre (ibid.).

La stigmatisation de la sexualité des femmes comme une racine de l'oppression sert à renforcer le « corps sexué » comme cible prévisible de la violence sexuelle. Cette critique s'inquiète également du fait que les femmes sont reléguées au rang de victimes passives de la violence et d'objets qui ont besoin de la protection de la loi, leurs identités étant «

définies plutôt que remises en question par cet assujettissement ». Une autre critique est qu'il y a une cession de pouvoir et de « légitimité à la loi en tant que source de connaissance et de vérité et en tant que garant et protecteur de l'égalité, des droits et de la liberté des femmes » (Henry, 2014 : 97). Dans ce processus également, les problèmes très critiques associés à la possibilité et à l'impossibilité d'engager des poursuites pour viol restent le plus souvent sans réponse, tandis que certaines formes de viol sont exceptionnalisées par le droit international (Copelon, 1995) et qu'une « hiérarchie des préjudices » est établie (Henry, 2014). Il a également été avancé que les torts éthiques et politiques et l'injustice systémique dans les contextes socio-économiques plus larges de la guerre et des conflits, ainsi que l'impact du capitalisme mondial sur les causes et les conséquences de la guerre, sont peu reconnus ou traités par le droit pénal international et que les procès rendent rarement une justice substantielle aux femmes qui cherchent à se rétablir après-guerre (Bell et O'Rourke, 2007; Rees et Chinkin, 2016).

En outre, cette critique reflète également la philosophie sous-jacente aux arrangements politico-économiques promus par les modèles néolibéraux de rétablissement de la paix et de développement soutenus et introduits par les États et par les donateurs bilatéraux et multilatéraux (Rees et Chinkin, 2016). Les résolutions de l'ONU et les processus de paix nationaux sont souvent fondés sur une conception de la sécurité centrée sur l'État. Ce même concept devient une considération clé dans la définition des processus de résolution des conflits et de rétablissement de la paix dans les situations de transition et de post-conflit. L'accent est donc mis sur la réforme de l'État et des institutions. Cela implique souvent d'occulter les effets négatifs générés par les modèles néolibéraux de développement, qui ont tendance à être les pierres angulaires des efforts de reconstruction et de consolidation de la paix après la guerre (Bergeron et al., 2017). Ce travail est généralement éclipsé par les approches quelque peu surdéterminées de « femmes, paix et sécurité », dans lesquelles les perspectives des études sur la sécurité tendent à s'imposer et la violence - souvent la violence sexuelle en temps de guerre, les sexualités militarisées et la violence sexiste d'après-guerre - est abordée sans qu'une grande attention soit accordée aux causes et conséquences sous-jacentes de la guerre (ibid.). Le discours sur les femmes, la paix et la sécurité, qui se fonde principalement sur la Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies (RCSNU) et des résolutions thématiques ultérieures, ne traite pas du défi des arrangements politico-économiques inhérents à la construction néolibérale de la paix qui entravent sérieusement la paix durable (Cohn, 2012; Duncanson, 2016; True, 2016; Turshen, 2016). Elle ne remet pas non plus en question les hypothèses de reconstruction et de développement économique d'après-guerre que proposent les modèles de paix néolibéraux.

L'agenda des femmes, de la paix et de la sécurité promu par le Conseil de sécurité de l'ONU a au contraire été accusé d'être « complice de la promotion de la consolidation de la

paix et de la reconstruction post-conflit néolibérales » (Basu, 2017 : 724). S'éloignant des conceptions féministes d'une « paix positive et transformatrice » qui ne se résument pas à l'absence de guerre (qui ont servi de base à un plaidoyer concerté conduisant à l'adoption de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU en octobre 2000), les interventions actuelles de consolidation de la paix sanctionnées par l'ONU sont idéologiquement fondées sur la « logique néolibérale » qui considère « les politiques de développement économique axées sur le marché comme la panacée pour les conflits et la reconstruction post-conflit » (ibid. : 725).

En outre, les résolutions sur les femmes, la paix et la sécurité sont politiquement liées à l'agenda du Conseil de sécurité de l'ONU qui définit l'approche internationale plus large de la paix et de la sécurité ; cette approche s'appuie sur le renforcement de la « force militaire et des États sécurisés » (Otto, 2016 : 10). Une telle conception de la paix se limite à « rechercher la participation des femmes dans les structures décisionnelles des cadres de guerre existants, à soutenir le désarmement uniquement au niveau local dans les communautés post-conflit, et à demander instamment des réformes juridiques et pratiques visant à rendre les conflits armés plus sûrs pour les femmes » (ibid.). L'étude mondiale de l'ONU examinant quinze années de mise en œuvre des résolutions de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité, a constaté que la participation officielle des femmes au rétablissement de la paix était temporaire ou symbolique plutôt que substantielle, et que les normes culturelles entravaient directement leur influence (Coomaraswamy, 2015). En outre, les résolutions ne traitent, en aucune façon, ni du rôle de l'ordre économique et politique mondial, ni des structures sexuées de la discrimination économique et de la manière dont elles modèlent et impactent la violence subie par les femmes. Elles ne prêtent pas non plus attention aux inégalités sociales, politiques et économiques genrées qui modèlent la vulnérabilité des femmes à la violence (Rees et Chinkin, 2016). Fondamentalement, l'ONU doit faire de la prévention des conflits sa priorité, plutôt que le recours à la force, et elle doit examiner de manière critique les mesures visant à s'attaquer aux causes profondes de la guerre et aux moteurs structurels des conflits, tels que « l'exclusion, la discrimination, les atteintes à la dignité et les inégalités structurelles » (Coomaraswamy, 2015 : 15).

Les féministes ont identifié les interventions économiques néolibérales inhérentes au rétablissement de la paix internationale et à la reconstruction d'après-guerre actuels comme un défi critique à la paix durable, qui doit inclure un programme transformationnel en matière de genre. À la lumière de ce qui précède, nous devons maintenant nuancer cette analyse pour inclure une optique d'économie politique qui fait partie intégrante de la façon dont la sécurité liée au genre est perçue et traitée. Étant donné que la reconstruction

d'après-guerre s'articule souvent autour de la réintégration globale d'économies dévastées par la guerre, grâce à un processus de réforme du marché et de libéralisation économique, les économistes politiques féministes ont noté que cela ne sert qu'à exacerber la pauvreté liée à la guerre et à accroître la marginalisation économique et les charges telles que les soins non rémunérés et le travail domestique des femmes (Peterson, 2005 ; Ní Aoláin et al., 2011). Tant les conflits armés prolongés que les modèles de redressement économique et de développement post-conflit engendrent l'accumulation de richesses et de pouvoir résultant de divers processus économiques qui incluent l'accaparement de terres, la dépossession, l'extractivisme et la privatisation (Bergeron et al., 2017). Ces formes de violence économique structurelle ne servent qu'à exacerber les inégalités, la marginalisation et l'exclusion liées au genre et doivent être abordées en même temps que la violence physique directe (Ní Aoláin et al., 2011).

Les féministes se sont engagées dans la consolidation de cette discussion de manière plus proactive en développant de nouveaux modèles économiques pour la consolidation de la paix féministe (Bergeron et al., 2017). Les alternatives aux modèles économiques néolibéraux « s'appuient sur une éthique féministe du soin et de la durabilité pour contester la logique centrée sur le marché du courant dominant, qui soutient que nous devons tous nous plier à une logique capitaliste immuable ; elles mettent plutôt en avant une diversité de formes économiques telles que les pratiques coopératives, les économies communautaires, les économies domestiques et reproductives, et les initiatives d'économie solidaire “ (ibid. : 718). Cette recherche doit à présent prendre en compte les défis des économies en proie à la guerre et le redressement d'après-guerre qui tient compte des réalités vécues par les femmes, des inégalités bien ancrées et des stratégies de survie. L'objectif de cet ouvrage est donc d'utiliser un cadre ou une optique d'économie politique pour étudier la violence à l'égard des femmes en tenant compte des inégalités structurelles, afin de contribuer à une meilleure compréhension nuancée de la violence sexiste à l'égard des femmes, dans les conflits et les guerres, et à des réponses plus efficaces à celle-ci.

Nécessité d'un cadre d'analyse d'économie politique

Pour sortir de l'impasse actuelle où se trouve notre compréhension de la violence à l'égard ces femmes, pendant les guerres et les conflits, la première étape consiste à penser différemment la guerre et les conflits. Aujourd'hui encore, il existe un consensus important sur l'idée que la guerre et les conflits constituent une aberration par rapport à la « normale », que ces conditions indiquent une « perturbation » de processus politiques, économiques, sociaux et culturels par ailleurs sans heurts et présumés non violents. La

thèse de la guerre ou du conflit comme état exceptionnel, bien qu'elle ait ses exceptions, ne parvient souvent pas à saisir des héritages de violence plus ancrés et tend à masquer le fait que la violence à l'égard des femmes et la violence sexuelle sont également des caractéristiques bien ancrées dans des sociétés qui ne sont pas activement en conflit. En outre, elle ne reconnaît pas que, par conséquent, cette violence peut perdurer et perdurer après la guerre ou le conflit, et que l'accumulation productive (et non productive) implique presque toujours la coercition et est rarement exempte de force (Moore, 2015 ; Agamben, 1998 ; Petchesky, 2002). L'incapacité à établir ces liens conduit également à considérer le conflit et la guerre uniquement comme des aberrations, par rapport à la normale, et ne rend pas compte de la violence qui est également inhérente aux arrangements économiques et politiques « normaux ». Au contraire, les situations de conflit violent sont, à la fois, une rupture de la normalité et une partie d'un continuum de violence fondée sur le genre, tant directe que structurelle. Ce point de vue suppose aussi, souvent, que la violence est confinée dans les espaces de combat. Avec sa compréhension en noir et blanc du temps et de l'espace de la guerre, elle catégorise aussi, volontiers, les victimes et les auteurs dans des cases qui s'excluent mutuellement, souvent sur la base d'une lecture a-historique qui omet généralement de rendre compte de la continuité de la violence structurelle, là où ces catégories ne sont pas aussi tranchées. Lorsque la guerre et le conflit sont traités de cette manière, le « redressement post-conflit » implique automatiquement que l'on parvienne à des « conditions normales de l'économie », supposées être non violentes.

À ce stade, nous nous inspirons de David Moore (2015) et Karl Von Holdt (2014) qui proposent une définition de la guerre tenant compte de la nature structurelle de la violence. Leurs points de vue sont similaires, dans la mesure où ils conçoivent la guerre et le conflit comme des moments d'éruption dans « un cours continu de formation de classe, idéologique et politique dans le contexte des processus d'accumulation » (Moore, 2015: 2). Moore (ibid.) nous rappelle que la démocratie, autant que les processus d'accumulation, peuvent favoriser et reproduire des conditions violentes, offrant un correctif indispensable à ces notions de normalité. Von Holdt (2013) affirme, en outre, que « la démocratie peut configurer les relations de pouvoir afin que les pratiques violentes en fassent partie intégrante » (Von Holdt, 2013 : 592). Prenant l'exemple de l'Afrique du Sud, Von Holdt (ibid.) affirme que la démocratie même du pays coexiste avec de nombreuses lignes de faille ou fissures existantes qui approfondissent des inégalités déjà extrêmes. Et, comme ces fractures sont activées et étendues le long des lignes d'identités ethniques, de genre et autres, il en résulte de multiples formes de violence (Von Holdt, 2013: 591; également cité dans Moore, 2015). Le processus parallèle d'accumulation primitive ou primaire ou « la création du capitalisme à partir du féodalisme ou d'autres modes de production 'traditionnels', n'a jamais été exempt de force » (Moore, 2015 : 8). Ces

processus d'accumulation et la coercition et la violence qui lui sont liées sont également profondément genrés.

L'accent mis sur les relations politiques et économiques, par le recours à une analyse économique politique féministe critique sur la guerre et les conflits, nous aide à explorer plus en profondeur la manière dont ces relations à la fois conditionnent et augmentent la vulnérabilité des femmes à la violence. En général, les récits politico-économiques des conflits et de la violence sexiste en temps de guerre ont été axés sur le fait que « la violence sexuelle est peu coûteuse en temps de guerre » (Kirby, 2012 : 808) dans le contexte des stratégies économiques et d'accumulation des ressources d'une ou plusieurs parties au conflit. Kirby fait référence au commentaire d'Eve Ensler qui affirme que « le viol est une méthode de guerre très bon marché. Il n'est nécessaire d'acheter, ni missiles Scud, ni grenades à main, pour montrer que le viol en temps de guerre est utilisé comme stratégie économique d'accumulation des ressources, en République démocratique du Congo » (ibid.). Cela est d'autant plus vrai que nombre de guerres et de nombreux conflits dans le monde ont également, pour origine, des luttes de pouvoir pour le contrôle des terres ou des ressources naturelles. Le lien entre les causes du conflit et la violence sexuelle est cependant moins discuté dans le contexte des inégalités structurelles induites par le patriarcat, au niveau du foyer ou de la communauté, et dans les économies politiques mondiales, pendant ou après une guerre ou un conflit. Il est donc essentiel de considérer les conflits et la violence sexuelle en temps de guerre comme une violence politique comportant une série de dimensions politico-économiques « liées à la fois au patriarcat privé et aux impacts différenciés de genre de la mondialisation économique » (True, 2012 : 45). Une telle analyse peut potentiellement mieux éclairer la dynamique des relations de genre et des relations sociales, au sein des politiques affectées par la guerre et les conflits et développer des stratégies pour les transformer. Cela devient extrêmement important, car les études dominantes existantes sur les relations internationales et la sécurité féministe semblent également préoccupées par la violence sexuelle dans les guerres et les conflits, mais elles s'intéressent rarement à d'autres formes de violence, telles que la nature endémique de la violence domestique ou de la violence économique, ou même le fait que les violations des droits socio-économiques, en « temps de paix », sont renforcées dans les conflits armés et placent les femmes dans des conjonctures de vulnérabilité à la violence basée sur le genre.

L'économie politique féministe est utile pour décortiquer la nature sexuée de la violence inhérente aux structures économiques politiques nationales et mondiales, en relation avec la guerre et les conflits (True, 2012). Pour commencer, elle remet en question la position dominante qui étiquète les femmes comme de simples victimes de la guerre, en les considérant plutôt comme des participantes et des actrices qui négocient, dans le

cadre d'un système économique politique militarisé aux dimensions supra-locales, voire mondiales (Nordstrom, 2004). Discutant des recherches plus récentes sur les femmes elles-mêmes en tant qu'actrices violentes, ou que partisans et facilitateurs de la violence, Ní Aoláin et al. écrivent : « La recherche qui examine le chevauchement entre les rôles des femmes et les économies de guerre a commencé à explorer les relations souterraines qui entrecroisent le travail agricole et industriel des femmes, ainsi que leur fonctionnement au sein de l'économie parallèle qui accompagne la guerre, comme propres à créer les conditions favorables au maintien des cycles d'interaction violente » (Ní Aoláin et al., 2011 : 6). Les analyses sexuées des économies politiques de la guerre sont également importantes, car elles mettent en évidence les relations politiques et économiques historiques et contemporaines, locales et mondiales, qui forment, produisent et reproduisent la violence, ainsi que la manière dont les guerres amplifient et remodelent les identités de genre (voir Raven-Roberts, 2013). Les analyses de l'accumulation par la dépossession, réalisées par des féministes critiques, affirment que la mondialisation du capital devrait être comprise comme un moment d'accumulation primitive très significativement genrée (Mies, 1987; Federici, 2004 ; Hartsock, 2006 ; 2011 ; Keating et al., 2010 ; LeBaron et Roberts, 2010). Maria Mies (1987), par exemple, identifie les femmes, la nature et les populations des pays pauvres comme des lieux d'extraction et de dépossession. Elle affirme que ces groupes constituent la base sur laquelle les processus d'accumulation capitaliste ont été historiquement établis, que leur subordination et leur exploitation continuent d'être des prémisses essentielles à la reproduction du modèle actuel et qu'il est donc crucial de comprendre les interactions, tant historiques qu'actuelles, entre les divisions sexuelles, sociales et internationales du travail. Il est important, pour cette analyse, de comprendre que la violence est au cœur de l'organisation sociale et que les relations entre les sexes et la violence sont mutuellement constitutives (Confortini, 2006). La subordination et la discrimination liées au genre entraînent également la violence à l'égard des femmes, tout comme les vulnérabilités inhérentes aux identités multiples et croisées telles que la classe, l'ethnicité, la religion, la sexualité et d'autres appartenances socioculturelles qui exacerbent également cette violence. Il devient donc urgent d'étudier l'économie politique de la violence quotidienne subie par les femmes, sa normalisation et ses continuités, avant, pendant et après la cessation de la guerre et du conflit. Comme l'explique True, « le pouvoir opère non seulement par la coercition directe, mais aussi par les relations structurées de production et de reproduction qui régissent la distribution et l'utilisation des ressources, des avantages, des privilèges et de l'autorité au sein du foyer et de la société transnationale en général » (2012 : 44).

Une analyse d'économie politique nous oblige à comprendre comment les multiples crises générées par la mondialisation économique et le développement, les politiques

macroéconomiques qui en découlent, la libéralisation du commerce et la déréglementation économique, ainsi que les crises financières et climatiques et la militarisation, posent de nouveaux défis, en particulier pour les femmes (Seguino, 2010 ; Sen et Durano, 2014). Ces réalités de l'ordre économique politique mondial sont souvent absentes ou négligées dans les analyses de la violence à l'égard des femmes. Il faut comprendre que la sécurité des femmes est aussi indissociablement liée à la base matérielle des relations qui régissent la distribution et l'utilisation des ressources, des droits et de l'autorité au sein du foyer, de la communauté et du domaine transnational (True, 2012). Une analyse d'économie politique peut également intégrer une considération du fait que la subordination politique, économique et sociale des femmes rend celles-ci vulnérables à la violence et que la violence à leur égard n'est pas simplement une conséquence de l'agressivité des hommes dans la sphère privée ou publique. Ce lien complexe se reflète dans des exemples où l'acte violent du viol entraîne la perte d'accès des femmes à la propriété, en raison de la stigmatisation sociale et de la panique morale associées au viol et de l'ostracisme qui en résulte pour les victimes de viol, tandis que les auteurs restent souvent impunis.

Deux éminentes chercheuses féministes - Yakin Ertürk (2009) et Jacqui True (2012) - proposent trois éléments d'une méthode d'économie politique qui pourraient être centraux dans l'analyse de la violence à l'égard des femmes, en se basant sur les structures économiques politiques qui sous-tendent l'inégalité des sexes et la vulnérabilité des femmes à la violence. Les deux éléments sur lesquels elles s'accordent sont: la division sexuelle du travail au sein de la famille/sphère privée et de la sphère publique; et la macro-économie mondiale contemporaine dans laquelle la concurrence capitaliste alimente la quête de sources de main-d'œuvre bon marché, qui est souvent celle des femmes. Le troisième élément d'Ertürk se concentre sur les dimensions sexuées de la guerre et de la paix, qui sont liées au patriarcat et aux impacts différenciés de la mondialisation sur les femmes (2009: 11-12). Elle affirme, en outre, que les conflits violents, qui visent à contrôler le pouvoir et les ressources productives, « normalisent souvent la violence et la propagent dans toute la société » (ibid. : 12). Le troisième élément avancé par True, légèrement différent, concerne les identités masculines protectrices et féminines protégées, associées à la guerre et au militarisme, ainsi que la division du « front de guerre » et du « front domestique » associée aux conflits armés et à leurs conséquences.

True appelle également à l'exploration des sites stratégiques où les forces économiques structurelles entrent en jeu, intensifiant les conditions et l'ampleur de la violence contre les femmes. Elle attire l'attention sur l'exploitation inhérente à la migration transnationale des travailleuses des pays en développement vers les ménages riches et ceux des classes moyennes supérieures des pays développés, sur l'expansion du commerce du sexe autour

des zones de libre-échange et sur l'augmentation des niveaux de violence à l'égard des femmes pendant la libéralisation financière et les crises économiques. Dans le contexte des conflits armés et des guerres, nous soutenons que ces sites stratégiques pourraient inclure, entre autres, la restructuration néolibérale qui intensifie la précarité des moyens de subsistance des femmes, la réaction des hommes à la perte d'un emploi sûr, les déplacements, l'augmentation des ménages dirigés par des femmes, la croissance du commerce du sexe en temps de guerre, les rapports sexuels monnayés forcés pour la survie et l'impact des efforts de reconstruction après les conflits. Les études de cas qui constituent les chapitres de ce livre développent et illustrent la violence intégrée dans les arrangements politico-économiques de certains de ces sites stratégiques et ceux discutés par True (2012), en particulier dans le contexte de la guerre et des conflits.

Un cadre d'économie politique féministe explique, de manière probante, que les programmes de redressement post-conflit ne peuvent pas préconiser, sans réserve, un retour aux arrangements économiques et politiques « habituels » qui sont intrinsèquement sexués et violents. Comme le notent les auteurs, dans cet ouvrage, leur approche de la violence contre les femmes pendant les guerres, les conflits et leurs conséquences consiste à voir les continuités et les discontinuités des dimensions de genre liées au patriarcat et les impacts des arrangements politiques et économiques différenciés au-delà de la temporalité de la guerre. Cependant, l'économie politique n'est pas appliquée, de manière uniforme, dans les chapitres, pour comprendre et répertorier la violence à l'égard des femmes dans les guerres et les conflits. Certains auteurs privilégient la réflexion avancée par les études féministes sur la paix et la sécurité, tandis que d'autres tentent des analyses fondées sur l'économie politique féministe. D'autres encore inscrivent initialement leurs arguments, sous une seule approche, mais passent de l'une à l'autre au fil du chapitre. Ensemble, les chapitres de ce livre plaident en faveur de la nécessité de rendre ces perspectives plus nuancées et plus complexes, ce qui permettrait en retour de renforcer les analyses sur la violence à l'égard des femmes et les conflits.

Ce livre

Ce livre rassemble les travaux d'un groupe de féministes du Sud. Les auteures ont des formations, une expérience et des orientations académiques et disciplinaires diverses. Elles travaillent dans des contextes politiques, économiques, sociaux et culturels différents. Certaines ont abordé l'écriture sur les économies politiques de la violence à l'égard des femmes, dans leur propre pays, autant (ou plus) à partir d'expériences vécues et d'éclairage sur les expériences que de la recherche formelle ou universitaire, ce que nous considérons comme tout à fait valable et conforme à l'épistémologie féministe.

Certaines des auteures ont résisté à l'envie de projeter des images stéréotypées basées sur les approches dominantes des chercheurs extérieurs sur leurs contextes - le monde anciennement colonisé - lorsqu'elles tentent de décrire ou d'interpréter les expériences des femmes en matière de guerre et de conflit. Certaines des auteures travaillent principalement dans des langues autres que l'anglais et, bien que très au fait de la littérature féministe existante, lisent, pensent et articulent le féminisme dans des registres variés. Cela est dû au fait que leurs récits sont nourris de leurs propres expériences, réflexions et années d'activisme dans diverses luttes féministes. En un sens, ce livre reflète ce que Donna Haraway a appelé les « savoirs situés », des comptes-rendus de la violence sexiste à travers « l'épistémologie et la politique d'un positionnement engagé et responsable » (1988 : 590). Cela ne veut pas dire que les récits de ces auteures sont exempts de privilèges, de hiérarchie ou d'extériorité ; ils adoptent plutôt une perspective relativement « plus proche de nous », lorsqu'ils examinent la violence à l'égard des femmes dans des contextes de guerre ou de conflit.

L'exercice de trois ans de mise en place de ce recueil nous a fait prendre conscience qu'il y a beaucoup à gagner à reconnaître et à s'engager dans d'autres manières de connaître et de produire des connaissances. Il ne s'agit pas de souscrire à l'idée que le savoir est « lié à la culture » (« vraie » - ou « productible et reproductible » - dans une seule société ou un ensemble régional de sociétés). Au lieu d'accepter une dichotomie, bien ancrée entre le Sud et le Nord, en matière de production de connaissances et de politiques féministes libératrices, nous cherchons à affirmer les conditions de possibilité de la solidarité, tant dans la production de la recherche que dans la lutte féministe.

Les chapitres de cet ouvrage appellent à inscrire la violence à l'égard des femmes dans le cadre des structures et des relations politiques et économiques historiques et contemporaines, au niveau tant national/sous-national que mondial. Le chapitre sur la Colombie offre une compréhension richement texturée de l'économie politique de la longue guerre complexe dans ce pays, de ses dimensions de classe et des différences marquées entre les trois protagonistes armés, en mettant en lumière le rôle important mais non reconnu des femmes rurales en tant qu'actrices cruciales pendant la guerre et agents du changement. L'étude de cas sur la Papouasie-Nouvelle-Guinée se concentre sur le rôle des industries extractives étrangères, dévastatrices pour l'environnement, qui exacerbent les inégalités entre les sexes et au sein des communautés et facilitent l'accumulation d'armes et le conflit, avec des conséquences terrifiantes pour les femmes. Le chapitre sur le Sri Lanka démontre que l'« icône » de la « femme travailleuse indépendante de la région en proie à la guerre » fait partie de l'élan mondial vers la financiarisation et met en évidence la violence inhérente aux processus sexistes de « responsabilisation » qui, à leur tour, renforcent des idéologies sexistes particulières. Le cas de la région du nord-est

de l'Inde met en lumière la répression étatique, la militarisation, l'« altérisation » - the othering - et la violence culturelle comme modes de contrôle et de violence sexiste dans trois conflits sous-nationaux et leurs processus de paix laborieux. L'étude de cas sur le Soudan et le Sud-Soudan aborde la complexité imposée par la superposition de multiples structures religieuses et coutumières de contrôle social. Le chapitre sur les initiatives de paix communautaires des femmes du Nord de l'Ouganda examine les changements socio-économiques et politiques liés au genre qui se sont produits à la suite de la guerre, ainsi que les moyens par lesquels les femmes ont tenté de renverser les normes patriarcales.

Un certain nombre de thèmes qui ressortent de ces chapitres sont brièvement abordés ici.

Militarisation: violence sexiste dans une situation « d'exception »

Dans la plupart des études de cas, les auteures observent que le pouvoir patriarcal et les prérogatives territoriales sur le corps des femmes coexistent avec les principaux modes de pouvoir et de contrôle inhérents aux luttes pour les revendications territoriales, qui produisent et reproduisent à leur tour une violence structurelle de manière distinctement genrée. La militarisation est l'un de ces modes de contrôle. « Le conflit et la militarisation qui l'accompagne sont également renforcés par des situations juridiques qui suspendent l'état de droit normal par l'introduction de pouvoirs d'urgence et d'une législation répressive » (DAWN, 2011 : 2)⁴. Cela crée un « état d'exception » dans lequel les citoyens sont réduits à « une forme de vie dépouillée » ou sont privés des droits ordinaires de la citoyenneté (Agamben, 2005) ; ceci, à long terme, a un impact négatif sur des droits démocratiques, tels que la liberté d'expression, d'association et de mobilité, entre autres. « Dans de tels environnements militarisés, l'ordre public et la gouvernance responsable sont suspendus à des fins militaires » par les États comme par les groupes militants, qui appliquent leurs propres codes de conduite, et l'état d'exception est institué comme la norme (DAWN, 2011 : 2). La militarisation est donc « intégralement liée à la violence systémique » (Laurie et Petchesky 2007 : 3). Avec les conflits armés et les guerres civiles, la militarisation a joué un rôle majeur pour modeler et transformer la vie des femmes. « Les guerres contemporaines surviennent dans les sites où les divisions sociales sont les plus graves », générant simultanément de « multiples formes de crise » (ibid.).

Dans son étude de cas sur le conflit naga dans le nord-est de l'Inde, Goswami soutient que la violence sexuelle à l'égard des femmes a été facilitée en particulier par l'application de la Loi sur les pouvoirs spéciaux des forces armées de 1958 (AFSPA). Cette loi accorde des pouvoirs extraordinaires à tout officier militaire, lui permettant d'utiliser la force létale s'il le juge nécessaire, d'arrêter sans mandat en utilisant toute la force nécessaire, y compris

le meurtre, et, toujours sans mandat, de pénétrer dans tout local et de le fouiller sur de simples soupçons. Cette loi protège également les forces de sécurité contre les arrestations et les poursuites pénales grâce à des dispositions relatives à l'immunité légale. Goswami affirme que ces dispositions légales ont donné carte blanche au personnel militaire pour utiliser le viol comme arme de soumission du peuple Naga. En recourant au viol, l'État indien et les forces de sécurité violent les droits des femmes, détruisent la conscience de la personne et de sa valeur au sein de la communauté Naga, piétinent la masculinité de ses hommes et réussissent à stigmatiser des personnes de la périphérie par rapport à celles qui vivent en « Inde continentale ».

Le chapitre sur la Papouasie-Nouvelle-Guinée (PNG) nous rappelle la compatibilité de la militarisation, mise en œuvre comme mode de contrôle dans une économie axée sur l'extraction, avec la quête de croissance économique nationale (Cox). Le visage de la militarisation en Papouasie-Nouvelle-Guinée n'est pas seulement le soldat en uniforme armé ou la police qui surveille les mines ; c'est aussi le mercenaire privé engagé par une société d'extraction, ou un jeune homme armé dans une guerre tribale. De même, le chapitre sur le conflit colombien décrit diverses formes de violence à l'égard des femmes dans un contexte fortement militarisé où les guérillas, les paramilitaires et l'armée colombienne étaient intégrés dans des économies politiques à plusieurs niveaux (López Montaña et Holstine).

Dans certaines situations de conflit, la militarisation s'accompagne d'idéologies patriarcales qui font des femmes les gardiennes de la pureté culturelle d'une communauté et les soumettent aux formes les plus brutales de violence et de contrôle, lorsqu'elles sont perçues comme transgressant certaines limites personnelles et sociales.

Le corps sexué et l'« autre » dans la guerre et les conflits

Nombre de chapitres traitent de la manière dont la guerre et les conflits modèlent et renforcent des formes de sexualité historiques bien ancrées. En Papouasie-Nouvelle-Guinée, la culture du « grand homme » valorise les hommes et la violence armée reste la norme pour résoudre les conflits tant anciens que nouveaux. Perpétré par des guerriers, des conjoints en colère et une multitude d'opportunistes parmi les populations déplacées, le viol persiste en tant qu'arme, et les cadres de justice introduits par les nouvelles normes de paix ne semblent pas être en mesure de décourager les pratiques profondément ancrées de masculinité militaire qui autorisent l'utilisation de la violence physique et sexuelle pour contrôler les femmes (Cox). Les crimes haineux sexistes de tortures sexuelles et de meurtres collectifs de femmes perçues comme transgressant les limites et accusées de

pratiquer la sorcellerie représentent une forme extrême de ce contrôle (ibid.). Pendant le conflit au Sud-Soudan, la réalité vécue de la violence basée sur le genre comprenait le viol, l'« indemnisation par le biais de filles », la prostitution forcée et l'esclavage sexuel. Cette violence est fondée sur l'identité masculine, liée au vol de bétail, à la dot et aux pratiques coutumières qui exigent une indemnisation en cas de viol.

Les chapitres consacrés au nord-est de l'Inde et à la Colombie mettent en évidence le recours au viol, en temps de guerre, et la stigmatisation des femmes violées, pendant la guerre par des acteurs étatiques ou non, qu'il s'agisse de chefs de guerre ethniques, de groupes militants, d'unités paramilitaires financées par des fonds privés, de patrons d'entreprises ou d'hommes contrôlant les marchés et les ressources productives. Les auteures évoquent également l'impunité généralisée qui entoure ces violences sexuelles perpétrées par des militaires, souvent consacrée par des idées d'honneur, de blâme de la sexualité et de « transgression » des femmes et de panique morale. Dans le nord-est de l'Inde, le viol est utilisé comme arme de domination par les entités tant étatiques que non étatiques. Historiquement, les Nagas de la région du nord-est de l'Inde avaient mis en place une structure de défense et une hiérarchie pour protéger les femmes et les enfants des ethnies en guerre. Les femmes étaient les biens les plus précieux, comme gardiennes de la culture et de l'identité de la tribu, et leur assurer une protection contre les étrangers est un trait caractéristique de la masculinité des hommes Naga. Par conséquent, leur incapacité à « protéger leurs femmes » contre le viol a une forte valeur psychologique dans ce contexte, avec des normes socioculturelles bien ancrées d'« appropriation » masculine des femmes, de son foyer et de surveillance stricte de leur corps. Les femmes violées sont accusées d'avoir émis des « signaux sexuels ». Les auteurs de violences sexuelles peuvent échapper à la justice, tandis que leurs victimes subissent le châtement de la stigmatisation et de l'ostracisme (Goswami).

López Montaña et Holstine expliquent que le viol a été utilisé comme stratégie de dépossession économique en Colombie. L'initiative de mondialisation, lancée par le gouvernement colombien en 1990, Apertura, a sapé la production des paysans et les grands propriétaires terriens ont mobilisé des forces paramilitaires financées par des fonds privés pour déposséder les paysans. Ces forces paramilitaires ont violé publiquement des femmes rurales afin de démoraliser les hommes et de leur ôter tout pouvoir. Les auteures notent que les atteintes physiques et sexuelles contre les femmes rurales ont été utilisées comme stratégie de contrôle efficace pour détruire la masculinité et la fierté des hommes, en minant leur rôle respecté de protecteurs, en les affaiblissant et en les dévalorisant dans leur incapacité à protéger les femmes de la violence. À ce titre, le viol a été utilisé efficacement dans le cadre d'une économie politique distincte pour chasser les groupes de producteurs

agricoles pauvres des campagnes, afin de libérer les terres au profit des grands propriétaires terriens. Les groupes paramilitaires ont par la suite directement bénéficié du programme de décentralisation (qui accompagnait l'Apertura), en présentant des candidats pour prendre le contrôle des petites villes et des fonds décentralisés et en usant de leur pouvoir pour imposer aux femmes des codes vestimentaires et d'autres contrôles patriarcaux. Les auteures affirment que la règle du « machisme », une caractéristique essentielle de la décentralisation, a maintenu la cohésion des troupes et assuré une démarcation nette entre la perception de « mes femmes » et de « celles de mes ennemis ». Les paramilitaires ont renforcé les valeurs patriarcales et religieuses archaïques par ce contrôle systématique de tous les aspects de la vie des femmes.

Le chapitre consacré au nord-est de l'Inde attire notre attention sur la violence dirigée contre le corps sexué de « l'autre ». Goswami affirme que la « périphéricité » des Nagas dans le nord-est de l'Inde était à l'origine de la violence sexuelle intense à l'encontre des femmes Nagas, notamment de la part des militaires. L'« altérisation » des Nagas était facile, car ils se distinguaient de « l'Inde continentale » par leur apparence, leurs habitudes alimentaires, leur culture et leur religion. L'auteure affirme que les femmes autres de la « périphérie » continuent d'être les « autres » les plus vulnérables.

Économies de guerre en fonction du sexe

Certains chapitres s'écartent de la focalisation excessive sur la violence sexuée, ethnicisée et militarisée à l'encontre des femmes, qui est le récit prédominant de la violence subie par les femmes en temps de guerre et de conflit. Les auteures attirent l'attention sur la mondialisation néolibérale, qui a transformé les processus d'accumulation par la dépossession, conduisant à de multiples formes de violence structurelle sexuée en temps de guerre et de paix. Dans certains chapitres, la discussion s'éloigne du cadre essentialiste des femmes comme victimes de la violence et de la guerre et des hommes comme agresseurs.

Les chapitres sur la Colombie et le Sri Lanka posent le problème de la notion de « croissance en temps de guerre » qui semble remettre en question l'idée reçue selon laquelle la guerre affaiblit les économies. Ils démontrent le rôle des économies qui prospèrent, grâce à la guerre, et le rôle des femmes dans ces économies. López Montaña et Holstine discutent de la croissance économique apparemment paradoxale qui a maintenu l'économie de guerre de la Colombie. Ils évoquent la diminution de la pauvreté dans le secteur rural, bien que les disparités économiques entre les villes et les campagnes, et entre les riches et les pauvres, se soient accrues, ainsi que le rôle central du trafic de drogue pour soutenir les FARC dans leur lutte contre l'armée colombienne au cours des trente-cinq dernières années de la guerre. Ils notent que les femmes rurales se sont volontairement engagées

dans cette lutte, souvent pour échapper aux agressions verbales et physiques, au sein de leur famille, et pour jouir d'une nouvelle liberté. La promesse (par les FARC) de l'égalité des droits et des tâches pour les combattants, hommes et femmes, a également ouvert leur esprit à de nouvelles possibilités. Le chapitre sur le Sri Lanka (Gunasekara et Nagaraj) montre que le travail productif des femmes a soutenu et maintenu les économies du pays, pendant et après la guerre. Les auteures affirment que le travail des femmes est à l'origine de modes d'accumulation par la dépossession, en donnant des exemples de la contribution des femmes à l'économie en tant que travailleuses de plantations, travailleuses de l'industrie du vêtement dans les zones franches, travailleuses domestiques, travailleuses du sexe et « entrepreneurs » indépendantes à domicile.

Les chapitres sur le Soudan (Hashim) et l'Ouganda (Clarke et O'Brien) détectent la violence sexiste dans les arrangements de travail lors du déplacement. Ils soulignent les contributions économiques des femmes à la production de cultures de subsistance, en tant qu'agricultrices, maraichères, productrices de denrées alimentaires et vendeuses sur les marchés, malgré les risques insurmontables associés au déplacement. Hashim évoque le travail précaire des femmes déplacées du sud du Soudan, du Darfour et des montagnes Nuba, qui sont contraintes de travailler, de manière informelle, dans la vente de nourriture et de recourir au brassage d'alcool ou au commerce du sexe pour assurer leur survie et celle de leur famille, s'exposant ainsi aux sanctions prévues par les lois de la charia qui interdisent ces deux activités. Elle évoque ensuite l'importante contribution des femmes darfouris au marché et à l'économie, notamment en tant que travailleuses agricoles et du bâtiment ; elle souligne que les femmes disposent de champs et d'installations de stockage de céréales plus vastes que les hommes et qu'elles produisent des cultures stables pour l'entretien des communautés en proie à la guerre.

Le chapitre sur le nord de l'Ouganda traite de la manière dont la guerre a déstabilisé la dépendance socio-économique des femmes vis-à-vis de l'agriculture de subsistance, en particulier dans les zones rurales, où les déplacements forcés et la menace d'enlèvement et de violence sexuelle ont réduit leur activité dans l'agriculture de subsistance (Clarke et O'Brien). En Colombie également, on a assisté à un exode massif d'hommes, de femmes et d'enfants des zones rurales vers des villes non préparées à les accueillir. Si cette transition n'a pas été facile pour les familles rurales, les femmes se sont montrées à la hauteur et se sont engagées dans des services de soins. Ces femmes travailleuses ont ensuite été confrontées à de nouvelles formes de violence à domicile, lorsque des hommes frustrés et sans emploi ont vu des paysannes autonomes acquérir leur indépendance économique et assumer rapidement le rôle de pourvoyeuses, laissant les hommes à la traîne.

Nombre des auteures examinent la façon dont l'oppression et la domination sont produites dans des économies tant licites qu'illicites et se poursuivent même après la fin officielle de la violence armée. Elles montrent que les économies illicites nationales et mondiales sont imbriquées dans les économies formelles, ce qui a un impact négatif sur les femmes prises au piège d'une économie de survie. Ce lien est illustré par les récits de femmes qui se livrent au commerce sexuel lorsqu'elles ne sont pas en mesure de rembourser les prêts contractés (auprès de prêteurs officiels), pour exercer une activité indépendante, source de revenus la plus courante pour les femmes dans les zones en proie la guerre (Gunasekara et Nagaraj).

Le chapitre sur le Sri Lanka retrace la violence dans des économies morales qui imposent aux femmes une double contrainte: on attend d'elles qu'elles soutiennent financièrement leur famille par le biais d'un emploi indépendant, sans pour autant compromettre leurs devoirs de pourvoyeuses de soins, ni transgresser les limites sexuelles. Pendant ce temps, celles qui survivent grâce à des moyens de subsistance précaires basés sur des prêts sont « responsabilisées » en tant que débitrices dociles, malléables et consciencieuses, tout en continuant à être piégées dans la pauvreté. Le maintien de ces économies morales est souvent assuré par des relations de violence spatiales, économiques, subjectives et sexuelles.

Dans tous les chapitres, de façon explicite et implicite, l'accumulation continue d'être soutenue par des idéologies sexistes qui maintiennent le travail non rémunéré des femmes à la maison, condition préalable à la productivité de l'homme dans la sphère publique. Ces structures et processus genrés produisent et reproduisent la violence en limitant la participation des femmes à la vie publique et en favorisant leur subordination et les inégalités dans le domicile et dans la société, ce qui les rend plus vulnérables à la violence tant directe que structurelle.

Division sexuelle du travail, famille, ménage et homme pourvoyeur

On sait bien que, pendant les conflits et les guerres, le statu quo des familles et des communautés est démantelé, ce qui entraîne des changements de pouvoir et de statut, les femmes assumant des rôles et des responsabilités traditionnellement perçus comme étant l'apanage des hommes. Lorsque les femmes deviennent de jure ou de facto chefs de famille, assumant de nouvelles responsabilités économiques et sociales pour assurer la survie de leur foyer, elles sont obligées de faire face à des valeurs patriarcales bien ancrées qui les empêchent d'accepter leur nouvelle situation de pourvoyeuses économiques et de chefs de famille. C'est d'autant plus vrai que les hommes voient l'érosion de leur rôle masculin de « pourvoyeur » et ressentent une impuissance qui va à l'encontre des comportements

normatifs. Le chapitre sur l'Ouganda aborde les multiples vulnérabilités des femmes, ainsi que la déstabilisation de la domination masculine et l'ouverture d'espaces de pouvoir partiel aux femmes, car les changements de rôles et de responsabilités liés au conflit ont reconfiguré les structures familiales et leur ont donné des espaces d'action. Le retour, dans leur communauté, de femmes enlevées, avec des enfants nés en captivité, a remis en question les réseaux familiaux patrilinéaires, car celles-ci ont été contraintes d'assumer le rôle (auparavant) dominant des hommes en tant que pourvoyeurs et protecteurs de la famille (Clarke et O'Brien).

Au Sud-Soudan, où 45% des filles sont mariées avant l'âge de dix-huit ans et où la polygamie est largement pratiquée, les femmes sont rarement en mesure de demander le divorce dans une culture où les hommes s'arrogent le droit de mettre fin au mariage et où la famille de l'épouse est censée rembourser la dot, ce qui rend les femmes économiquement dépendantes des maris et vulnérables à la violence et à l'exploitation (Hashim). Des traditions, telles que le prix de la fiancée, lient les femmes dans des contrats de travail distincts, en particulier dans l'enceinte de leur propre foyer. Pour la famille du mari, une épouse (ou une future épouse) est une source de travail non rémunéré, déjà payé par la dot. La violence au sein du foyer est donc souvent gardée secrète par l'idéologie familiale qui contraint au silence et qui, en toute impunité, normalise la violence à l'égard des femmes. Les normes de l'homme protecteur et de la femme protégée se manifestent également de manière insidieuse pendant les guerres et les conflits, et donnent lieu à encore d'autres formes multiples et croisées de violence et de discrimination à l'égard des femmes. Alors que la violence sexuelle liée à la guerre est mieux documentée et que des initiatives formelles et informelles visant traiter de la justice et de la responsabilité en cas de viol inspirent désormais certains processus de transition post-conflit, on accorde moins d'attention aux impacts structurels à long terme de cette violence sur les femmes. Il s'agit principalement de la stigmatisation et du reniement des femmes par leur famille et leur communauté en raison du viol lié aux conflits, de l'esclavage sexuel ou de la simple perception d'une transgression, par exemple lorsque les femmes pénètrent dans des espaces de combat masculins, comme l'illustre le chapitre sur l'Ouganda. Cette stigmatisation pousse souvent les familles à déshériter les femmes, à refuser de les accepter dans les foyers et les communautés, les contraignant au divorce ou à l'abandon, ce qui les plonge dans la pauvreté et exacerbe davantage leur vulnérabilité à la violence (Clarke et O'Brien). Dans les communautés naga, malgré le nombre important de foyers dirigés par des femmes en raison de la guerre, la position ou les perspectives des femmes et des hommes restent inchangées car les mœurs patriarcales sont plus fortes que jamais. Les hommes supportent difficilement l'impuissance qu'implique ce changement de rôle ; ils sont souvent incapables d'accepter leur dévalorisation en tant que principaux pourvoyeurs et

protecteurs des femmes et des familles. Cela conduit, à la suite, à une violence accrue à l'encontre des femmes au sein du foyer (Goswami). De même, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, la violence exacerbée par l'économie politique des industries extractives a monté les hommes les uns contre les autres dans les conflits locaux et les hommes contre les femmes dans la violence familiale et conjugale (Cox). Certains chapitres abordent les problèmes découlant du renforcement des lois coutumières, qui ont souvent la primauté sur les lois générales, notamment en ce qui concerne la propriété foncière et les affaires familiales. Par exemple, la constitution indienne permet à des États comme le Mizoram et le Nagaland d'élaborer leurs propres lois dans le respect de leur droit coutumier patriarcal. Cela signifie que les femmes se voient refuser des droits de succession égaux et un rôle dans la prise de décision, justifiant et légitimant la violence structurelle (Goswami). En Papouasie-Nouvelle-Guinée, les droits des femmes à posséder, accéder et utiliser la terre ne sont pas codifiés dans la loi. Les pratiques patriarcales ne reconnaissent que les hommes comme propriétaires fonciers et excluent donc les femmes de la perception directe des loyers et des redevances pour les terres coutumières que les industries extractives se sont appropriées ou qu'elles ont louées. En outre, les femmes sont les dernières et les moins payées dans les systèmes de distribution de paiements en espèces contrôlés par les hommes (Cox). Les auteures signalent le danger de négliger les changements apportés aux structures familiales et aux économies des ménages pendant les guerres et les conflits. Elles affirment que le renforcement des lois et pratiques coutumières (qui supposent des structures familiales traditionnelles fondées sur l'homme pourvoyeur) pendant et après le conflit pousse les femmes vers la vulnérabilité. De manière mutuellement constitutive, la division sexuelle du travail dans le domaine privé a servi à restreindre la participation des femmes à la vie publique, car les idéologies de genre font peser sur les femmes la responsabilité des soins non rémunérés dans le foyer et les restreignent à des emplois à domicile précaires et mal rémunérés. Cela les prive d'accès à de meilleures opportunités économiques, ce qui entraîne un pouvoir de négociation inégal et un risque accru de violence à l'intérieur et à l'extérieur du foyer (True, 2012 ; Gunasekara et Nagaraj).

Femmes, violence et construction de la paix

Plusieurs études de cas de cet ouvrage traitent des processus de construction de la paix dans lesquels on attribue à la violence un sens qui va au-delà de la violence sexuelle à l'égard des femmes. Le chapitre sur la Papouasie-Nouvelle-Guinée traite des initiatives de paix des femmes dans la province de Jiwaka, dans les Highlands, et explique comment les femmes ont défié les traditions chauvines de médiation des conflits, de négociation et de planification du développement futur. Refusant de contribuer au paiement des taxes de guerre effectives accaparées par les hommes, les femmes ont protégé leurs économies face

aux demandes constantes des maris en vue de l'achat d'armes et de munitions destinées à la poursuite de la guerre tribale. Usant de « stratégies de genre intelligentes qui leur sont propres », les femmes ont commencé à contrôler leurs propres revenus en donnant la priorité aux « dépenses destinées à payer la justice dans les procès au sein du village, à demander le divorce d'un mari violent, [et] à rembourser la dot pour mettre fin au contrôle des hommes sur leur vie et leur corps » (Cox). En établissant un lien entre la violence à l'égard des femmes et les arrangements politico-économiques qui entretiennent les conflits par le biais du déséquilibre créé par les flux monétaires des industries extractives, les femmes ont commencé à faciliter la médiation informelle des conflits en s'assurant que ce que les paiements d'indemnités exigées pour les violences familiales et sexuelles ne sont pas exorbitants, que les personnes déplacées peuvent retourner dans leurs foyers et sur leurs terres et que la violence tribale à grande échelle est évitée. Ainsi, les femmes ont fait des percées significatives dans la médiation des conflits gérée exclusivement par les hommes et ont arrêté ou empêché de nouvelles flambées de guerre ethnique (ibid.).

Dans le nord de l'Ouganda, les complexités qui accompagnent les initiatives de paix des femmes se reflètent dans leurs efforts visant à établir des groupes de soutien communautaire qui s'occupent des retombées socio-économiques et psychologiques de la guerre plutôt que des tensions ethniques, une stratégie interprétée comme une réponse aux besoins immédiats. Loin d'être sans importance, ces initiatives ont porté sur la reconfiguration des familles : les femmes revenaient enceintes d'enfants sans père connu ou reconnu ou de liens avec le clan et les femmes devaient assumer des responsabilités pour de nouvelles configurations familiales, négocier les frontières ethniques et claniques et permettre des « masculinités apaisées » tout en subvenant aux besoins matériels de leurs familles et en prenant soin des plus vulnérables. Ces solutions étaient plus facilement accessibles aux femmes, tandis que la remise en cause des tensions ethniques ou de la propriété des terres par les femmes restaient non négociables en raison de l'inflexibilité constante des systèmes et des coutumes claniques. Ainsi, « si [les femmes] ont réalisé certains progrès en occupant des espaces autrefois masculinisés, par exemple en étant des pourvoyeurs de biens matériels, elles n'ont pas pu modifier la dynamique de pouvoir inhérente à la propriété foncière » (Clarke et O'Brien). Il semblerait donc que les efforts communautaires des femmes en matière de consolidation de la paix ont entraîné certains changements économiques et politiques et leur ont permis de subvertir le patriarcat et de contester certains espaces patriarcaux. Dans le nord de l'Ouganda, les efforts de consolidation de la paix des femmes, accompagnés de changements économiques et politiques, leur ont donné l'occasion de contester divers espaces patriarcaux. Pourtant, la « tension entre l'action et la structure est une fois de plus évidente. L'action est constamment subvertie par des réalités structurelles qui peuvent donner l'impression de changer en surface, mais qui restent profondément immuables et enracinées à d'autres

niveaux » (Clarke et O'Brien). López Montaña et Holstine plaident fortement en faveur de la reconnaissance de l'action des femmes en temps de guerre, lorsque leurs nouveaux rôles - et en particulier « leur participation nécessaire, mais souvent ignorée, à la guerre et à la paix »- sont souvent négligés. Le chapitre met en contraste la quasi-absence des femmes dans le processus de négociation et sur la « ligne de front » de la reconstruction post-conflit avec leurs contributions critiques, en particulier celles des femmes rurales, à l'obtention de la réforme des droits fonciers par le biais de mobilisations et de luttes en dehors du processus de paix officiel. Le chapitre rend hommage à leur activisme à plusieurs niveaux - la construction de « réseaux ou de mouvements en faveur de la paix complexes » contre la violence; la promulgation de lois progressistes, en particulier sur la réforme et la redistribution foncières ; et la capacité des femmes rurales à s'assurer des moyens de subsistance dans le contexte du déplacement vers les villes. Ainsi, le chapitre situe les femmes comme actrices politiques importantes, tant pendant la guerre que dans le rétablissement post-conflit, ce qui a été largement sous-estimé et ignoré dans le rétablissement et le maintien formels de la paix.

Conclusion

Ce livre met l'accent sur la centralité de la violence dans l'organisation sociale et sur son rôle dans la production et la reproduction de l'ordre des genres et, inversement, sur la manière dont l'ordre des genres justifie et reproduit à son tour, dans la société, des relations de pouvoir inégales et violentes, solidement ancrées dans des patriarcats superposés. Les chapitres définissent un contexte pour les relations politiques et économiques qui couvrent les modes historiques d'accumulation et de dépossession, en se concentrant sur celles qui sous-tendent les guerres et les conflits contemporains et qui se poursuivent après la guerre, afin d'affirmer que les conflits et les guerres ne peuvent pas être traités de manière simpliste comme une déviation de la « normale ». Certaines auteures soutiennent également de manière persuasive que le redressement post-conflit ne peut pas préconiser un retour aux arrangements économiques et politiques « normaux » qui sont intrinsèquement sexistes et violents. Comme le notent les auteures, leur approche de la violence à l'encontre des femmes, pendant et après un conflit, consiste à considérer les continuités des dimensions sexuées, comme liées au patriarcat et aux impacts des arrangements politiques et économiques différenciés au-delà de la temporalité de la guerre. À leur tour, comme le notent Ní Aoláin et al., les auteures se font l'écho de l'opinion selon laquelle la relégation des femmes à un statut subalterne perdure après le conflit et qu'il y est peu fait référence dans les accords de paix et les structures de transition, qui sont profondément genrés et masculins, « s'appuyant sur des pratiques culturelles, juridiques et politiques existantes fortement ancrées dans les sociétés et les cultures » (2011 : 7). C'est précisément pour cette raison que les auteures qui écrivent sur le Sri Lanka s'inquiètent de la manière dont

la « violence » est discutée dans les processus de justice transitionnelle en cours dans le pays. Elles affirment qu'une focalisation sur la violence sexuelle dans les processus de justice transitionnelle conduit invariablement à individualiser la responsabilité et la victimisation et risque de fragmenter la « possibilité de luttes politiques collectives » qui devraient s'attaquer aux conditions structurelles produisant cette violence (Gunasekara et Nagraj). Toutes les auteures soulignent qu'il est peu adéquat de penser à une « transition » entre la guerre et « l'après-guerre » dans la vie des gens si la violence se poursuit dans des circonstances différentes. Elles appellent plutôt à une forme de justice qui soit transformationnelle, ainsi qu'à des stratégies et des mécanismes susceptibles de contribuer à la reconfiguration du pouvoir au-delà des récits ou des expériences individuelles.

À bien des égards, ce livre est une tentative visant à nous mettre au défi, en tant que féministes du Sud, d'utiliser d'autres façons de penser la violence sexiste dans les guerres et les conflits. Certains modes de pouvoir et de contrôle sont dominants dans chaque contexte, et c'est là que se fixe le point de vue de l'auteure. Dans certains cas, le mode de contrôle le plus marquant est la militarisation ; dans d'autres, c'est la financiarisation. Chacun des auteures féministes se rattache à un mode particulier de pouvoir et de contrôle, ce qui détermine sa façon de « lire » et de « cartographier » la violence. Tous les chapitres ne prétendent pas réaliser des analyses féministes d'économie politique. Ils ont cependant recours à dans certains éléments d'une « méthode d'économie politique » en analysant la violence dans des « sites stratégiques » clés (Ertürk, 2009 ; True, 2012). Les auteures examinent comment les conditions de guerre et de conflit modifient la division sexuelle du travail au sein de la famille et des communautés, ainsi que la violence associée à cette transformation. En examinant les moyens de subsistance et le travail indépendant des femmes après-guerre, elles démontrent non seulement que le travail des femmes est exploité, mais aussi que leur rôle de reproduction sociale est efficacement maintenu par la financiarisation de l'économie mondiale contemporaine. Nombre des chapitres présentent également les guerres et les conflits armés contemporains comme intrinsèquement liés au contrôle des ressources productives (Ertürk, 2009), reproduisant et normalisant ainsi la violence sexiste inhérente aux relations économiques. Par conséquent, une analyse féministe de l'économie politique de la guerre et des conflits s'impose, car elle nous permet de comprendre comment les relations politico-économiques produisent et perpétuent le continuum de violence auquel les femmes sont confrontées avant, pendant et après la guerre. Les études de cas analysent les relations de violence dans certains sites stratégiques, tous avec la guerre et les conflits en toile de fond, et produisent des comptes rendus riches et contextuellement fondés qui décrivent les multiples inégalités qui contrôlent la sexualité et le statut des femmes dans la société et qui consacrent leur marginalisation politique et économique. Les comptes rendus détaillés offerts par les études de cas non seulement enrichissent le corpus plus large de littérature sur le genre et les conflits, mais remettent également en question, à l'aide de preuves empiriques, les notions conventionnelles

selon lesquelles les femmes sont simplement des victimes de la guerre. Le chapitre sur la Colombie, par exemple, dans ses analyses des « femmes en armes » (au sein des FARC), remet en question l'idée globalement acceptée que toutes les femmes dans les sociétés en proie à la guerre sont des « victimes ». Les auteures remettent en question l'hypothèse selon laquelle les femmes sont souvent « forcées » à jouer un rôle de combattante. Elles affirment au contraire que la plupart des femmes des FARC ont participé aux combats de leur plein gré et ont négocié de manière proactive leurs droits à l'issue du conflit. De même, la plupart des chapitres s'éloignent de la catégorisation des femmes en « victimes » dans les contextes de guerre. Les auteures contribuent plutôt à un positionnement plus complexe des femmes qui négocient constamment dans des configurations politiques et militarisées changeantes au niveau mondial et local, et dans des arrangements économiques et des relations de genre concomitants (True, 2012). D'un point de vue critique, les auteures affirment donc qu'on ne peut ignorer l'importance de la violence structurelle, de l'oppression à long terme, de la discrimination et de l'appauvrissement dans la vie des femmes - les caractéristiques de la violence structurelle -. Et qu'on ne peut non plus ignorer le fait que la fin d'un conflit ou d'une guerre marque rarement la fin de ces formes complexes de violence à l'égard des femmes.

Notes

1- Agradecemos a Ambika Satkunanathan y Ayesha Imam su contribución a los primeros borradores de este capítulo. Ayesha Imam ayudó a coordinar las primeras fases de este proyecto y participaron en el taller inicial en el que se debatió el marco de la investigación en el que se basa este libro.

2- La monografía, editada por Kumudini Samuel (2012), fue publicada por DAWN como libro electrónico.

3- Peacemaking (establecimiento de la paz) suele referirse a los procesos de paz, y Peacebuilding (construcción de la paz) suele referirse al trabajo de paz posterior a un acuerdo/convenio. Para las definiciones de ONU en el contexto del mantenimiento de la paz, véase <https://peacekeeping.un.org/en/terminology>: “El establecimiento de la paz suele incluir medidas para abordar los conflictos en curso y normalmente implica una acción diplomática para llevar a las partes hostiles a un acuerdo negociado”, mientras que “La construcción de la paz tiene como objetivo reducir el riesgo... de que se produzcan conflictos”. Los capítulos de este libro se refieren a ambos procesos.

4- Véase DAWN (2011).

Bibliographie

Agamben, G. 1998. *Homo Sacer: Sovereign Power and Bare Life*. Stanford: Stanford University Press.

Agamben, G. 2005. *State of Exception*. Chicago: University of Chicago Press.

Basu, S. 2017. ‘The UN Security Council and the Political Economy of the WPS Resolutions’, *Politics and Gender* 13 (4): 721–7.

Bell, C. and O'Rourke, C. 2007. ‘Does Feminism Need a Theory of Transitional Justice?’, *International Journal of Transitional Justice* 1 (1): 23–44.

Bergeron, S., Cohn, C. and Duncanson, C. 2017. ‘Rebuilding Bridges: Toward a Feminist Research Agenda for Postwar Reconstruction’, *Politics and Gender* 13 (4): 715–21

- Charlesworth, H. and Chinkin, C. 2000. *The Boundaries of International Law: A Feminist Analysis*. Manchester: Manchester University Press.
- Charlesworth, H., Chinkin, C. and Wright, S. 1991. 'Feminist Approaches to International Law', *American Journal of International Law* 85: 613–45.
- Chenoy, A. M. 2004. 'Gender and International Politics: The Intersections of Patriarchy and Militarisation', *Indian Journal of Gender Studies* 11 (1): 27–42.
- Cockburn, C. and Zarkov, D. (eds). 2002. *The Postwar Moment: Militaries, Masculinities and International Peacekeeping. Bosnia and the Netherlands*. London: Lawrence and Wishart.
- Cohen, D. K., Green, A. H. and Wood, E. J. 2013. 'Wartime Sexual Violence: Misconceptions, Implications, and Ways Forward'. Washington DC: United States Institute of Peace, www.usip.org/sites/default/files/resources/SR323.pdf
- Cohn, C. 2012. *Women and Wars: Contested Histories, Uncertain Futures*. Cambridge: Polity Press.
- Confortini, C. 2006. 'Galtung, Violence, and Gender: The Case for a Peace Studies', *Feminism Alliance, Peace and Change* 31 (3): 333–67.
- Coomaraswamy, R. 2015. *Preventing Conflict, Transforming Justice, Securing the Peace: A Global Study on the Implementation of United Nations Security Council Resolution 1325*. New York: UN Women.
- Copelon, R. 1995. 'Gendered War Crimes: Reconceptualizing Rape in Time of War' in Peters, J. S. and Wolper, A. (eds), *Women's Rights, Human Rights: International Feminist Perspectives*. New York: Routledge.
- DAWN. 2011. 'Submission to the CEDAW Committee: Day of General Discussion on General Recommendation on Women in Armed Conflict & Post—conflict Situations, 18 July 2011'. Manila: Development Alternatives with Women for a New Era (DAWN), www.ohchr.org/documents/HRBodies/CEDAW/Womenconflictsituations/DevelopmentAlternativesWomenNewEra.pdf
- Duncanson, C. 2016. *Gender and Peacebuilding*. Cambridge: Polity Press.
- Elias, J. 2015. 'The Everyday Gendered Political Economy of Violence', *Politics and Gender* 11 (2): 424–9.
- Enloe, C. 1989. *Bananas, Beaches and Bases: Making Feminist Sense of International Politics*. Berkeley: University of California Press.
- Enloe, C. 2000. *Maneuvers: The International Politics of Militarizing Women's Lives*. Berkeley: University of California Press.
- Ertürk, Y. 2009. 'Promotion and Protection of All Human Rights, Civil, Political, Economic, Social and Cultural Rights, Including the Right to Development. Report of the Special Rapporteur on Violence against Women, its Causes and Consequences'. Human Rights Council, Eleventh Session, Agenda Item 3, A/HRC/11/6/Add.6, 23 June, www.ohchr.org/english/issues/women/rapporteur/docs/A.HRC.11.6.Add.6.pdf

- Federici, S. 2004. *Caliban and the Witch: Women, the Body and Primitive Accumulation*. New York: Autonomedia.
- Fitzpatrick, J. 1994. 'The Use of International Human Rights Norms to Combat Violence against Women' in Cook, R. (ed.), *Human Rights of Women: National and International Perspectives*. Philadelphia: University of Pennsylvania Press.
- Giles, W. and Hyndman, J. (eds). 2004. *Sites of Violence: Gender and Conflict Zones*. Berkeley: University of California Press.
- Haraway, D. 1988. 'Situated Knowledges: The Science Question in Feminism and the Privilege of Partial Perspective', *Feminist Studies* 14 (3): 575–99.
- Hartsock, N. 2006. 'Globalization and Primitive Accumulation: The Contributions of David Harvey's Dialectical Marxism' in *David Harvey: A Critical Reader*. Oxford: Blackwell.
- Hartsock, N. 2011. 'A New Moment of Primitive Accumulation'. Inaugural Inkrit Conference.
- Henry, N. 2014. 'The Fixation on Wartime Rape: Feminist Critique and International Criminal Law', *Social and Legal Studies* 23 (1): 93–111.
- Keating, C., Rasmussen, C. and Rishi, P. 2010. 'The Rationality of Empowerment: Microcredit, Accumulation by Dispossession, and the Gendered Economy', *Signs: Journal of Women in Culture and Society* 36 (1): 153–76.
- Kirby, P. 2012. 'How Is Rape a Weapon of War? Feminist International Relations, Modes of Critical Explanation and the Study of Wartime Sexual Violence', *European Journal of International Relations* 19 (4): 797–821.
- Laurie, M. and Petchesky, R. 2007. 'Gender, Health, and Human Rights in Sites of Political Exclusion', www.who.int/social_determinants/resources/gender_health_human_rights_wgkn_2007.pdf
- LeBaron, G. and Roberts, A. 2010. 'Towards a Feminist Political Economy of Capitalism and Carcerality', *Signs: Journal of Women in Culture and Society* 36 (1): 19–44.
- Lorentzen, L. A. and Turpin, J. (eds). 1998. *The Women and War Reader*. New York: New York University Press.
- Manchanda, R. 2005. 'Women's Agency in Peace Building: Gender Relations in Post—conflict Reconstruction', *Economic and Political Weekly* 44/45: 4737–45.
- Meintjes, S., Pillay, A. and Turshen, M. 2002. *The Aftermath: Women in Post—conflict Transformation*. London: Zed Books.
- Mies, M. 1987. *Patriarchy and Accumulation on a World Scale*. London: Zed Books.
- Moore, D. 2015. 'Conflict and After: Primitive Accumulation, Hegemonic Formation and Democratic Deepening', *Stability: International Journal of Security and Development* 4 (1): 1–21.
- Moran, M. 2010. 'Gender, Militarism, and Peace—building: Projects of the Postconflict Moment', *Annual Review of Anthropology* 39: 261–74.
- Moser, C. and Clark, F. (eds). 2001. *Victims, Perpetrators or Actors? Gender, Armed Conflict and Political Violence*. London: Zed Books.

- Ní Aoláin, F., Haynes, D. F. and Cahn, N. R. 2011. *On the Frontlines: Gender, War and the Post—conflict Process*. Oxford: Oxford University Press.
- Nordstrom, C. 2004. *Shadow Wars: Violence, Power and International Profiteering in the Twenty—first Century*. Berkeley: University of California Press.
- Otto, D. 2016. ‘Women, Peace and Security: A Critical Analysis of the Security Council’s Vision’. London: LSE, <https://blogs.lse.ac.uk/wps/2017/01/09/women—peace—and—security—a—critical—analysis—of—the—security—councils—vision/>
- Petchesky, R. P. 2002. ‘Phantom Towers: Feminist Reflections on the Battle between Global Capitalism and Fundamentalist Terrorism’, *Development* 45: 40–5.
- Peterson, S. 2005. ‘How (the Meaning of) Gender Matters in Political Economy’, *New Political Economy* 10: 499–521.
- Raven—Roberts, A. 2013. ‘Women and the Political Economy of War’ in Cohn, C. (éd.), *Women and Wars: Contested Histories, Uncertain Futures*. Cambridge: Polity Press.
- Rees, M. and Chinkin, C. 2016. ‘Exposing the gendered Myth of Post—conflict Transition: The Transformative Power of Economic and Social Rights’, *New York University Journal of International Law and Politics* 48 (4): 1211–26.
- Samuel, K. (éd.). 2012. *Women Transforming Peace Activism in a Fierce New World: South and Southeast Asia*. Philippines: Development Alternatives with Women for a New Era (DAWN), www.dawnnet.org/sites/default/files/articles/analyses_final_full_prst_book_2012—mar.pdf
- Seguino, S. 2010. ‘The Way Forward in the Wake of the 2008 Global Economic Crisis: Does the Stiglitz Commission Report Go Far Enough?’ Concept paper prepared for DAWN Development Debates.
- Sen, G. and Durano, M. 2014. ‘The Remaking of Social Contracts: The Promise of Human Rights’ in Sen, G. and Durano, M. (eds). *The Remaking of Social Contracts: Feminist in a Fierce New World*. London: Zed Books.
- Skjelsbæk, I. and Smith, D. (éds). 2001. *Gender, Peace and Conflict*. London: Sage.
- True, J. 2012. *The Political Economy of Violence against Women*. Oxford and New York: Oxford University Press.
- True, J. 2016. ‘Explaining the Global Diffusion of the Women, Peace and Security Agenda’, *International Political Science Review* 37 (3): 307–23.
- Turshen, M. 2016. *Gender and the Political Economy of Conflict in Africa*. London and New York: Taylor and Francis.
- Von Holdt, K. 2013. ‘South Africa: The Transition to Violent Democracy’, *Review of African Political Economy* 40 (138): 589–604, <https://doi.org/10.1080/03056244.2013.854040>
- Von Holdt, K. 2014. ‘On Violent Democracy’, *Sociological Review* 62 (2): 129–51.
- Wieringa, S., Chhachhi, A. and Truong, T. 2006. *Engendering Human Security: Feminist Perspectives*. New Delhi: Woman Unlimited

1

**CONSTRUCTION DE LA
« FEMME RESPONSABLE » :
LA VIOLENCE
STRUCTURELLE DANS
LA STRATÉGIE DE
DÉVELOPPEMENT
D'APRÈS-GUERRE
AU SRI LANKA**

Vagisha Gunasekara
et Vijay K. Nagaraj

Point de départ

Le Sri Lanka est à l'aube d'une transition vers une troisième ère républicaine, avec des processus de réforme constitutionnelle et de justice transitionnelle en cours aujourd'hui. Lorsque l'idée d'écrire ce chapitre a commencé à germer en 2015, les débats autour de ces processus battaient leur plein. Cependant, ils n'ont pas réussi à attirer l'attention sur la nature structurée de la violence sexiste inhérente aux accords politico-économiques qui traversent les périodes d'avant-guerre, de guerre et d'après-guerre. Les contestations et les luttes en cours¹, en grande partie dans l'arène des droits humains, concernant la violence à l'égard des femmes liée aux conflits, restent principalement axées sur certains types de préjudices tels que le viol et la violence sexuelle, tandis que la violence sexiste reproduite par les structures politiques et économiques reste marginalisée. Dans le même temps, les discours sur le thème femmes, développement économique et réparation après-guerre, en se focalisant sur des droits particuliers, notamment les moyens de subsistance, n'ont souvent pas pris en considération la manière dont l'hétéropatriarcat, en tant que cadre d'abus, est en fait reproduit par ces arrangements et structures politico-économiques.

Malgré les nouvelles théories qui présentent une compréhension plus nuancée des changements et des continuités dans les structures politiques, économiques, sociales et idéologiques, eu égard aux conflits armés, la littérature fait peu de place à l'analyse de genre. Quelques études se concentrent sur les liens économiques entre les hommes et les femmes qui agissent en temps de guerre (Nordstrom, 2004), tandis que d'autres soulignent que nous devons comprendre, non seulement ce qui arrive aux femmes dans les économies politiques de la guerre, mais aussi pourquoi cela leur arrive (Raven-Roberts, 2013). Le fait est qu'il est nécessaire de relier le genre et l'économie politique, de sorte à donner un sens féministe, non seulement aux formes flagrantes de violence contre les femmes - au premier rang desquelles figurent naturellement le viol et la violence sexuelle - mais aussi à la violence quotidienne, qui inclut la violence sexuelle, vécue ou reproduite à travers les relations politico-économiques quotidiennes. Pendant, la guerre au Sri Lanka, et surtout après la fin, il y a eu une pléthore de récits sur la violence que la guerre et le conflit ont infligée aux femmes et aux filles. Mais ces récits ont, pour la plupart, surtout évoqué le côté sexualisé et ethnicisé de la violence, en particulier le viol (Satkunanathan, 2017 ; Jayawardena et Pinto-Jayawardena, 2017); ils font partie de l'attention fortement mondialisée portée au viol et à la violence sexuelle en contexte de guerre. Cette attention portée au viol et à la violence sexuelle à l'encontre des femmes et des filles est en grande partie le résultat des luttes féministes,

en particulier dans le domaine du droit pénal international. Pourtant, comme le suggère Ní Aoláin (2012), ces luttes féministes ont conduit à l'élaboration d'objectifs politiques avec des stratégies de justice pénale axées sur la catégorisation des victimes et des auteurs. Elle fait également remarquer qu'elles ont conduit à donner la priorité à « certaines questions (en particulier, la vérité, la justice, les pratiques mémorielles et les réparations) », tout en reléguant d'autres au second plan, « notamment l'égalité sociale et économique, la santé et les choix en matière de procréation, l'identité culturelle et les autres croisements d'identités imbriquées dans les sociétés en conflit ou répressives » (ibid.).

C'est précisément au centre de cette critique que nous situons la présente analyse. Dans notre entendement, la violence structurelle se présente sous forme « d'expropriation de ressources économiques et non matérielles vitales et de fonctionnement de systèmes de stratification ou de catégorisation sociales qui sapent les chances de survie des personnes » (Anglin, 1998). Dans des contextes marqués par la guerre, comme au Sri Lanka, les gens s'efforcent de négocier leur survie, le long de nombreuses lignes de fracture sociales, économiques et politiques hostiles. Ces lignes de fracture opèrent, non seulement au niveau du genre, de la classe, de la caste et de l'ethnicité, mais aussi en relation avec le capital et le travail, le marché et l'État, le centre et la périphérie (Murray, 2001).

En donnant une place centrale aux rapports politico-économiques fondés sur le genre plutôt qu'à la guerre et au conflit lui-même, nous pouvons mettre ces deux derniers éléments en perspective, au lieu de leur accorder le statut surdéterminant dont ils bénéficient si souvent dans des contextes tels que celui du Sri Lanka. Le présent chapitre, qui s'inscrit dans le contexte de l'après-guerre au Sri Lanka, soutient essentiellement que les dynamiques d'accommodement et de constitution mutuels impliquant le genre et la violence peuvent être représentées en termes de relations de violence distinctes et genrées et de modes spécifiques d'accumulation et de dépossession, ainsi que de certains modes de pouvoir et de contrôle. Une telle approche ou un tel cadre de travail sera à son tour utile, nous l'espérons, pour comprendre la nature mutuellement constitutive de la violence à l'égard des femmes et des relations politico-économiques dans le contexte de la guerre et des conflits.

La violence dans l'économie politique des conflits

Nous partons de l'idée que la guerre et le conflit sont des moments d'éruption dans « un cours continu de formation de classe, idéologique et politique dans le contexte des processus d'accumulation » (Moore, 2015). Cette perception va à l'encontre de la compréhension dominante selon laquelle la guerre et le conflit sont des ruptures dans le tissu autrement « normal » du développement (Nagaraj, 2015). Elle a été contestée par beaucoup, à l'instar de Taghdisi Rad (2015) qui souligne ceci :

« L'économie néoclassique considère la guerre et le conflit comme des facteurs exogènes temporaires, dont l'intensité est mesurée par le nombre de décès liés aux combats, et qui, à son tour, est « trop exceptionnel » pour mériter un cadre distinct d'analyse économique. Il est supposé que le conflit implique un report des activités économiques « normales », un fonctionnement anormal des institutions et un arrêt du processus d'accumulation du capital. Par conséquent, toute analyse économique concrète de la situation est reportée à la phase « post-conflit ». Une telle vision, qui tend à mettre sur un pied d'égalité le cas de pays en conflit et celui de pays qui ne le sont pas, a non seulement un pouvoir explicatif extrêmement limité, mais ne permet pas de comprendre le contexte des relations dynamiques entre conflit et économie ».

Le traitement de la guerre et du conflit, comme un écart par rapport à la « normale », entraîne l'association du « redressement post-conflit » à la réalisation de « conditions économiques normales ». Ce point de vue - qui prône le « retour à la normale » - ne tient pas compte de la violence qui imprègne les arrangements économiques et politiques « normaux ». Il dépeint la violence comme un phénomène produit uniquement par la guerre ou le conflit, effaçant ainsi les traces de la continuité de la violence structurelle qui précèdent les limites temporelles de la guerre. Cette vision produit également une image déformée de l'aménagement des espaces de la violence, en confinant souvent celle-ci aux espaces de combat. Cette représentation de la guerre et du conflit, qui constitue souvent la base de la « reconstruction » d'après-guerre et d'après-conflit, ne rend donc pas compte de la manière dont les situations de guerre et de conflit reproduisent les relations spatiales, économiques et subjectives de la violence. C'est cette vision de la guerre et du conflit qui définit la trajectoire du Sri Lanka en termes de dualisme brutal de « croissance en temps de guerre ».

Contestant ce cadre dualiste, Venugopal affirme que « le conflit dans le nord a été, de manières différentes, un facteur favorable au processus de réforme économique tant contesté dans le sud » (2003). Le déroulement des réformes économiques au

Sri Lanka coïncide avec l'avènement du cadre néolibéral intégrant la libéralisation économique, la mondialisation, le libre-échange, la démocratisation et la gouvernance, sous l'impulsion de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international (FMI)². Les bouleversements sociaux émanant du processus de libéralisation ont été institutionnalisés dans la guerre civile³. Les géographies de la guerre étaient physiquement séparées des lieux de production. Sur le plan spatial, cela a conduit à une séparation géographique entre le principal théâtre de la guerre au nord et à l'est et les principaux théâtres de production, situés à l'ouest, dans les collines centrales et au sud du pays⁴. En réalité, la guerre a atténué certains des effets négatifs des réformes, en partie parce que le secteur de la sécurité a absorbé la main-d'œuvre⁵ à cause d'une expansion rapide des opportunités d'emploi⁶. La libéralisation de l'économie, amortie par des niveaux sans précédent d'aide étrangère, n'a pas mis fin à la recherche de rente ethniquement biaisée dans le secteur public. Au contraire, elle s'est étendue à de nouveaux groupes qui ont profité de l'environnement de tension accrue et d'autoritarisme (Dunham et Jayasuriya, 2001). Alors que la libéralisation a donné un coup de fouet bien nécessaire au secteur des exportations dans le sud, la production agricole du nord, qui dépendait de la consommation intérieure, a souffert d'une forte baisse des prix. La nature inégale du développement régional, associée à la répartition inégale des investissements du secteur public et à l'accélération des projets d'irrigation et de peuplement sensibles sur le plan démographique, a intensifié les griefs de longue date au sein de la population tamoule. La conjonction de ces facteurs a conduit à une ethnicisation croissante de la concurrence économique, dans l'ombre d'un État autoritaire et majoritaire, et a favorisé des conflits horizontaux le long des lignes ethniques. La partisanerie politique au sein du mouvement syndical a progressivement transformé les luttes syndicales, en les faisant passer de la défense des réformes structurelles relatives aux droits des travailleurs à la préoccupation principale de la conquête du pouvoir politique pour le parti auquel ils étaient affiliés. Les syndicats sont devenus un moyen, pour les partis politiques, d'exprimer leurs rivalités entre eux, laissant le mouvement syndical pratiquement en déshérence.

Considérer la guerre civile sri-lankaise comme une explosion particulière intégrée dans le double processus de formation de l'État et de développement (ou d'accumulation) et mettre en avant les relations politiques et économiques, en appliquant une analyse féministe critique de la guerre et des conflits sous un angle politico-économique, nous aide à mieux explorer la manière dont ces relations conditionnent et augmentent la vulnérabilité des femmes à la violence. L'économie politique féministe est utile pour décortiquer la nature sexuée de la violence inhérente aux structures économiques politiques nationales et mondiales (True, 2012). Les analyses de l'accumulation par la

dépossession, réalisées par des féministes critiques, affirment que la mondialisation du capital doit être comprise comme un moment d'accumulation primitive fortement genrée (Mies, 1987 ; Federici, 2004 ; Hartsock, 2006, 2011; Keating et al., 2010; Lebaron et Roberts, 2010). Maria Mies (1987), par exemple, identifie les femmes, la nature et les populations des pays pauvres comme des lieux d'extraction et de dépossession. Elle affirme que ces groupes constituent la base sur laquelle les processus d'accumulation capitaliste ont été historiquement établis et que leur subordination et leur exploitation continuent d'être des prémisses essentielles à la reproduction du modèle courant; il est donc crucial de comprendre les interactions, tant historiques que actuelles, entre les divisions sexuelles, sociales et internationales du travail.

Mais ces divisions représentent souvent des hiérarchies de travail et de travailleurs piégés dans des relations de violence. La plus frappante de ces hiérarchies est celle des Tamouls du haut-pays (également connus sous le nom de Tamouls Malaiyaha), victimes de l'oppression de caste, qui ont été amenés par les Britanniques du sud de l'Inde, au début du 19^e siècle, pour travailler dans leurs plantations de café remplacées, par la suite, par des plantations de thé. Le thé est, depuis longtemps, l'une des principales sources de recettes d'exportation du Sri Lanka. Autrefois source la plus importante, il reste la deuxième après les recettes d'exportation des textiles et des vêtements ; il continue de représenter plus de la moitié de toutes les exportations agricoles en termes de recettes⁷. Tout au long des décennies de guerre, le secteur des plantations est resté une périphérie intérieure, générant de précieuses recettes en devises qui ont contribué à stabiliser l'économie.

Cependant, les Tamouls du haut-pays, qui ont souffert de conditions de travail proches de l'asservissement et ont été laissés apatrides et privés de leurs droits par un État sri-lankais nouvellement indépendant, ont peu profité de ces avantages et sont les plus mal lotis, en termes de développement économique et social, parmi les quatre principaux groupes ethniques du Sri Lanka. Pendant des décennies après l'indépendance, les plantations de thé du haut-pays sont restées des enclaves régies par des sociétés, avec une présence minimale de l'État ; de fait, encore aujourd'hui, la portée et le pouvoir des autorités publiques sont limités. Les femmes tamoules du haut-pays, qui constituent la quasi-totalité de la main-d'œuvre employée dans la cueillette du thé, se trouvent tout en bas de la hiérarchie ; elles subissent des violences patriarcales et ethniques, exercées aussi bien de l'intérieur que de l'extérieur de la communauté, non seulement en tant que travailleuses, mais aussi en tant que femmes.

La violence est également inhérente à la division sexuelle du travail entre les sphères publique et privée, soutenue par des idéologies de genre qui rendent les femmes principalement responsables d'un travail souvent invisible, non ou mal rémunéré dans la sphère privée (Okin, 1991 ; Federici, 2004 ; True, 2012). Cette division est au cœur des processus d'accumulation, puisque « la productivité de la femme au foyer est la condition préalable à la productivité du travailleur salarié (de sexe masculin) » (Maria-Rosa Dalla Costa (Dalla Costa et Fortunati, 1977), citée dans Mies, 1987). Ces structures et processus sexués produisent et reproduisent la violence, en limitant la participation des femmes à la vie publique et leur accès aux marchés, ce qui, en retour, crée des inégalités au sein du foyer et piège les femmes dans des environnements violents, tant domestiques que professionnels (True, 2012). Comme l'observe True (ibid.), certaines femmes des pays développés contournent les situations patriarcales et potentiellement violentes de la sphère domestique, en déléguant le travail de soins aux femmes pauvres, notamment les migrantes originaires du Sud.

Ce phénomène se reflète dans le Sud lui-même, lorsque le travail de soins précaire est délégué aux femmes venant de la périphérie. Bien que certaines de ces activités de soins se situent sur le marché du travail « public », elles s'apparentent au travail de soins non rémunéré que les femmes effectuent traditionnellement à la maison

Cueilleuses dans une plantation de thé biologique au Sri Lanka



Photo: Dennis Keller

et sont par conséquent dévalorisées (Okin, 1991). Au Sri Lanka, ce que l'on appelle aujourd'hui le « travail domestique » - qui consiste principalement à entretenir les ménages, à faire la cuisine et à prendre soin des membres du foyer - est un dérivé sexué des structures féodales historiques. Le travail domestique est souvent effectué par des femmes pauvres des plantations ou d'autres zones rurales appauvries du pays; les femmes des zones urbaines défavorisées se chargent également de la cuisine et du nettoyage, dans les ménages urbains. Alors que de plus en plus de femmes issues des classes moyennes sri-lankaises intègrent le marché du travail formel, les femmes tamoules de la région des collines ou les femmes cinghalaises des zones rurales ont endossé le rôle de femmes au foyer. Comme l'a observé Mies (1987), dans le contexte des plantations coloniales, ce « processus de domestication des femmes » « n'a jamais été un processus pacifique », car il impliquait l'exploitation et la violence physique, sexuelle et émotionnelle, perpétrées sur les femmes, à la fois par les hommes aussi bien que les femmes des familles de classe supérieure.

Le travail domestique souligne le fait que l'oppression et la domination sont produites et reproduites non seulement dans les économies légales et formelles, mais aussi dans les économies informelles et illicites. Comme l'écrit Raven-Roberts (2013), les économies illicites, tant nationales que mondiales, s'entremêlent avec les vestiges de l'économie formelle et créent ainsi des conditions dans lesquelles les personnes, principalement les femmes, sont piégées dans une économie de survie. C'est ici que nous mettons en lumière deux secteurs ou sphères de travail dominés par les femmes, mais situés aux deux extrémités du spectre de la légitimité - le travail du sexe d'une part et, d'autre part, le travail indépendant des femmes basé sur des prêts dans les communautés du nord et de l'est touchées par la guerre. Ces deux secteurs ou sphères font partie intégrante de l'économie politique de guerre au Sri Lanka et de celle du développement de l'après-guerre. Bien qu'ils se situent aux deux extrêmes du spectre de la légitimité, ils partagent néanmoins la caractéristique d'être piégés dans des économies morales distinctes - dans le cas de la première, comme transgressive et dangereuse, et, dans le cas de la seconde, comme conforme et débitrice.

Pendant les années de guerre au Sri Lanka, les processus de mondialisation économique découlant du néolibéralisme ont transformé la nature même du travail rémunéré. Les processus actuels d'accumulation par dépossession favorisent l'entrée des femmes dans le travail rémunéré et, ce faisant, la création de la classe ouvrière féminisée, qu'exige l'accumulation flexible du capitalisme contemporain (Hartsock, 2006). Au cœur de ces processus, se trouvent la renégociation du contrat social et la redéfinition des relations sociales en faveur du capital qui, en retour, transforment

également les processus de reproduction sociale et l'ensemble des relations sociales qui les façonnent (ibid.). Les zones franches du pays, point central de l'industrie du textile et du vêtement, où 70 % de la main-d'œuvre est féminine, sont un héritage, à la fois, du tournant néolibéral dans l'orientation de la politique économique du Sri Lanka, survenu en 1977, et des années de guerre. Ces zones franches sont devenues essentielles pour assurer la place du Sri Lanka dans la chaîne de valeur mondiale de l'habillement, mais en devenant une enclave privilégiée de capitaux, exemptés des régimes fiscaux et de travail normaux. Comme le documente Caitrin Lynch (2007), « gahenu-juki, pirimi-thuwakku » (machines à coudre juki pour les femmes, fusils pour les hommes) était un trope marquant ou un appel idéologique (et sexué) à « servir la nation », qui s'accommodait bien de la nécessité de faire partie des chaînes de production mondiales, afin de continuer à financer une guerre civile. Cette situation a ouvert la voie à une autre chaîne d'enclaves dans lesquelles le contrat social était sous-tendu par la coercition et la violence, en particulier à l'égard des jeunes femmes, majoritairement issues des zones rurales et périurbaines de l'arrière-pays ; entrées, en grand nombre, dans les zones franches, celles-ci étaient à la recherche de sécurité économique pour leurs familles, dans une atmosphère de précarité généralisée et de guerre. L'émigration à grande échelle de femmes, travaillant comme domestiques vers le Moyen-Orient riche en pétrole, a constitué une autre enclave de main-d'œuvre, pendant les années de guerre. Alors que la production nationale s'effondrait dans la période de libéralisation postérieure à 1977, leurs envois de fonds sont devenus la principale source de devises pour le pays ; les envois de fonds des travailleurs émigrés sont devenus la principale source de devises pour le pays, compensant près de 70 % du déficit commercial et contribuant à ramener la balance des paiements courants à des niveaux gérables, tout au long des années de guerre (Almeida, 2017). Les femmes ont continué à migrer vers les pays de la région du Golfe, même après la guerre, bien que leur nombre ait diminué en raison de l'interdiction spécifique faite aux femmes ayant des enfants de moins de cinq ans.

L'analyse qui précède situe la guerre civile sri-lankaise, généralement considérée dans le contexte de la formation d'un État postcolonial, dans le processus tout aussi violent et continu du développement néolibéral. En nous concentrant sur ce dernier point, nous avons décrit plusieurs « enclaves » de production qui ont joué un rôle central dans l'économie politique de la guerre. Le rôle joué par les femmes qui occupaient- et y étaient piégées - remet en question la position dominante consistant à les étiqueter les, comme de simples victimes de la guerre. Il est évident que leur travail a largement contribué à maintenir les ménages - et l'économie nationale - à flot, pendant les années de guerre. Cela réaffirme donc l'idée que les femmes sont des participantes

et des actrices qui négocient dans le contexte d'un système politico-économique militarisé aux dimensions supra locales, voire mondiales (Nordstrom, 2004). Le fait que nous considérons leur travail, comme un élément central de l'économie politique de la guerre, contraste fortement avec le discours populaire actuel, selon lequel la contribution des femmes à l'économie serait « insuffisante ». Les analyses de genre des économies politiques de la guerre sont également importantes ; elles mettent en évidence les relations politiques et économiques historiques et contemporaines, locales et mondiales, qui forment, produisent et reproduisent la violence, ainsi que la manière dont les guerres amplifient et redéfinissent les identités de genre (voir Raven-Roberts, 2013).

À partir de l'analyse précédente, notre approche de la violence à caractère sexiste, pendant et après la guerre au Sri Lanka, consiste à voir les continuités des dimensions de genre, au-delà de la temporalité de la guerre, et à les reconnaître comme liées au patriarcat et aux impacts différentiels de la mondialisation économique (True, 2012). Plutôt que d'accepter le discours, selon lequel la violence contre les femmes et les filles en temps de guerre est exceptionnelle, nous cherchons à redessiner les pistes de la continuité de la violence structurelle inhérente aux accords politico-économiques qui datent d'avant les limites temporelles de la guerre et à considérer cette violence comme de simples manifestations différentes de l'oppression et de la domination de sexe/genre. Partant de ce cadre, nous tentons également de produire un contre-récit au bourdonnement constant - « il n'y a pas assez de femmes sur le marché du travail » - que nous servent volontiers des hommes politiques « avant-gardistes » d'âge moyen et d'autres groupes aux orientations néolibérales (y compris ceux qui défendent le « droit des femmes au travail »).

Accumulation par la dépossession à caractère sexiste : le cas des femmes indépendantes de Passikudah, au Sri Lanka

Nous cherchons à démontrer la violence sexiste dans les accords politico-économiques qui prolifèrent en temps de guerre et de paix, en examinant une enclave sexiste dans le paysage politique et économique actuel du Sri Lanka - le travail indépendant des femmes, catalogué comme « moyens de subsistance d'après-guerre ». Les enclaves genrées ne se limitent, en aucun cas, au travail indépendant des femmes dans les zones touchées par la guerre, ni aux cinq autres enclaves brièvement mentionnées dans la section précédente - les zones franches d'exportation, les travailleurs migrants, les plantations de thé, le travail sexuel et le travail domestique. Dans le présent chapitre, nous nous concentrons sur le travail indépendant qui a présenté une base

empirique relativement plus solide au moment de la rédaction de cet article. Le travail indépendant des femmes, dans les zones touchées par la guerre et sur l'île en général, est la stratégie de développement d'après-guerre, adoptée par l'État, pour sortir les ménages de la pauvreté et renforcer les capacités des femmes. Nous soutenons que l'incitation à trouver un emploi indépendant, qui trouve sa base dans le monde du capital financier, est un mode d'accumulation par dépossession. À l'aide de données empiriques qualitatives recueillies par intervalles, pendant une période de trois ans à partir de 2014, à Passikudah, une petite ville située sur la côte est du Sri Lanka, nous démontrons la nature mutuellement constitutive de la violence sexiste et des accords et structures politico-économiques, pendant et après la guerre affectant l'emploi indépendant des femmes.

L'auto-emploi en tant que politique néolibérale

L'auto-emploi basé sur les moyens de subsistance à domicile et le micro-entrepreneuriat est un élément important de la vision politico-économique de l'après-guerre, en particulier pour les femmes. Être « entrepreneur » est actuellement promu comme une stratégie de survie. Cette vision, cependant, n'est pas tout à fait nouvelle. Alailima (2002) souligne que l'État sri-lankais a activement promu les programmes d'emploi indépendant dans la période postérieure à 1977, pour atténuer les effets de la stratégie de libéralisation dans les zones rurales. Le travail indépendant s'inscrivait dans un ensemble plus large de programmes d'ajustement structurel (PAS) qui visaient à créer des opportunités d'emploi dans les secteurs modernisés de l'économie, tout en déchargeant l'État de la création d'emplois caractéristique de la période d'avant 1977 (Ruwanpura, 2000). Partant du principe que le travail indépendant entraînera une « croissance équilibrée », l'État a mis en œuvre seize programmes de développement rural intégré (PDRI), un modèle de développement communautaire proposé par la Banque mondiale dans de nombreuses régions du monde à l'époque. Initialement axés sur la mise en place d'infrastructures, les PDRI se sont, par la suite, tournés vers le soutien aux communautés rurales pour qu'elles entreprennent des activités génératrices de revenus, principalement par le biais de l'auto-emploi (Alailima, 2002).

Les programmes d'ajustement structurel (PAS) ont conçu les femmes comme des « amortisseurs de chocs » ; elles étaient censées servir de tampon contre les effets négatifs des PAS⁸, par leur participation accrue aux activités économiques et à la gestion de la communauté (Elson, 1989 ; Sparr, 1994 ; Lakshman, 1996 ; Rafeek et Samaratinga, 2000). Le travail indépendant a été imposé en douceur aux femmes ; il a été rendu attrayant avec l'offre d'une assistance financière, à travers plusieurs

programmes de crédit et de promotion gérés par les banques publiques et diverses organisations non gouvernementales (ONG). Les femmes ont eu, elles aussi, recours à divers programmes de travail indépendant, notamment parce que le tissage à la main et autres industries artisanales qui fonctionnaient sur le modèle coopératif ont fermé, à la suite des réformes économiques (Lakshman, 1996 ; Rafeek et Samaratunga, 2000). Dans le système coopératif du tissage à la main, les femmes réalisaient, en fait, seules, certaines tâches à domicile, mais elles faisaient partie d'un processus de production collectif plus large dans lequel les normes de qualité étaient contrôlées et le marketing et les ventes bien planifiés, en collaboration avec l'État. Le dernier modèle de travail indépendant imposé aux femmes les a atomisées en tant que productrices et les a laissées livrées à elles-mêmes pour le contrôle de la qualité, le marketing et les ventes. La seule « assistance » introduite de force était financière, principalement à travers le microcrédit. Bien qu'un certain nombre d'études réalisées dans les années 1990 ait remis en question l'efficacité des programmes de travail indépendant, en tant que stratégie de réduction de la pauvreté au Sri Lanka (Lakshman, 1996 ; Senanayake, 2002), et qu'un rapport du PNUD (1990) ait conclu à leur inefficacité, ces programmes associés à des initiatives de microcrédit sont demeurés solides, pertinents et courants dans la pratique du développement. Cette stratégie de développement « au bas de la pyramide » s'est poursuivie et a gagné en ampleur, après le tsunami de 2004 dans l'océan Indien, et au cours de la période d'après-guerre arbitrairement déterminée après 2009. Elle a été rebaptisée « stratégie de développement de l'après-guerre », un moyen de sortir de la pauvreté pour les ménages touchés par la guerre, en particulier les ménages dirigés par des femmes, dans le nord et l'est du Sri Lanka. L'État et les ONG internationales et locales encouragent les moyens de subsistance fondés sur le travail à domicile et les micro-entreprises, en tant que moyen de renforcer les ressources des ménages vulnérables. Le microcrédit et la microfinance sont des modalités clés qui permettent de soutenir les programmes de travail indépendant ; dans la période post-2009, les zones touchées par la guerre au Sri Lanka ont vu une financiarisation rapide du développement, avec la promotion active de cette conception par le gouvernement et les ONG, ainsi que les banques et autres institutions commerciales.

Déplacement de la production primaire

Dans les régions touchées par la guerre, les femmes sont souvent contraintes de devenir entrepreneuses. Plusieurs forces sont à l'œuvre pour déclencher cette contrainte. Il convient de faire une légère digression pour préciser la nature de ces forces et la manière dont elles contribuent à pousser les femmes vers l'auto-emploi indépendant, comme seule stratégie de subsistance. La ville de Passikudah, objet de ce

**Plage de Passykudah**

chapitre, se caractérise par l'imposition d'une économie balnéaire à forte intensité de capital sur un paysage de production primaire précaire dans les secteurs de la pêche et de l'agriculture, déjà empreint d'inégalités locales et d'un lourd héritage de guerre et de destructions dues au tsunami. L'économie balnéaire a rendu le travail salarié attrayant pour sa main-d'œuvre, même si - ou précisément parce que - elle sape les autres formes de production primaire (par exemple, la pêche, l'agriculture, le travail dans les plantations de cocotiers) en tant que moyens de subsistance sûrs. Cette situation est liée aussi bien au privilège que lui accorde l'État et au manque de soutien aux producteurs primaires qu'à d'autres facteurs environnementaux tels que la diminution des captures de la pêche et les inondations constantes pendant les périodes de mousson. Le privilège accordé au tourisme - et, dans le cas de Passikudah, au tourisme de villégiature haut de gamme - est une stratégie de développement économique distincte de l'après-guerre, issue de la philosophie économique actuelle du Sri Lanka. Cette philosophie, comme le dit si bien Abbink, pousse des États et des peuples entiers à « produire des marchandises commercialisables, développer le commerce, tout monétiser, investir dans la croissance matérielle, construire des installations et obtenir de l'argent et de la richesse » (2009).

L'affaiblissement de la production primaire est aussi inextricablement lié aux questions d'accès aux biens communs. L'utilisation de la plage par les pêcheurs, par exemple, se heurte au fait qu'elle est dans un état impeccable et est réservée aux touristes. Certains pêcheurs continuent d'utiliser la bande proche des stations balnéaires en raison des problèmes posés par la jetée officielle, plus éloignée et plus petite, mais ils subissent des pressions constantes de ces stations pour déménager. Comme nous l'avons écrit ailleurs (Gunasekara et al., 2016), à Passikudah, aujourd'hui, l'intégration des producteurs primaires dans la chaîne d'approvisionnement locale a généralement lieu, au bas de la chaîne, et la nature précaire de la pêche fait que les pêcheurs sont confrontés à des risques disproportionnés par rapport aux autres moyens de subsistance, qui sont également au bas de la chaîne de valeur. Cette précarité et les risques qui y sont associés poussent les gens à se tourner vers le travail salarié dans l'économie touristique et vers d'autres formes alternatives d'emploi. Pour les femmes de Passikudah, travailler dans l'industrie du tourisme comporte certains risques pour leur réputation, car les stations, les hôtels et les pensions de famille sont perçus, de manière négative, par la communauté locale. Ils sont considérés comme des espaces où l'on s'adonne aux vices humains, en particulier ceux des « autres » de sexe masculin, ce qui génère des récits de contagion ethnique et culturelle (ibid.). Les craintes sociales suscitées par la fraternisation des femmes tamouls locales, avec des hommes d'affaires musulmans, cinghalais ou étrangers, constituent des entraves à l'accès des femmes au travail salarié offert dans l'industrie du tourisme. Dans ce contexte, l'auto-emploi est devenu le moyen de subsistance de facto, pour les femmes et aussi pour certains hommes, à Passikudah. Bien que ce type de travail soit maintenant qualifié d'« entrepreneuriat », très peu de femmes indépendantes, que nous avons rencontrées à Passikudah, appartiennent à la quintessence de la catégorie des « fonceuses ». Leur entreprise est une activité de survie à temps partiel. Contrairement à la soif de croissance et d'expansion que l'on associe aux entrepreneurs, ces femmes ne sont pas intéressées par la transformation de leur micro-entreprise en une activité plus rentable. Leur seul objectif est de survivre, en assurant leur subsistance et en diversifiant les risques.

Une stratégie vouée à l'échec

Comme nous l'avons vu plus haut, le microcrédit et la microfinance sont des modalités essentielles de soutien des programmes d'auto-emploi. Après 2009, les zones du Sri Lanka, touchées par la guerre, ont été le théâtre d'une financiarisation rapide du développement, une idée activement promue par le gouvernement et les ONG, ainsi que par les banques et autres institutions commerciales. L'auto-emploi basé sur le

microcrédit est présenté comme un espace économique qui intrinsèquement donne de l'autonomie et de la confiance à ceux qui le pratiquent. Bien que le décaissement du microcrédit soit rapide et efficace, il existe très peu de conseils utiles sur ce qu'il faut produire. Les entrepreneurs potentiels reçoivent une piètre formation sur la fabrication d'articles déjà abondants sur le marché, comme le savon, les boules de camphre ou les bâtons d'encens, ou, alors, ils sont formés à la fabrication d'objets artisanaux qui n'ont que peu ou pas de valeur marchande. À défaut d'une orientation adéquate sur les besoins du marché ou d'une formation de qualité, ces femmes finissent par produire ce qu'elles peuvent, par leurs propres moyens.

Si une femme commence à fabriquer des bougies, il y a de fortes chances que toutes ses voisines se mettent à en faire de même. Il est courant que les travailleuses indépendantes passent de la fabrication d'un produit à un autre, en l'espace de six mois. Lorsque nous avons rencontré Rama, pour la première fois⁹, elle fabriquait du savon à domicile ; sept mois plus tard, elle était passée à la fabrication de murukku (un snack frit local), parce qu'elle n'arrivait pas à vendre ses barres de savon. Ces femmes se heurtent bien souvent à un manque de demande de la part des consommateurs pour leurs produits, étant donné que la base de leur clientèle vient de leur propre quartier appauvri. Plusieurs femmes entrepreneures nous ont déclaré que s'aventurer en dehors

Préparation de Murukku



Photo: Thamizhparithi Maari

de leur village comporte des risques, car les marchés sont un terrain genré. Accéder aux marchés implique des négociations, face à diverses formes de violence et de contrôle social, fondés sur le sexe. Par exemple, une vendeuse de cacahuètes a déclaré que beaucoup d'hommes lui font des avances sexuelles, chaque jour, lorsqu'elle mène ses activités dans des lieux publics. Les avances sont parfois agressives, allant même jusqu'à l'agression sexuelle.

Les femmes doivent également négocier avec leur mari ou leur partenaire masculin, pour mener des activités en dehors du foyer. Plusieurs femmes nous ont appris qu'elles organisent une activité commerciale, à l'extérieur de leur domicile, en l'absence de leur mari. La mission quotidienne de Valli consiste à vendre ses friandises faites maison, le plus rapidement possible, et rentrer chez elle, avant que son mari ne revienne du travail. Lorsqu'il lui arrive de rentrer tard, son mari la punit, à coups de poing et de pied. De nombreuses autres femmes se sont fait l'écho de cette réalité, admettant qu'elles prennent de grandes précautions pour ne pas provoquer leur mari, dans leurs tentatives de gagner leur vie. Face à la violence, à l'humiliation et à l'atteinte à la réputation qu'entraînent de tels incidents, seules quelques femmes restent encore « dans le jeu », pour rendre l'emploi indépendant viable. Il n'est guère surprenant que la plupart des projets d'auto-emploi échouent ; ils enferment les femmes dans un cercle vicieux de l'endettement qui les enfonce davantage dans la pauvreté. À cela s'ajoute que ces entrepreneures sont isolées de l'activité du marché, au sens large, et ne bénéficient pas du capital social et de l'accès aux réseaux de clientélisme nécessaires pour exploiter les marchés au-delà de leur zone de résidence. En outre, comme nous l'avons vu plus haut, la production locale dans les zones touchées par la guerre, comme dans la plupart des zones rurales, est aussi constamment déplacée par des acteurs économiques plus importants qui considèrent ces zones géographiques comme des marchés inexploités.

Des éléments récents montrent que certaines ont opté pour l'auto-emploi et, grâce à une combinaison de microcrédit, de soutien d'autres sources et de leurs propres compétences, ont pu tirer avantage de l'intégration à l'économie locale. Une faible minorité de femmes d'affaires dynamiques ont mis à profit l'aide de l'État pour renforcer leurs capacités en matière d'emploi indépendant et les porter au-delà de l'activité de subsistance. Cependant, même dans la poignée de cas relativement réussis, l'auto-emploi a surtout permis de diversifier et de répartir les risques plutôt que d'accumuler du capital pour faciliter une sortie de la précarité (Gunasekara et al., 2016). La grande majorité des entrepreneures de fait sont coincées dans une bataille sans fin pour s'assurer un revenu stable. Elles s'essaient à diverses entreprises à

domicile parce que joindre les deux bouts, en effectuant un travail quotidien salarié - le seul travail qui leur est accessible à Passikudah - est devenu une bataille difficile. Ces réalités remettent en question certaines des hypothèses sous-jacentes à l'esprit d'entreprise et à la promesse de prospérité vis-à-vis par rapport à l'emploi indépendant des femmes. Ces réalités remettent en question certaines des hypothèses sous-jacentes à l'esprit d'entreprise et à la promesse de prospérité par rapport à l'emploi indépendant des femmes.

La construction de la « femme financièrement responsable » (Maclean, 2012) est bien en évidence, car les femmes sont les cibles privilégiées des microcrédits ; les ONG, les banques, les institutions financières et l'État ont tous mis en œuvre des initiatives de microfinance, en direction uniquement des femmes. Nous avons quelques fois remarqué des agents de terrain à moto se rendant dans les villages où ils distribuent les prêts et collectent les remboursements¹⁰. Les réunions portant sur les prêts collectifs suivent un code ou un répertoire particulier. Un groupe d'environ dix ou parfois quinze personnes (pour la plupart des femmes) se réunit et s'assoit en cercle autour du jeune agent de crédit de sexe masculin. Parfois, la réunion commence par une prestation de serment des femmes qui promettent d'utiliser l'argent pour le bien-être de leur famille et d'effectuer les remboursements à temps. Après cela, l'agent de terrain collecte les remboursements de la semaine. Il est satisfait lorsque toutes les tranches sont payées dans leur intégralité. Ensuite, il leur dispense des conseils sur ce qu'elles doivent produire la prochaine fois, en se rappelant les choses qui ont attiré son attention, lors de son voyage à Colombo ou dans d'autres villes. La réunion se termine généralement par la distribution de nouveaux prêts au groupe et par la demande faite aux femmes d'amener d'autres personnes désireuses de participer aux programmes de prêts. Nous observons, ici, le mode de contrôle - la financiarisation, représentée par l'agent de terrain de la société de financement ou de l'ONG. Ce répertoire applique une construction particulière de la femme financièrement responsable. Il est intrinsèquement lié au fardeau reproductif qui pèse sur la femme, qui est également intégrée au serment qu'elle prête. Comme Stephen Young l'a observé, dans le cas de l'Inde (2010), cette performance implique également l'homme, l'exécuteur financièrement avisé, l'incarnation de la responsabilité et de la mobilité financières. Cependant, lorsque leurs activités pour générer des moyens de subsistance à domicile échouent et que les femmes ne sont pas en mesure de rembourser les prêts, les étiquettes d'« incompetence » et d'infériorité des capacités des femmes sont facilement invoquées comme causes de l'échec (Gunasekara et al., 2016). La tendance mondiale à utiliser les microcrédits pour la consommation et l'"échange de prêts" est très évidente au Sri Lanka ; les « discours sur l'analphabétisme financier » ou sur le

manque de capacité des femmes cachent « la dimension structurelle plus profonde de la financiarisation du développement et des programmes d'auto-emploi et de création de moyens de subsistance fondés sur l'endettement, dont l'émergence est inextricablement liée à la fin quasi-totale des emplois rémunérateurs, sûrs et à long terme ou de la production primaire » (ibid.). Les conséquences de l'endettement sont graves, voire tragiques. Les nouvelles des régions touchées par la guerre, qui établissent un lien entre les suicides et l'endettement, sont devenues monnaie courante (Wijedasa, 2014 ; Guganeshan, 2015).

La prolifération des sociétés de financement, dans les zones touchées par la guerre après 2009, a introduit de nouvelles dimensions dans ce domaine extrêmement violente de la dette. Les femmes qui sont en retard dans leurs remboursements sont souvent victimes d'intimidation et de harcèlement, de la part des agents de recouvrement des sociétés financières qui pratiquent couramment le marketing et la collecte de prêts en porte-à-porte (Gunasekara et al., 2016 ; 2015). Les faveurs sexuelles, en échange de remboursements retardés, sont devenues une pratique courante. C'est pour cette raison que, dans certaines régions, les agents de crédit passent après les heures d'ouverture pour recouvrer les paiements. Outre les dimensions physique et psychologique, ce type de violence comporte également une dimension subjective moins explorée. Les femmes risquent de voir leur réputation ternie, car l'intimidation et le harcèlement ont lieu à leur porte, dans la communauté même où elles vivent. Ce type de violence est devenu tellement chronique dans la province de l'Est qu'en 2014, le secrétaire de district de Batticaloa a interdit les visites hebdomadaires à domicile pour recouvrer les échéances des prêts.

Il est important de juxtaposer certains des répertoires inscrits dans l'espace économique de l'auto-emploi basé sur le microcrédit. Dans l'exercice de la responsabilité financière, avec l'exemple de l'agent de crédit de sexe masculin et des emprunteuses, nous observons un renforcement particulier des rôles de genre. L'agent de crédit de sexe masculin incarne la promesse d'un financement pour la femme et sa famille, ainsi qu'un arsenal de mécanismes - à la fois matériels et symboliques - pour la tenir responsable des fonds empruntés. L'emprunteuse est tenue responsable autant de la mise en place d'une activité indépendante viable, que de la garantie et la priorité du bien-être de sa famille dans les rôles prescrits de mère et d'épouse. Nous observons, dans le même tableau, la violence domestique que subissent certaines de ces femmes par leur mari, lorsque elles ont dépassé les limites d'un comportement accepté d'épouse et de mère et les confrontations violentes avec les hommes de main des sociétés de financement, en cas de remboursement de prêt tardif ou non effectué.

Pris ensemble, ces répertoires décrivent les dimensions de genre de la parenté qui sont privilégiées (à la fois sur le plan de la culture et de la violence) dans la construction de la femme financièrement responsable. Nous observons, dans le même tableau, la violence domestique que certaines de ces femmes subissent de la part de leurs maris lorsqu'elles ont dépassé les limites d'un comportement convenu dans leur rôle d'épouse et de mère. Elles se heurtent également à la violence des hommes de main des sociétés de financement, en cas de retard ou de non-remboursement d'un prêt.

La construction de la femme financièrement responsable est une dynamique des politiques néolibérales qui échafaude, habilement, la rhétorique de la responsabilité individuelle, aux fins de masquer le désinvestissement croissant des services de l'État (par exemple, les programmes de protection, sociale, les bons d'alimentation) et de confier entièrement la reproduction sociale aux familles individuelles, en l'occurrence aux femmes, ou vendre les services publics sur le marché. C'est une initiative qui vise à maximiser le rendement du travail non rémunéré de la reproduction sociale, au sein de la famille, et les dépenses limitées du salaire social à l'extérieur du foyer (Vogel, 2000). Dans ce cas, la construction de la femme financièrement responsable devient un élément central des processus d'accumulation.

Une situation gagnant-gagnant

Les seuls gagnants constants dans le jeu de l'auto-emploi et de la microfinance sont les prêteurs, dont beaucoup pratiquent des taux d'intérêt exorbitants qui atteignent parfois 200 à 250% par an. Même si la plupart des emprunteurs sont conscients des taux d'intérêt, ils recourent à la microfinance, car c'est la seule option qui s'offre à eux. La commodité des micro-prêts, qui n'exigent pas de garanties ni de formalités administratives, n'existe pas dans les autres systèmes de crédit sécurisés.

Alors que les petits prêteurs sont qualifiés d'« usuriers » pour des conditions de prêt similaires, les institutions de microfinance se targuent d'être des partenaires du développement. En fait, l'un des agents de crédit que nous avons rencontré portait un badge portant la mention « Dream achieve » (Réalisateur de rêves). Ils se parent d'une auréole morale, en trouvant de nouvelles alliances dans les ONG. Comme l'ont montré Gunasekara, Philips et Nagaraj (2016), la plupart des branches de microfinance des banques considèrent que faire équipe avec des ONG est une situation gagnant-gagnant. C'est ce qu'explique un directeur de banque de la province de l'Est, en ces termes : « Cette collaboration nous aide à promouvoir leur cause humanitaire et à faire des affaires avec les communautés. Lorsqu'elles encouragent l'accès au

crédit et à la microfinance dans le cadre de leurs programmes, je suis en mesure d'ouvrir davantage de comptes et de proposer des prêts aux gens. Ce qui constitue une bonne chose pour les affaires¹¹. Ainsi, la combinaison du travail indépendant et de la microfinance est devenue un mécanisme socialement accepté pour extraire des richesses et des ressources en profitant des pauvres, notamment des femmes. C'est une stratégie de développement d'après-guerre élégante et porteuse de la promesse d'éradiquer la pauvreté, sans menacer aucunement les accords politico-économiques existants. Elle promet une transformation des vies et des communautés exempte du désordre des luttes de classes, de castes ou d'ethnies et elle garantit que les pauvres peuvent être sauvés, tout en faisant des profits sur leur dos.

Relations de violence: spatiale, économique, subjective et sexuelle

À partir des récits sur la violence sexiste dans l'auto-emploi, nous identifions quatre relations de violence à l'encontre des travailleuses dans ce secteur de l'économie ; ces relations sont interconnectées mais distinctes : spatiale, économique, subjective et sexuelle.

Nous postulons que l'organisation spatiale du travail des femmes détermine sa visibilité, produisant ainsi des formes spécifiques de vulnérabilité. Nous observons, ici, deux types d'organisation spatiale du travail des femmes dans l'économie politique de la guerre. Premièrement, pendant la guerre, les centres de production se sont concentrés dans des zones géographiques éloignées du nord et de l'est du Sri Lanka. Comme sur d'autres théâtres de guerre, toute la vie économique de Passikudah - principalement la pêche et l'agriculture - a dû faire face aux combats entre l'armée sri lankaise et les Tigres de libération de l'Eelam tamoul (LTTE), sur terre et en mer. Personne n'échappait aux régimes de surveillance déployés par l'armée sri-lankaise, les LTTE et les autres factions armées. L'activité économique était à haut risque, surtout parce qu'elle devait être organisée autour d'un régime complexe et imprévisible de points de contrôle, de couvre-feux, de zones de sécurité et de laissez-passer. L'accès aux marchés était irrégulier, ce qui entraînait des pertes importantes pour les producteurs primaires. Dans le climat de peur qui régnait en temps de guerre, où les hommes étaient exposés aux risques d'enlèvement, de meurtre et de recrutement forcé, les femmes étaient plus à même de franchir les points de contrôle pour accéder aux marchés (Bohle et Funfgeld, 2007 ; Fernando et Moonesinghe, 2012 ; Goodhand et al., 2000). Cependant, les risques associés pour les femmes font que cette voie aussi n'est pas toujours fiable ou sûre. Dès lors, la production primaire - basée sur la pêche

ou l'agriculture - est devenue une économie de subsistance ou de survie, fortement dépendante de facteurs externes et de la situation sécuritaire.

Deuxièmement, le travail des femmes a été organisé, dans l'espace, de manière à permettre une surveillance et un contrôle stricts, deux aspects jugés nécessaires au processus de production. Par exemple, la plupart des femmes de Passikudah se sont mises au travail indépendant ou domestique, exercé au sein du foyer, sous l'œil vigilant de leur mari et des autres membres masculins de leur famille, ou des « mahaththayas » et « nonas »¹² des classes moyennes et supérieures, pour la plupart d'origine cinghalaise. Comme le montre le cas de Valli (illustré dans la section précédente), les modes de contrôle et de pouvoir établis dans ces espaces rendent les femmes vulnérables aux violences verbales, physiques et sexuelles ; ils n'offrent aucun mécanisme de recours. Ils étouffent leur voix, en tant que travailleuse et être humain. On constate que cette organisation spatiale du travail des femmes, tout en permettant des formes de surveillance et de contrôle nécessaires au processus de production, rend la travailleuse invisible et empêche toute intervention d'un tiers. Sur le plan physique également, les ménages maintiennent des codes stricts en matière d'intimité. « hors de vue, donc ignorées », les travailleuses disposent de mécanismes limités, pour tenir responsables leurs auteurs de tout acte de violence.

Les relations économiques violentes sont profondément ancrées dans ces modes de production des chaînes de valeur du travail indépendant. Dans l'auto-emploi des femmes de Passikudah, le rendement financier est faible ; les modalités de travail sont précaires et les conditions de travail sont dangereuses, parfois même indécentes. La journée de travail d'une employée de maison ou d'une femme qui s'efforce de subvenir aux besoins de son ménage, grâce à une micro-entreprise, est de plus de vingt heures. Les lois qui imposent un salaire minimum et des avantages sociaux (c'est-à-dire les cotisations aux fonds de prévoyance et fonds fiduciaire des employés) ne s'appliquent pas aux entrepreneurs de fait. Alors qu'un salaire constant semble être un luxe pour les travailleuses indépendantes, celles-ci sont aussi souvent exclues des programmes de protection sociale de l'État, tels que le samurdhi¹³ (prospérité). À ce qu'il semble, plus la visibilité du mode d'accumulation diminue, plus le niveau d'intervention de l'État dans la fourniture d'une protection de base diminue également. Les prêts ou le monde de la finance deviennent, alors, les moyens, pour ces individus, d'obtenir des fonds pour satisfaire leurs besoins fondamentaux. Comme nous l'avons vu en détail, dans la section précédente, l'endettement est aigu chez les travailleuses indépendantes.

En considérant le travail des femmes comme faisant partie de l'économie morale, nous observons des relations de violence subjectives ou psychosociales. L'« économie morale » peut être définie comme un type d'enquête axé sur la façon dont les activités économiques de toutes sortes sont influencées et structurées par des dispositions, valeurs et normes morales, et comment celles-ci sont à leur tour renforcées, déterminées, compromises ou supplantées par des pressions économiques. L'ordre moral concerne les normes (formelles et informelles), les conventions, les valeurs, les dispositions et les engagements relatifs à ce qui est juste et à ce qui constitue un bon comportement, par rapport aux autres, et implique certaines conceptions plus larges du bien et du bien-être. La façon dont l'économie morale se déploie dans la société a des effets subjectifs et psychosociaux violents qui laissent des cicatrices permanentes chez les femmes.

Par exemple, dans l'économie morale, les significations qu'ont les relations et les responsabilités économiques pour les femmes affectent la manière dont elles pensent que leur travail doit être effectué et reconnu. Le « rituel » de prestation de serment, par exemple, affirmait différentes étiquettes de valeurs pour l'identité des femmes, en tant que mères, et des femmes, en tant que productrices. La pression exercée sur les femmes pour qu'elles génèrent des revenus, afin de subvenir aux besoins de leur ménage, signifie invariablement que, dans une certaine mesure, leur rôle de mère est compromis. Les façons dont cela se produit affectent la texture morale de l'emploi. À cet égard, les moyens de subsistance des femmes, basés sur le travail à domicile, sont encouragés, car ils confinent la femme au foyer ; ils sont donc considérés comme des activités qui n'empiètent pas sur leur rôle de mère. Cependant, en les confinant à la vie de famille par la création de moyens de subsistance à domicile, le risque de violence domestique augmente. De plus, comme l'ont montré des études, la discipline ou le contrôle physique et psychologique des femmes par leur mari s'ajoute à la charge de gagner un revenu et de s'occuper du ménage qu'elles doivent supporter, créant de fait une triple charge (Jayasekara et Najab, 2016). Une tendance émergente chez les travailleuses indépendantes endettées est qu'elles passent plusieurs heures de la journée à essayer de traquer d'autres femmes de leur groupe qui n'ont pas remboursé leur prêt. Quelques-unes des femmes que nous avons rencontrées passent au moins deux jours, par semaine, à traquer les défailtantes, car le non-remboursement affecte tous les autres membres du groupe de prêt. Pendant ces deux jours, elles ne font rien d'autre que de déambuler dans leurs villages et dans les régions avoisinantes. Poopathy nous a déclaré qu'elle ne peut pas emprunter davantage, si les autres n'effectuent pas leur versement. C'est un problème sérieux pour elle, car elle utilise les fonds de ce groupe particulier, pour les dépenses du ménage. Il en résulte une baisse considérable

du nombre de bougies qu'elle produit par semaine, affectant son revenu. Une autre conséquence est la distance qui se crée avec ses amies et d'autres femmes de la communauté. Les personnes qui n'ont pas remboursé leurs prêts font partie de ses amies et de sa famille ; leur incapacité à rembourser affecte la survie de Poopathy et d'autres membres du groupe. Il s'ensuit des querelles entre elle et d'autres personnes, autrefois proches d'elle. Ce témoignage met en évidence une économie morale de la finance pour les entrepreneures de fait, dans laquelle les valeurs qui animent cette relation économique conduisent lentement à une rupture des liens sociaux et de parenté, dans les zones rurales du Sri Lanka.

Le travail des femmes hors de leur foyer entraîne souvent des réactions et des angoisses plus généralisées ou un état de panique morale (Goode et Ben-Yehuda, 2009; Krinsky, 2008) ; cette panique morale favorise une plus grande surveillance des femmes. Les femmes qui travaillent dans ces espaces sont ainsi confrontées à de sérieux risques pour leur réputation, en raison de la panique morale que suscite la fraternisation entre les sexes. Si certaines femmes peuvent dépasser ces limites, en dépit des ragots malveillants et de la diffamation, la plupart d'entre elles restent soumises aux règles de l'économie morale, afin de conserver une réputation de femme « bonne » et « vertueuse ». Les travailleuses indépendantes sont devenues la cible de cette panique morale, notamment en raison des transactions sexuelles qui servent de monnaie d'échange pour négocier l'accès au fonds de roulement, aux intrants, au crédit et aux marchés. Comme nous l'avons mentionné précédemment, certaines femmes indépendantes de Passikudah ont été piégées dans des transactions sexuelles qui relèvent fortement de l'exploitation, dans lesquelles elles ont négocié le remboursement de leurs dettes et des intérêts des prêts par des rapports sexuels.

La financiarisation: un mode de pouvoir et de contrôle

Notre approche de l'analyse des relations de violence entre les hommes et les femmes (spatiales, économiques, subjectives, sexuelles) vis-à-vis d'un mode particulier d'accumulation et de dépossession - l'auto-emploi - visait à jeter un éclairage sur certaines forces économiques, politiques et idéologiques plus importantes qui sont enchevêtrées dans ce réseau complexe et qui reproduisent continuellement la violence. Dans le récit ci-dessus, nous avons présenté la « financiarisation » et la « responsabilisation », comme des « modes de pouvoir et de contrôle » genrés, sur les

populations appauvries dans les zones touchées par la guerre au Sri Lanka. Le contexte dans lequel ces modes de contrôle existent actuellement est ce que nous appelons la « mondialisation néolibérale ».

Par le biais du mode de contrôle que nous appelons « responsabilisation », le travail des femmes dans la sphère publique continue à porter la marque du travail sous-évalué, informel et non rémunéré du travail qu'elles effectuent dans la sphère privée. Dans le contexte des États-Unis, Susan Thistle observe que :

« Les économistes reconnaissent depuis longtemps ... que le développement de nouvelles régions et la conversion de travailleurs non-salariés en travailleurs salariés peuvent créer de grands profits, conduisant les entreprises à implanter des usines à l'étranger... [Nous] devons prendre conscience qu'un processus lucratif similaire se produisait aux États-Unis même... [Au] fur et à mesure que le marché pénétrait dans les cuisines et les chambres à coucher transformant de nombreuses tâches ménagères en travail rémunéré, la productivité augmentait considérablement » (2006).

La femme « responsable », force motrice idéologique du microcrédit, travaille dans un contexte non réglementé où il n'existe pas de législation du travail et, tout comme les tâches ménagères au sein du foyer, cette situation perdure et fonctionne vingt-quatre heures sur vingt-quatre. La visibilité publique accrue des femmes qui travaillent a suscité, à son tour, une anxiété généralisée concernant la sexualité féminine et favorisé une plus grande violence à l'égard des femmes. En outre, l'augmentation de l'incidence des viols et des agressions sexuelles, bien qu'associée à la marchandisation généralisée de la sexualité, doit être interprétée comme l'expression de mécanismes plus profonds de discipline et de violence au travail.

La « financiarisation » est le modèle de repositionnement stratégique des lieux et des populations, en fonction des opportunités ou des risques qu'ils présentent pour les flux de capitaux mondiaux (Mitchell et Beckett, 2008). Cette « financiarisation » de l'espace cherche à étendre et à accélérer la mobilité du capital, pour se mouvoir facilement dans le monde. S'appuyant sur des hypothèses d'analphabétisme et d'incompétence fiscale dans les pays en développement, la « financiarisation » fait miroiter la promesse de sortir les ménages de la pauvreté, grâce à des initiatives de microcrédit et de microfinance. Les réductions des dépenses sont présentées comme « fiscalement responsables », ce qui invisibilise et légitime la volonté de recruter une main-d'œuvre (féminine) moins coûteuse dans les hôpitaux et les écoles du secteur public. L'autre conséquence est qu'elles créent des flux de travailleurs migrants,

provenant des régions rurales et pauvres d'un pays, pour prendre en charge le travail de soins des femmes actives. Ces « circulations » doivent être comprises dans une « relation dynamique avec la mondialisation financière » (Young, 2010). Elles coïncident avec la fuite concomitante des capitaux de l'État et des entreprises, due à la libéralisation du marché et à la réduction des dépenses publiques, ainsi qu'avec la production de flux financiers sous la forme d'envois de fonds des travailleurs chez eux pour soutenir leur famille (ibid.).

Dans ce contexte, la microfinance devient moins un outil politique pour soutenir les droits des femmes, en cas de restructuration des politiques industrielles de l'État (comme dans le cas de la SEWA à Gujarat, en Inde). Au contraire, comme le montre Héloïse Weber (2006), la microfinance, qui met l'accent sur l'esprit d'entreprise et l'autonomie, a été créée à partir des fonds sociaux d'urgence de la Banque mondiale pour aider les populations en proie à des difficultés temporaires, à la suite des programmes de libéralisation imposés par le FMI dans les années 1980. Un groupe consultatif d'assistance aux plus pauvres (CGAP) a rapidement été mobilisé, par la Banque mondiale, pour servir de missionnaire et faire connaître la microfinance dans le monde en développement. L'idée de la microfinance, en tant qu'injection temporaire pour atténuer les difficultés financières, est sous-tendue par l'opinion de l'investisseur (Warren Buffett), selon laquelle la volatilité économique est synonyme d'occasions de profit. Ainsi, la microfinance et le travail indépendant sont encouragés, en partant du principe qu'il existe un monde de « possibilités infinies » pour les pauvres - et, dans la plupart des cas, pour les femmes. Cependant, les récits de travailleuses indépendantes et couvertes de dettes de Passikudah problématifisent ces hypothèses et le monde d'espoir introduit par ces programmes.

Aujourd'hui, l'industrie de la microfinance est une entreprise de plusieurs milliards de roupies, où de nombreuses institutions enregistrent plus de 100% de bénéfices. En 2016, la Sanasa Development Bank, l'un des principaux fournisseurs de microfinance, a enregistré un bénéfice net de 1 milliard de roupies, pour la première fois de son histoire (Lanka Business News, 2016). Elle affichait une croissance de 48% de son bénéfice pour l'exercice 2015. Comme discuté plus haut, la demande de prêts n'est pas seulement due aux pertes financières subies par les familles, pendant la guerre ; elle est aussi le résultat du processus plus large d'austérité budgétaire qui a transféré la charge de l'entretien du ménage aux femmes.

Comme nous l'avons vu précédemment, si la mobilité limitée des femmes compromet fortement le succès et la durée de vie de leur micro-entreprise, pour les sociétés de

microfinance, comme le note Jonathan Morduch (1999), elle constitue un avantage (car elle réduit la probabilité d'un « risque moral ex post », la crainte que les clients « prennent l'argent et s'enfuient »). La double attaque de la microfinance et du travail indépendant renforce les limites de la mobilité des femmes, en tenant compte de la dimension de genre dans les activités entrepreneuriales (c'est-à-dire gérer des petits commerces, faire de la couture ou élever du bétail, etc.), et en mettant l'accent sur la nécessité pour les femmes d'être des Anagi¹⁴ (précieuses), de « bonnes mères » autonomes travaillant à l'amélioration de la situation de leur famille. La financiarisation, dont la microfinance n'est qu'un produit parmi d'autres, favorise des responsabilisations de diverses sortes qui « tendent à reproduire les idéologies sexistes concernant les types de travail, rémunéré ou non, que font les femmes, et la spatialité de ce travail » (Young, 2010). Cette situation constitue une entrave à la remise en cause des structures de domination plus larges.

Conclusion

La caractéristique frappante du récit du développement d'après-guerre au Sri Lanka est le couplage de deux idéologies de genre apparemment contradictoires. La première est l'idéologie de la femme qui, en tant que mère, « consacre sa vie à élever les enfants, gérer le budget familial et assurer la paix dans la famille » (Département de la planification nationale, 2010). Cette idéologie a été adoptée comme politique gouvernementale officielle. L'une de ses premières conséquences a été l'adoption de politiques visant à limiter le nombre de femmes, en particulier celles mariées, qui émigrent à l'étranger pour y travailler ; cela est devenu un objectif politique clé dans le Sri Lanka de l'après-guerre¹⁵. Lorsque l'activité économique des femmes est encouragée par le gouvernement, il s'agit généralement d'activités largement confinées aux secteurs de l'économie de subsistance ou indépendantes et basées à domicile, ou dans des relations de travail précaires. Cette tendance s'est poursuivie au cours de la dixième année de développement « d'après-guerre », avec l'« Entreprise Sri Lanka » (lancé en 2018), un autre programme de prêt ayant son propre sous-programme axé sur « l'autonomisation économique des femmes ». Avec l'Entreprise Sri Lanka vient une autre idéologie du genre, selon laquelle les femmes sont « le moteur de la croissance économique » (ministre des Finances, 2017). L'arrivée d'Entreprise Sri Lanka correspond à une période où le chômage est persistant, le travail précaire (comme nous l'avons vu plus haut) et les problèmes d'endettement des ménages importants. La brillante idée du gouvernement sri-lankais semble être d'introduire plus de prêts et d'encourager les gens à être les entrepreneurs « naturels » qu'ils sont (ibid.). La promotion de l'entreprise, par le biais de l'auto-emploi, est présentée comme

la politique de l'État (elle est aussi volontiers encouragée par les organisations non gouvernementales de développement), non seulement comme un moyen d'atteindre des objectifs économiques (c'est-à-dire de passer à un pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure), mais aussi comme une voie vers la réconciliation, par la prospérité économique des communautés en proie à la guerre. Notre travail sur le terrain à Passikudah, comme nous l'avons vu plus haut, a montré comment l'espoir de l'État dans cette stratégie s'accommode mal des réalités des femmes, en matière de survie et de sécurité.

Dans ce chapitre, nous soulignons également un piège dans les discours contemporains sur la justice et les droits, où le viol et la violence sexuelle à l'encontre des femmes sont mis en avant, dans les débats sur la justice transitionnelle et la réforme constitutionnelle au Sri Lanka. Ce que ces discours accentuent moins, ce sont les régimes de genre et de sexualité ancrés dans les relations politico-économiques et la violence inhérentes à leur maintien. Notre principale affirmation est que les économies de l'auto-emploi, examinées dans ce chapitre, reposent sur des régimes d'ordre et de sécurité en matière de genre et de sexualité qui ont été - et sont - maintenus par la coercition et la violence. Cependant, considérer, par exemple, séparément la coercition et la violence, comme des actes distincts de violence sexuelle ou de violence contre les femmes et les filles, comme le fait la plupart du temps le programme de justice transitionnelle, ne permet pas, premièrement, d'aborder les conditions structurelles qui produisent cette violence. Deuxièmement, une telle approche finit invariablement par s'appuyer, presque exclusivement, sur l'individualisation de la responsabilité et de la victimisation, et risque en fait de fragmenter la possibilité de luttes politiques collectives pour résister et transformer ces conditions.

Ces régimes d'ordre et de sécurité sexuels ne sont, en aucun cas, fixes ou unidimensionnels pour ce qui est de la nature de leur focalisation sur le corps féminin. L'évolution des contextes et des dynamiques politiques et économiques, ainsi que les limites et les possibilités de la violence, font que ces régimes changent d'orientation et incarnent des relations internes complexes. Dans la période d'après-guerre, les femmes du nord et de l'est, qui sont les cibles privilégiées des prêts de microfinance et d'autres programmes d'auto-emploi basés sur l'endettement, sont forcées d'entrer dans un espace socio-économique où les idées profondément genrées, selon lesquelles les femmes sont des emprunteuses plus fiables, plus responsables et plus respectueuses de leurs engagements, les ont retenues dans un emploi à domicile, les exposant ainsi à de multiples niveaux de violence structurelle.

Les ordres et régimes sexuels comportent également des dimensions spatiales claires. À cet égard, il convient de faire une comparaison avec les autres exemples mentionnés au début de ce chapitre. Alors que les plantations et les zones franches sont des zones d'exception physiquement délimitées, le travail domestique et l'auto-emploi basé sur des prêts dans la période d'après-guerre sont territorialisés différemment - les femmes en particulier sont enfermées dans des relations privatisées spécifiques avec le capital, basées sur le ménage/le foyer. Les travailleuses du sexe sont enfermées dans une économie de la criminalité et, bien qu'elles soient omniprésentes, leur visibilité est chargée et toujours accompagnée de la perspective d'une violence physique et sexuelle directe. Il est également clair que ces modes d'accumulation par la dépossession sont en fait perméables les uns aux autres. Par exemple, de nombreuses femmes tamouls du Haut-pays sont forcées de travailler comme domestiques ou dans les usines des zones franches ; le commerce du sexe n'est en aucun cas limité aux seules travailleuses du sexe ; les travailleuses des zones franches y ont également recours ; et les travailleuses domestiques ou les femmes endettées peuvent être « forcées » à avoir des relations sexuelles. Ainsi donc, nous observons l'exploitation sexualisée comme une relation qui existe dans divers modes d'accumulation et de dépossession.

Dans la mesure où ce chapitre esquisse l'économie politique de la violence à l'égard des femmes, y compris sa nature sexualisée, au Sri Lanka, en relation avec la guerre, il est important de noter que les femmes ne sont pas simplement victimes d'un modèle inexorable et que les relations entre femmes, qui défient les contrats sexuels hétéropatriarcaux standard ou signent une sortie de ces contrats, revêtent une importance particulière. Les ordres et régimes sexuels explorés ci-dessus ne sont pas simplement limités aux relations économiques ou aux espaces de production. En fait, la violence structurelle qu'ils incarnent souligne que ces relations et espaces de production sont eux-mêmes fermement ancrés dans des patriarcats qui se chevauchent. Et ils ont été maintenus et reproduits, pendant et après la guerre, par une violence tant physique que structurelle.

Les femmes ont été et continuent d'être exploitées, mais elles sont aussi valorisées, en tant que soutiens et reproductrices de la famille, de la race et de la nation ; cette violence à leur égard a toujours été et continue d'être légitimée par une combinaison de régimes juridiques d'impunité et de régimes moraux de responsabilisation. Derrière l'accent mis sur la violence sexuelle à l'égard des femmes et des filles, en particulier le viol, dans le contexte de la justice transitionnelle relative à la guerre, il y a de nombreux récits de violence non exprimés, y compris des formes de violence sexuelle autres que le viol. Ce chapitre est une tentative, aussi limitée soit-elle, de trouver des moyens de briser ce silence.

Notes

- 1- Il convient de noter que des processus, tels que le Groupe de travail consultatif sur le mécanisme de réconciliation et le Comité de représentation publique, ont tenté d'inclure les droits socio-économiques, dans des discussions plus larges sur la réforme constitutionnelle. Bien que les droits économiques et sociaux aient été considérés comme urgents et importants, aucun de ces processus n'a mis en avant ces questions en relation avec les atrocités de la guerre.
- 2- L'industrie mondiale du développement a fait, de la libéralisation économique, une conditionnalité essentielle des prêts concessionnels accordés dans le cadre des programmes d'ajustement structurel (PAS) proposés pour sauver les économies en déclin des pays du Sud. L'adhésion du Sri Lanka aux PAS, durant cette période, a entraîné un changement de la politique étrangère envers le bloc américain, donnant ainsi lieu à une vague sans précédent de projets d'investissements publics financés par l'aide étrangère. Contrairement aux attentes selon lesquelles les troubles et le conflit perdraient de leur intensité à la suite de la réduction de l'intervention de l'État et de l'augmentation conséquente des opportunités en matière économique et d'emploi, on a assisté à une intensification du conflit politique pendant cette période de transition, qui a finalement abouti à une guerre civile en 1983.
- 3- Après deux décennies d'une économie dirigée par des politiques de substitution aux importations, le Sri Lanka est entré dans une période de transition économique et politique dans la période allant de 1977 à 1983, avec l'élection du gouvernement dirigé par le Parti national uni (UNP). Sous la houlette de J. R. Jayawardene, le gouvernement a mis fin à la substitution des importations et a institué un vaste programme de libéralisation du commerce, de déréglementation du secteur privé et de suppression de nombreuses dispositions relatives à l'aide sociale qui étaient traditionnellement utilisées par l'élite dirigeante pour acheter et maintenir la paix sociale (Dunham et Jayasuriya, 2001). Bien que marquée par une rupture significative de la philosophie et des accords économiques, cette période de transition a non seulement hérité de nombre des legs politiques et économiques des années 1950 et 1960, mais les a également reproduits. La transition d'une économie basée sur les plantations et l'exportation à une économie de substitution des importations basée sur le secteur public au milieu des années 1950 a coïncidé avec la confrontation entre cinghalais et tamouls concernant l'inégalité du développement et du pouvoir politique (Venugopal, 2003). Les deux décennies de réglementation par le gouvernement (1956-1976) des entreprises du secteur privé, des banques et du commerce extérieur, ainsi que la nationalisation d'industries clés, telles que la finance, les ports et le pétrole, ont entraîné une dépendance au patronage de l'État pour accéder aux rares opportunités d'emploi et aux contrats et permis du secteur privé, et déterminé l'emplacement des industries du secteur public, de l'irrigation, en zones arides et des projets de réinstallation (Gunasinghe, 1984).
- 4- Les zones de libre-échange (ZLE) et les plantations de thé, qui dépendent toutes deux de la main-d'œuvre féminine, ainsi que la plupart des destinations touristiques situées principalement à l'ouest et au sud, ont été bien protégées des effets directs de la guerre.
- 5- Le gouvernement de l'UNP a eu du mal à maintenir le rythme initial de la libéralisation. Avec le ralentissement de la croissance économique, l'État est devenu « l'employeur de dernier recours » et l'expansion du secteur de la sécurité a poussé les jeunes Cinghalais issus de la paysannerie rurale et des communautés de pêcheurs à s'engager dans l'armée (Venugopal, 2003: 32). La militarisation accrue de l'État en temps de guerre a renforcé les pouvoirs autoritaires de l'État de réprimer tout trouble politique grave (ibid.). Ces conditions, ainsi que l'absence de transparence dans de nombreuses transactions, ont créé des possibilités d'extraction de rente à grande échelle dans l'économie de guerre (Athukorala et Jayasuriya, 2012: 11). En conséquence, de nombreuses mesures de privatisation ont été exécutées de manière à favoriser les entreprises ayant des liens avec l'État et les fonctionnaires qui se livraient à des pratiques de corruption (c'est-à-dire des commissions).
- 6- En 2001, ce secteur représentait plus de 5% de l'emploi total et un pourcentage beaucoup plus élevé de l'emploi dans le secteur formel pour les hommes cinghalais (Venugopal, 2003: 32).
- 7- Voir [press_20150507ea.pdf](#) (consulté le 30 juin 2018).
- 8- On peut citer parmi ces effets une réduction des dépenses du secteur public, avec des coupes dans les subventions à la production agricole et à la distribution de nourriture, une forte inflation, des mesures d'économie, etc.
- 9- Les noms de tous les répondants ont été remplacés par des pseudonymes afin de protéger leur identité.
- 10- Cette situation est analogue à ce que Stephen Young a constaté, en 2010, dans l'Andhra Pradesh.
- 11- Entretien avec un homme, 4 mars 2015, dans Gunasekara et al. (2016).
- 12- Les termes « mahaththaya » et « nona » (cinghalais) peuvent être traduits approximativement par « monsieur » et « madame », mais, dans ce contexte, ils impliquent le pouvoir qu'ont les membres des ménages sur les travailleurs domestiques.
- 13- Le Samurdhi est un programme de protection sociale financé par l'État. Le terme « Samurdhi » (en cinghalais) signifie « prospérité ». Le programme comprend des volets tels que l'aide sociale, le développement rural et la microfinance qui incluent des bons d'alimentation, une assurance sociale et un financement pour aider à surmonter la pauvreté. Ces programmes ont mis l'accent sur « l'autonomisation » des pauvres et la mise en place d'un « filet de sécurité », pour vaincre la pauvreté.
- 14- « Anagi » est également le nom d'un compte d'épargne pour les femmes, proposé par la Commercial Bank of Sri Lanka.

15- La quasi-interdiction de jure faite aux femmes ayant des enfants de moins de cinq ans d'émigrer à l'étranger pour y travailler (Family Background Report 2013, circulaire gouvernementale n° MFE/RAD/1/3) faisait partie d'un certain nombre de mesures prises par l'État, pour restreindre le droit des femmes au travail rémunéré. Cela se reflète dans la forte baisse du nombre des travailleuses migrantes, entre les années de guerre et la période d'après-guerre. En 1997, au plus fort de la guerre civile au Sri Lanka, les femmes représentaient 75% de la main-d'œuvre migrante, contribuant ainsi de manière substantielle aux recettes en devises du pays ; cependant, en 2015, ce chiffre est tombé à 35% (Arambepola, 2018). Malgré un changement de gouvernement en 2015, l'État continue d'exercer une politique « protectionniste » à l'égard du travail des femmes. Le discours officiel est que la réduction du nombre de femmes envoyées à l'étranger pour travailler (avec une augmentation simultanée des hommes migrant pour travailler) permettra de diminuer les problèmes domestiques qui surviennent avec le départ des femmes (Sri Lanka Bureau of Foreign Employment, 2013). Ce point de vue ne tient pas compte de la complexité des raisons pour lesquelles les femmes migrent pour travailler, à savoir la pauvreté, le manque de soutien et d'entretien fourni par les hommes de la famille et, dans certains cas, la violence domestique.

Bibliographie

- Abbink, J. 2009. 'Suri Images: The Return of Exoticism and the Commodification of an Ethiopian "Tribe"', *Cahiers d'Études Africaines* 49 (196): 893-924.
- Alailima, P. 2002. 'The Impact of Public Policy on the Poor in Sri Lanka: A Study of Policies Relating to Incomes, Assets and Living Standards and their Effects on the Poor, 1970-84'. Thèse de Doctorat, Université de Bradford.
- Almeida, K. 2017. 'Importance of Remittance to Sri Lanka and its Future in Digital World', *Daily Mirror*, 7 avril, www.dailymirror.lk/article/Importance-of-remittance-to-Sri-Lanka-and-its-future-in-digital-world-126985.html
- Anglin, M. K. 1998. 'Feminist Perspectives on Structural Violence', *Identities: Global Studies in Culture and Power* 5 (2): 145-51.
- Arambepola, C. 2018. 'Is There an Alternative to the Family Background Report?', *Sunday Times*, 3 septembre, www.sundaytimes.lk/180930/business-times/is-there-an-alternative-to-the-family-background-report-313453.html
- Athukorala, P. and Jayasuriya, S. 2012. 'Economic Policy Shifts in Sri Lanka: The Post-conflict Development Challenge'. Document de travail 2012/15. Canberra: Australian National University, https://acde.crawford.anu.edu.au/sites/default/files/publication/acde_crawford_anu_edu_au/2016-10/wp_econ_2012_15_athukorala_sisira.pdf
- Bohle, H. G. and Funfgeld, H. 2007. 'The Political Ecology of Violence in Eastern Sri Lanka', *Development and Change* 45 (4): 665-87.
- Dalla Costa, M. and Fortunati, L. 1977. *Brutto Ciao*. Rome: Edizioni delle Donne.
- Department of National Planning. 2010. *Mahinda Chinthana, Vision for the Future: The Development Policy Framework of the Government of Sri Lanka*. Colombo: Département de la planification nationale.
- Dunham, D. M. and Jayasuriya, S. 2001. 'Liberalisation and Political Decay: Sri Lanka's Journey from a Welfare State to a Brutalised Society'. La Haye: Institut d'études sociales.

- Elson, D. 1989. 'The Impact of Structural Adjustment on Women: Concepts and Issues' in Onimode, B. (ed.), *The IMF, the World Bank and the African Debt. Vol. II: The Social and Political Impact*. London: Zed Books.
- Federici, S. 2004. *Caliban and the Witch: Women, the Body and Primitive Accumulation*. New York: Autonomedia.
- Fernando, P. and Moonesinghe, S. 2012. 'Livelihoods, Basic Services and Social Protection in Sri Lanka' Working Paper 6. London: SLRC.
- Goode, E. and Ben—Yehuda, N. 2009. *Moral Panics: The Social Construction of Deviance*. Oxford: Wiley—Blackwell.
- Goodhand, J., Hulme, D. and Lewer, N. 2000. 'Social Capital and the Political Economy of Violence: A Case Study of Sri Lanka', *Disasters* 24 (4): 390–406.
- Guganeshan, M. 2015. 'Rise of Financial Institutions and Northern Province Debt Trap', *Colombo Telegraph*, 31 juillet, www.colombotelegraph.com/index.php/rise-of-financial-institutions-northern-province-debt-trap/
- Gunasekara, V., Najab, N. and Munas, M. 2015. *No Silver Bullet: An Assessment of the Effects of Financial Counseling on Decision—making Behavior of Housing Beneficiaries in Jaffna and Kilinochchi*. Colombo: Centre for Poverty Analysis (CEPA).
- Gunasekara, V., Philips, M. and Nagaraj, V. 2016. *Hospitality and Exclusion: A Study about Post—war Tourism in Passikudah*. London: Overseas Development Institute.
- Gunasinghe, N. 1984. 'The Open Economy and its Impact on Ethnic Relations in Sri Lanka' in Committee for Regional Development, *Sri Lanka: The Ethnic Conflict: Myths, Realities and Perspectives*. New Delhi: Navrang.
- Hartsock, N. 2006. 'Globalization and Primitive Accumulation: The Contributions of David Harvey's Dialectical Marxism' in *David Harvey: A Critical Reader*. Oxford: Blackwell.
- Hartsock, N. 2011. 'A New Moment of Primitive Accumulation'. Conférence inaugurale d'Inkriit.
- Jayasekara, P. and Najab, N. 2016. *The Political Economy of Violence: Women's Economic Relations in Post—war Sri Lanka*. London: Overseas Development Institute.
- Jayawardena, K. and Pinto—Jayawardena, K. 2017. *Search for Justice: The Sri Lanka Papers*. New Delhi: Zubaan.
- Keating, C., Rasmussen, C. and Rishi, P. 2010. 'The Rationality of Empowerment: Microcredit, Accumulation by Dispossession, and the Gendered Economy', *Signs: Journal of Women in Culture and Society* 36 (1): 153–76.
- Krinsky, C. 2008. 'Introduction: Moral Panic Concepts' in *The Ashgate Research Companion to Moral Concepts*. Abingdon: Ashgate Publishing.
- Lakshman, W. D. 1996. 'Socio—economic Impact of Structural Adjustment Policies in Sri Lanka' Document de discussion 6. Perth: Edith Cowan University, Centre for Development Studies.

- Lanka Business News. 2016. 'Sanasa Bank PBT Tops Rs. 1 bn with Impressive Growth', *Lanka Business News*, 25 avril, www.dailynews.lk/2016/04/25/business/79647
- LeBaron, G. and Roberts, A. 2010. 'Towards a Feminist Political Economy of Capitalism and Carcerality', *Signs: Journal of Women in Culture and Society* 36 (1): 19–44.
- Lynch, C. 2007. *Juki Girls, Good Girls: Gender and Cultural Politics in Sri Lanka's Global Garment Industry*. Ithaca et London: Cornell University Press.
- Maclean, K. 2012. 'Banking on Women's Labour: Responsibility, Risk and Control in Village Banking in Bolivia', *Journal of International Development* 24 (1): 100–11.
- Mies, M. 1987. *Patriarchy and Accumulation on a World Scale*. London: Zed Books.
- Minister of Finance. 2017. 'Discours sur le budget'. Sri Jayawardenapura Kotte: Parliament of Sri Lanka.
- Mitchell, K. and Beckett, K. 2008. 'Securing the Global City: Crime, Consulting, Risk, and Ratings in the Production of Urban Space', *Indiana Journal of Global Legal Studies* 15 (1): 75–100.
- Moore, D. 2015. 'Conflict and After: Primitive Accumulation, Hegemonic Formation and Democratic Deepening', *Stability: International Journal of Security and Development* 4 (1): 1–21.
- Morduch, J. 1999. 'The Microfinance Promise', *Journal of Economic Literature* 37: 1569–614.
- Murray, C. 2001. *Livelihoods Research: Some Conceptual and Methodological Issues*. Manchester: CPRC.
- Nagaraj, V. K. 2015. 'War, Conflict and Development: Towards Reimagining Dominant Approaches', *Economic and Political Weekly*, 28 février.
- Ní Aoláin, F. 2012. 'Advancing Feminist Positioning in the Field of Criminal Justice', *International Journal of Transitional Justice* 6: 205–28.
- Nordstrom, C. 2004. *Shadow Wars: Violence, Power and International Profiteering in the Twenty-first Century*. Berkeley: University of California Press.
- Okin, S. M. 1991. *Justice, Gender and the Family*. New York: Basic Books.
- Rafeek, M. I. M. and Samaratunga, P. A. 2000. *An Analysis of Competitiveness of the Rice Sector in Sri Lanka*. Peradeniya: Socio Economic and Planning Center, Department of Agriculture.
- Raven—Roberts, A. 2013. 'Women and the Political Economy of War' in Cohn, C. (éd.), *Women and Wars: Contested Histories Uncertain Futures*. Cambridge: Polity Press.
- Ruwanpura, K. 2000. *Structural Adjustment, Gender and Employment: The Sri Lankan Experience*. Genève: Organisation internationale du travail.
- Satkunanathan, A. 2017. 'Sri Lanka: The Impact of Militarization on Women' in Ní Aoláin, F., Cahn, N., Haynes, D. F. and Valji, N. (éds), *The Oxford Handbook of Gender and Conflict*. Oxford: Oxford University Press.

- Senanayake, S. M. P. 2002. 'An Overview of the Micro Finance Sector in Sri Lanka', *Savings and Development* 26 (2): 197–222.
- Sparr, P. 1994. *Mortgaging Women's Lives: Feminist Critiques of Structural Adjustment*. Londres: Zed Books.
- Bureau de l'emploi étranger du Sri Lanka. 2013. 'Circular on the Family Background Report'. Colombo: Gouvernement du Sri Lanka.
- Taghdisi Rad, S. 2015. 'Political Economy of Aid in Conflict: An Analysis of Pre— and Post—Intifada Donor Behaviour in the Occupied Palestinian Territories', *Stability: International Journal of Security and Development* 4 (1): 1–18.
- Thistle, S. 2006. *From Marriage to the Market: The Transformation of Women's Lives and Work*. Berkeley: University of California Press.
- True, J. 2012. *The Political Economy of Violence against Women*. Oxford and New York: Oxford University Press.
- Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). 1990. 'Employment and Poverty Alleviation Project', 3 volumes. Colombo: mimeo.
- Venugopal, R. 2003. 'The Global Dimensions of Conflict in Sri Lanka'. Document présenté à la conférence sur 'Mondialisation et mouvements d'autodétermination', Pomona College, 21–22 janvier.
- Vogel, L. 2000. *Marxism and the Oppression of Women: Toward a Unitary Theory*. Chicago: Haymarket Books.
- Weber, H. 2006. 'The Global Political Economy of Microfinance and Poverty Reduction: Locating "Livelihoods" in Political Analysis' in Fernando, J. (éd.), *Microfinance: Perils and Prospects*. London and New York: Routledge, Taylor and Francis.
- Wijedasa, N. 2014. 'North in Debt Trap', *The Sunday Times*, 7 December, www.sundaytimes.lk/141207/news/north—in—a—debt—trap—131679.html
- Young, S. 2010. 'The "Moral Hazards" of Microfinance: Restructuring Rural Credit in India', *Antipode* 42 (1): 201–23.

2

METTRE FIN À LA VIOLENCE CONTRE LES FEMMES DANS LA RÉGION DES HAUTS-PLATEAUX DE PAPOUASIE- NOUVELLE-GUINÉE : RÔLE DE L'ÉTAT, DE LA SOCIÉTÉ CIVILE LOCALE ET DES INDUSTRIES EXTRACTIVES

Elizabeth Cox¹



Introduction

Ce chapitre explore l'économie politique de la violence à l'égard des femmes à Hela et Jiwaka, deux provinces nouvellement établies et touchées par le conflit dans la région des Hautes-Terres de Papouasie-Nouvelle-Guinée (PNG). Il examine le rôle de l'État, de la société civile et de l'industrie extractive dans le traitement des héritages postindépendance du patriarcat, des conflits violents et de la violence à l'encontre des femmes dans la région des Hautes-Terres de PNG. Dans ces « nouvelles provinces », l'État est chargé de mettre en place une infrastructure publique, une fonction publique efficace et une prestation de services - pratiquement à partir de zéro. Ce chapitre dresse la carte des conflits et de la violence à l'égard des femmes dans les deux provinces et affirme que l'abrogation de la responsabilité de l'État, l'absence de la société civile et l'incapacité à négocier la paix ou à faire appliquer les lois visant à protéger les femmes et les filles sont le visage du développement fondé sur l'extraction, derrière lequel des relations multidimensionnelles violentes sont à l'œuvre.

Les rédacteurs de la constitution de la Papouasie-Nouvelle-Guinée se sont appuyés sur les normes et standards des droits de l'homme ainsi que sur les leçons tirées des économies africaines et latino-américaines riches en ressources et dirigées par l'industrie extractive. Ils ont exhorté à la prudence et à la retenue dans l'exploitation des vastes ressources naturelles connues de la PNG, afin d'éviter la destruction de l'environnement, l'aliénation des terres de propriété coutumière et la négligence d'un secteur agricole prometteur. Ils ont prédit que les industries extractives non réglementées laisseraient les générations futures dépossédées et sujettes aux conflits (Comité de planification constitutionnelle de Papouasie-Nouvelle-Guinée, 1974). Cependant, depuis l'indépendance de la Papouasie-Nouvelle-Guinée en 1975, une succession de gouvernements nationaux et locaux dominés par les hommes ont forgé une économie dépendante des industries extractives qui a exacerbé le fossé rural-urbain et la corruption de haut niveau, et ont donné la priorité au développement des infrastructures de la capitale et à l'accueil d'événements internationaux coûteux, alors qu'une grande partie de la population rurale vit dans la misère en raison de « l'assèchement des fonds pour les biens et services indispensables » (Sawang, 2017).

Les recettes de l'industrie extractive ont entraîné des dépenses inconsidérées de l'État et n'ont pas réussi à se traduire par un développement plus équitable et inclusif. Malgré plusieurs « décennies de boom »² une forte proportion de citoyens des Hautes-Terres, régions rurales éloignées, vivent toujours sans routes, sans électricité ou approvisionnement en eau potable. Les taux de mortalité maternelle et infantile, d'analphabétisme, de corruption et de crimes de violence à l'égard des femmes

sont parmi les plus élevés au monde. Les provinces reculées des Hautes-Terres, qui accueillent les industries extractives, restent gravement sous-développées, sujettes aux conflits et comptent parmi les endroits les plus dangereux au monde pour les femmes. La détermination de l'État à accélérer l'exploitation des ressources naturelles n'est pas ébranlée par les crises de gestion fiscale en cours, les vagues meurtrières de nouvelles formes de conflits armés entre tribus et groupes de propriétaires terriens et les récentes catastrophes naturelles qui ont dévasté des villages isolés et mal desservis dans un vaste rayon autour des sites clés les « plus performants » de l'industrie extractive de la PNG.

La Convention des Nations unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (UNCEDAW) et la Rapporteuse spéciale des Nations unies sur la violence contre les femmes et les filles (UNSRVAW) ont exhorté le gouvernement de Papouasie-Nouvelle-Guinée à accélérer la mise en œuvre de lois axées sur la violence sexiste et à faire face à la résurgence des conflits armés et à de nombreuses formes extrêmes de violence à l'égard des femmes, particulièrement répandues dans les provinces des Hautes-Terres. Pendant près de trois décennies, l'aide australienne et des conseillers extérieurs ont déployé des efforts pour renforcer les systèmes juridiques et judiciaires de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, notamment en finançant des installations dédiées aux violences à l'encontre des femmes dans les systèmes de police et de santé et en pilotant une stratégie nationale pour prévenir et répondre à la violence sexiste. L'aide aux organisations non gouvernementales (ONG) locales qui s'occupent des conflits et de la violence à l'égard des femmes est indirecte et passe par des ONG internationales et quelques ONG locales sélectionnées qui bénéficient d'un parrainage considérable de la part des entreprises.

L'émergence, la croissance et les capacités des organisations de la société civile (OSC) sont très inégales dans les provinces de Papouasie-Nouvelle-Guinée. Peu de provinces disposent d'organisations progressistes de défense des droits des femmes suffisamment organisées en réseau, informées et dotées de ressources suffisantes pour traduire les normes mondiales en matière de droits des femmes et les lois et politiques récentes sur la violence à l'égard des femmes en éducation locale, en plaidoyer et en exigence de responsabilisation de l'État. Peu d'organisations locales progressistes ont accès à un financement direct et disposent de l'autonomie, de l'agence et de la voix nécessaires pour plaider et influencer l'État ou les sociétés puissantes.

Patriarcat, conflit et violence sexiste durables et résurgents

La Papouasie-Nouvelle-Guinée est composée d'un District de la Capitale Nationale (la capitale et le siège du gouvernement), de vingt provinces largement rurales et d'une ancienne province (maintenant la Région Autonome de Bougainville ou AROB après le conflit) ; cette dernière a été perturbée par une guerre civile liée à l'exploitation minière, a mis des décennies à se rétablir et se prépare actuellement à un référendum sur l'indépendance de l'État de Papouasie-Nouvelle-Guinée (voir Encadré 2.1)³. Jiwaka et Hela sont les deux « nouvelles provinces » de PNG, établies en 2012. Elles s'ajoutent aux cinq provinces existantes qui constituent la région intérieure peuplée des Hautes-Terres, où un nombre important des plus grands projets de ressources de la Papouasie-Nouvelle-Guinée sont actuellement exploités et planifiés (voir les figures 2.1 et 2.2 ci-dessous).

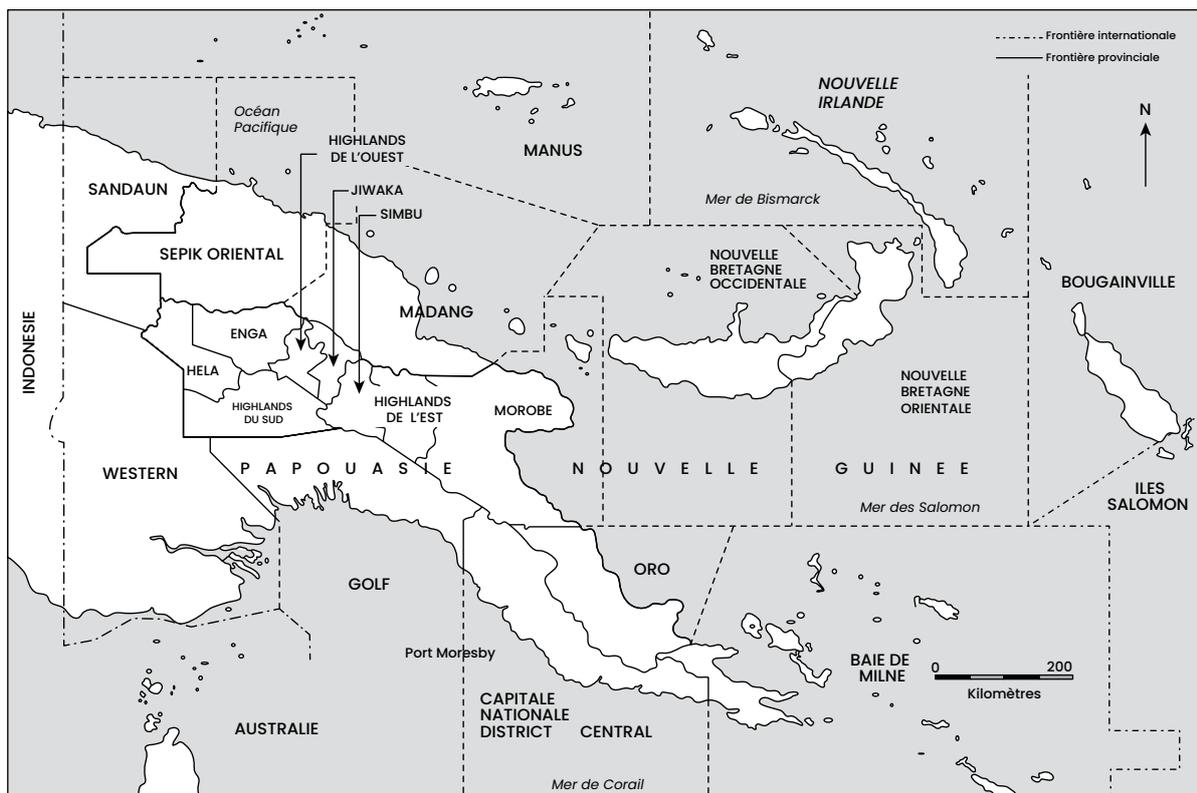


Figure 2.1 Provinces de la Papouasie-Nouvelle-Guinée

Les sept provinces de la région des Hautes-Terres de Papouasie-Nouvelle-Guinée abritent 40% de la population totale de la PNG qui compte plus de 8 millions d'habitants. L'intérieur montagneux a été « exploré » par les « chasseurs d'or », dès le début du vingtième siècle, mais l'administration coloniale australienne ne s'est établie dans la région des Hautes-Terres qu'après 1950. L'administration coloniale a interdit les combats tribaux et les missionnaires chrétiens ont contribué à la « pacification », mais l'introduction du café, puis des industries extractives, a créé de nouvelles bases de rivalité et de concurrence masculines. Peu après l'indépendance (1975), les hommes de la région des Hautes-Terres fabriquaient des fusils artisanaux, puis achetaient des armes légères fabriquées en usine. Ni les conflits violents, ni les crimes violents ne pouvaient être contrôlés par une force de police et un système judiciaire faibles. Au début des années 1990, l'aide australienne soutenait des programmes visant à renforcer la police, parfois par des réponses musclées aux conflits et aux crimes des Hautes-Terres. Le déploiement d'escadrons de police mobiles spécialisés dans les points chauds des Hautes-Terres a souvent conduit les acteurs étatiques à raser les villages, à tuer le bétail et à violer les femmes. Plusieurs affaires de droits humains ont été portées devant les plus hautes juridictions et l'utilisation des escadrons mobiles a, pendant un certain temps, été réduite

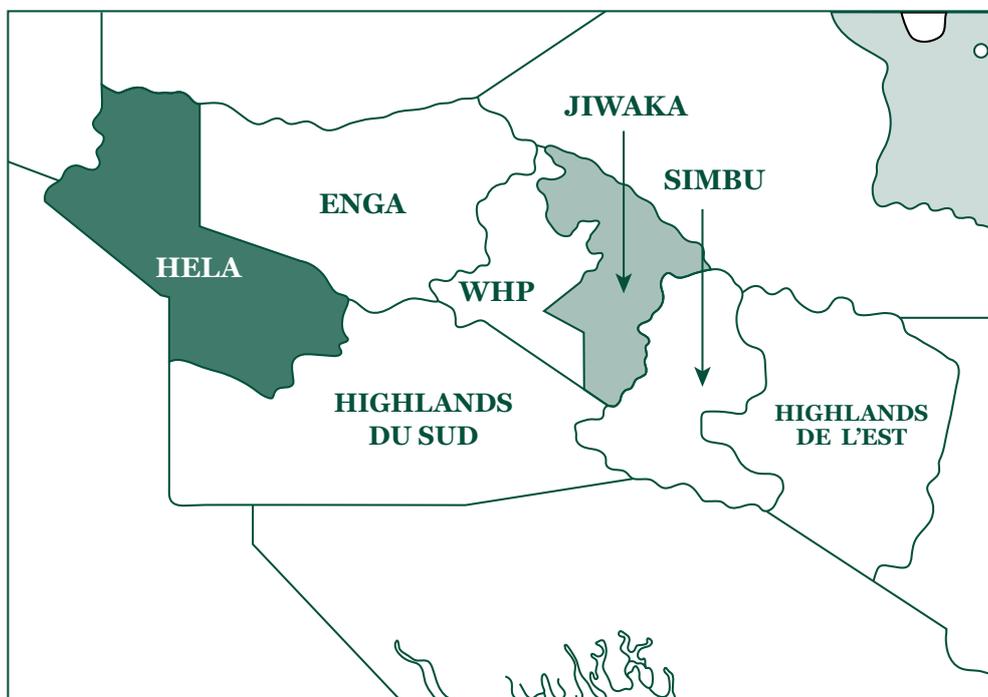


Figure 2.2 Les sept provinces de la Région des Highlands de PNG

L'État est depuis longtemps au courant de l'existence de caches communautaires d'armes meurtrières de fabrication artisanale et d'armes puissantes introduites en contrebande dans la région des Hautes-Terres (Alpers, 2004 ; 2005). Les gouvernements successifs ont ignoré les recommandations urgentes d'action de l'État pour désarmer les citoyens ordinaires, les jeunes criminels et les guerriers des Hautes-Terres. Mais les quantités d'armes se sont accrues et les blocs tribaux ont gagné en importance dans les campagnes politiques et les élections. Les armes sont également stockées par les tribus et les communautés comme moyen d'assurer leur sécurité, car les citoyens n'ont pas confiance dans les systèmes de police, de droit et de justice de l'État. Les loyautés tribales sont fortes, intériorisées et servent à mobiliser les hommes dans une série de conflits locaux qui continuent de miner la paix, la justice, la démocratie et le développement dans les sociétés actuelles des Hautes-Terres. Dans ces conflits, les femmes sont de plus en plus ciblées, violées et tuées à des niveaux qui, traditionnellement, n'étaient pas admis (Chandler, 2014)⁴. La majeure partie des terres de Papouasie-Nouvelle-Guinée (97%) reste en propriété coutumière. La plupart des conflits font l'objet d'une médiation traditionnelle et les infractions civiles et pénales mineures sont jugées par des tribunaux villageois fondés sur la coutume. Le patriarcat n'est pas codifié dans la loi et est en contradiction avec les dispositions constitutionnelles fondamentales sur l'égalité des droits et la participation, mais il reste la norme la plus puissante dans le fonctionnement des institutions politiques et économiques contemporaines, y compris les négociations avec l'industrie extractive et les accords de partage des bénéfices avec les propriétaires fonciers traditionnels. Les sociétés postindépendance des Hautes-Terres et leurs structures et processus de gouvernance et de développement se sont accommodés, en toute impunité, du patriarcat et des conflits tribaux persistants, de la prolifération des armes à feu et de la normalisation croissante de la violence perpétrée contre les femmes.

Colonialisme tardif, État faible, patriarcat et violence normalisés

Les régions côtières et insulaires de la Papouasie-Nouvelle-Guinée ont connu près d'un siècle d'administration coloniale autoritaire, de pacification forcée et de conversions au christianisme significatives. Au fil du temps, elles ont intériorisé de nouvelles normes et valeurs et adopté de nouveaux systèmes politiques, administratifs et judiciaires. En conséquence, les violents conflits tribaux et les coutumes traditionnelles qui déshumanisent ou blessent les femmes et les filles ont progressivement diminué. Dans les années 1930, cinquante ans après la colonisation des régions côtières et

insulaires de la PNG, des chercheurs d'or et des explorateurs coloniaux ont mené les premières expéditions vers l'intérieur montagneux, aujourd'hui connu sous le nom de région des Hautes-Terres. Ils y ont rencontré de grandes sociétés patriarcales et agricoles aux cultures complexes reposant sur des cycles de guerre, de paix, de compensation et d'échange. Le régime colonial australien a atteint la région des Hautes-Terres, deux décennies plus tard, après la Seconde Guerre mondiale⁵.

Dans la région très peuplée des Hautes-Terres, la pacification imposée par le colon et les efforts pour mettre fin à la coercition violente et au contrôle des femmes ont été de courte durée. Pendant les deux décennies qui ont précédé l'indépendance en 1975, les hommes des Hautes-Terres, qui persistaient dans leurs combats tribaux, étaient régulièrement arrêtés et emprisonnés. Les contrevenants étaient jugés par des « tribunaux indigènes » présidés par des officiers coloniaux australiens, souvent mal préparés pour comprendre, intervenir ou juger de manière appropriée les cas de cycles traditionnels complexes de conflits violents et de violence sexiste. Les hommes des Hautes-Terres traduits devant les tribunaux coloniaux ont développé des stratégies pour éviter les peines de prison ou au moins minimiser l'impact de l'emprisonnement sur les activités et obligations politiques et économiques coutumières, qui étaient intégralement liées à la propriété des terres, au contrôle des femmes et aux transactions de monnaie traditionnelle de valeur (Reay, 2014). Des études anthropologiques parmi les tribus des (nouvelles) provinces de Hela et Jiwaka ont commencé, à la fin des années 1940, et donnent un aperçu significatif des relations traditionnelles entre les sexes. Elles font état de mariages caractérisés par des niveaux élevés de contrôle masculin violent sur la fertilité et le travail productif des femmes. Les hommes puissants des Hautes-Terres étaient traditionnellement autorisés à avoir de nombreuses épouses et à flirter. Les pères et les frères organisaient les mariages de jeunes filles pubères avec des hommes qui pouvaient déjà avoir de nombreuses épouses et être âgés, s'ils offraient une dot élevée et des liens économiques et politiques stratégiques aux hommes de la famille de la jeune mariée. Les femmes et les filles rebelles, résistantes et non-conformes s'exposaient à des punitions violentes de la part de la famille du mari et à la stigmatisation et au bannissement par leur propre famille et communauté (Harvey-Kelley, 1997 ; Reay, 2014 ; Wardlow, 2006). Les femmes accusées d'adultère, imaginaire ou réel, étaient punies par des coups brutaux, des viols conjugaux et des viols collectifs. Le suicide féminin n'était pas rare (Reay, 1959 ; 1966 ; 2014 ; Read, 1965 ; Strathern, 1972 ; Josephides, 1975).

Rendre la justice aux femmes dans les « tribunaux indigènes » coloniaux s'est avéré trop complexe et délicat pour des magistrats coloniaux masculins, jeunes et



Homme chargé d'une arme à feu, un arc et des flèches

inexpérimentés (Read, 1965 ; Harvey-Kelley, 1997 ; Reay, 2014) ; le système colonial rudimentaire de protection sociale introduit dans les zones côtières a à peine touché les Hautes-Terres. Les conflits violents, le contrôle coercitif des femmes, les mariages d'enfants et la polygamie ont persisté après l'indépendance, grâce à la transition progressive vers une économie monétaire qui a commencé avec la colonisation. Les combattants des Hautes-Terres fabriquent des armes à feu et en achètent d'assaut de style militaire (Alpers, 2004 ; 2005 ; CICR, 2017b). Les déplacements internes dus aux conflits sont très répandus et peuvent durer des décennies. Les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (PDI), qui sont obligées de se réfugier sur les terres de tribus voisines « amies », -dépendent des ressources de leurs hôtes pour survivre et s'endetter. L'endettement accroît la vulnérabilité des femmes déplacées à la violence des prédateurs sexuels opportunistes de la communauté d'accueil. Lorsqu'ils sont déplacés, les hommes s'efforcent de se procurer de l'argent pour acheter des armes (illégalles) en vue de se venger, de récupérer leurs terres et leurs moyens de subsistance et de réaffirmer leur masculinité. Des seigneurs de guerre autoproclamés émergent parmi les hommes déplacés ; ils imposent des taxes aux membres de leur tribu pour l'achat d'armes, obligent les hommes (et les garçons) de la « tribu » à participer à des combats aux fins de vengeance et font pression sur les femmes et les filles pour qu'elles collectent des fonds et se livrent au commerce illégal de munitions (Be'Soer, 2012)⁶.

Les conflits tribaux des Hautes-Terres entraînent des pertes massives de biens et de ressources économiques, ainsi que des pertes directes et indirectes de vies humaines. Les incidents mineurs liés à la contestation de l'attribution des rentes et des bénéfices de l'industrie extractive et à la contestation des résultats des élections enflamment les anciennes querelles et inimitiés. La résolution coutumière des conflits peut prendre jusqu'à dix ans lorsque le rétablissement de la paix repose sur des demandes de paiements compensatoires en espèces exagérés. Des milliers de membres productifs des communautés agricoles des Hautes-Terres peuvent être déplacés à l'intérieur du pays, leurs plantations de café et leurs petites entreprises détruites et leur accès à de grandes étendues de terres productives interdit. La production agricole des femmes est essentielle à la subsistance, à la sécurité alimentaire et au commerce local, mais les conflits intertribaux peuvent transformer leurs jardins en zones interdites et en friches virtuelles, pendant des décennies. Les impacts économiques et sociaux sont énormes et les niveaux élevés de traumatisme sont largement négligés.

Certaines femmes leaders locales et leurs organisations ont documenté les impacts sexuels et les coûts sociaux et économiques du conflit depuis au moins une décennie. Elles soulignent la réduction de la mobilité, de la productivité agricole et de l'autonomie financière des femmes, ainsi que leur vulnérabilité accrue aux crimes de violence sexuelle⁷. Ce n'est que récemment que l'on a reconnu la prévalence élevée et la longue durée des déplacements internes résultant des conflits intercommunautaires des Hauts-Plateaux. L'expansion des industries extractives pose des défis supplémentaires pour mettre fin aux conflits et à la violence contre les femmes dans les Hautes-Terres. Le ruissellement de l'argent vers hommes localement facilite l'accès au commerce d'armes illégales, exacerbe les conflits et accentue la terreur et la victimisation des femmes.

Industries extractives, conflits entre hommes et marginalisation des femmes

En 2018, trente-trois entreprises exploitaient des projets d'industries extractives (IE) en PNG, dont beaucoup à grande échelle et situés dans des régions reculées et sous-développées du pays. Les opérations « Fly-in fly out » (FIFO, navettage aéroporté) sont menées par des employés expatriés et nationaux, nombreux, très mobiles et majoritairement masculins. Les enclaves hautement sécurisées de l'industrie extractive sont entourées de communautés de propriétaires terriens déplacés qui anticipent des loyers et des redevances, substantiels, et par des campements de fortune de migrants

interprovinciaux opportunistes de l'industrie extractive : commerçants informels, mineurs alluviaux, mineurs de résidus miniers, proxénètes et travailleurs du sexe.

Les entreprises mondiales qui assurent la sécurité des usines et des entreprises de l'industrie extractive subventionnent largement les opérations de la police locale régulière (transport, hébergement, repas, uniformes, véhicules et carburant), mais elles sont souvent dépassées par les conflits locaux exacerbés qui émergent, lorsque des tribus locales armées se disputent la propriété des terres et les avantages ; elles sont aussi souvent « dépassées » par la puissance des armes utilisées par les manifestants dans la communauté environnante (Alpers, 2004 ; 2005 ; Main, 2017). Au fur et à mesure que l'État devient plus dépendant du flux des revenus de l'industrie extractive, il invoque fréquemment les pouvoirs de l'état d'urgence pour empêcher la perturbation des opérations de l'industrie extractive. Des unités spéciales de police mobile et du personnel militaire sont régulièrement déployés pour protéger les usines de l'industrie extractive et réprimer la résurgence des manifestations et des conflits, mais leur impact est limité et de courte durée, et les causes profondes de la violence ne sont toujours pas résolues. Certains des plus grands projets de l'industrie extractive dans les Hautes-Terres fonctionnent actuellement sous un état d'urgence permanent et avec une forte présence militaire.

Le développement axé sur l'extraction perpétue la marginalisation et l'enfermement des femmes. Les mécanismes et les processus de l'État qui traitent des industries extractives considèrent les hommes (uniquement) comme des propriétaires fonciers coutumiers, ce qui justifie l'exclusion des femmes de la perception directe des redevances et des bénéfices du capital. L'État et les entreprises de l'industrie extractive ont normalisé la place des femmes qui sont, au mieux, les dernières et les moins bien payées dans des systèmes de distribution intra-clanique injustes de redevances en espèces, contrôlés par les hommes.

Les programmes « Women in Mining » (WIM -Femmes dans le secteur minier), financés par la Banque mondiale, ont été proposés en réponse aux préoccupations des femmes des communautés touchées par l'industrie extractive. Deux décennies d'efforts de WIM, canalisés par des entités du secteur privé et de l'État, n'ont pas réussi à soutenir la formation d'organisations locales indépendantes de femmes. Au contraire, les entreprises de l'industrie extractive ont tendance à « construire » artificiellement des organisations de femmes dirigées par leurs employées locales ou leurs dirigeantes locales préférées.

Les programmes de WIM sont essentiellement axés sur l'aide sociale et reposent sur des notions dépassées de la famille et de la dynamique du pouvoir entre les sexes (Wardlow, 2014 ; Macintyre, 2011). Ils dispensent généralement une formation dépassée et conservatrice visant à pacifier et à domestiquer les femmes locales, plutôt qu'à leur fournir des informations, une éducation et une compréhension de leur société et de leur économie en pleine évolution. Ils ne renforcent pas la voix et la capacité des femmes à identifier, articuler et défendre efficacement leurs priorités, leurs besoins et leurs préoccupations - y compris leur exclusion du partage des bénéfices et leur désir de mettre fin aux conflits violents dans les sphères public et privé. Le guichet d'aide australien pour l'égalité des sexes finance actuellement plusieurs initiatives de partenariat qui impliquent des sociétés minières, leur volet responsabilité sociale des entreprises (RSE) et des ONG internationales. Il vise une plus grande inclusion des femmes dans la prise de décision concernant le partage des bénéfices de l'industrie extractive et les moyens de s'attaquer à la violence à l'égard des femmes et des filles. Ces efforts a posteriori risquent d'être trop faibles, trop tardifs et ont peu de chances de réussir, sans un soutien à long terme à l'émergence, la croissance et la durabilité d'organisations fortes de défense des droits des femmes et d'une société civile locale solidaire. La formation du capital humain dans le contexte de la rapide évolution des industries extractives prendra des décennies ; les meilleurs catalyseurs sont les dirigeants locaux les plus dynamiques, soutenus et reliés à des réseaux de solidarité et de partage des connaissances avec les organisations de femmes locales et les défenseurs des droits de l'homme qui ont fait le plus de progrès pour mettre fin aux conflits et à la violence envers les femmes. Aucun des districts qui accueillent actuellement des industries extractives à grande échelle ne dispose d'un soutien intégré à l'autonomisation ascendante des dirigeantes et des militantes locales, ainsi que de leurs organisations et de leurs réseaux.

Triple traumatisme de Hela: industries extractives, conflit armé et violence contre les femmes

En 2012, la province de Hela a été découpée dans les Hautes-Terres du Sud de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, riches en pétrole, où le développement des infrastructures a été accéléré durant plusieurs décennies de soutien aux travaux publics par une unité spéciale de génie des forces de défense australiennes. Durant ces vingt-cinq dernières années, la population d'Hela (anciennement Southern Highlanders) a accueilli plusieurs projets pétroliers et gaziers de grande envergure et de haute technologie, installés dans des enclaves éloignées, loin de l'attention du public. Diverses stratégies

de relations communautaires des entreprises et des interventions publiques en matière de sécurité ont permis de maintenir leurs opérations souvent agitées à l'abri des regards. La population locale a été témoin de déploiements successifs des forces spéciales de la police et de l'armée, pour réprimer les troubles et les protestations des propriétaires terriens ; ces événements ont été traités comme des «lutttes tribales » qui menaçaient la sécurité et la continuité des installations pétrolières et gazières qui fournissent des recettes publiques très importantes et alimentent la plus grande mine d'or dans la province voisine d'Enga. Les élections nationales dans la province des Hautes-Terres du Sud ont été violentes en, 1992 et 1997, et ont échoué en 2002. En 2006, l'état d'urgence a été déclaré et l'armée a été déployée pour rétablir l'ordre et superviser les élections de 2007. Un grand nombre de locaux ont migré vers la capitale. Les élections de 2012 se sont enlisées dans des contestations et, après les élections de 2017, l'instabilité a persisté dans la capitale provinciale, la ville de Mendi, à nouveau otage des foules d'électeurs armés et mécontents.

La persistance des conflits et la prolifération des armes à feu ont été sérieusement sous-estimées dans les rapports sur la RSE et le développement communautaire des industries extractives (Burton et Onguglo, 2018). Les programmes de développement communautaire des entreprises (DCE) autour des champs pétrolifères des Hautes-Terres du Sud ont impliqué des partenariats d'entreprises de l'industrie extractive dans la « création descendante » d'organisations locales de femmes et d'une ONG. Ces initiatives ont prétendu donner aux femmes un meilleur accès aux avantages, mais elles n'ont pas soutenu leur autonomisation ou ne leur ont pas donné la capacité d'agir ou de s'exprimer. Une haute représentante du Département du pétrole et de l'énergie de Papouasie-Nouvelle-Guinée a signalé les impacts négatifs des plus grands projets pétroliers des Southern Hautes-Terres du Sud sur les femmes (Yuyuge, 2003). À la fin des années 1990, la prestation des services publics avait considérablement diminué dans les zones des Hautes-Terres du Sud affectées par l'industrie extractive ; le principal promoteur, Oil Search, a assumé la responsabilité de la prestation de presque tous les services de santé de base. La création en 2012 de la province de Hela, qui couvre trois districts auparavant partie intégrante de la province des Hautes-Terres du Sud, a été le résultat de trente-six ans de plaidoyer des leaders locaux, justifié par une vision du monde religieuse, prophétique et autochtone spécifique et par des aspirations à l'unité et à l'identité (Zurenuoc et Herbert, 2017). Les premiers pas de la transition politique vers une nouvelle province ont coïncidé avec les négociations visant à lancer le projet de gaz naturel liquéfié de Papouasie-Nouvelle-Guinée (PNG-LNG) sur des terres propriété foncières coutumières des Hela, et ont été renforcés par celles-ci. ExxonMobil, Oil Search et Santos⁸, partenaires de coentreprise du projet PNG-LNG, ont promis des avantages économiques énormes et « transformateurs

» pour l'État, la province (emplois) et les propriétaires fonciers à la source du gaz (redevances et loyers). Début 2018, Exxon a annoncé son intention de presque doubler la capacité d'exportation de l'installation, pour la porter à 16 millions de tonnes par an, avec ses partenaires de coentreprise. Dans le même temps, Exxon accélère ses efforts pour commencer à produire, à partir de réserves de gaz voisines d'ici 2023 ou 2024, afin de répondre à la croissance rapide de la demande de gaz naturel liquéfié en Asie, alimentée par l'absence de nouveaux projets dans d'autres parties du monde. La province de Hela abrite plusieurs groupes ethniques, mais le peuple Huli prédomine. Les rapports sur les premiers contacts (vers 1934) et les premiers comptes rendus anthropologiques sur la société Huli ont fait état de sols pauvres, d'une insécurité alimentaire, d'une « nature instable et conflictuelle » (Allen et Frankel, 1991) et de guerres endémiques. Les Huli, les Duna et les autres grands groupes ethniques partagent une ascendance et une mythologie communes. Leurs prophéties comprennent « un fort sentiment de déclin et de détérioration de la terre et une décadence culturelle vers l'anarchie et l'immoralité » (ibid.). La coopération ethnique et l'attachement aux croyances, liens culturels, coutumes et cérémonies du passé ont été perturbés par la décision des tribus Huli, au cours des vingt-cinq dernières années, de céder des terres à des projets d'exploitation aurifère et gazière⁹.

Huli Wigmen, vus de dos, Tari, Highlands



Photo: Drew Douglas

Le canton de Tari est la « capitale » provinciale et le centre administratif de la nouvelle province de Hela. Dans les années 1980, c'était un centre de district animé et le siège d'une association prometteuse de femmes entrepreneuses. Cependant, l'unité, la réussite des entreprises et les aspirations des femmes organisées de Tari ont été violemment mises à mal, lors d'une ruée vers l'or brève, perturbatrice et déroutante, à la fin des années 1980.

Le chaos initial et l'anarchie de l'exploitation minière alluviale ont été remplacés par les efforts fortement contestés et finalement avortés du géant minier australien Conzinc Riotinto (CRA), avec des partenaires de coentreprise; pour lancer la mine d'or du Mont Kare. La maison de thé/maison d'hôtes bon marché des femmes Tari, s'est transformée en maison de transit frontalier pour les orpailleurs alluviaux de toute la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Les dirigeantes et les membres de la dynamique association des femmes de Tari se sont divisées lorsque des factions se sont disputé les avantages potentiels de l'industrie extractive et ont fait pression sur les femmes pour qu'elles s'alignent sur « leurs frères » dans les tribus rivales propriétaires terriennes. En 2009, Rex Tillerson, alors PDG d'ExxonMobil, a mené des négociations en vue d'un partenariat de coentreprise visant l'exploitation des vastes réserves de gaz naturel de Hela à exporter vers la Chine et le Japon. L'élaboration du projet LNG a débuté rapidement, à la suite d'un accord conclu entre l'État de Papouasie-Nouvelle-Guinée, un gouvernement provincial en formation, des gouvernements locaux à peine existants et des propriétaires fonciers coutumiers auto-identifiés (aujourd'hui fortement contestés). L'État et l'opérateur principal (Exxon) ont promis que le PNG LNG transformerait l'économie nationale, en stimulant le PIB grâce aux recettes d'exportation, à l'emploi local et aux contrats dérivés, et en fournissant des redevances, des infrastructures sociales et économiques et des services aux propriétaires fonciers. Ce projet de 19 milliards de dollars a importé une importante main-d'œuvre étrangère qualifiée (80%) et a construit, en un temps record, une impressionnante usine de traitement du gaz et 700 kilomètres de gazoducs terrestres et sous-marins. Pendant cette « phase de construction », le personnel national (20%) a occupé des postes non qualifiés et de sécurité, pour la plupart à court terme. L'État a réaffirmé le potentiel transformateur du projet et a préparé de nouvelles vision et stratégie de développement national, centrées sur les revenus anticipés de PNG LNG. Les salaires des travailleurs, les indemnités pour l'utilisation des terres et la relocalisation ont été payés rapidement, dans cette phase de construction, et auraient permis aux hommes de Huli de se procurer des armes militaires puissantes, passées en contrebande à travers les frontières entre la Papouasie-Nouvelle-Guinée, l'Indonésie et l'Australie et, prétendument, également fournies par des politiciens locaux, des hommes d'affaires et des policiers véreux.

La prolifération des armes a créé un état d'anarchie et de non-droit dans le centre administratif sous-développé de Hela, la ville de Tari. La police locale est débordée et « sous-armée » et fait fréquemment appel à des renforts de l'État - militaires et policiers. Fin 2016, la ville de Tari a sombré dans la crise avec l'exposition publique et provocante d'armes entre les mains de jeunes hommes locaux. Des fusillades répétées depuis des voitures ont entraîné la fermeture des magasins et des banques, de la piste d'atterrissage, de l'hôpital et des écoles et ont incité les entreprises locales et les fonctionnaires à envisager de quitter définitivement Tari. L'État a réagi en déployant 150 soldats et 150 policiers d'unités mobiles spéciales. Une amnistie sur les armes à feu, qui visait principalement à protéger et à empêcher des perturbations coûteuses pour les opérations de PNG LNG et pour les élections imminentes (2017), a coûté 11 millions de KLL (environ 3,4 millions de dollars) sur deux mois et a été largement infructueuse. Les dirigeants élus, qui monopolisent les entreprises locales, notamment la location de voitures et les maisons d'hôtes, sont ceux qui ont le plus tiré profit des déploiements récurrents de forces de sécurité spéciales par l'État. L'incapacité à établir des bases solides pour le droit et la justice dans la nouvelle province de Hela a incité un plus grand nombre de personnes à acheter des armes pour protéger leur vie et leurs biens¹⁰.

Les exportations de PNG GNL ont commencé plus tôt que prévu en mi-2014. Toutefois, la diligence requise n'a pas été exercée et l'État n'a pas réussi à identifier les propriétaires fonciers authentiques ou à faciliter la création de groupes de propriétaires fonciers incorporés (ILG) obligatoires. En 2018, le PNG LNG atteignait son plein régime de production, mais la propriété foncière était fortement contestée et l'État n'était en mesure de confirmer ni quels devaient être les bénéficiaires des redevances et des actions, ni quelle forme de distribution des profits en espèces empêcherait l'escalade du conflit (Filer, 2016 ; Main, 2017)¹¹. Le montant total des redevances impayées actuellement dues aux propriétaires fonciers de Hela s'élèverait à plusieurs milliards de dollars, mais l'État n'honore pas ses engagements et les propriétaires de ressources locales sont de plus en plus mécontents et frustrés. Hela est la province de Papouasie-Nouvelle-Guinée la plus riche en ressources, mais elle est aussi l'une des plus pauvres en termes de développement social et économique. L'enquête sur les armes légères, menée en 2005 par la Papouasie-Nouvelle-Guinée, indique que tous les hommes de Hela possèdent une arme à feu ; ces armes sont pour la plupart de fabrication artisanale, mais comprennent 2500 armes de gros calibre (Alpers, 2004 ; 2005). Une décennie plus tard, alors que le projet PNG-LNG est en pleine production, personne ne connaît exactement le nombre d'armes de gros calibre détenues par les hommes Huli. En 2017, les jeunes locaux armés commettaient des

attaques armées aléatoires sans précédent sur les communautés rurales, terrorisant et déplaçant les populations éloignées. En 2018, la présence administrative et les services bancaires de l'État ont été réduits à un minimum, sous la garde du personnel militaire. Les femmes ont fait état de niveaux élevés de terreur et de violence, d'attaques de tireurs embusqués, d'exécutions et d'un accès réduit à la justice et au soutien médical, lorsqu'elles sont victimes de violences.

Préalablement au démarrage du projet PNG-LNG, Oxfam a mené une recherche participative sur les conflits violents et la violence sexiste à l'égard des femmes à Tari, la capitale de la province de Hela. Le rapport a confirmé le faible niveau d'éducation de la société de Hela (30% d'alphabétisation pour les femmes, 41% pour les hommes), l'insuffisance des transports, des communications et des biens et services de base, les niveaux élevés de conflits armés mortels entre hommes et les crimes d'extrême violence commis en toute impunité par des hommes contre des femmes. Le système des tribunaux de village était dysfonctionnel ; les services des tribunaux de district étaient absents ; la police et les ressources humaines et financières étaient insuffisantes ; et la prison était négligée et ne fonctionnait pas. Les juges, les ministres d'État et les représentants des donateurs qui visitaient la ville de Tari devaient être escortés par des agents de sécurité armés. Des forces de police mobiles étaient fréquemment déployées pour protéger les projets existants de l'industrie extractive. Les données hospitalières ont confirmé que les traumatismes physiques étaient la cause la plus fréquente d'hospitalisation et de décès à Tari et que de nombreux survivants avaient besoin de toute urgence d'un soutien psychologique post-traumatique. Les blessures traumatiques subies par les hommes avaient été infligées lors de la résolution violente de différends et de conflits tribaux en cours, tandis que les blessures traumatiques des femmes résultaient des lésions corporelles graves commis par des maris, des pères, des frères et des coépouses, y compris des coups de couteau et des amputations de membres (Kopi, 2011). Un deuxième rapport commandé par Oxfam et plusieurs agences confessionnelles a couvert les impacts et les menaces à la sécurité humaine pendant la phase de construction de PNG-LNG. Le rapport a mis en évidence le besoin de plus de temps et d'espace pour permettre à l'État et à la société civile de travailler ensemble à la construction de la paix dans leur nouvelle province, au renforcement du développement humain et à l'amélioration du statut des femmes, bien avant que l'assaut des impacts de l'industrie extractive ne les mette davantage à l'écart (McIlraith, 2012).

Les conclusions d'Oxfam sur les niveaux élevés de violence et la faiblesse des services de santé à Tari ont incité l'ONG humanitaire internationale Médecins Sans Frontières

(MSF) à établir une présence dans l'hôpital local. Le personnel médical d'état manquant de ressources pour les soins chirurgicaux d'urgence et pour les interventions chirurgicales majeures et mineures, MSF a mis en place ces installations, ainsi qu'un centre d'hospitalisation de trente lits. Jusqu'à un quart des quatre-vingts à cent interventions chirurgicales effectuées chaque mois concernait des blessures causées par des traumatismes physiques - généralement des coups de hache sur le corps et des doigts et membres sectionnés à la machette, perpétrés par des hommes contre d'autres hommes dans des conflits locaux et par des hommes contre des femmes dans le cadre de violences familiales et conjugales. MSF a accumulé davantage de preuves de l'impact terrible des conflits armés tribaux et de la violence physique et sexuelle contre les femmes et les filles et a confirmé que la fureur des hommes Hela était un facteur important qui contribuait à l'incidence élevée de nouvelles formes de guerre et de crimes violents horribles commis par des hommes contre des femmes de leur famille. En 2009, MSF a créé un centre spécialisé dans le soutien aux familles¹² à l'hôpital de Tari, pour fournir des premiers soins psychologiques et médicaux, une prophylaxie du VIH et une contraception d'urgence aux femmes et aux filles survivantes. Plusieurs milliers de cas de violence familiale et sexuelle sont traités, chaque année, au centre de soutien familial de Tari ; mais, après les soins hospitaliers, il n'y a, ni centres d'accueil, ni services de soutien disponibles pour les femmes survivantes. Le manque permanent de sécurité pour le personnel de MSF, à l'hôpital de Tari, a souvent entraîné une menace de fermeture de l'hôpital et, après huit ans de services dévoués, MSF a quitté la province de Hela en 2015 (MSF, 2011 ; 2016). Au cours des six dernières années, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) a documenté l'escalade des combats tribaux à Hela et y a réagi en effectuant des rotations aériennes, le plus souvent dans le cadre de missions humanitaires post-conflit, pour soutenir les personnes déplacées. Le CICR considère que la recrudescence des conflits tribaux s'apparente davantage à une guerre à petite échelle, où des combattants de plus en plus armés prennent pour cible les civils non combattants, les femmes et les enfants, et détruisent les maisons, les jardins potagers, les cultures commerciales, le bétail et les biens des ménages, ainsi que les églises et les services de santé et d'éducation. Le CICR informe les communautés locales sur le droit international humanitaire afin de décourager l'augmentation des attaques contre les personnes et les biens des non-combattants et le meurtre de femmes.

Il y a peu d'ONG locales actives à Hela. L'association des femmes de Tari, qui était très active dans les années 1980, a aujourd'hui largement disparu. Les Jeunes ambassadeurs de la paix (YAP), créés en 2003 pour la province des Hautes-Terres du Sud, sont associés à une église locale et ont travaillé avec Oxfam et, maintenant, le

CICR, Le YAP, dirigé par des hommes, vise à provoquer un changement culturel au sein des tribus de Hela par le biais de la consolidation de la paix et du développement des capacités d'intervention précoce et de médiation afin d'éviter que les petits différends ne dégénèrent en conflits tribaux. Le YAP, dirigé par des hommes, vise à provoquer un changement culturel, au sein des tribus de Hela, grâce à la consolidation de la paix et au développement des capacités d'intervention précoce et de médiation, afin d'éviter que les petits différends ne dégénèrent en conflits tribaux. En 2008, avant la création de PNG-LNG, YAP a contribué à la signature d'un accord de paix entre trente-deux clans en guerre à Tari. En 2017, les dirigeants de YAP ont déclaré se sentir dépassés par la normalisation des conflits et des armes à feu, le manque de responsabilité de l'État pour négocier la paix et le manque de ressources pour mener leurs propres programmes locaux (CICR, 2017a).

Les ONG internationales - MSF, CICR et Oxfam - n'ont pas soutenu la formation et la croissance des organisations féminines locales. Les opérateurs de PNG LNG ont construit, à Tari, de nouvelles infrastructures, dans le cadre de programmes de crédit d'impôt, mais d'autres townships prévus n'ont pas vu le jour. Les baraquements des travailleurs ont été pillés et de nouveaux centres de ressources pour les femmes ont été incendiés, lors de manifestations de propriétaires fonciers.¹³ Les femmes de Hela vivent de la terre dans des villages isolés, s'assoient sur les places de marché en terre battue, pour gagner de leur commerce de petits revenus en espèces et souffrent énormément de la violence perpétrée par des hommes de plus en plus mécontents à mesure que les services rudimentaires mis à leur disposition déclinent.

La violence des hommes à l'égard des femmes dans la province de Hela est l'une des pires de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, comparable aux pires régions du monde touchées par des conflits. Entre 2015 et 2017, il y a eu de nombreux conflits tribaux violents et beaucoup de décès à Hela. La ville de Tari et la province de Hela sont désormais généralement considérées comme trop dangereuses, pour que les ONG internationales ou les volontaires y résident et y opèrent. Après le départ, en 2015, de MSF de Hela, Oil Search Foundation (OSF), la branche RSE du partenaire de la coentreprise Oil Search¹⁴, a pris en charge la gestion de l'hôpital de Tari et, plus tard, la prestation de services de santé en milieu rural. Dans le même temps, certains des conseillers locaux les mieux formés en matière de traumatisme lié à la violence sexiste sont partis et ont pris un emploi dans une bibliothèque pour enfants, une autre initiative de développement communautaire d'OSF à Tari.

Les femmes de Hela ont été exclues, politiquement et économiquement, de la planification des projets locaux de l'industrie extractive et du partage des bénéfices. Elles doivent maintenant faire face à de multiples couches et à des niveaux croissants de traumatisme - conflit armé meurtrier et violence extrême, souvent fatale, à l'encontre des femmes et des filles. Cette situation cauchemardesque est devenue infernale, en février 2018, lorsqu'un puissant séisme de magnitude 7,5 a frappé les régions les plus reculées, les plus accidentées et les moins développées des Hautes-Terres de Papouasie-Nouvelle-Guinée. Les tremblements de terre, dont l'épicentre se situe au niveau des principales usines de gaz d'Exxon, ont déclenché des glissements de terrain qui ont enseveli des villages et détruit des infrastructures. On estime que 150 personnes ont été tuées, des centaines blessées et des milliers traumatisées dépossédées et déplacées (Davidson, 2018). Les personnes déjà déplacées par les luttes tribales l'ont été, une fois de plus, lorsque les maisons de leurs villages d'accueil ont été détruites. Les répliques se sont poursuivies pendant trois mois ; 270 000 personnes ont eu besoin d'une aide d'urgence, dont 125 000 enfants (UN News, 2018a). Les conflits armés et le ciblage des femmes ont connu une résurgence, au cours de cette période, anéantissant les plans de l'ONU et des organisations humanitaires visant à créer des espaces sûrs pour permettre aux femmes de se rétablir (UN News, 2018b). Oil Search a rapidement rétabli ses opérations pétrolières et gazières, et OSF a mobilisé ses ressources - en particulier les infrastructures et les transports - pour mener une réponse humanitaire à grande échelle.

En 2017, lorsque la violence armée a explosé à Hela, des attaques contre des villages isolés ont été menées au hasard, par de jeunes hommes armés de pistolets puissants, à la recherche de n'importe quelle excuse pour exécuter des civils innocents¹⁵. Selon les estimations de la police locale, un tiers de la population avait été déplacé par ce terrorisme. Des dirigeantes locales courageuses se sont unies pour mener une campagne à travers tout le pays, pendant les seize jours d'« Activisme contre la violence envers les femmes ». Elles ont travaillé jour et nuit, se sont documentées, avec des photos et des films ; elles ont rédigé un communiqué de presse qui, espéraient-elles, alerterait l'État et le monde entier sur leur situation critique. Cependant, sponsorisées par Exxon, elles ont vu leur communiqué de presse édité et sa publication retardée. L'impact escompté ne s'est pas réalisé et les femmes Hela ont été profondément déçues. Rien ne changeait.

En 2018, à la suite du tremblement de terre qui a frappé Hela, la violence armée juvénile a connu une nouvelle escalade. Les actions de secours humanitaire qui nécessitaient le regroupement des populations - en particulier les femmes - ont rendu

ces dernières plus vulnérables aux bandes armées itinérantes et aux tireurs d'élite. Les églises, les écoles et les centres de santé ont été fermés. La plupart des programmes d'aide ont été suspendus ; seules les activités d'aide humanitaire ont été poursuivies. Les femmes Hela cherchaient désespérément une lumière, au bout du tunnel. Leurs associés ont porté leur situation à l'attention du gouvernement australien, des ONG australiennes et d'Oil Search. Ils ont présenté une proposition visant à mettre en place une solidarité et un échange d'apprentissage progressifs, de communauté à communauté, avec le consentement de Voice for Change et le Hautes-Terres Women Human Rights Defenders Movement pour hôtes et mentors. Le budget total pour un programme intensif de douze mois était inférieur, à la moitié du coût d'un consultant externe. Après un bref échange de lettres et l'expression d'un intérêt pour cette stratégie locale qui « sortait des sentiers battus »; rien ne s'est produit. Et une fois de plus, les femmes Hela ont été déçues. Rien n'a changé.

Zones sans industries extractives: Les femmes des Hautes-Terres construisent l'égalité, le développement et la paix

L'autoroute des Hautes-Terres de LNG remonte et traverse la Papouasie-Nouvelle-Guinée, de la ville industrielle et du port de Lae à la province des Hautes-Terres de l'Est, la province de Simbu, la province de Jiwaka et la province des Hautes-Terres de l'Ouest. Construite dans les années 1960 pour faciliter l'accélération de la mise en place de l'administration coloniale et de l'agriculture, elle relie, aujourd'hui, les sept provinces de la région des Hautes-Terres. L'autoroute est une voie d'approvisionnement vitale pour les industries extractives d'Enga, des Hautes-Terres du Sud et de Hela, mais elle est considérée comme trop dangereuse pour les déplacements du personnel de l'industrie extractive, qui est transporté par des vols affrétés. Mount Hagen, dans les Hautes-Terres de l'Ouest, est la troisième plus grande ville de Papouasie-Nouvelle-Guinée ; elle est une plaque tournante pour le transit des employés locaux et de l'industrie extractive, des chauffeurs de camion et des migrants de l'IE, principalement en provenance des autres provinces des Hautes-Terres. La ville de Mount Hagen est connue pour ses niveaux élevés de criminalité et de violence, de trafic de drogue et de sexe et de commerce illégal de marijuana, d'or et d'armes à feu. Dans ce contexte chaotique, les femmes locales négocient une myriade de formes de violence dans les transports publics, les marchés publics et dans les rues. Les programmes établis par les églises, les OSC locales et les ONG internationales peinent à coordonner leurs efforts pour lutter contre les conflits violents et la violence à l'égard des femmes.

À l'ouest se trouvent les trois provinces les plus éloignées des sept des Hautes-Terres (Enga, Southern Hautes-Terres et Hela) ; toutes sont fortement affectées par des projets aurifères, pétroliers ou gazières à grande échelle que l'État et les investisseurs considèrent fréquemment comme de « classe mondiale » et qualifient de « moteurs dynamiques » de l'économie de la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Depuis la fin des années 1980, soit une décennie à peine, après l'indépendance de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, ces provinces ont connu une résurgence des conflits tribaux menés par de jeunes guerriers détenteurs d'armes de plus en plus puissantes. Les déclencheurs, les motivations et les conséquences de ces conflits sont très différents de ceux des guerres traditionnelles (Banks et al., 2018 ; Burton et Onguglo, 2018 ; Wiessner, 2006 ; Wiessner et Pupu, 2012). Les règles d'engagement traditionnelles ont changé, car une génération de jeunes, culturellement disloqués, « s'approprie » les combats et acquiert le statut redoutable de « mercenaires », de « héros » et de « seigneurs de guerre » - propriétaires du combat, tireurs d'élite et bourreaux.

À l'est se trouvent trois provinces des Hautes-Terres de l'Est (Eastern Hautes-Terres, Simbu et Jiwaka) où il n'y a pas d'industries extractives et où, depuis le début des années 1990, des ONG locales dirigées par des femmes ont fait des progrès significatifs dans la lutte contre le patriarcat, les conflits armés, la discrimination multidimensionnelle et la violence contre les femmes. Au cours de la dernière décennie, les organisations féminines locales de ces trois provinces se sont associées à des ONG internationales et ont renforcé leurs capacités, leur portée et leur coordination au sein des provinces des Hautes-Terres et entre elles. Les militantes et les dirigeantes les plus courageuses se sont unies grâce au Mouvement des femmes défenseuses des droits humains des Hautes-Terres, qui s'étend à travers les trois provinces, renforçant les filets de sécurité locaux et provinciaux pour les femmes. Leurs demandes de réponses rapides de la police et d'un meilleur accès à la justice sont de plus en plus entendues. Elles ont réussi à engager les hommes de la région dans des actions de plaidoyer et des actions en faveur des droits humains des femmes et de leur sécurité au quotidien. Les impacts sexistes des conflits sont abordés dans toutes les médiations, une intervention précoce essentielle à laquelle les femmes participent désormais activement, aux côtés de leurs homologues masculins.

Les provinces des Hautes-Terres qui n'ont pas d'industries extractives (à l'exception des Hautes-Terres de l'Ouest) obtiennent actuellement de meilleurs résultats que de nombreuses provinces côtières, car elles travaillent de manière stratégique, systématique et dans l'unité pour mettre fin aux conflits et à la violence contre les femmes. Elles sont confrontées à la continuité historique du patriarcat et des conflits tribaux et à la prolifération actuelle des armes de gros calibre et de la production, de

la consommation et du commerce de la marijuana. C'est ce que l'on observe dans la province de Jiwaka, créée en même temps que la province de Hela et la plus récente des provinces sans produits extractifs des Hautes-Terres. Jiwaka est située au centre de la région des Hautes-Terres et s'étend de part et d'autre de l'autoroute des Hautes-Terres. Elle a été créée pour assurer, au peuple waghî, une plus grande représentation politique et un meilleur accès à l'administration, aux biens et aux services de l'État. La création de Jiwaka avait également pour but d'accroître les possibilités de développement pour les communautés majoritairement éloignées, rurales et agricoles. Établie avant l'indépendance, l'industrie du café de Jiwaka s'est développée comme un secteur masculin, creusant un fossé entre les cultures de rente et les cultures vivrières dans l'agriculture des Hautes-Terres. L'objectif était d'accélérer l'entrée des petits exploitants dans l'économie monétaire, mais les « grands hommes » coutumiers sont rapidement devenus des « barons du café » locaux, consolidant les petites exploitations et introduisant le capitalisme dans la société des Hautes-Terres (Donaldson et Good, 1998 ; MacWilliam, 2013).

Les femmes de Jiwaka sont à la tête d'une production et d'un commerce alimentaires dynamiques et continuellement diversifiés dans la province. C'est l'épine dorsale de l'économie locale de Jiwaka, des moyens de subsistance des familles et du commerce

Vendeuses au marché dans les Highlands



Photo: Drew Douglas

interprovincial le long de la route des Hautes-Terres, jusqu'aux enclaves minières distantes aux deux plus grandes villes de Papouasie-Nouvelle-Guinée . Les principales ressources productives de Jiwaka sont les terres coutumières fertiles, les agricultrices industrielles et compétentes et l'accès routier aux marchés interprovinciaux. Cette productivité économique est toutefois considérée comme informelle et est rarement comptabilisée.

Les projets à grande échelle de l'industrie extractive mis en œuvre dans les provinces voisines, depuis la fin des années 1980, ont eu toute une série d'impacts négatifs indirects sur les districts qui constituent aujourd'hui la province de Jiwaka. Ces effets sont dus à l'emploi de certains hommes locaux, qui deviennent des maris et des pères absents, négligeant souvent leurs femmes et leurs enfants. Les hommes de Jiwaka (et ceux d'autres provinces) qui travaillent dans les industries extractives ont de l'argent et sont très mobiles. Lorsqu'ils rentrent chez eux en congé régulier, ils se livrent souvent à des beuveries avec leurs amis et les hommes de leur famille, ce qui perturbe les familles et les communautés et entraîne un gaspillage d'argent. Ils contribuent également à l'inflation de la dot, souvent liée au mariage précoce des filles et à la polygamie. Les chauffeurs routiers transitoires achètent des services sexuels et prennent de jeunes épouses, ce qui ajoute considérablement aux taux élevés de transmission du VIH dans les Hautes-Terres (McCallum, 2012 ; Voice for Change, 2015).

Malgré ces impacts externes, l'absence de produits extractifs est une bénédiction pour Jiwaka ; ses dirigeants, ses fonctionnaires et ses citoyens s'attellent à imaginer et à construire leur nouvelle province. Jiwaka a la possibilité de développer son capital humain et d'apprendre à connaître sa constitution, les droits de l'homme, le droit interne et les politiques de développement de l'État. La société civile émerge et s'unit pour soutenir le développement humain et parachever le travail du gouvernement provincial en voie de formation dans la construction des infrastructures de Jiwaka et des mécanismes de gouvernance provinciale et locale. La société civile de Jiwaka comprend des organisations confessionnelles (FBO) qui sont actives depuis de nombreuses années dans le domaine de la santé (y compris le VIH et le SIDA), de l'éducation des adultes et de certaines organisations de femmes et de jeunes. Dans le contexte de « l'absence de produits extractifs » à Jiwaka, les citoyennes - dont beaucoup ont survécu à des conflits et à des violences familiales et interpersonnelles - s'organisent et deviennent des leaders, permettant aux habitants de leur province de travailler à une vision collective d'un avenir sans conflit et sans violence à l'égard des femmes.

L'ONG locale de Jiwaka, Voice for Change (VFC), est une organisation laïque et locale de défense des droits des femmes. Elle a été fondée, en 2003, par une agricultrice de Jiwaka. Expérimentée en matière d'égalité des sexes dans la politique agricole, les programmes et les marchés agricoles de la région des Hautes-Terres, elle savait comment les conflits violents perturbent et déplacent les communautés, empêchant les vulgarisateurs agricoles d'atteindre régulièrement les femmes et de leur fournir un soutien technique et commercial vital. Dans le cadre de leur travail, tant les vulgarisatrices agricoles que les commerçantes de longue distance, qui doivent fréquemment traverser les zones rurales reculées de Jiwaka, sont constamment exposées au risque d'agressions sexuelles violentes. Les revenus des femmes leur permettent de subvenir aux besoins de leur famille et de maintenir les obligations liées à la culture, notamment le paiement du prix de la mariée et les indemnités versées dans le cadre de la justice réparatrice et l'instauration de la paix. Toutefois, sur les marchés locaux, les femmes vivaient dans des conditions dangereuses et précaires et étaient soumises à de multiples formes d'exploitation et de harcèlement. Les hommes utilisaient l'argent dont ils disposaient, gagné essentiellement dans la filière café, pour voyager, se divertir et s'amuser. La fondatrice de VFC savait également que, dans la société des Hautes-Terres, le travail agricole productif et le commerce des femmes n'étaient, ni reconnus, ni comptabilisés, et que les agences et services gouvernementaux devaient devenir plus sensibles aux questions de genre afin que les femmes puissent participer directement au développement et au changement et en bénéficier. En outre, la poursuite des conflits et de la violence à l'égard des femmes dans les domaines privé et public empêcherait la nouvelle province de prospérer. VFC s'est progressivement transformé en une solide organisation de défense des droits des femmes. Les premiers programmes offraient des conseils techniques sur la production de cultures vivrières, le commerce et sur les clubs d'épargne informels qui permettaient aux femmes de gérer et de contrôler leurs revenus. Il s'est avéré que de nombreuses membres étaient des survivantes de violences physiques et psychologiques systémiques, commises par leurs maris, y compris la négligence, résultant de la polygamie et de l'absentéisme. L'expérience partagée, en tant que « survivantes » des conflits, de la violence et de la polygamie, a galvanisé la détermination des membres à faire des économies sur leurs revenus pour accéder à la justice dans les tribunaux du village. Les magistrats des tribunaux de village exigent des frais de séance et, si les femmes demandent le divorce, on leur ordonne généralement de rembourser la dot. De nombreuses membres du VFC avaient vécu de longues années de déplacement interne, à la suite de conflits tribaux permanents. Elles avaient survécu au harcèlement, au viol et aux mariages forcés alors qu'elles vivaient en tant que personnes déplacées sur les terres et les ressources d'autres tribus. Elles avaient du

mal à contrôler leurs propres revenus ou à épargner, car leurs maris et les hommes de leur famille accaparaient souvent leur argent pour acheter des armes et des munitions, afin de mener des attaques en représailles ou financer des cérémonies de pacification organisées par des hommes, des prix de mariage extravagants, des paiements compensatoires et des campagnes politiques. En 2008, les dirigeantes de VFC ont acquis de nouvelles connaissances sur l'impact du conflit tribal des Hautes-Terres sur les femmes et l'économie locale. Elles ont organisé, élaboré des stratégies et plaidé en faveur de la fin des guerres locales, de la discrimination et de la violence à l'égard des femmes et des filles. Elles ont consciemment adopté le cri de ralliement du mouvement féministe mondial après Pékin - égalité des sexes, développement et paix - car il correspondait à ce que les femmes de Jiwakan souhaitaient le plus (Be'Soer, 2012).

En 2012, année de proclamation de la nouvelle province de Jiwaka, VFC était déjà en train d'intensifier son programme provincial. L'ONG a analysé les cycles de conflit de Jiwaka, l'accumulation d'armes, l'exclusion, l'aliénation et la colère des jeunes hommes et les multiples formes de violence commises contre les femmes et les filles en résultant. En répertoriant les formes de violence rapportées par les femmes de Jiwakan, elles y ont inclus les multiples impacts négatifs sur les hommes locaux qui faisaient la navette entre les enclaves de l'industrie extractive - leur grande mobilité, leurs longues absences et leurs fréquentes relations polygames - ainsi que les effets sur propriétaires fonciers et les employés de l'industrie extractive ayant d'importants moyens financiers.

Au cours des six dernières années, alors que la mise en place des systèmes administratifs, juridiques et judiciaires de Jiwaka était toujours en cours, VFC a mis en place un cadre de femmes (et d'hommes) médiateurs de conflits et de conseillers en traumatologie qui se déploient dans les districts ruraux éloignés. Les femmes participent de plus en plus à des interventions précoces, pour éviter que des conflits mineurs ne dégénèrent en véritables combats armés entre tribus. Avec le soutien croissant de leurs communautés, les femmes de Jiwaka, préconisent le plafonnement de la dot de la mariée et le versement de compensations coutumières, afin de ne pas être prises au piège dans des mariages violents et afin de permettre le rétablissement rapide de la paix et de la normalité post-conflit, une réduction considérable de la durée des déplacements internes et la croissance de la production agricole et du commerce. Peu à peu, ces principes deviennent les nouvelles normes et standards et certaines communautés s'engagent à adopter des règlements pour prévenir les conflits et la violence à l'égard des femmes.

VFC a réussi à travailler de manière à unir les organisations communautaires, les organisations confessionnelles et une série de petites ONG locales préexistantes, ce qui constitue une réussite importante face à la pénurie constante de ressources pour financer la société civile locale émergente. VFC a démontré sa capacité à obtenir et à gérer des subventions modestes et à établir des partenariats stratégiques avec des ONG, des organisations communautaires et des organisations confessionnelles locales, ainsi qu'avec des acteurs étatiques dans les secteurs du droit et de la justice, du développement communautaire et de la santé. VFC forme des magistrats de tribunaux de village, des médiateurs de paix et des dirigeants élus du gouvernement local, et fait progressivement tomber les barrières de genre pour augmenter la participation politique des femmes. VFC aide les communautés à développer leurs propres règlements qui sont alignés sur les normes des droits de l'homme, la constitution de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et les lois nationales pour protéger les femmes et les filles de la violence.

Des fonds modestes acheminés par des ONG internationales partenaires et un réseau fiable de soutiens techniques et moraux ont permis à VFC de développer la stratégie provinciale de Jiwaka, pour prévenir la violence contre les femmes et y répondre. Pour une mise en œuvre efficace, il faut à présent que le gouvernement provincial reconnaisse la contribution et le rôle essentiels de la société civile locale et qu'il accorde des allocations budgétaires adéquates. La formalisation de partenariats stratégiques entre le gouvernement et les OSC et des engagements prioritaires pour éliminer les cycles perturbateurs des luttes tribales armées et la violence persistante contre les femmes sont nécessaires pour construire sur les bases posées par VFC à l'intention de cette nouvelle province.

La province de Jiwaka n'a pas d'industries extractives et, malgré sa « jeunesse » et ses luttes, elle ne fait pas partie des provinces retenues pour bénéficier du vaste programme financé par Australian Aid pour renforcer les systèmes juridiques et judiciaires. C'est une bénédiction que d'être une nouvelle province sans industries extractives. En effet, cela offre un espace aux femmes dirigeantes éclairées, un espace pour se lever et tisser des liens avec des réseaux féministes nationaux et régionaux et des partenariats avec des ONG internationales qui leur permettent d'accéder à des financements en vue d'un développement et d'un changement transformateurs. Les progrès réalisés par Jiwaka, pour mettre fin aux conflits armés et à la violence contre les femmes, reposent sur le leadership local et sur des stratégies et des connaissances locales. La stratégie provinciale de Jiwaka, visant à prévenir et à répondre à la violence sexiste, a été élaborée localement, par le biais d'un processus dirigé par des ONG, sans

FIFO, ni experts hautement rémunérés, ni apports d'aide coûteux. Une subvention des Nations unies de 300.000 dollars US sur trois ans (2013-15) a permis à VFC de commencer à se renforcer. L'aide néerlandaise, acheminée par une ONG australienne, a maintenu ce niveau de financement pendant trois années supplémentaires. Pour 100.000 dollars par an - l'équivalent du salaire annuel d'un consultant international - le VFC de Jiwaka a développé un programme et un campus de formation qui sensibilise et renforce les capacités de milliers de ses citoyens - femmes et hommes, jeunes et vieux, urbains et ruraux, religieux et laïques, travailleurs du gouvernement, de la foi et de la société civile. Ensemble, ils façonnent une vision commune pour faire de Jiwaka s une nouvelle province prospère, exempte de conflits violents et de violence à l'égard des femmes.

On n'a vu l'émergence d'une telle société civile,, dirigée par des femmes et engagée à mettre fin aux conflits violents et à éliminer la violence à l'égard des femmes, dans aucune des trois sociétés des Hautes-Terres dotées d'industries extractives. En comparaison, les interventions de RSE et de CCD menées par les consultants RSE de l'industrie extractive et du FIFO financés par l'aide sont coûteuses et non viables. Elles sont entravées et inhibées par les préoccupations de sécurité des entreprises et des individus, et leurs interventions sont régulièrement suspendues. Elles ne disposent, ni d'un cadre solide en matière de droits humains, ni du type de leadership féministe des Hautes-Terres, que l'on retrouve dans les programmes couronnés de succès des provinces des Hautes-Terres exemptes d'industries extractives.

Organisations de RSE de l'industrie extractive: État de fait, société civile de substitution

La majorité des femmes de Papouasie-Nouvelle-Guinée subissent des violences interpersonnelles et sexuelles et sont soumises à de nombreuses formes de violence dans le domaine public. Cependant, mettre fin à la violence à l'égard des femmes n'est pas considéré comme une priorité dans la planification, la politique ou la budgétisation nationale ou locale. Les lois actuelles qui visent à mettre un terme à la violence à l'égard des femmes sont le résultat de plaidoyers et d'actions à long terme menés par des organisations de droits humains féminines, non-gouvernementales et locales, et non de la volonté politique et du soutien budgétaire de l'État¹⁶. Au cours des deux dernières décennies, les programmes visant à renforcer l'application par l'État des lois et politiques de la Papouasie-Nouvelle-Guinée sur la violence à l'égard des femmes

ont été largement tributaires des donateurs, car les ressources publiques continuent d'être consacrées à l'exploration, l'exploitation et l'expansion des projets miniers, gaziers et pétroliers et à la modernisation rapide de la capitale. Grâce à l'expansion des régimes de crédit d'impôt et à l'émergence de partenariats public-privé, les industries extractives contribuent directement à l'expansion d'infrastructures modernes au service des élites locales et de la main-d'œuvre internationale, renforçant ainsi l'image de la Papouasie-Nouvelle-Guinée en tant que jeune nation prospère. Ces dernières années, elles se sont associées à des bailleurs, à d'autres partenaires du secteur privé et à Femili PNG, une nouvelle ONG en plein essor, pour promouvoir des initiatives très médiatisées visant à mettre fin à la violence à l'égard des femmes dans les villes de Papouasie-Nouvelle-Guinée. Pendant ce temps, les conflits armés et le contrôle brutal des femmes sont normalisés dans les « provinces sources ».

L'État ignore les éléments de plus en plus nombreux qui montrent que la violence à l'égard des femmes et des filles est pire dans les communautés touchées par les conflits armés et que les conflits violents et la violence à l'égard des femmes sont exacerbés par les industries extractives. Des études récentes sur les activités de DCC, mises en œuvre dans les zones d'impact minier en Papouasie-Nouvelle-Guinée, ont révélé qu'elles se concentrent sur « l'ordre public, les activités des femmes, les services de santé locaux, les programmes de subsistance et le soutien au développement des entreprises » (Banks et al., 2018). Les contributions du DCC sont principalement techniques, matérielles et infrastructurelles. Certains sont plus importants que les programmes des grands bailleurs, mais sont plus conservateurs sur le plan social et culturel, « défensifs » et « dépolitisés » (ibid.). Les initiatives de DCC sont en tension constante avec les changements plus organiques et indisciplinés (« développement immanent ») qui surviennent, lorsque les communautés accèdent à de nouvelles opportunités économiques et à de nouveaux flux financiers. Certains DCC ont le potentiel de fournir un soutien à long terme, mais les « activités durables réussies sont rares ». Le DCC des industries extractives ne s'inspire généralement pas des leçons apprises ou des bonnes pratiques documentées et partagées dans le secteur du développement général. De tels programmes ne sont pas soumis à des obligations normalisées de suivi ou d'évaluation et les entreprises ont une capacité (ou une volonté) limitée à modeler la trajectoire à long terme du changement social et économique de la communauté autour de leurs projets (ibid. : 208-23).

Burton et Onguglo (2018) analysent les responsabilités respectives de l'État et des entreprises de l'industrie extractive envers les communautés de Papouasie-Nouvelle-Guinée par rapport aux engagements pris dans les « mondes de développement

déconnectés » de l'agenda de durabilité de l'industrie minière mondiale, de l'agenda de développement mondial et de l'agenda national de planification du développement durable de la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Quatre-vingt-deux pour cent des trente-trois sociétés minières opérant actuellement en Papouasie-Nouvelle-Guinée ne font aucun rapport sur les indicateurs de durabilité. Seules deux entreprises rendent compte des indicateurs concernant leurs relations avec les populations locales et leur impact sur celles-ci, y compris les griefs que les propriétaires fonciers peuvent avoir à l'égard des opérations minières. Les rapports des entreprises de l'industrie extractive ont révélé « une histoire d'obscurcissement et de déni de la part des entreprises », y compris la dissimulation des interventions de la police et des forces de défense dans les quartiers miniers, pour débusquer les « seigneurs de guerre », et traiter les questions de réinstallation et les protestations en suspens et volatiles. Par exemple, les multiples incidents de viols et de viols collectifs perpétrés par le personnel de sécurité de la société canadienne Barrick, qui exploite la mine d'or de Porgera dans la province d'Enga, sur les hauts-plateaux, ont d'abord été niés ; puis la réponse a été longuement retardée. (ibid. : 274-7).

Les gestes de responsabilité des entreprises de l'industrie extractive - même celles qui prétendent promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes - sont le plus souvent cyniques et symboliques (Macintyre, 2011 ; Wardlow, 2006). Les femmes souffrant d'exclusion économique et de niveaux élevés de violence dans les domaines privé et public se voient « offrir » des centres de ressources préfabriqués et des cours de couture et de cuisine - cette formule symbolique « Women in Mining » (WIM) n'a aucun rapport avec les luttes réelles des femmes. Les programmes WIM financés par la Banque mondiale et l'aide ne fournissent ni informations objectives, ni réflexion sur les questions sociales, politiques et économiques essentielles et sur l'évolution des normes de genre dans les communautés affectées par l'industrie extractive. Par exemple, ils ne donnent pas, aux femmes des communautés touchées, les moyens de contester le flux des redevances vers les hommes puissants de la région, qui revendiquent des droits de propriété foncière, mais ils s'éclipsent souvent, frauduleusement, sans distribuer les bénéfices aux membres de leur clan ou de leur famille - ou les retombées en faveur des hommes de statut plus modeste qui dépensent leur argent, pour acheter des armes ou prendre plusieurs épouses, sans se soucier des droits et des besoins des femmes et enfants affectés.

Oil Search Limited est le plus important partenaire de coentreprise d'ExxonMobil dans le projet gazier d'Hela. OSF, son volet RSE, vise à « établir la norme en matière de contribution du secteur privé au développement durable » et a porté le rôle de

la RSE de l'industrie extractive dans le développement local et national, à un tout autre niveau. Le résumé des performances d'OSF, en 2016, fait état de succès dans le lobbying auprès de l'État en faveur d'une détaxation des biens et services pour les exportations de pétrole et de gaz et du maintien et de l'expansion d'un régime controversé de crédit d'impôt pour les entreprises de l'industrie extractive utilisé pour financer (principalement) des projets d'infrastructures, à travers les provinces de la Papouasie-Nouvelle-Guinée. OSF fait état d'une contribution socio-économique totale de 284 millions de dollars US, dont 32,2 millions pour des projets d'infrastructures qu'elle gère au nom de l'État, dans le cadre du régime de crédit d'impôt pour les infrastructures. Il s'agit notamment d'infrastructures routières, de réaménagements d'hôpitaux et d'écoles dans les provinces de Hela et des Hautes-Terres du Sud, de logements pour la police dans les Hautes-Terres du Sud, de la modernisation de l'hôpital provincial de Hela et du fonctionnement des centres de soutien aux familles. OSF assume la responsabilité de la gestion de l'hôpital de Hela, depuis le départ de MSF, et avec un soutien militaire, depuis les récents tremblements de terre. OSF s'est attribué le mérite de soutenir le traitement spécialisé de 1000 survivants de violences familiales et sexuelles en 2016 (Oil Search Foundation, 2017). OSF travaille en étroite collaboration avec les initiatives de financement bilatérales australiennes et passe des contrats avec des ONG nationales sélectionnées qui font des rotations aériennes sur Hela, organise des formations pour renforcer les représentants locaux de l'État et de la société civile et les incite à collaborer pour développer la stratégie provinciale de Hela visant à mettre fin à la violence à l'égard des femmes. Toutefois, ces contributions sont intermittentes et s'étalent sur des années parce qu'elles sont menées par des consultants qui ne peuvent pas se déplacer pendant les périodes de troubles civils ou de catastrophes naturelles.

Grâce à un système de crédit d'impôt en expansion, Oil Search devient un acteur national de plus en plus influent et construit des infrastructures politiques et économiques clés dans la capitale, dont, récemment, un nouveau bureau pour le premier ministre, un nouveau site et des routes pour impressionner les participants à la Coopération économique Asie-Pacifique (APEC). Les détracteurs des systèmes de crédit d'impôt évoquent la perte de recettes fiscales et des infrastructures qui ne concordent pas avec les plans et politiques du gouvernement, car elles sont souvent construites pour servir une élite politique et en contournant la planification et les procédures fiscales appropriées. La RSE de l'industrie extractive fait de plus en plus office de gouvernement local de facto dans les zones reculées touchées par l'industrie

extractive, mais, contrairement à l'État, ces industries ne sont, ni tenues de respecter les obligations constitutionnelles ou celles découlant des traités internationaux, ni mandatées ou équipées pour donner la priorité à la fin des conflits tribaux et de la violence à l'égard des femmes.

L'État continue de négliger les énormes problèmes de maintien de l'ordre public et de développement social à Hela (et dans d'autres provinces des Hautes-Terres dominées par l'industrie extractive) ; il n'intervient qu'occasionnellement pour décréter l'état d'urgence, si les projets pétroliers et gaziers sont menacés ou si des élections sont imminentes. Pendant ce temps, Oil Search étend son rôle dans l'entretien des infrastructures et des interventions de santé, d'éducation et de services communautaires dans la province de Hela. Oil Search a considérablement amélioré sa réputation lorsqu'elle a rapidement assumé un rôle de premier plan dans les opérations de secours, lors du tremblement de terre de 2018 à Hela, en fournissant les fournitures de secours et le transport nécessaires pour atteindre des milliers de personnes dans les communautés reculées. OSF a produit un documentaire sur son nouveau rôle dans l'aide humanitaire et a reçu des félicitations de l'État, des prix de la communauté internationale et l'appréciation de communautés désespérées, traumatisées et désorientées. Certains pensent que l'État pourrait choisir d'utiliser une forme de stratégie de partenariat public-privé pour transférer davantage de ses obligations et devoirs à OSF - par exemple, le redressement à long terme après le tremblement de terre, et peut-être même la conception et la mise en œuvre d'une stratégie équitable pour surmonter l'énorme arriéré d'années de redevances impayées actuellement dues aux propriétaires fonciers de Huli (Filer, 2016).

Les interventions financées par l'aide et les entreprises en matière de développement social sont distantes, irrégulières et dépendent de consultants internationaux FIFO ou d'ONG parrainées par des entreprises. Dans ce contexte, il y a peu de volonté politique, d'espace et de ressources pour soutenir l'émergence et la croissance de la société civile locale. Tant que l'on n'aura pas abordé, de manière délibérée, les continuités historiques du patriarcat et de la violence masculine et que l'on n'aura pas adopté une approche fondée sur les droits, les femmes n'auront pas la possibilité de diriger des organisations locales et de mobiliser la communauté en faveur de la justice et la paix. Les femmes de Hela observent que « les vastes gisements pétroliers et gaziers qui se trouvent sous notre sol sont extraits et exportés au profit des entreprises de l'industrie extractive, alors que le sang du peuple de Hela coule à la surface »¹⁷. Oil Search promeut son image d'entreprise citoyenne bienveillante et de partenaire important

du développement. Mais là où elle tire ses profits, les conflits violents et les relations entre les sexes s'aggravent, oppriment et punissent les femmes, les filles et les enfants pris dans de nouvelles formes de guerre armée et de manifestations d'hommes en armes. Les dirigeantes et les militantes expérimentées de Hela, qui travaillent indépendamment du parrainage d'Exxon ou des subventions de l'OSF, critiquent l'absence de financement durable de la part des RSE de l'industrie extractive, pour soutenir la formation d'organisations locales de défense des droits des femmes à Hela. Elles demandent un financement d'amorçage spécifiquement destiné à permettre aux organisations de femmes autonomes de développer leur propre programme. Elles souhaitent s'associer avec les mouvements dirigés par des femmes, pour mettre fin aux conflits violents et à la violence à l'égard des femmes dans les provinces des Hautes-Terres qui n'ont pas d'activités extractives et où des progrès considérables ont été accomplis et en tirer des enseignements. Mais les stratégies à faible budget qu'elles proposent tombent dans l'oreille d'un sourd.

Conclusion

La province de Hela ne peut parvenir à la paix, à l'égalité et au développement durable, tant que l'État ignore les conflits armés et l'extrême violence à l'égard des femmes. La DCC et la RSE des industries extractives peuvent « réparer » les dommages collatéraux dans les communautés touchées par les industries extractives, mais elles n'arrêteront pas leurs opérations très rentables, pour garantir la paix et un développement social inclusif et local. Leurs services humanitaires ou de santé ne peuvent se substituer à la responsabilité qui incombe à l'État et aux citoyens de mettre fin aux conflits armés et à la violence à l'égard des femmes. Elles risquent fort de couvrir un gouvernement corrompu qui manque à ses devoirs. Les industries extractives peuvent continuer à s'associer à des programmes d'aide à grande échelle, à satisfaire un État corrompu et à accroître la rentabilité des milliers d'entreprises australiennes qui font actuellement des affaires en Papouasie-Nouvelle-Guinée, mais elles condamneront les femmes de Hela à une spirale de terreur, de mort et de destruction, faisant de la province un trou noir béant d'anarchie et de violence au fond duquel se forgent des plans en vue de projets gaziers, aurifères et pétroliers toujours plus grands.

Encadré 2.1. les leçons de l'expérience de Bougainville

Michelle Kopi

La mine de cuivre de Bougainville, première grande mine de PNG, possède l'une des plus grandes réserves de cuivre du monde. D'abord développée par l'administration coloniale australienne, à la fin des années 1960, puis exploitée par la Bougainville Copper Limited (BCL), la mine a fourni jusqu'à 45% des recettes d'exportation nationales de la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Le gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée détenait une part de 19%. Malgré cet important flux de revenus nationaux, la manière dont les bénéfices de la mine étaient distribués et les destructions qu'elle provoquait suscitaient le mécontentement de la population locale. Des villages entiers ont été déplacés, tandis que la perte de terres, la dégradation de l'environnement et l'afflux d'étrangers ont causé d'autres soucis. Les populations locales sont devenues des spectateurs impuissants sur leur propre terre (Regan, 2017). Les effets sur les femmes étaient bien pires. À Bougainville, l'une des rares cultures locales à prédominance matrilineaire de Papouasie-Nouvelle-Guinée où les femmes sont les titulaires des droits fonciers, les hommes de la famille agissant comme mandataires dans les négociations publiques ont largement modifié la dynamique du pouvoir au sein de la structure sociale existante et sapé l'autorité traditionnelle des femmes (O'Callaghan, 2002).

La frustration s'est accumulée au fil des ans, les griefs locaux n'étant pas pris en compte et les demandes insatisfaites. Les propriétaires fonciers ont fini par mener des actions contre la mine, la forçant à fermer ses portes en mai 1989, coupant ainsi une source vitale de revenus pour l'État. Des unités mobiles de la police et, plus tard, la Force de défense de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, agissant comme force de sécurité personnelle de la société, ont été déployées avec des ordres directs de la BCL d'utiliser toute la force nécessaire pour rouvrir la mine (Papouasie-Nouvelle-Guinée, Mine Watch, 2017). Elles ont eu recours à des tactiques d'intimidation brutales, enflammant et alimentant des sentiments sécessionnistes de longue date qui remontent à 1975. Le conflit a suscité un soutien plus large des insulaires, qui ont pris les armes pour se défendre, et a finalement conduit à une guerre civile de dix ans (Tierney et al., 2016). Le conflit s'est intensifié pour devenir le plus grand conflit armé dans le Pacifique, depuis la Seconde Guerre mondiale.

On estime à 20.000 le nombre de décès, en grande partie chez les civils, qui en a résulté, ainsi que des violations généralisées des droits humains, la destruction des biens et des moyens de subsistance des personnes et le déplacement de plus d'un tiers de la population locale. Les jeunes hommes ont eu recours à une violence excessive et incontrôlable, alors que l'île entière semblait sombrer dans l'anarchie (Akanon, 2013). Une culture de l'impunité a alimenté la violence à l'égard des femmes perpétrée par des acteurs étatiques et non étatiques. Les rapports font état de violences allant d'agressions sexuelles par des individus à des viols collectifs dans des centres de soins ; des femmes ont été assassinées après avoir été violées ; d'autres se sont suicidées, après avoir été violées, et des personnes ont été intimidées et agressées sexuellement, pendant des semaines (Tierney et al., 2016).

Au milieu de la douleur et des épreuves, les femmes sont restées résilientes et ont fait preuve d'un grand courage. Elles se sont organisées et ont mis à profit leur rôle traditionnel pour négocier la paix entre les factions belligérantes. Un cessez-le-feu a finalement été conclu, en 1999, suivi, en 2001, par la signature de l'accord de paix de Bougainville qui a fait de Bougainville une région autonome. Les nombreuses années de guerre ont renforcé l'identité pan-bougainvillaise et l'appel à la sécession. Dans le cadre des négociations de paix, il a été convenu que Bougainville organiserait un référendum pour décider de son avenir politique avant 2020. Ce référendum devrait avoir lieu en juin 2019.

Avenir de l'exploitation minière à Bougainville

En 2015, le gouvernement autonome de Bougainville (ABG) a adopté la loi sur l'exploitation minière de Bougainville, donnant effectivement les droits de propriété des minéraux aux propriétaires fonciers coutumiers. Cela signifie qu'aucune mine ne pourra être exploitée à Bougainville, sans une licence sociale. Des discussions sont en cours pour rouvrir la mine de Panguna, avec des opinions diverses sur la question. Pour beaucoup, il s'agit de l'autosuffisance économique d'un peuple qui souhaite son indépendance politique et économique. Cependant, les femmes de Bougainville sont catégoriques : la terre ne peut être comparée à l'argent (Wilson, 2011). En juin 2017, les manifestantes de Panguna ont bloqué la mine de cuivre pour empêcher la signature d'un protocole d'accord par l'ABG et la BCL. Leur message était simple et non négociable : « Non à la BCL, non à l'exploitation minière ». Les femmes affirmaient qu'elles n'avaient jamais été consultées sur la réouverture de la mine et ne la permettraient pas (Masiu, 2017).

Ces désaccords ont conduit à l'imposition d'un moratoire sur la mine pour une durée indéterminée et au refus de la demande d'extension de la licence d'exploration de la BCL. La BCL a, depuis lors, porté l'affaire devant les tribunaux, dans l'espoir de trouver un moyen de revenir à Panguna. Paradoxalement et pour compliquer les choses, ABG a un intérêt commercial dans la mine, avec une participation de 36,4% dans la BCL. Néanmoins, quoi qu'il arrive, il est clair que l'avenir de l'exploitation minière à Bougainville est désormais entre les mains des Bougainvillais

Quels enseignements en tirer?

Bougainville offre à la Papouasie-Nouvelle-Guinée une occasion unique et précieuse de réfléchir à ce qui a mal tourné et au moyen d'éviter à tout prix une catastrophe humaine et environnementale similaire. Pourtant, avec le recul, qu'avons-nous vraiment appris de l'expérience de Bougainville ?

Intérêt public contre intérêts privés

L'industrie extractive reste la principale source de revenus de la Papouasie-Nouvelle-Guinée; en 2017, elle représentait 86% des recettes d'exportation du pays¹⁸. L'expérience de Bougainville montre qu'une forte dépendance à l'égard de la mine de Panguna a compromis la position de l'État, permettant à la BCL d'influencer ses décisions. Dans un procès intenté contre la mine pour crimes de guerre, génocide et crimes contre l'humanité, Sir Michael Samare, ancien Premier ministre de Papouasie-Nouvelle-Guinée, a signé une déclaration sous serment affirmant qu'en raison de l'influence financière de la société dans le pays, « la société contrôlait le gouvernement » (Papouasie-Nouvelle-Guinée Mine Watch, 2017). Nous assistons à la montée en puissance d'intérêts corporatifs mondiaux, qui dictent les politiques et sapent l'État. Les intérêts financiers et commerciaux de l'État dans les industries extractives remettent en question sa capacité à rester impartial dans son rôle de régulateur de l'industrie pour protéger les intérêts de sa population. En effet, aux yeux des Bougainvillais qui ont fermé la mine de Panguna, le problème résidait dans la « mafia blanche » qui contrôlait l'économie de la Papouasie-Nouvelle-Guinée (Akanon, 2013). On considérait que le pouvoir de l'État était accaparé par des étrangers et soumis à une influence extérieure (Rolfe, 2010).

À la lumière de ce risque croissant et des nombreux problèmes liés aux extractions, on pourrait penser que le gouvernement considère l'extraction des ressources comme une dernière option et non la première. Pourtant, l'exploitation des ressources au nom de la croissance économique se poursuit plus que jamais. Nous avons oublié ce que nos ancêtres, dans leur sagesse, avaient inscrit dans la constitution : faire preuve de retenue et donner la priorité aux personnes.

Le discours généré sur l'extractivisme

L'expérience de Bougainville met en évidence la nature masculine des industries extractives, de la politique et de la guerre. Depuis bien trop longtemps, les décisions concernant le secteur des ressources en Papouasie-Nouvelle-Guinée continuent d'être prises, sans consultation préalable des femmes et sans tenir compte des effets néfastes sur leur vie et leur bien-être. Ce sont elles qui bénéficient le moins de ces décisions et qui sont pourtant les plus touchées. Même aujourd'hui, près de deux décennies après la crise de Bougainville, les femmes subissent encore les effets de la guerre. La violence sexiste et les autres problèmes sociaux seraient bien pires aujourd'hui qu'avant la guerre (Tierney et al., 2016). Les problèmes de santé mentale non résolus et les traumatismes liés à l'expérience de la guerre continuent d'avoir un impact sur le foyer et la communauté, sous forme de toxicomanie, d'abus excessif d'alcool, de violence domestique, d'agression sexuelle, de dépression et de manque d'engagement dans la société (ibid.). Ces effets à long terme n'ont pas encore été correctement traités et, par conséquent, de nombreuses femmes dans cette situation continuent d'être meurtries à jamais et de revivre la terreur de la guerre dans leur vie quotidienne. Les femmes demandent à présent à l'ABG de faire preuve de transparence dans les affaires minières ; elles ont appelé leurs dirigeants à prendre en compte leur voix dans toutes les décisions qui sont prises (Masiu, 2017). Reconnaisant leur rôle important, l'ABG a fait des efforts délibérés pour renforcer leur voix et leur participation à tous les niveaux. Et même s'il faudra du temps pour qu'elles participent pleinement et de manière significative à ces espaces, l'important pour l'instant est qu'elles y soient présentes.

L'expérience vécue par les femmes, à la suite de l'exploitation de la mine et du conflit qui a duré dix ans à Bougainville, offre une leçon sobre sur les dangers

de l'extractivisme. Poussée par la demande mondiale de ressources, la recherche de profit par les entreprises et la dépendance de l'État à l'égard de la rente des ressources, la mine de Panguna a créé des conditions d'inégalité, de dépossession et de destruction de l'environnement qui ont finalement conduit à la violence, à la répression militaire et à la guerre, dont les femmes sont les premières victimes.

Notes

1- Alice Arigo (policière) de la province de Hela et Lilly Be'Soer (activiste féministe et fondatrice de Voice for Change) de la province de Jiwaka, toutes deux des défenseurs des droits humains de première ligne engagés à long terme pour mettre fin aux conflits violents et à la violence à l'égard des femmes dans leurs nouvelles provinces, étaient les informatrices clés pour ce chapitre.

2- Au cours des quatre décennies qui ont suivi l'indépendance, la Papouasie-Nouvelle-Guinée a connu une série de « booms des ressources »; lorsque de nouveaux projets et des prix élevés des produits de base ont fait augmenter le PIB de façon spectaculaire. Le premier boom a résulté du pétrole et du gaz. Le premier boom a résulté du pétrole, du gaz et des projets dans les Hautes-Terres du Sud au cours des années 1990, mais a été de courte durée car la corruption de haut niveau et la mauvaise gestion financière ont vu les dirigeants corrompus et leurs acolytes vider les coffres des gouvernements nationaux et provinciaux. Après une reprise économique douloureuse, les prix élevés de l'or et du cuivre et l'expansion des gisements de gaz ont favorisé un deuxième boom entre 2002 et 2012. Malgré l'augmentation du PIB, une fois de plus, les revenus de l'industrie extractive ne se sont pas traduits par un développement équitable et inclusif (Howes et al., 2014 ; Howes et Fox, 2016.).

3- La région autonome de Bougainville (AROB), anciennement la province de North Solomon, a accueilli, après l'indépendance, la première grande opération minière de la Papouasie-Nouvelle-Guinée initiée par l'administration australienne sortante et destinée à fournir des revenus nationaux substantiels pour le budget du nouvel État indépendant de Papouasie-Nouvelle-Guinée en 1975. La dislocation sociale et culturelle, la pollution et les avantages inadéquats pour la communauté locale ont été quelques-uns des éléments déclencheurs d'un soulèvement armé des propriétaires fonciers qui a conduit à une guerre civile de dix ans avec l'État de la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Bougainville est le seul endroit au monde où la violence de la communauté d'accueil a entraîné la fermeture à long terme d'une grande mine.

4- A. Arigo, communication personnelle, 2017.

5- Pendant la Seconde Guerre mondiale, l'île de Nouvelle-Guinée a été un site clé de la guerre du Pacifique et à terme de la reddition de l'armée japonaise.

6- L. Be'Soer, communication personnelle, 2017.

7- L. Be'Soer, communication personnelle, 2017 ; A. Arigo, communication personnelle, 2018.

8- Les partenaires du projet G étaient ExxonMobil (33,2% et opérateur), Oil Search (29%), Santos (13,5%), National Petroleum Company of Papouasie-Nouvelle-Guinée (gouvernement de la PNG) (16,8%), JX Nippon Oil and Gas Exploration Company (4,7%) et Mineral Resources Development Company (2,8%).

9- Les Duna, deuxième groupe ethnique le plus important des Hela, allèguent que les Huli ont abandonné à la fois les projets rituels régionaux qu'ils promouvaient autrefois avec force et les liens qui rendaient possibles ces performances coopératives. Au lieu de se soucier de préserver la substance fertile du noyau terrestre, les Duna considèrent que les Huli (dans la province de Hela) et les Ipili (à Porgera) la pillent. Ils considèrent l'or, le pétrole et le gaz extraits à Porgera, au Mont Kare, à Nogoli, à Moran, à Kutubu et à Gobe comme des exemples de cette substance fertile, et insistent sur le fait que les Huli consomment sans raison une substance fertile qui devrait être conservée pour assurer leur subsistance et celle du monde.

10- A. Arigo, communication personnelle, 2017.

11- Filer (2016) décortique le problème insoluble de l'identification des propriétaires fonciers par le biais d'une analyse historique des problèmes actuels de bénéficiaires non payés des propriétaires fonciers dans les projets HIDES et LNG. Essentiellement, l'État est enfermé dans une « méthode de la boîte à patrouille » pragmatique rendue possible par des amendements aux lois coloniales. Le système part du principe que les représentants des propriétaires terriens sélectionnés auront intérêt à maintenir la stabilité autour des sites de l'industrie extractive, mais il n'y a aucune garantie de distribution équitable ultérieure à un groupe plus large de propriétaires terriens, notamment en fonction du sexe et de l'âge.

12- Les centres d'aide aux familles (Family Support Centres - FSC) sont des structures à guichet unique établies dans les hôpitaux pour recevoir et traiter les victimes/survivantes de violence sexuelle à l'égard des femmes. Les premiers FSC ont été mis en place avec le soutien d'ONG, puis par le ministère australien des Affaires étrangères et du commerce avec le Comité de la Papouasie-Nouvelle-Guinée sur la violence familiale et sexuelle. Leurs protocoles et services ont été affinés par MSF et repris dans des

directives nationales. L'établissement de FSC dans tous les grands hôpitaux fait désormais partie de la politique nationale, et les conseils d'administration des hôpitaux sont mandatés pour allouer un budget annuel à leur établissement et à leur fonctionnement. Il y a à présent des FSC dans toute la PNG, la plupart financés par l'aide australienne.

13- Informations fournies par les dirigeants et les membres de Hela Women Never Give Up, lors de conversations avec l'auteur pendant quatre soirées des seize jours de « Activisme contre la violence envers les femmes » (25 novembre-10 décembre 2017).

14- Oil Search Limited, la plus grande société d'exploration et d'exploitation pétrolière et gazière constituée en Papouasie-Nouvelle-Guinée; exploite tous les champs pétroliers du pays.

15- A. Arigo, communication personnelle, 2018.

16- Cinq ans après l'indépendance, l'organe suprême des femmes de Papouasie-Nouvelle-Guinée a fait part de son indignation face aux niveaux élevés de violence domestique normalisée et aux taux croissants de violence sexuelle commise dans une quasi-impunité. Elles ont travaillé directement avec la Commission de réforme du droit pour mener des recherches à l'échelle nationale, des campagnes populaires et un plaidoyer direct auprès du parlement pour une législation spécifique visant à protéger les femmes et les filles de la violence. Un État insensible et intransigeant a mis trente ans à approuver les réformes législatives recommandées.

17- A. Arigo, communication personnelle, 2018.

18- Voir <https://eiti.org/papua-new-guinea#extractive-industries-contribution>.

Bibliographie

Akanon, C. 2013. 'Papua New Guinea and Bougainville Conflict: Women in Peace and Reconciliation', www.uaf.edu/.../Papua-New-Guinea-Bougainville-Conflict-Akanao-C.-3-21-13.pdf (consulté le 7 avril 2018).

Allen, B. and Frankel, S. 1991. 'Across the Tari Furoro' in Schieffeline, E. et Crittenden, R. (éds), *Like People You See in a Dream: First Contact with Six Papuan Societies*. Stanford: Stanford University Press.

Alpers, P. 2004. 'Gun Violence, Crime and Politics in the Southern Highlands Community: Interviews and a Guide to Military—style Small Arms in Papua New Guinea'. Document de référence pour le Rapport spécial 5. Genève: Small Arms Survey, http://apo.org.au/files/Resource/aspers_sas_png_background_paper.pdf (consulté en décembre 2017)

Alpers, P. 2005. *Gun—running in Papua New Guinea: From Arrows to Assault Weapons in the Southern Highlands*. Rapport spécial 5. Genève : Small Arms Survey, www.smallarmssurvey.org/fileadmin/docs/C—Special—reports/SAS—SR05—Papua—New—Guinea.pdf (consulté en décembre 2017).

Banks, G., Kuir—Ayius, D., Kombako, D. and Sagir, B. F. 2018. 'Dissecting Corporate Community Development in the *Large—scale Melanesian Mining Sector*' dans Filer, C. et Le Meur, P.—Y. (éds), *Large—scale Mines and Local—level Politics: Between New Caledonia and Papua New Guinea*. Canberra: ANU Press, <https://press.anu.edu.au/publications/series/asia—pacific—environment—monographs/large—scale—mines—and—local—level—politics> (consulté le 1er mai 2019).

Be'Soer, L. 2012. 'Leveraging Women's Rural Leadership and Agency'. Cinquante-sixième session de la Commission des Nations unies sur la condition de la femme, New York, 27 février - 9 mars, www.un.orgwomenwatch/daw/csw/csw56/panels/panel2—Lilly—Be—Soer.pdf (consulté le 3 décembre 2017).

Burton, J. and Onguglo, J. 2018. 'Disconnected Development Worlds: Responsibility towards Local Communities in Papua New' in Filer, C. and Le Meur, P.—Y. (eds), *Large—scale Mines and Local—level Politics: Between New Caledonia and Papua New Guinea*. Canberra: ANU Press, <https://press.anu.edu.au/publications/series/asia—pacific—environment—monographs/large—scale—mines—and—local—level—politics> (consulté le 1er mai 2019).

- Chandler, J. 2014. 'Violence against Women in PNG: How Men Are Getting Away with Murder', Lowy Institute, août, www.lowyinstitute.org/publications/violence—against—women—png—how—men—are—getting—away—murder (consulté le 1er mai 2019).
- Davidson, H. 2018. 'Papua New Guinea Earthquake: Death Toll Rises as Disease Threat Grows', *The Guardian*, 15 mars, www.theguardian.com/world/2018/mar/15/papua—new—guinea—earthquake—death—toll—rises—disease—threat—grows
- Donaldson, M. and Good, K. 1998. *Articulated Agricultural Development: Traditional and Capitalist Agricultures - Papua New Guinea*. Aldershot: Gower.
- Filer, C. 2016. 'The Intractable Problem of Landowner Identification in the PNG LNG Project: An Historical Perspective'. State, Society and Governance in Melanesia SSGM) Séminaire, 12 septembre, https://devpolicy.crawford.anu.edu.au/sites/default/files/events/attachments/2016—09/sml_i_seminar_sept_2016.pdf (consulté le 10 janvier 2017).
- Harvey—Kelley, L. 1997. *Toropo: Tenth Wife*. Port Melbourne: Heinemann
- Howes, S. and Fox, R. 2016. 'PNG's Resource Boom: A Fiscal Retrospective', Development Policy Centre, http://devpolicy.org/Events/2016/PNG—Update/1a_Howes_Fox.pdf (consulté le 6 novembre 2017).
- Howes, S., Mako, A. A., Swan, A., Walton, G., Webster, T. and Wiltshire, C. 2014. *A Lost Decade? Service Delivery and Reforms in Papua New Guinea 2002– 2012*. Canberra: National Research Institute and the Development Policy Centre.
- ICRC. 2017a. 'Spears to Semi—automatics: The Human Cost of Tribal Conflict in Papua New Guinea', International Committee of the Red Cross (ICRC), www.youtube.com/watch?v=wo4uf— fXsUk (consulté en décembre 2017).
- ICRC. 2017b. 'The Old Ways Are Gone: Papua New Guinea's Tribal Wars Become More Destructive', Comité international de la Croix-Rouge (CICR), <https://medium.com/@ ICRC/the—old—ways—are—gone—papua— new—guineas—tribal—wars—become— more—destructive—ade38205196f> (consulté en décembre 2017).
- Josephides, L. 1975. *The Production of Inequality: Gender and Exchange among the Kewa*. New York and London: Tavistock.
- Kopi, M. 2011. *Violence and Insecurity in the Southern Highlands of Papua New Guinea*. Auckland: Oxfam, www.oxfam.org.nz/sites/default/files/reports/Tari—report—final_2011.pdf (consulté le 6 septembre 2017).
- Macintyre, M. 2011. 'Modernity, Gender and Mining: Experiences from Papua New Guinea' in Lahiri—Dutt, K. (ed.), *Gendering the Field: Towards Sustainable Livelihoods for Mining Communities*. Canberra: ANU Press.
- MacWilliam, S. 2013. *Securing Village Life: Development in Late Colonial Papua New Guinea*. Canberra: ANU Press, <http://press—files.anu.edu.au/downloads/press/p223381/pdf/book.pdf?referer=402> (consulté le 7 octobre 2017).
- Main, M. 2017. 'Papua New Guinea Gets a Dose of Resource Curse as ExxonMobil's Natural Gas Project Fosters Unrest', Australian Broadcasting Corporation, 10 mars, www.abc.net.au/news/2017—03—10/png—gets—a—dose—of—resource—curse—from—exxonmobils—lng—project/8343090?WT.mc_id=newsmail&WT.tsrc=Newsmail (consulté le 5 décembre 2017).

- Masiu, R. 2017. 'No Mining and No BCL, Women Say', *Post Courier*, 4 juin.
- McCallum, I. 2012. *Tingim Laip Social Mapping Report: Highlands Highway*. Madang: Tingim Laip, https://issuu.com/loumcc/docs/tl_social_mapping_highlands_highway (consulté en octobre 2017).
- McIlraith, J. 2012. *The Community Good: Examining the Influence of the PNG LNG Project in the Hela Region of Papua New Guinea*. Dunedin: National Centre for Peace and Conflict Studies, University of Otago, www.oxfam.org.nz/report/the-community-good-examining-the-influence-of-the-png-lng-project-in-the-hela-region-of-papua-new-guinea (Consulté le 5 septembre 2017).
- MSF. 2011. *Hidden and Neglected: The Medical and Emotional Needs of Survivors of Family and Sexual Violence in PNG*. Port Moresby: Médecins Sans Frontières (MSF), www.doctorswithoutborders.org/publications/reports/2011/06-15-Papua-New-Guinea-Sexual-Domestic-Violence%20report.pdf (Consulté le 5 septembre 2017).
- MSF. 2016. *Return to Abuser: Gaps in Services and a Failure to Protect Survivors of Family and Sexual Violence in Papua New Guinea*. Amsterdam: Médecins Sans Frontières (MSF), www.msf.org.au/sites/default/files/attachments/msf-pngreport-def-lrsingle.pdf (Consulté le 5 septembre 2017).
- O'Callaghan, M. 2002. 'The Origins of the Conflict' in Garasu, L. and Carl, A. (eds), *Accord. Weaving Consensus: The Papua New Guinea-Bougainville Peace Process*. London: Conciliation Resources and Bougainville Inter-Church Women's Forum.
- Oil Search Foundation. 2017. 'Performance Summary', Oil Search, www.oilsearch.com/sr-report-2016 (consulté le 1 février 2018).
- Papua New Guinea Constitutional Planning Committee. 1974. 'Constitutional Planning Committee Report 1974', www.paclii.org/pg/CPCReport/Cap2.htm (consulté le 7 novembre 2017).
- PNG Mine Watch. 2017. 'Mothers Unite Against Re-opening Bougainville Panguna Mine', <https://ramumine.wordpress.com/tag/mekamui/> (consulté le 27 novembre 2017).
- Read, K. E. 1965. *The High Valley*. New York: Charles Scribner's Sons.
- Reay, M. 1959. *The Kuma: Freedom and Conformity in the New Guinea Highlands*. Carlton: Melbourne University Press.
- Reay, M. 1966. 'Women in Transitional Society' in Fiske, E. K. (éd.), *New Guinea on the Threshold: Aspects of Social, Political, and Economic Development*. Canberra: ANU Press.
- Reay, M. O. 2014. *Wives and Wanderers in a New Guinea Highlands Society: Women's Lives in the Waghi Valley*. Canberra: ANU Press, <http://press-files.anu.edu.au/downloads/press/p303901/pdf/book.pdf?referer=468>
- Regan, A. 2017 'Bougainville: Origins of the Conflict, and Debating the Future of Large-Scale Mining' in Filer, C. and Le Meur, P.-Y. (éds), *Large-scale Mines and Local-level Politics: Between New Caledonia and Papua New Guinea*. Canberra: ANU Press.
- Rolfe, J. 2010. 'The Melting Pot: Ethnicity, Identity, and Separatism in Bougainville, Papua New Guinea' in Wirsing, R. G. and Ahrari, E. M. (éds), *Fixing Fracture Nations: The Challenge of Ethnic Separatism in the Asia-Pacific*. New York: Palgrave Macmillan.

- Sawang, K. 2017. 'Who Actually Pays for PNG LNG Royalties?', *The Papua New Guinea Women*, 15 janvier, <https://ramumine.wordpress.com/2017/01/16/who-actually-pays-for-the-png-lng-royalty-and-project-development-levy-benefits/> (consulté en décembre 2017).
- Strathern, M. 1972. *Women in Between: Female Roles in a Male World - Mount Hagen, New Guinea*. London: Seminar Press.
- Tierney D. et al. 2016. 'The Mental Health and Psychosocial Impact of the Bougainville Crisis: A Synthesis of Available Information', *International Journal of Mental Health Systems* 10, <https://ijmhs.biomedcentral.com/track/pdf/10.1186/s13033-016-0054-x> (consulté le 15 avril 2018).
- UN News. 2018a. 'UNICEF Scales Up Psychosocial Support for Papua New Guinea's Children after Devastating Quakes', 28 mars, <https://news.un.org/en/story/2018/03/1006151> (consulté le 1er mai 2019).
- UN News. 2018b. 'Papua New Guinea: A Month after Deadly Quake, UN on the Ground Delivering Life-saving Aid', 26 mars, <https://news.un.org/en/story/2018/03/1005921> (consulté le 13 mai 2019).
- Voice for Change. 2015. 'Violence against Women and Girls in Jiwaka Province, Papua New Guinea'. Rapport d'enquête communautaire de Voice for Change t, https://iwdaorgauassetsfiles/20160203-Voice-for-Change-WEB_FinalSmall.pdf (consulté le 5 novembre 2017).
- Wardlow, H. 2006. *Wayward Women: Sexuality and Agency in a New Guinea Society*. Berkeley: University of California Press.
- Wardlow, H. 2014. 'Paradoxical Intimacies: The Christian Creation of the Huli Domestic Sphere' in Choi, H. and Jolly, M. (éds), *Divine Domesticities: Christian Paradoxes in Asia and the Pacific*. Canberra: ANU Press.
- Wiessner, P. 2006. 'From Spears to M-16s: Testing the Imbalance of Power Hypothesis among the Enga', *Journal of Anthropological Research* 62 (2):165-91.
- Wiessner, P. and Pupu, N. 2012. 'Toward Peace: Foreign Arms and Indigenous Institutions in a Papua New Guinea Society', *Science* 337 (6102): 1651-4, <http://doi.org/10.1126/science.1221685> (consulté en novembre 2017).
- Wilson, C. 2011. 'Papua New Guinea: Women Call the Shots on Mega Copper Mine', Inter Press Service, 16 October, www.ipsnews.net/2011/10/papua-new-guinea-women-call-the-shots-on-mega-copper-mine/ (consulté le 22 avril 2018).
- Yuyuge, E. 2003. 'Women Forgotten in the Race for Benefits in the Petroleum Sector'. Document présenté à la Conférence sur 'Women in Mining Conference: Voices for Change', Madang, PNG, 3-6 août.
- Zurenuoc, M. and Herbert, F. 2017. 'The Creation of Two New Provinces in Papua New Guinea: A Story of False Starts and Near Fatal Collisions'. SSGM Document de travail 2017/2. Canberra: State, Society and Governance in Melanesia (SSGM), Australian National University.

3

LES FEMMES RURALES EN COLOMBIE: DES VICTIMES DEVENUES ACTRICES

Cecilia López Montaña
et María–Claudia Holstine



Introduction

Le conflit colombien est souvent décrit comme complexe, de longue durée, et donc difficile à définir. Même aujourd'hui, alors que la phase post-conflit avance, entre succès et échecs, les analystes ont encore des interprétations différentes de ses causes et de sa dimension, ainsi que des coûts de la guerre et des bénéfices de la paix. En revanche, s'agissant de la situation des femmes, il n'y a aucune dissension, car la Colombie semble suivre le mouvement : leur expérience est étonnamment semblable à celle des femmes dans d'autres guerres. Les préjugés sexistes négatifs concernant les femmes victimes de la guerre, leur contribution, les coûts qu'elles supportent, leurs nouveaux rôles, et certainement leur implication, nécessaire mais souvent ignorée, dans la guerre comme dans la paix, font partie de l'inégalité universelle qui prévaut entre les femmes et les hommes dans le monde.

Stewart (2010) passe en revue les nombreuses façons dont les femmes s'engagent dans les conflits armés et en sont affectées ; ces faits passent souvent inaperçus aux yeux des analystes qui se limitent aux abus sexuels dont elles sont victimes. Les conditions économiques, sociales et politiques dans lesquelles elles vivent les femmes sont généralement écartées sous l'hypothèse cachée qu'elles jouent un rôle minime dans leurs sociétés.

Parmi les nombreux documents rédigés par des experts nationaux et internationaux sur la guerre de ce pays, très peu abordent les causes intrinsèques de la violence sexiste à l'encontre des femmes colombiennes ; ils le font uniquement dans le cadre de la définition traditionnelle de la violence sexuelle - le viol, l'esclavage sexuel, la prostitution forcée, etc. En fait, la violence sexiste à l'égard des femmes est rarement considérée dans sa conception la plus large, car ces analyses ont tendance à négliger les aspects économiques, sociaux, politiques et culturels liés à leur situation en temps de guerre.

En écartant le fait que les études traditionnelles sur les femmes se concentrent en premier sur ces dernières, la présente recherche prend ces variables comme point de départ. Un simple élargissement du spectre d'analyse pour inclure une approche d'économie politique permet de redéfinir les coûts que ces femmes ont payés et leur contribution à la construction de la paix. Ce n'est qu'en procédant de la sorte que la violence sexiste à l'égard des femmes peut être pleinement comprise et que les actions des femmes pendant le conflit peuvent être réellement valorisées. Tel est l'objectif principal de cette recherche : analyser la question des femmes dans le conflit sous un angle différent.

Les femmes colombiennes ont joué un rôle très important et non reconnu pendant la guerre. Elles n'étaient pas seulement des victimes, comme on les considérait exclusivement, mais aussi des civiles, des combattantes, et même des coupables. Mais surtout, elles ont été des acteurs essentiels du conflit. Ce rôle est probablement inconnu dans d'autres conflits armés dans le monde, car la principale similitude entre les guerres est la sous-estimation historique de la situation des femmes.

Le conflit colombien en quelques mots

Après la signature de l'Accord final avec les FARC¹, la Colombie a entamé sa longue marche vers la paix médiatisée à l'échelle internationale, alors que peu de personnes comprenaient vraiment le contexte de la guerre, ses racines, ses acteurs ou l'ampleur de ses répercussions sur les Colombiens, et en particulier sur les femmes. Il est intéressant de noter que ces personnes ne sont pas les seules, car « la société colombienne n'a pas établi de consensus sur la nature et les origines du conflit armé » (González, 2004 : 11). Ce qui semble indiscutable, c'est que le conflit a été long, très complexe, en constante évolution, et qu'il a impliqué tellement d'acteurs qu'il est difficile de le comprendre.

Les Colombiens cherchent toujours à sortir « des arcanes d'un conflit interne vieux de soixante ans, où le trafic de drogue et le terrorisme agissent conjointement, où un changement important des valeurs de la population va de pair avec la corruption du gouvernement, où d'innombrables acteurs nationaux et internationaux sont impliqués, et où des intérêts économiques et politiques considérables sont en jeu, des questions qui n'ont jamais été vues en même temps dans l'histoire d'aucun autre pays » (Cueter, 2015 : 24). Ce sont autant de raisons essentielles pour examiner le dur chemin à parcourir pour la paix en Colombie, un chemin sur lequel les femmes devraient jouer un rôle certain pour la durabilité future de la paix. Cependant, les femmes ont à peine participé aux négociations, alors qu'elles représentaient plus de 50% des victimes. Aujourd'hui, les femmes leaders sont absentes de la ligne de front de l'action post-conflit ou ne sont que très peu incluses dans le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de l'accord². Cette situation découle de la non prise en compte systématique de leur importance pendant le conflit, de leur rôle clé dans la transition de la guerre à l'après-conflit et de leur contribution potentielle à la paix.

La présente recherche pose une contradiction importante. Elle affirme que, d'une part, les femmes ne sont pas de simples victimes, mais des actrices essentielles ; et que, d'autre part, les actions entreprises pour soutenir la paix retrouvée vont à l'encontre

de cette perception, en les excluant de cet important processus. La question clé qui se pose ici est la suivante : d'où vient ce décalage ? Pour y répondre, il faut commencer par comprendre le passé.

Quand tout cela a-t-il commencé ?

L'une des questions les plus controversées sur le conflit est sans doute son début. C'est un facteur central, car seule une chronologie précise peut permettre d'identifier les raisons de la guerre et de les résoudre réellement (Call, 2012). Comprendre ce pays passe avant tout par la reconnaissance de la nature violente de son passé. Par exemple, le XIXe siècle a été ponctué de nombreuses guerres civiles entre les élites politiques libérales et conservatrices³. Le passage au XXe siècle a été marqué par la guerre des Mille Jours (1899-1903), lorsque le « malaise économique et les dissensions au sein du camp conservateur ont enhardi les libéraux à lancer un nouveau soulèvement qui a duré trois ans » (Bibliothèque du Congrès américain, 2013 : 34). Aujourd'hui, la plupart des gens pensent que la dernière guerre négociée et terminée en Colombie a duré cinquante ans, tandis que quelques-uns soutiennent que le conflit a duré soixante ans. Aucun des deux points de vue n'est correct : le second lie le début de la guerre à la fondation des FARC en 1964 en tant que groupe communiste révolutionnaire, et le premier l'associe à la fin de la période de violence dite La Violencia (1948-58).

La vérité est que les graines des guérillas en Colombie ont germé à la suite des attaques féroces perpétrées contre les libéraux par les Chulavitas, la police militaire secrète du gouvernement conservateur d'Ospina, à l'origine de La Violencia. En réponse, de simples paysans libéraux se sont armés pour protéger leurs communautés et leurs terres, mais ils n'étaient pas des guérilleros à proprement parler. Guzmán et al. (1962 : 405) décrivent cette époque comme « une période de cruauté bipartisane où la violence est devenue un processus social ; où les élites politiques ont éliminé ceux qui ne partageaient pas leurs vues ». Cette guerre s'est terminée comme les guerres modernes se terminent aujourd'hui, par la signature du Frente Nacional, l'accord de paix entre les parties concernées, mais peu de gens reconnaissent qu'il s'agit d'un traité de paix. Le Frente Nacional (1958-1974) a carrément appliqué un accord de partage du pouvoir entre les partis conservateur et libéral pendant seize ans, excluant toute autre idéologie de l'arène politique.

Cueter estime qu'à l'époque, « les actions des élites conservatrices et libérales, soutenues par l'Église catholique, ont transformé la violence en un processus social qui a abandonné les valeurs morales traditionnelles... juste pour rester au pouvoir...

[La] politique est devenue une arme de guerre pour justifier les meurtres de masse, les Forces militaires de la nation exécutant les ordres venant des plus hauts responsables du gouvernement colombien » (2015 : 19).

Dans une période fortement influencée par la guerre froide, le communisme a été marginalisé dans le monde entier, à n'importe quel prix. La Colombie n'a pas fait exception. Bien que le président Alberto Lleras Camargo (1958-1962) ait engagé des groupes armés de paysans libéraux comme police militaire rurale pendant le premier gouvernement du Frente Nacional, sous le régime conservateur suivant de Guillermo León Valencia (1962-66), une attaque impitoyable perpétrée par 16 000 soldats colombiens et américains a dévasté Marquetalia, où résidait l'ensemble du groupe de gauche combattant : cinquante hommes et deux femmes au total (Verdad Abierta, 2013). Les cinq survivants se sont enfuis et sont revenus des mois plus tard, entièrement armés, accompagnés de pas moins de soixante-quinze hommes pour annoncer la formation des FARC. C'était en 1964 (figure 3.1).

Lorsque l'on examine le passé violent de cette nation torturée, une chose devient claire. L'exclusion politique a été - et continue d'être - l'épicentre des conflits colombiens. Tout se résume aux efforts du parti au pouvoir pour en exclure tout autre. Par conséquent, il est incorrect de suggérer que la guerre colombienne dure depuis cinquante ou soixante ans, car : premièrement, « l'exclusion politique et la persécution d'une idéologie par un gouvernement ne signifient pas que le pays est en guerre » (Cueter, 2015 : 190) ; et, deuxièmement, ces dates s'inscrivent dans le cadre temporel du Frente Nacional, un processus de paix qui a duré seize ans. L'exclusion politique n'est pas couramment utilisée pour expliquer pourquoi la paix a été plus l'exception que la règle en Colombie. Cela étant, il serait erroné de minimiser d'autres faits historiques qui montrent la nature malléable du conflit national et les facteurs très différents qui l'alimentent.

Peu après l'annonce de leur formation, les nouvelles FARC ont disparu : aucun acte de guerre n'est connu ou enregistré entre 1968 et le début des années 1980. La raison de leur disparition présumée était le manque de financement par les pays communistes qui soutenaient les forces révolutionnaires.

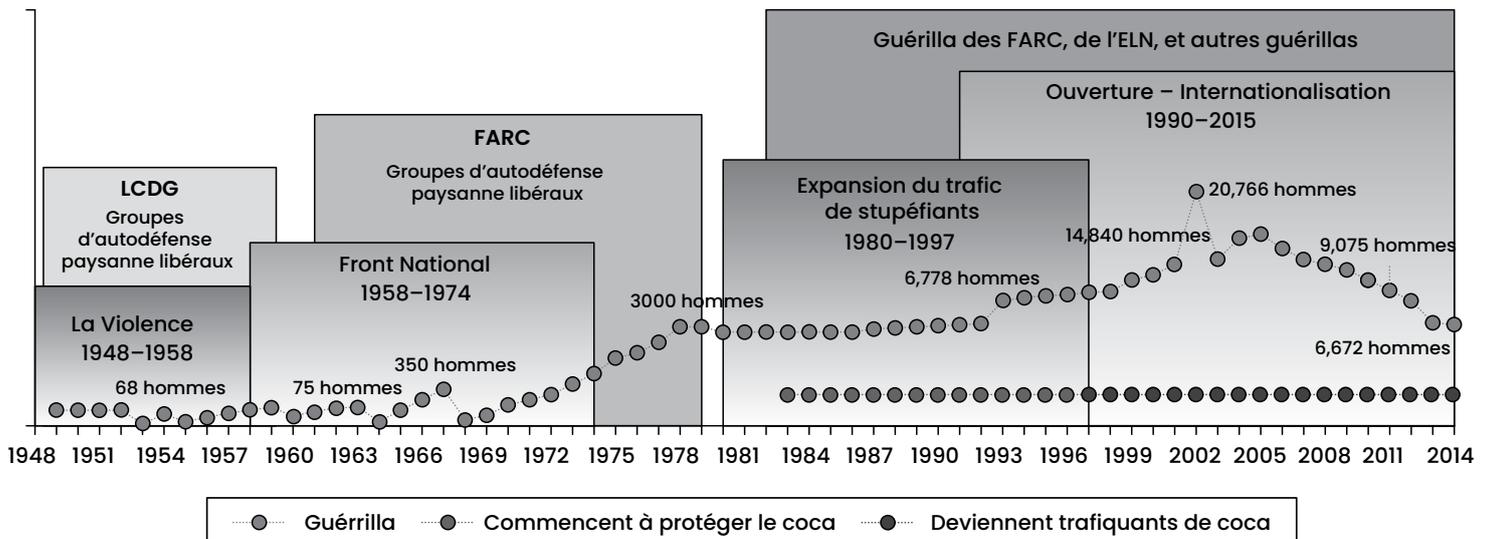


Figure 3.1 Présence des FARC dans les régions rurales de la Colombie

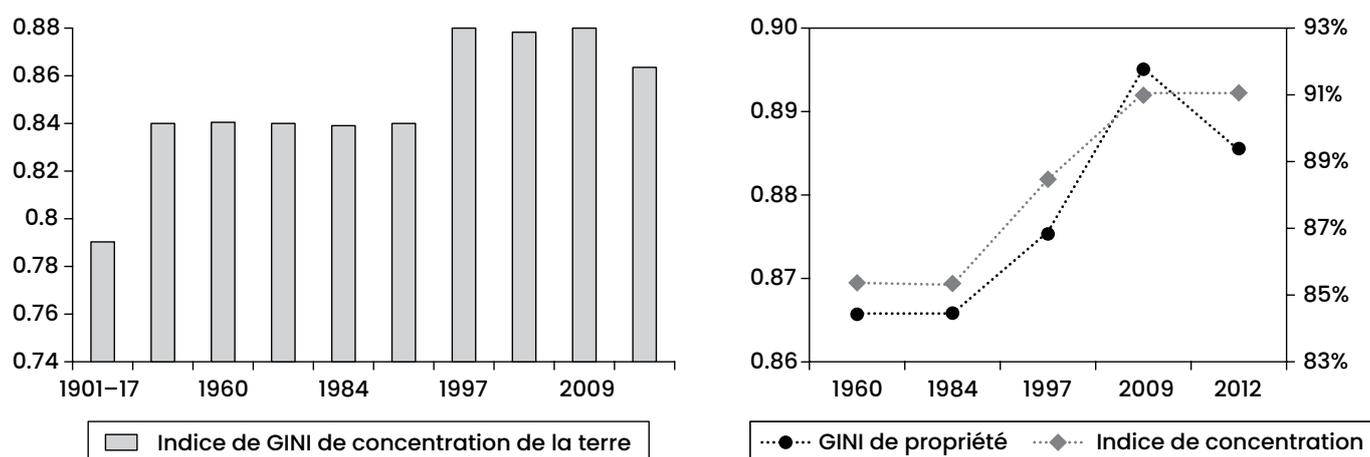
Source : Cueter (2015)

Pourtant, en 1982, les FARC reviennent plus fortes qu'avant, avec 3 000 hommes dans leurs rangs prêts à combattre l'armée colombienne. Leurs actions n'étaient plus seulement idéologiques, mais aussi motivées par le devoir de protéger les affaires de leur financier - le trafic de drogue - et leurs précieuses voies de sortie de la Colombie. À partir de ce moment, la protection des routes de la coca est devenue la raison de la survie idéologique et de la nouvelle force des FARC. Un conflit différent est né - un conflit qui n'était plus seulement politique, mais était plutôt motivé par des raisons financières et a duré trente-cinq ans. Ce conflit est mieux connu dans le monde et il y a un consensus général sur le moment où il a commencé et pourquoi (Cueter, 2015). Pendant cette période, les décisions économiques du gouvernement ont également ouvert la voie au retour des paramilitaires, une autre force violente bien connue.

Lorsque l'on identifie les différentes étapes des conflits colombiens, il devient évident que l'explication la plus cohérente de la raison pour laquelle il est si difficile de s'accorder sur le moment où la guerre a commencé concerne les groupes de guérilla, le seul acteur constant à travers les différents moments historiques du passé violent de la nation. Très peu voient la nature et les caractéristiques changeantes de leurs actions et, encore moins, les changements au sein du groupe, qui est passé de paysans armés libéraux à une police militaire rurale du gouvernement, et, enfin, à un groupe révolutionnaire financé par le trafic de drogue.

Les analyses d'autres experts ajoutent à la confusion : d'aucuns pensent que les disparités au sein de la société colombienne sont un facteur déterminant du conflit. « L'inégalité est une cause largement citée..., des économistes et universitaires des institutions internationales au Colombien moyen » (Colombia Reports, 2015a). En outre, les zones rurales étant le champ de bataille de la guerre, la terre a également été identifiée comme étant à l'origine de ce conflit de longue durée.

Stewart (2002: 9) estime que « la terre est d'une importance considérable là où l'agriculture représente la majeure partie de la production et de l'emploi, mais elle perd de son importance à mesure que le développement progresse », soulignant en outre que l'accès à la terre est impératif pour le bien-être et la durabilité des individus et de leur groupe social et, surtout, qu'une telle disparité peut contribuer à prolonger une guerre.



Graphique 3.1 Propriété foncière en Colombie, 1901-2012

Source : Cueter (2015)

Bien que sa théorie semble s'appliquer à la Colombie, dans la période allant de 1901 à 1917, soit bien avant le début du conflit, le coefficient de Gini pour la propriété foncière était exceptionnellement élevé, et il est resté à des niveaux similaires jusqu'en 1984 (graphique 3.1), ce qui remet en question cette conviction. En revanche, on ne saurait nier le fait que le foncier rural est toujours présent dans les débats dans le pays. Cependant, il convient de dissiper quelques mythes sur les raisons pour lesquelles le foncier n'est pas au cœur du conflit. Tout d'abord, l'inégalité et la concentration des terres entre les mains d'un très petit nombre sont des caractéristiques qui ont

toujours été intrinsèques, à la Colombie, et ne sont donc pas la cause du conflit. Une telle affirmation est audacieuse à tous égards, mais elle peut être comprise si l'on appréhende le comportement qui sous-tend les actions des principales factions au cœur de cette guerre.

« La réponse réside dans la différenciation entre propriété foncière et contrôle territorial. L'absence de l'État a permis aux guérilleros d'accéder sans restriction aux baldios, des terres appartenant à l'État. Les groupes de guérilla et les groupes paramilitaires exerçaient un contrôle territorial sur de vastes étendues de terres [privées] ; leur motivation n'était pas de s'approprier des terres mais d'assurer un passage sûr pour les expéditions de cocaïne. La pression militaire constante forçait les deux groupes à déplacer souvent les routes de la coca, pour échapper aux raids. La propriété foncière était préjudiciable à leur objectif de se déplacer rapidement et en toute sécurité entre les zones. C'est leur besoin de contrôle territorial qui a véritablement enflammé le conflit en cours » (Cueter, 2015: 192).

Tant de facettes et d'acteurs différents font qu'il est difficile de comprendre la place des femmes dans ce conflit colombien. C'est pour cette raison que, pour mieux comprendre comment la guerre a affecté les femmes, il convient de faire porter l'analyse sur les actions des différents groupes armés et en quoi les décisions de l'État ont alimenté leur violence et leurs méthodes. Dans la plupart des études, les groupes combattants directement engagés dans la guerre sont désignés comme des acteurs ; la présente analyse identifie ces groupes armés comme des auteurs de violences ou des agresseurs.

Qui combat qui ?

Pour bien comprendre la violence basée sur le genre à l'égard des femmes en Colombie, il est important de différencier clairement, d'une part, les groupes en guerre, et, d'autre part, les circonstances spécifiques qui ont motivé leurs actions violentes contre les femmes. Une approche très simpliste et généralisée désignerait un seul ennemi dans ce conflit - les guérilleros, tous autant qu'ils sont⁴ - et les bons qui seraient les forces militaires colombiennes. Cependant, il s'agit là d'une autre idée fautive qui cache les véritables raisons pour lesquelles beaucoup de gens ont souffert. Crandall (1999: 223) affirme, à juste titre, que « même ceux qui font une carrière du suivi des événements, dans ce pays andin, sont souvent incapables de différencier clairement les groupes belligérants actuellement actifs, et, encore moins, leurs objectifs, leurs sources de financement et le degré de soutien populaire dont ils jouissent ». C'est peut-être la raison pour laquelle l'une des questions les plus difficiles à saisir n'est pas seulement le rôle de tous les auteurs impliqués, mais surtout la manière dont chaque groupe

est passé rapidement d'ami à ennemi et inversement, en fonction de la situation géographique ou du statut social de la personne interrogée. Pourtant, ils ont tous une caractéristique commune : le nombre de victimes qu'ils ont laissées derrière eux. L'armée colombienne est l'un des principaux auteurs de violence méconnus. De La Violencia et ses Chulavitas à la deuxième phase de cette guerre, où l'ennemi était les guérilleros qui protégeaient les routes de la drogue, les victimes racontent des exemples de crimes odieux commis par les forces militaires contre les populations rurales, sans raison ni explication.

Cependant, le groupe le plus impitoyable est apparu lorsque des secteurs des élites, y compris des sociétés multinationales, ont financé des forces paramilitaires, pour protéger leurs terres et leurs activités de l'impôt prélevé par les guérilleros ou pour éviter les enlèvements. La vérité cachée est que les groupes paramilitaires sont encore plus anciens que les plus anciennes guérillas du monde. Tout au long de l'histoire, ces mercenaires ont adopté différents noms et ont mené des opérations sur différents territoires, mais les personnes qu'ils protègent et leurs méthodes cruelles pour contrôler la population ont très peu changé. Pour bien comprendre la violence à l'égard des femmes dans le conflit colombien, il est essentiel d'établir clairement que les guérilleros n'étaient pas leur seul ennemi dans cette guerre, car les femmes ont subi cruauté et différentes formes de brutalité aux mains d'au moins deux autres forces armées.

Étant donné les différences et les relations tacites entre ces trois groupes armés, nous les partageons, dans ce chapitre, en deux catégories spécifiques d'auteurs de violence fondée sur le genre à l'égard des femmes. Les forces militaires et paramilitaires prodiguaient leur soutien à l'establishment, mais, surtout, les valeurs patriarcales prédominaient dans leurs actions. En revanche, les guérilleros - qui s'opposaient au gouvernement - prônaient un discours plus égalitaire entre les sexes, qui n'était pas toujours soutenu par leurs actions, toujours patriarcales.

Hommes patriarcaux, femmes sans visage

Il n'y a rien de nouveau dans l'affirmation selon laquelle, dans les structures sociales patriarcales, les hommes sont des pourvoyeurs et les femmes des dispensatrices de soins. Mais ce concept prend une nouvelle dimension dans le cas de la Colombie rurale. Deux éléments, sans rapport avec le conflit, y sont inhérents à la vie ordinaire. Le premier est le niveau inhabituel de violence intrafamiliale, devenu la norme pour la plupart des campesinas⁵. Le second est le gouvernement - ses lois, ses politiques sociales et économiques, et la compréhension étroite des valeurs patriarcales par ses institutions.

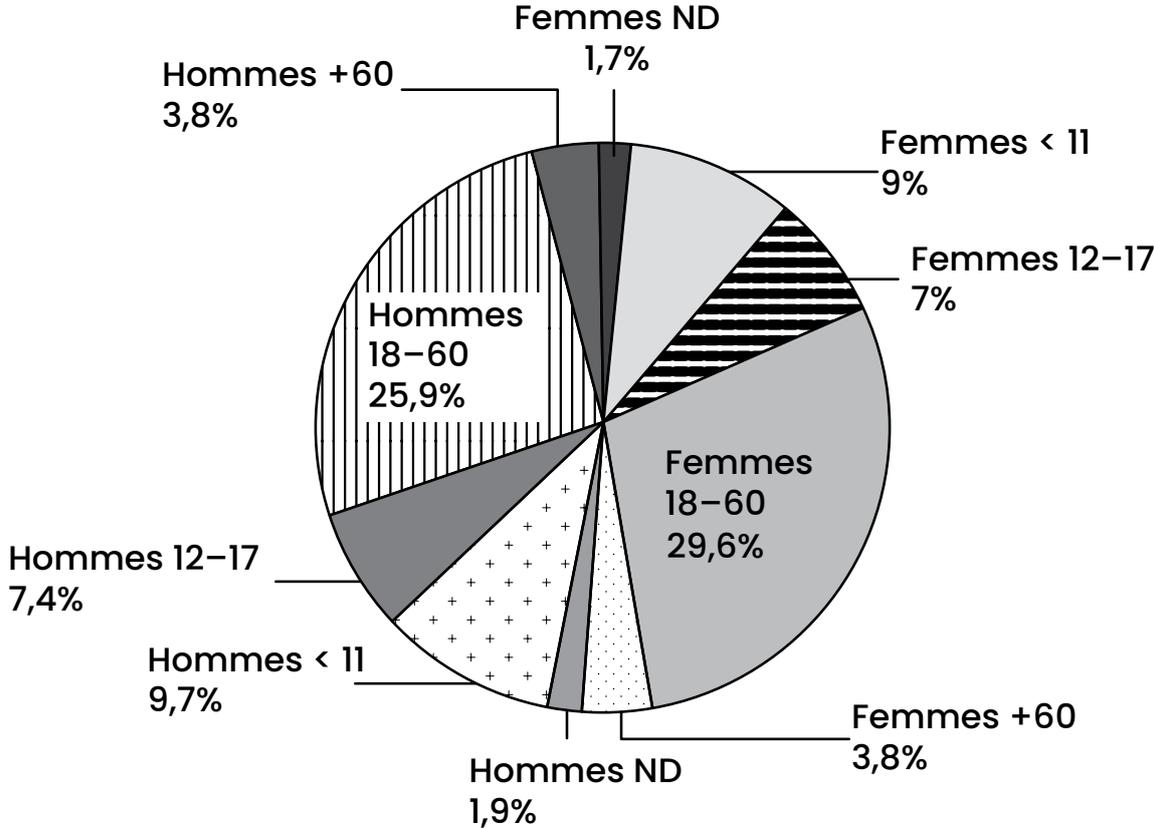
La violence intrafamiliale, extrêmement courante, qui a toujours existé dans les foyers ruraux, est systématique, et s'exerce en privé, derrière des portes closes. Dès leur plus jeune âge, les femmes rurales sont soumises à une forme de violence physique exercée par leur père, leur frère, leur mari ou d'autres hommes qu'elles connaissent (INML, 2015). Dans leur esprit, les mauvais traitements qui leur sont infligés sont normaux, une forme de violence moins sévère, mais ils créent néanmoins de l'angoisse et il n'y a pas d'espace dans lequel gérer les conséquences physiques ou mentales. En soi, c'est déjà très grave ; cependant, lorsque les politiques gouvernementales entrent dans ces scénarios, la vie des femmes rurales devient encore plus invisible et leur souffrance inexistante.

Jusqu'en 1988, les femmes rurales ne pouvaient pas posséder de terres. Malgré les politiques et les lois visant à faciliter leur production, en réalité, les institutions apportent rarement - voire jamais - de l'aide aux activités économiques des femmes du milieu rural. Par exemple, les prêts étaient - et sont toujours - destinés aux hommes et non aux femmes ; et l'assistance technique ne tient pas compte du fait que les femmes pourraient également en avoir besoin ou souhaiter en bénéficier. En d'autres termes, les institutions rurales sont toujours aussi patriarcales que les hommes ruraux. De surcroît, les politiques sociales publiques mettent aussi l'accent sur le rôle des femmes en tant que pourvoyeuses de soins, faibles et sans défense, qui ne peuvent se débrouiller sans leurs hommes ; on renforçait ainsi le rôle des hommes comme protecteurs indispensables, plutôt qu'en personnes qui pourvoient aux besoins. Par conséquent, les femmes rurales sont peu nombreuses à effectuer des tâches agricoles, mais elles sont surreprésentées dans les services informels (DNP, 2015b). Pour ces raisons, « les femmes rurales colombiennes sont les plus pauvres parmi les pauvres du pays » (López Montaña, 2011). Ce contexte explique pourquoi les femmes sont entrées dans la guerre, comme des cibles vulnérables et faciles pour les auteurs de violence. Cependant, en Colombie, les femmes rurales ne sont pas faibles ; elles n'ont pas été ciblées simplement parce qu'elles étaient des femmes ou des spectatrices occasionnelles.

Les femmes rurales : l'épicentre d'une guerre ?

L'une des tragédies les plus connues et les plus déroutantes de la Colombie est, peut-être, le nombre immense de personnes déplacées à l'intérieur du pays, en raison de la guerre. Avec plus de 7 millions de personnes concernées, la population déplacée à l'intérieur du pays est la deuxième la plus importante au monde (NRC, 2015). Le Registre unique des victimes (Registro Único de Víctimas - RUV, 2017) montre que les femmes représentent 51,3 % de l'ensemble de la population déplacée ; c'est une petite majorité par rapport aux hommes, mais elle n'est pas suffisante, ni pour parler d'une persécution systématique des femmes (campesinas), ni pour considérer leur déplacement comme un crime de violence sexiste à l'égard des femmes.

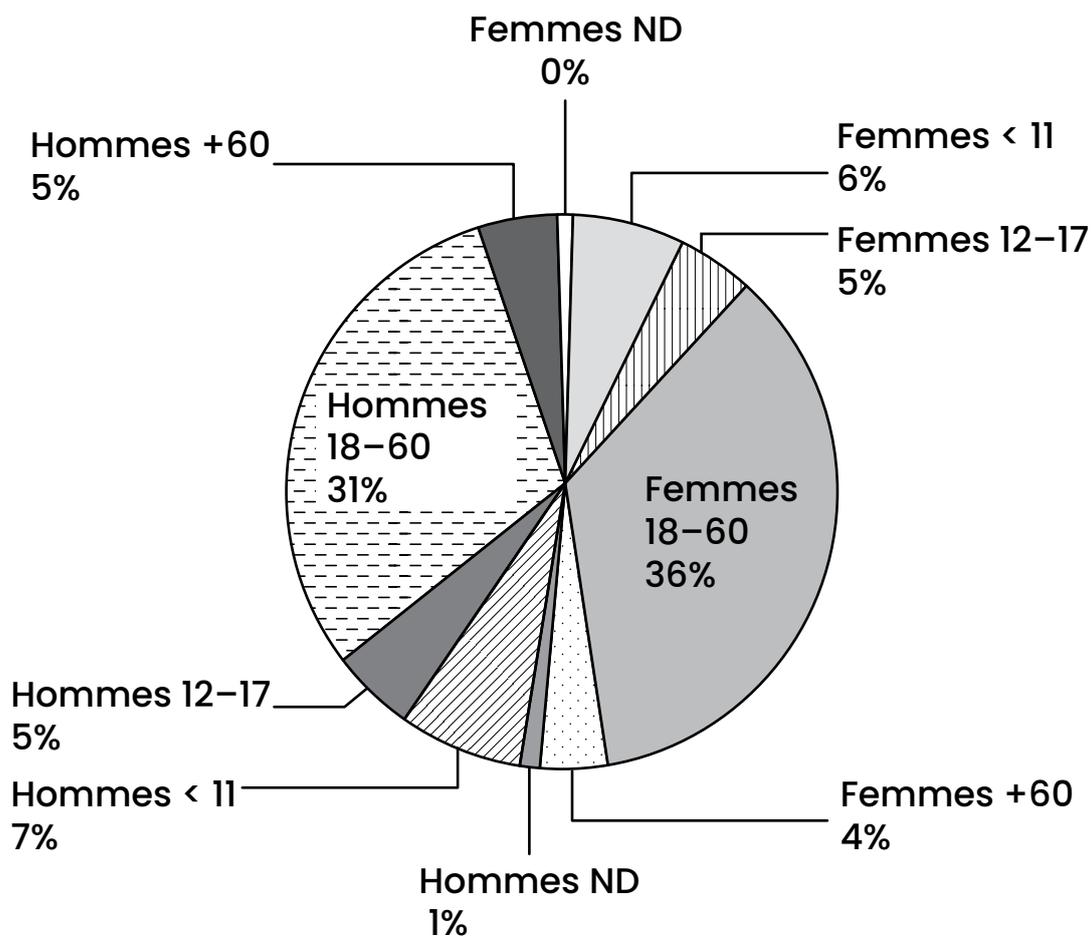
Certains analystes affirment que ces chiffres découlent du nombre d’hommes tués par l’un ou l’autre des groupes d’agresseurs, mais l’écart entre les sexes - 1,4 point de pourcentage seulement - n’abonde pas dans ce sens, ce qui indique que d’autres facteurs sont à l’origine des chiffres des personnes déplacées. En fait, la désagrégation par âge de la population déplacée fournit des preuves catégoriques que des familles entières, en groupe, ont tout laissé derrière elles pour fuir les zones de violence touchées par la guerre. Si l’on cherche une explication, les menaces apparaissent comme un facteur clé de victimisation lié au déplacement des familles.



TOTAL DES CAS: 7,369,982
TOTAL HOMMES: 49%
TOTAL FEMMES: 51%

Graphique 3.2 Déplacement forcé, 1985–Mars 2017
 Source : RUV (2017)

Bien que les hommes et les femmes aient été menacés de la même manière, le nombre considérable de cas de déplacement signalés par rapport au nombre plutôt faible de menaces signalées signifie que le premier n’est pas une cause viable du second (CGR, 2015).



TOTAL DES CAS: 354,293

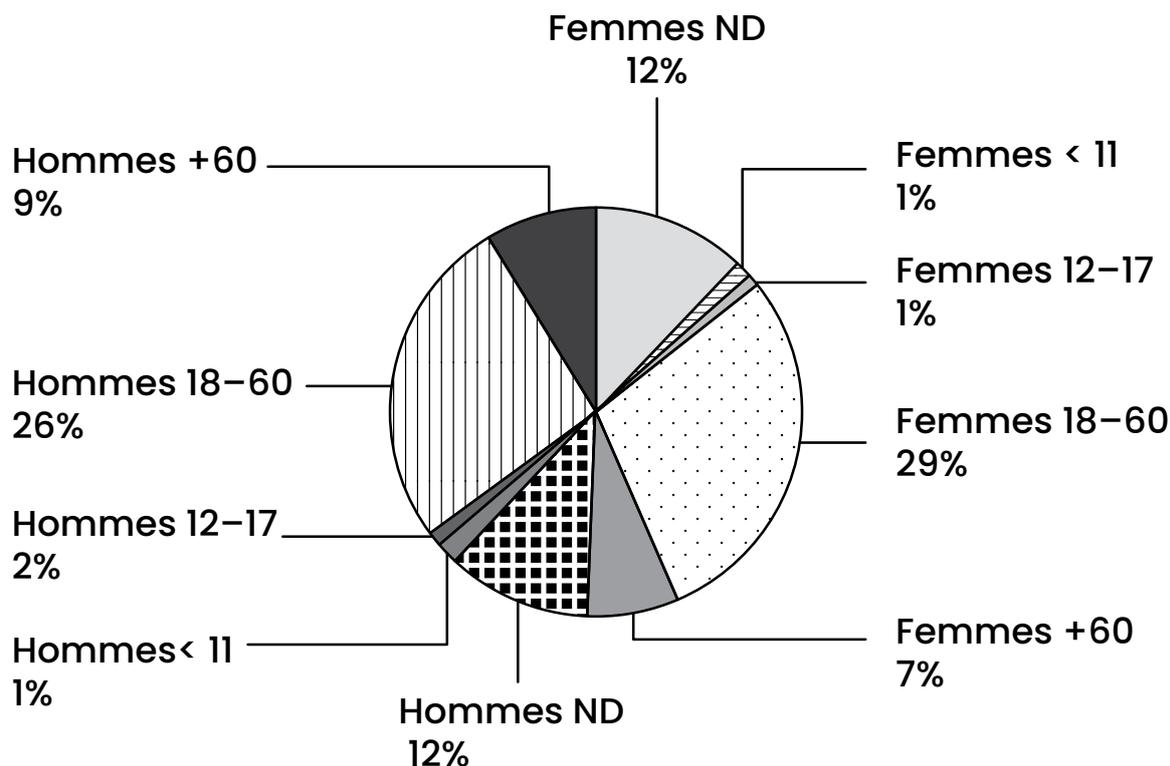
TOTAL HOMMES: 48%

TOTAL FEMMES: 52%

Graphique 3.3 Menaces, 1985-Mars 2017

Source : RUV (2017).

Le même schéma se reproduit lorsque nous examinons les chiffres de la dépossession des terres en tant que raison du déplacement (graphique 3.4). Dans cette comparaison, le nombre extrêmement faible de rapports faisant état de dépossession de terres par rapport aux chiffres élevés de déplacement confirme, sans équivoque, que la terre n'était pas à l'origine du conflit. Les 4 705 cas signalés mettent en lumière l'un des plus vieux problèmes de la Colombie : l'accès informel à la terre et l'absence bien documentée de titres fonciers dans les zones rurales. Dès lors, une fois de plus, comment peut-on parler d'un conflit lié à la terre, lorsque la propriété foncière ne peut être prouvée, ou lorsque la terre est clairement entre les mains de riches propriétaires terriens possédant des titres fonciers, qu'ils aient été acquis légalement ou illégalement ?

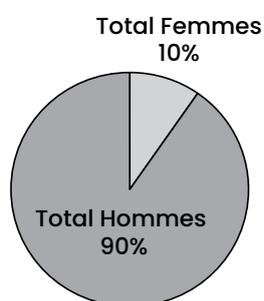


Graphique 3.4 Dépossession des terres, 1985–Mars 2017

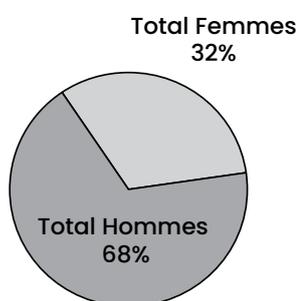
Source : RUV (2017)

Le même phénomène se retrouve dans tous les autres facteurs de victimisation⁶, prouvant clairement que les hommes et les femmes ont souffert de la même manière, à quatre exceptions près : les hommes ont été plus nombreux à être blessés par des engins explosifs improvisés (EEI), à être torturés et à être recrutés de force, tandis que la violence sexuelle sous toutes ses formes a été principalement et explicitement perpétrée contre les femmes (graphique 3.5).

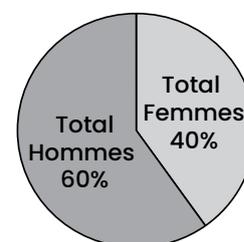
MINES TERRESTRES
Total des cas: 10804



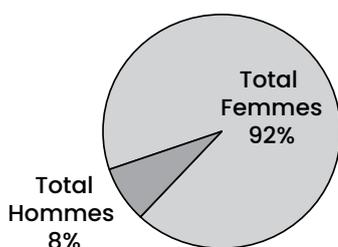
RECRUTEMENT D'ENFANTS
Total des cas: 7921



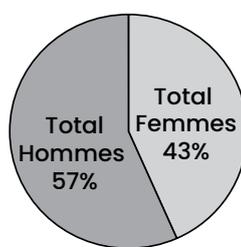
TORTURE
Total des cas: 10,011



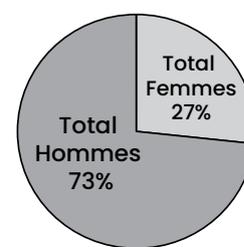
VIOLENCE SEXUELLE
Total des cas: 18356



ACTES TERRORISTES /COMBAT
Total des cas: 91209



PAS D'INFORMATION
Total des cas: 47

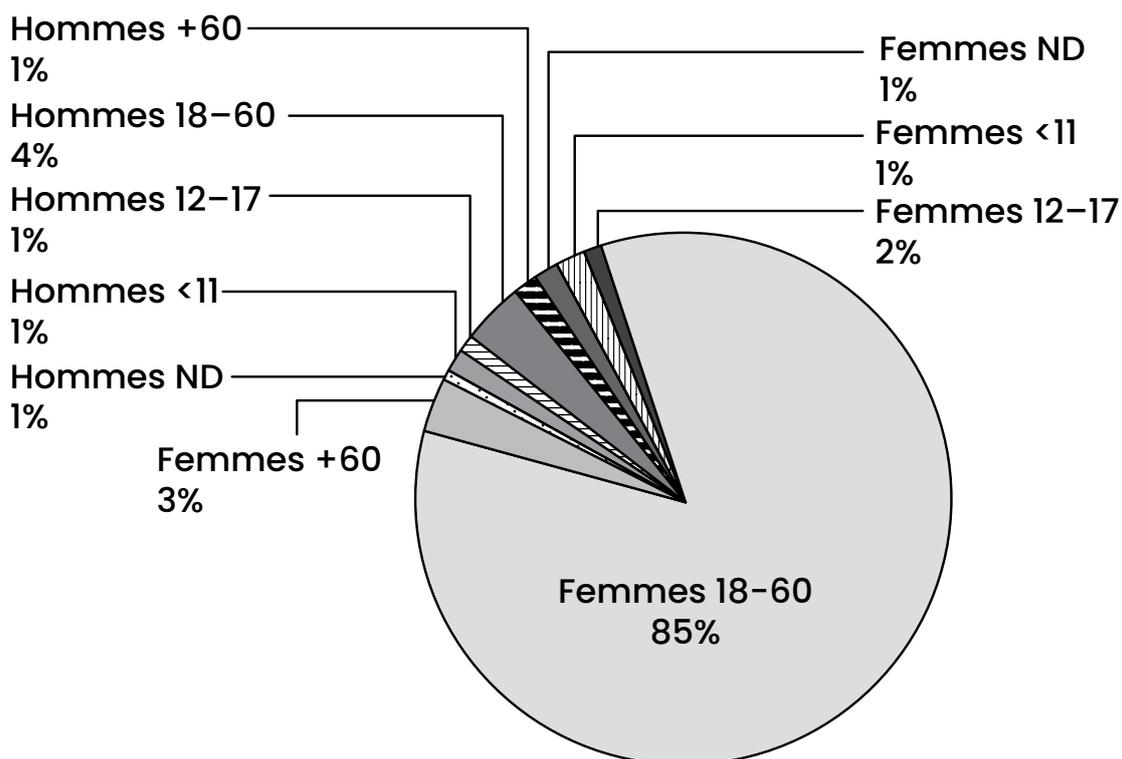


Graphique 3.5 Autres actes de persécution, 1985–Mars 2017

Source : RUV (2017)

Les données officielles recueillies sur les actes de victimisation, pendant le conflit, limitent la violence fondée sur le genre aux seuls cas de violence sexuelle signalés. Ces chiffres ont été utilisés dans cette recherche, exclusivement dans le but de comprendre si la violence fondée sur le genre à l'égard des femmes expliquait leur déplacement. Malgré cette limitation, il ne devrait pas être surprenant de constater que, dans une guerre où trop de groupes armés ont une vision patriarcale forte, les femmes rurales aient représenté 92% des 18.356 crimes sexuels enregistrés (graphique 3.6) ; parmi elles, seulement 1% étaient des filles de onze ans ou moins et 2% étaient âgées de douze à dix-sept ans⁷. Le plus souvent, les campesinas, victimes de violences sexuelles, ne signalent pas le crime et ne suivent pas de traitement médical ou psychologique, pour surmonter cette expérience éprouvante (Cour constitutionnelle, 2015).

Néanmoins, les chiffres globaux des actes de victimisation montrent clairement que les menaces, plutôt que les violences sexuelles à l'encontre des femmes, constituent, statistiquement parlant, une raison plus importante des déplacements.



TOTAL DES CAS: 18356

TOTAL HOMMES: 8%

TOTAL FEMMES: 92%

Graphique 3.6 Violence sexuelle, 1985-Mars 2017

Source : RUV (2017).

Comment cela est-il possible ? L'histoire de la Colombie montre que la violence sexuelle à l'encontre des campesinas est intrinsèque à la culture rurale et ne résulte pas uniquement de la guerre. C'est pourquoi, dans de nombreux cas, non seulement les campesinas sont blâmées pour l'agression (si elle est signalée), mais l'agresseur attend d'elles qu'elles continuent à remplir leurs obligations sexuelles. En fait, ce préjugé culturel et l'idée que le corps de la femme est un objet qui appartient aux hommes sont si répandus que les organisations internationales les reprennent comme allant de soi⁸.

Il s'agit toutefois d'une généralisation très large qui non seulement rassemble tous les auteurs de violences dans un seul groupe, ce qui occulte clairement l'ampleur des actes de violence horribles commis à l'encontre des femmes rurales, mais aussi - et surtout - dissimule manifestement la raison pour laquelle et la manière dont les femmes sont



Recrutement de mineurs

passées du statut de victimes à celui d'actrices de cette guerre, au lieu d'être détruites par les transgressions sexuelles qu'elles ont subies.

Selon le Procureur général, 45,8% des agressions sexuelles ont été commises par des paramilitaires, 19,4% par les forces publiques et 8,5% par les guérilleros (Colombia Reports, 2015b). Les écarts saisissants entre les cas de violence sexuelle perpétrés par chaque groupe armé indiquent des motifs et des modes opératoires distincts. Les forces paramilitaires ont utilisé diverses formes de violence sexuelle contre les femmes. Les forces paramilitaires ont utilisé diverses formes de violence sexuelle à l'encontre des femmes, notamment le viol pour procurer du plaisir à l'agresseur, pour punir celles qui désobéissaient aux règles rétrogrades qu'elles imposaient, ou pour faire un exemple de celles qui osaient prendre des risques pour mener d'autres femmes. Ce sont tous des crimes méprisables qui ne peuvent être ignorés, mais il faut les mettre temporairement de côté, afin de démêler le but visé par cette pratique.

Les paramilitaires illégaux étaient traditionnellement financés par de riches propriétaires fonciers, l'extrême droite et certaines sociétés multinationales. Leurs codes étaient basés sur des valeurs archaïques concernant les rôles des hommes et des femmes dans la société. Plutôt que de considérer les hommes comme des pourvoyeurs et les femmes comme des dispensatrices de soins, les paramilitaires redéfinissaient ces rôles comme étant ceux de protecteurs et protégés. Avec cette idée en tête, les

commandants ont très vite compris que les femmes étaient une arme très efficace qui servait de multiples objectifs. En fait, pour les paramilitaires, la violence sexuelle était une méthode, et les femmes le moyen de l'appliquer.

Contrairement à ce qui s'est passé dans d'autres conflits, lorsqu'il s'est agi d'affaiblir l'opposition, les campesinas se sont avérées être l'arme la plus efficace dont disposaient les paramilitaires pour détruire leur ennemi - les hommes patriarcaux - une arme si puissante qu'elle a fait d'une pierre deux coups, puisqu'elle a aussi « rapidement forcé des communautés entières à quitter les terres convoitées » (Acosta, 2015 : 217). Il s'agit là d'une autre affirmation apparemment audacieuse, mais qui s'explique facilement. Bien que les hommes ruraux soient des auteurs de violence à la maison, leur rôle de protecteur est une caractéristique essentielle de leur masculinité. Leur incapacité à mettre fin aux actes de violence perpétrés contre leurs femmes devant toute la communauté a détruit leur ego masculin. En fait, les protecteurs respectés se sont faits tout petits, devenant faibles et inutiles. Les forces armées régulières et irrégulières ont clairement identifié les femmes, comme le talon d'Achille des hommes ruraux. Ainsi, pour prendre le contrôle de régions entières du pays, il leur suffisait d'exposer publiquement l'incapacité des hommes à protéger leurs femmes. Les femmes rurales colombiennes sont donc devenues des armes de guerre invincibles, la seule arme capable d'émasculer les hommes. La représentation égale des hommes et des femmes dans les chiffres concernant les déplacés est la preuve de l'efficacité de cette stratégie. Il existait un autre type - et degré - de crime de violence sexiste perpétré par les paramilitaires. Dans les villes qu'ils considéraient comme les leurs, les commandants séparaient ouvertement les femmes en mères et prostituées. Les premières étaient violées, afin de procréer, et les secondes étaient stérilisées, violées, puis forcées à se prostituer pour satisfaire les troupes de rang inférieur. Cependant, la méchanceté et la cruauté des paramilitaires ont transformé leur chauvinisme en pure misogynie, lorsqu'il s'est agi de l'ennemi. Les femmes de leurs adversaires n'étaient pas seulement victimes de viols collectifs, mais elles étaient « soumises à des mutilations physiques, des défigurations, des démembrements » (Cour Constitutionnelle, 2015); dans de nombreux cas, leurs proches étaient témoins de leur mort lente et douloureuse.

Les paramilitaires n'étaient pas les seuls à se livrer à cette pratique. Des rapports faisant état de l'utilisation, par les forces militaires colombiennes, de violences sexuelles contre des civils continuent de faire surface ; dans la plupart des cas, ces violences étaient perpétrées contre des femmes jugées complices des groupes de guérilla. L'autorité médico-légale colombienne confirme que, dans plus de 50% des 219 cas de viols officiellement signalés entre 2008 et 2010, les victimes ont indiqué que l'agresseur était un policier ou un soldat de l'armée (INML, 2015). Chose surprenante,

tous les soldats n'étaient pas colombiens : cinquante-trois filles ont également signalé des abus sexuels commis par des militaires américains (Otis, 2015). Indépendamment du degré de violence, les agressions sexuelles commises par des soldats causent plus de préjudices aux femmes, car ces hommes représentent l'autorité suprême - des hommes qui ont autrefois juré de protéger les civils au péril de leur vie. Leurs abus sexuels renforcent la vulnérabilité et la peur des femmes, dans la mesure où la violence est rapidement assimilée au fait de n'avoir plus personne pour les protéger ou les défendre. Cependant, ces crimes sont rarement signalés, en raison des fortes influences qui cherchent à les dissimuler.

L'examen des actions des forces de guérilla contre les femmes civiles donne lieu à des constats inattendus. Les rapports sur les violences sexuelles attribuées aux guérilleros documentent des cas isolés et ne suivent pas de modèles ou de raisons spécifiques. Les guérilleros n'ont pas « utilisé la violence sexuelle pour imposer un contrôle territorial et social sur les activités quotidiennes des femmes » (CNMH, 2013). Néanmoins, ces actions apparemment moins importantes ne signifient pas que les FARC étaient irréprochables en ce qui concerne les crimes de violence fondée sur le genre à l'égard des femmes.

La plupart des études portant sur les violences sexuelles commises par les guérilleros désignent les femmes dans leurs rangs comme les victimes de violence, un fait qui soulève des questions très intéressantes. Qu'est-ce qui protégeait les femmes civiles des violences sexuelles des FARC ? La réponse se trouve peut-être dans les 40% de combattantes vivant avec des hommes dans une troupe supposée plus égalitaire, la seule à avoir incorporé des femmes. La réponse peut être double. D'une part, la liberté sexuelle contribuait à maintenir la discipline dans les rangs ; d'autre part, étant donné que les femmes guérilleras étaient chargées des relations communautaires, participer à la violence sexuelle à l'encontre des femmes civiles, la tolérer ou l'ignorer compromettrait ce rôle. Est-ce à dire que le fait que des femmes fassent partie d'un groupe de combattants dans une guerre atténue les abus sexuels traditionnels subis par les femmes civiles ? Peut-être.

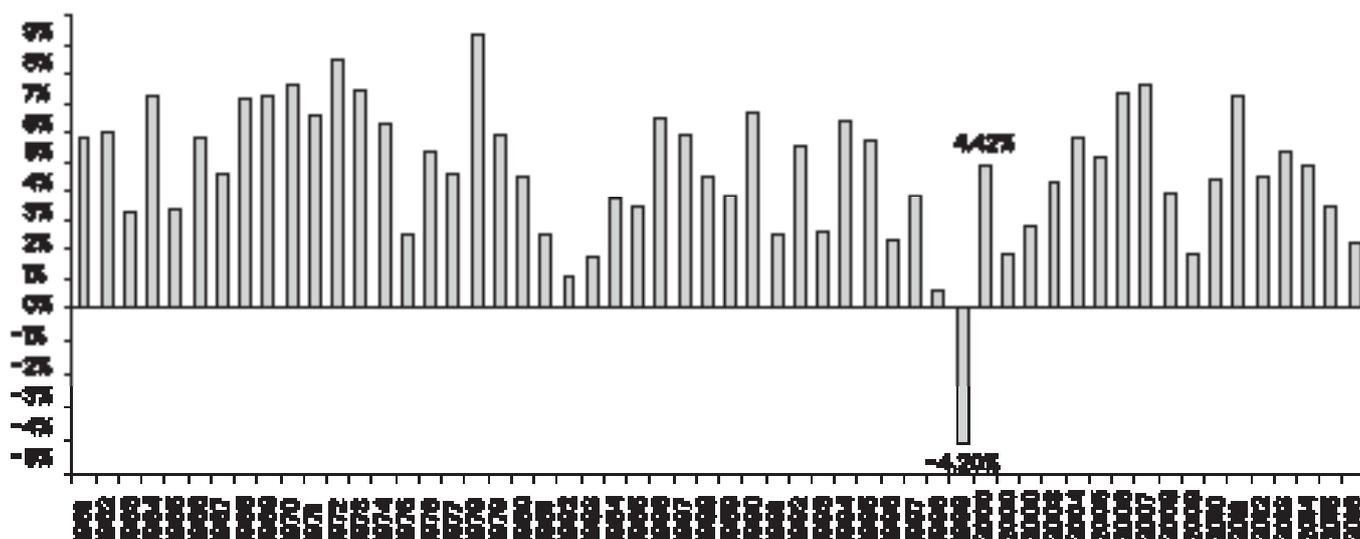
Même si la violence envers les femmes était profondément ancrée dans la société rurale colombienne, avant le début du conflit, ce qui a changé avec la guerre, c'est que ce phénomène est passé d'une affaire familiale privée à la sphère publique ; c'était une technique efficace pour susciter la peur et réaffirmer le pouvoir sur des villes entières. Cependant, la violence contre les campesinas ou leur condition de victimes ne doit pas prendre le pas sur le rôle important qu'elles ont joué dans l'introduction de changements durables pour toutes les femmes colombiennes.

Les jeux des hommes

Gates et al. (2012 : 1720) estiment que « les conflits ont clairement des effets néfastes sur la pauvreté, la faim, l'éducation primaire, la réduction de la mortalité infantile et l'accès à l'eau potable ». Cependant, la Colombie réfute cette affirmation. Contrairement à d'autres guerres, le comportement de cette nation est paradoxal en ce sens que son économie a connu une croissance continue (graphique 3.7) à l'exception d'une année (Banco de la República, 2016)⁹.

Les avancées sociales ont également été significatives, même dans le secteur rural, où la pauvreté a diminué de 61,7% en 2002 à 38% en 2016 (DANE, 2017b). Toutefois, cette réduction n'a pas été suffisante : trop nombreux sont ceux qui restent toujours très pauvres ; la croissance enregistrée ne peut occulter le fait que les différentes facettes de cette confrontation ont bel et bien affecté le développement du pays.

Malgré ce qui précède, il est simpliste de rejeter toute la responsabilité des échecs du secteur rural uniquement et exclusivement sur la guerre. La vérité est que deux décisions économiques gouvernementales ont ajouté aux effets de la guerre et ont été également responsables des ravages subis par la Colombie rurale. Leur impact économique le plus important a creusé le fossé entre les zones rurales et urbaines, ce qui montre à quel point les centres urbains se sont développés et ont grandi plus rapidement, n'ayant pas à mener la guerre qui menaçait les Colombiens ruraux. Plus important encore, ces décisions ont contribué de manière décisive à la pire période de violence liée au sexe que la Colombie n'ait jamais connue.



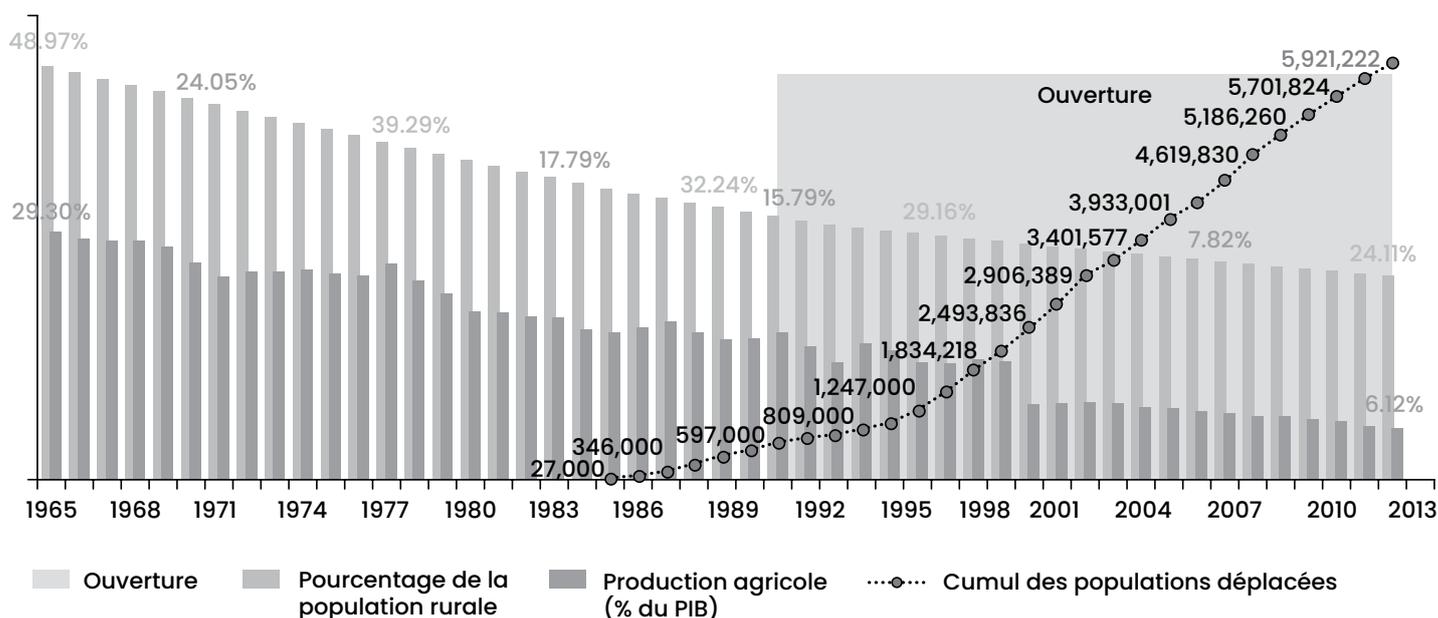
Graphique 3.7 Croissance du PIB colombien 1961-2016

Source: Banque mondiale (2016); DANE (2017a)

Note : les chiffres peuvent être mis à jour par la Banque mondiale après la date de publication.

L'agrobusiness a affaibli la masculinité des hommes ruraux

Cueter (2015) explica que “la globalización toca el corazón del conflicto [dado que] la *Apertura* de 1990, la iniciativa de globalización del país fue un proceso que obligó a Colombia a salir de su economía autocontenida [cerrada] para entrar en el mercado abierto” (Gráfico 3.8).



Graphique 3.8 La mondialisation se joint au conflit, 1965-2013

Source : Cueter (2015: 94).

Suivant le consensus de Washington, le Président Gaviria (1990-1994) a complètement ignoré la base productive du pays, lors de la mise en œuvre d’une *Apertura* plutôt rapide et non planifiée. Il a largement sous-estimé la production des petits paysans, qui n’ont pas réussi à concurrencer les importations alimentaires à bas prix qui ont envahi les marchés nationaux. Jusqu’alors, ce secteur avait fourni 60% de la demande nationale colombienne en fruits et légumes (DNP, 2015a : 14). Le résultat a été dévastateur. Durant les premières années de l’*Apertura*, les petits producteurs ont perdu un million d’hectares tandis que l’agriculture à grande échelle s’est répandue sur les terres que les paysans avaient perdues.

Il existe un lien évident entre l'Apertura et la croissance des forces paramilitaires. Pour comprendre cette symbiose, il faut noter que, tout en lésant irrémédiablement les petits producteurs, l'Apertura a également encouragé les grands propriétaires fonciers à se lancer dans l'agrobusiness. Ces propriétaires ont rapidement compris que « l'astuce consistait à contrer la nature extensive [de l'agrobusiness] en augmentant la taille initiale de leurs exploitations » - et qui de mieux que leurs anciens associés bien connus pour les aider dans cette tâche ? (Cueter, 2015 : 94). Cette nouvelle entreprise a modifié la « relation existante entre les propriétaires fonciers et les paramilitaires [qui] est passée de la protection à l'expansion » (ibid.).

La méthode qu'ils ont choisie, pour forcer les campesinos à quitter leurs terres, était efficace et rapide : frapper durement leur masculinité et leur ego en leur montrant à quel point ils étaient incapables de protéger leurs femmes de la violence sexuelle et en exposant publiquement cette faiblesse. Par conséquent, les formes les plus graves et les plus violentes à l'égard des femmes émanant des paramilitaires ont fait, des femmes, l'arme de guerre la plus efficace contre les hommes. La confirmation finale de cette efficacité se trouve dans la comparaison des chiffres des déplacements : un nombre égal d'hommes et de femmes ont fui, tandis que la production agroalimentaire a prospéré (graphique 3.9).

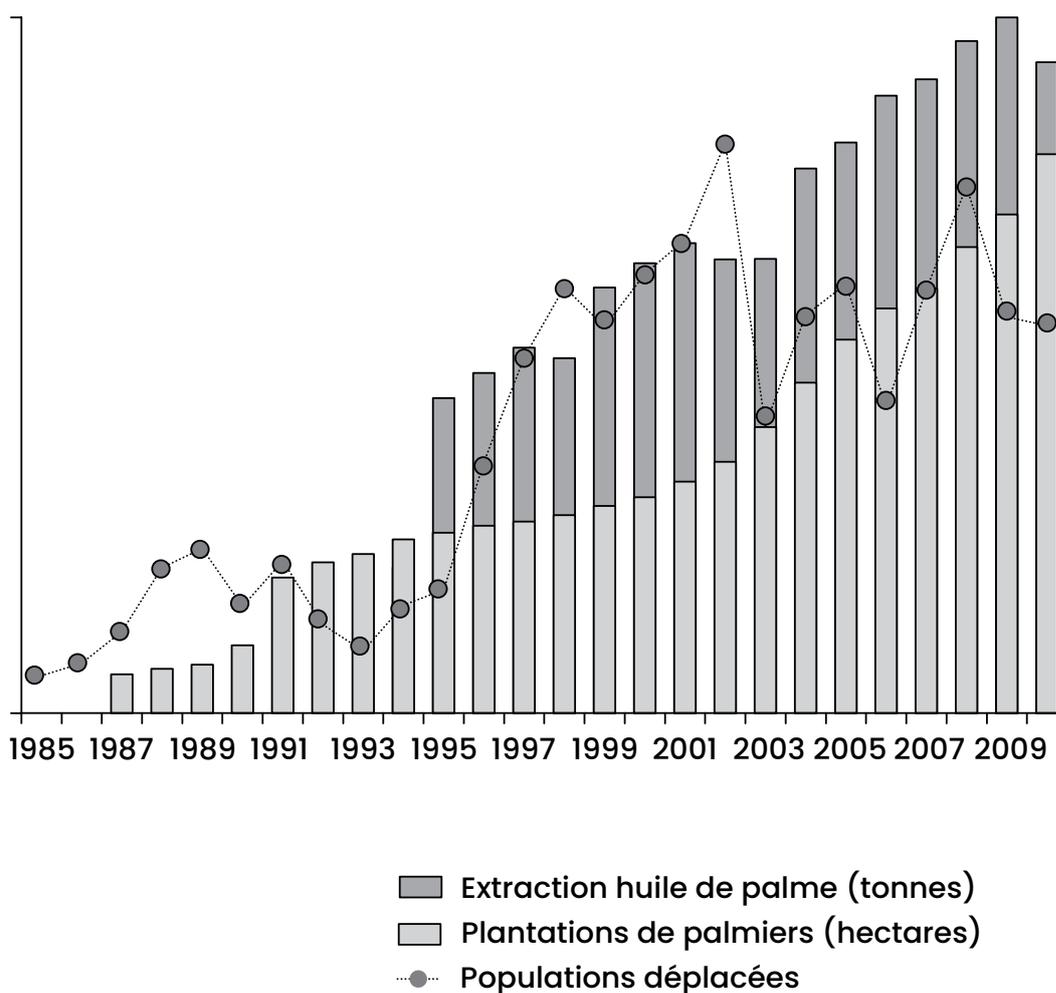
La décentralisation a renforcé le règne du machisme

La décentralisation n'est pas nouvelle en Colombie : elle a été adoptée dès les années 1970. Suite à la promotion par la mondialisation d'un gouvernement central plus petit en faveur de sociétés plus équitables, l'Apertura a transféré toutes les ressources publiques affectées à la santé, à l'éducation et aux services publics, aux administrations régionales.

Mantilla (2012 : 55) estime que « la décentralisation a joué un rôle très important dans l'escalade du conflit ». La raison en est désormais claire. À partir de 1991, l'élection des maires et des gouverneurs par vote populaire a transféré le pouvoir politique aux régions. Les groupes paramilitaires connaissaient bien les zones non contrôlées par l'État et bénéficiaient du soutien des élites locales et régionales ; ceci facilitait l'imposition de leurs propres candidats qui pouvaient alors s'emparer des fonds décentralisés. Ce contrôle politique et fiscal, qu'ils avaient sur de nombreuses villes dans leurs zones d'intérêt, a conduit à une deuxième forme de violence à l'égard des femmes, qui applique sévèrement les anciennes valeurs patriarcales, restreignant la façon dont les femmes s'habillent, la longueur de leurs cheveux, et surtout leur comportement sexuel. La décision de stériliser une femme pour qu'elle serve les

troupes ou d'en faire la mère de leurs enfants par la force dépendait uniquement du caprice du chef paramilitaire.

Même si cette nouvelle forme de violence à l'encontre des femmes ne faisait pas d'elles une arme de guerre, elle les utilisait pour maintenir la cohésion au sein des troupes et pour redéfinir clairement la ligne entre mes femmes et les femmes de mes ennemis. En contrôlant toutes les femmes, les paramilitaires ont rapidement fait régresser des communautés entières vers des valeurs patriarcales et religieuses archaïques.



Graphique 3.9 Huile de palme et populations déplacées, 1985–2009

Source : Cueter (2015: 97).

Les souffrances et les violences endurées par les femmes rurales pendant la guerre sont bien connues. Elles ont bravé des attaques et des abus inimaginables et terribles. Aux yeux du monde, elles étaient des victimes indéniables de violence fondée sur le genre ; pourtant, malgré cette catégorisation, une campesina d'un type nouveau a fait son apparition en Colombie.

De victime à actrice

Tout au long de l'histoire des conflits dans le monde, les femmes ont été identifiées comme des victimes. La perte d'un mari, d'un enfant et même de biens matériels est une raison suffisante pour les étiqueter comme telles. En 1995, suite à la Déclaration et Programme d'action de Beijing, la violence à l'encontre des femmes en tant qu'arme de guerre est devenue visible. La Déclaration était bien intentionnée et importante, mais, malheureusement, elle continuait à dépeindre les femmes comme des victimes de la guerre, un terme indiquant « la temporalité de la condition de la victime ... avec un message caché indiquant que des citoyens innocents sont des victimes « par hasard, accidentellement, sans trop de réflexion ou de préméditation » (Cueter, 2015 : 81). Rien n'est plus éloigné de la vérité - du moins en Colombie, où les actions contre les femmes pendant la guerre n'étaient, ni accidentelles, ni fortuites et certainement pas involontaires.

Limiter la condition des femmes pendant un conflit à celle de victimes pose, entre autres problèmes, l'implication que les femmes - et les abus dont elles sont victimes - ne sont rien de plus que des accidents de la guerre ; pourtant, les crimes commis à leur encontre ne sont pas simplement des « dommages collatéraux malheureux de la guerre »¹⁰. Les sous-entendus du terme « victime » impliquent la faiblesse et l'impuissance et caractérisent les femmes comme ayant des capacités réduites. Cette inférence cache leur force, leur volonté de survivre et, surtout, la façon dont les auteurs de violence les ont délibérément utilisées pour assurer un contrôle politique, économique et territorial. C'est la guerre parfaite pour montrer que les différentes manières d'interagir avec les femmes ne produisent pas toujours des changements en leur faveur, mais peuvent plutôt cautionner les croyances patriarcales traditionnelles, une « structure qui donne à certains hommes le pouvoir sur d'autres hommes, et à tous les hommes le pouvoir sur les femmes » (Game et Pringle, 1984).

Et pourtant, les campesinas colombiennes ne sont pas seulement des victimes, elles sont avant tout des actrices. Cette situation honore toutes les femmes touchées d'une manière ou d'une autre par la guerre, mais donne surtout, aux femmes, la reconnaissance et le respect qu'elles méritent. C'est pourquoi nous laissons maintenant les actions des auteurs de violence pour mettre en lumière le courage des différents types de femmes rurales qui ont enduré leur brutalité.

Les femmes en armes

Un stéréotype très courant veut que, pendant la guerre, « tous les hommes sont dans les milices, toutes les femmes sont des victimes » (Enloe, 2004 :99)¹. Ce n'est pas le cas en Colombie : l'existence de combattantes dans les groupes de guérilla est documentée depuis les années 1970 ; les femmes ont intégré les forces militaires colombiennes en 1976 (ENC, 2015). Selon les normes internationales, les femmes colombiennes sont arrivées tardivement au combat, mais leurs rôles en tant que membres de différents groupes armés - gérant des récits de genre divergents - sont révélateurs ; en fin de compte, même les plus avant-gardistes sont revenus aux comportements et aux modèles patriarcaux traditionnels.

Bien que de nombreux groupes de guérilla suivaient des idéologies gauchistes, les FARC étaient les plus ouverts aux femmes, qui entraient dans leurs rangs de deux manières : par la force, lorsque des filles étaient enlevées pour être endoctrinées ; ou par l'adhésion des femmes au discours très égalitaire des FARC, qui prônait l'égalité des droits et des tâches pour les combattants, hommes comme femmes. Il est facile de comprendre pourquoi certaines campesinas ont cru si rapidement au discours égalitaire, car les femmes rurales ont subi des agressions verbales et même

Les femmes dans la police



Photo: National Police of Colombia

physiques au sein de leur famille. Être enfin sur un pied d'égalité avec les hommes était probablement très attrayant, non seulement pour mettre fin aux maltraitances qu'elles subissaient, mais aussi parce que cela impliquait une liberté retrouvée de décider, de se battre pour une cause et d'améliorer leurs chances. Il est intéressant de noter que même les filles qui ont intégré le groupe sous la contrainte ont trouvé un certain épanouissement dans les rangs de la guérilla (Herrera et Porch, 2008). En revanche, les groupes paramilitaires étaient réticents à incorporer des femmes dans leurs forces, estimant que la féminité est en contradiction avec la vie militaire (Otero, 2006). Les militaires colombiens tenaient un discours sur le genre très proche de celui des guérilleros ; mais dans la pratique, leurs actions étaient plus proches de celles des groupes paramilitaires.

Malgré les énormes différences dans les raisons et les tactiques de ces trois forces armées lors de l'incorporation des femmes dans leurs rangs, une caractéristique commune est que les femmes en armes étaient chargées des soins¹² et à la communication. Outre la cuisine, le nettoyage et les soins aux malades, ces femmes géraient également les relations avec les civils, car elles étaient perçues comme inoffensives, douces, compatissantes et amicales, ce qui facilitait les efforts de recrutement.

Bien entendu, il existe des différences qui méritent d'être mentionnées. Par exemple, les forces paramilitaires rejetaient complètement l'idée de voir des femmes au combat, une position très patriarcale, renforcée par leur scepticisme quant à la capacité des femmes à se battre sans peur. Par conséquent, ils encourageaient les personnes intéressées à rejoindre leurs rangs à « choisir un autre métier [car] ceci est une guerre ... La guerre n'est pas un travail amusant » (CNMH, 2012 : 53). Seule une poignée de femmes paramilitaires sont devenues commandantes ; elles étaient uniquement chargées de contrôler d'autres femmes (Acosta, 2015).

En 2012, l'armée colombienne a enfin autorisé les femmes à prendre part activement aux combats (Vergel, 2012 : 236). À ce jour, les hauts gradés maintiennent toujours que les femmes doivent avoir « un traitement particulier ». Heureusement, la vanité sera toujours présente. Nous ne voulons pas qu'elles ressemblent aux hommes » (Vélez, 2013). Tout cela peut se résumer à la protection des femmes soldats contre les violences sexuelles que subissent les autres femmes - une pensée très noble, bien que pas très égalitaire en termes de genre, et certainement une pensée que les membres de l'armée ne défendaient pas lorsqu'il s'agissait de femmes civiles dans les zones rurales.

Le groupe le plus avant-gardiste était les FARC. Elles estiment qu'une politique d'enrôlement basée sur l'égalité des sexes « augmente la quantité et la qualité du bassin de recrutement » (Herrera et Porch, 2008 : 613). La capacité plutôt que le sexe était le principal critère d'attribution des tâches au sein de la troupe (Otero, 2006), et les tâches de soins étaient réparties de manière égale entre les sexes. Les femmes participaient également aux combats actifs. Cependant, le discours sur l'égalité des sexes s'arrêtait là où commençait le comportement sexuel. Les guérilleras jouissaient d'une certaine liberté sexuelle, puisqu'elles pouvaient choisir leurs partenaires, à condition de respecter leur obligation d'avoir des rapports sexuels avec d'autres guérilleros pour éviter les désertions. Les femmes ont également participé à des combats actifs. Cependant, le discours sur l'égalité des sexes s'arrêtait là où commençait le comportement sexuel. Les guérilleras jouissaient d'une certaine liberté sexuelle, puisqu'elles pouvaient choisir leurs partenaires, tant qu'elles respectaient leur obligation de fournir des relations sexuelles aux autres guérilleros, pour éviter les désertions. En d'autres termes, les guérilleras constituaient la « réserve de partenaires sexuels la plus stable pour [...] un corps « hommes [soldats] esseulés et pour la plupart célibataires » (Herrera et Porch, 2008: 613).

Selon les normes de la société, les devoirs imposés aux guérilleras sont la preuve de la violence sexuelle qu'elles subissent et les identifient comme des victimes d'esclavage sexuel, de viol, d'avortement forcé et de stérilisation. Cependant, d'après les entretiens, les sévices ne sont pas nécessairement perçus comme tels par les femmes soldats concernées. La première indication à ce sujet est tirée de Londoño et Nieto (2006), qui ont interrogé des hommes et des femmes sur les raisons de leur enrôlement. Parmi ceux qui se sont engagés pour échapper à un conflit intrafamilial, 46% étaient des femmes et 26% des hommes ; parmi ceux qui ont invoqué une amélioration de leur situation économique, 48% étaient des femmes et 26% des hommes ; 56% des femmes ont éprouvé du ressentiment à l'égard d'un autre groupe armé, contre seulement 7% des hommes. Il est intéressant de noter que parmi ceux qui ont rejoint les rangs pour des raisons politiques, 28% étaient des femmes et 26% des hommes¹³. Ces chiffres vont à l'encontre de l'idée - défendue dans les campagnes de démobilisation - selon laquelle les filles ont toujours été arrachées à un foyer familial sûr et ont été forcées à devenir des soldats. Leurs porte-parole expliquent que la guérilla a permis à nombre d'entre elles d'échapper à la vulnérabilité économique et sociale et qu'à un moment ou un autre, la plupart des guérilleras ont pris en toute connaissance de cause la décision de rejoindre les rangs des FARC. Cela confirme à nouveau que le recrutement des femmes ne s'est pas toujours fait sous la contrainte.

L'utilisation par la société civile du terme « forcée » devant « conscription » refuse aux femmes la liberté de suivre une voie traditionnellement masculine ou leur autonomie pour choisir comment faire face aux défis qui menacent leur carrière. Victoria Sandino, la femme la plus visible des FARC, aujourd'hui sénatrice, donne des précisions sur les idées fausses concernant le viol, l'esclavage sexuel, l'avortement et la stérilisation dans les rangs. « Lorsque la contraception échoue et qu'une grossesse survient, les guérilleras sont confrontées à la décision de [...] poursuivre la carrière qu'elles ont choisie ou de l'abandonner pour devenir mères » (Castrillón, 2016). Ses propos réfutent les stéréotypes à propos de l'incapacité des femmes à choisir librement leurs partenaires sexuels, si elles veulent être mères, ou même leur droit de privilégier leur carrière plutôt que de fonder une famille. Plus important encore, les femmes civiles sont régies par des normes différentes de celles des femmes combattantes. La décision de ces dernières d'être des combattantes implique de faire des choix qui les éloignent des rôles et de la vie traditionnels de femme des premières. Aucune des deux n'est habilitée à juger l'autre.

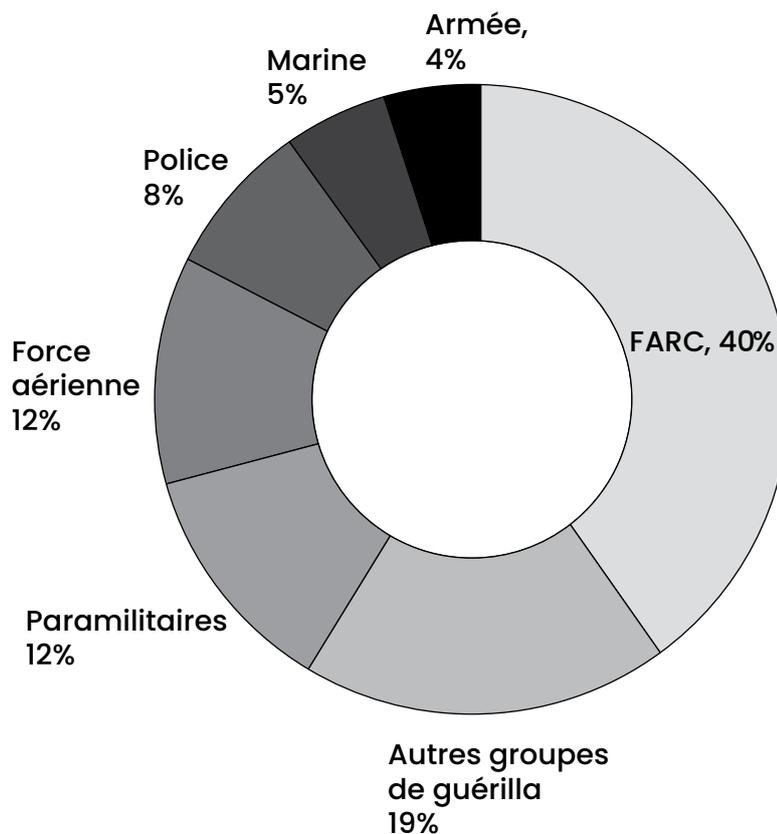


Figure 3.2

Les femmes dans les groupes armés

Source : Vergel (2012) ; Ministère de la Défense nationale (2010).

Les différences dans les pourcentages de femmes combattantes au sein des forces armées (figure 3.2) reflètent la perception des femmes par chaque groupe, de ses politiques explicites et de ses normes implicites concernant la participation des femmes. Ce qui est indiscutable, c'est qu'en fin de compte, tous les groupes sont revenus aux valeurs patriarcales traditionnelles, en essayant de contrôler ce que les femmes peuvent ou ne peuvent pas faire, en particulier lorsqu'il s'agit de leur corps, aussi progressiste que soit leur discours sur l'égalité des sexes. Par exemple, bien que les femmes des FARC portaient des fusils pour participer activement aux combats et que les tâches de soins étaient réparties équitablement entre les hommes et les femmes, ces dernières étaient les seules à avoir l'obligation de consentir à des rapports sexuels, suivant une directive synonyme de viol. De même, les pratiques d'avortement et de stérilisation de la guérilla et des groupes paramilitaires n'étaient pas seulement cruelles, mais elles constituaient une violation incontestable des droits des femmes sur leur corps. Cette méthode était plus dure que le contrôle des naissances et n'était pas toujours appliquée de manière égale, puisque, dans les deux groupes, les commandantes étaient autorisées à mettre au monde leurs propres enfants. Bien que ces pratiques n'aient pas eu lieu au sein des forces armées, les militaires ont perpétré des atrocités sexuelles à l'encontre des femmes civiles tout aussi cruelles, voire pire.

Indépendamment de la manière dont les forces régulières ou irrégulières ont traité leurs femmes, la façon dont la société perçoit les « femmes en armes » en dit long sur leur vie une fois qu'elles reviennent à la vie civile. Un cas notable est celui des femmes des FARC, car nombreux sont ceux qui trouvent inimaginable que certaines guérilleras aient choisi cette vie et participé volontairement au combat. En raison de ce préjugé, la plupart des femmes des groupes illégaux se sont vu refuser les avantages financiers et sociaux dont ont bénéficié les combattants masculins lors des démobilisations précédentes. Inexplicablement, seules celles qui ont réellement participé aux combats ont été comptées comme membres du groupe. Toutes celles qui étaient chargées de tâches de soins, de logistique ou de communication étaient considérées comme des collaboratrices - par force, bien sûr - et ne faisaient donc pas partie du groupe en démobilisation. Et malgré cette catégorisation, la société colombienne qualifie toutes ces femmes de victimes, en minimisant complètement le fait qu'en choisissant de participer à la guerre, en tant que soldates, elles « ont surmonté les stéréotypes féminins et franchi des frontières infranchissables qui leur étaient auparavant fermées » (Wills, 2005 : 63). Les femmes en armes sont, sans doute, le meilleur exemple de la manière dont les femmes sont passées du statut de victimes à celui d'actrices dans le conflit colombien, mais elles ne sont pas les seules à l'avoir fait.

L'ascension discrète des campesinas civiles

Alors que les femmes en armes se battaient pour leur choix de carrière soit respecté, les femmes civiles des zones rurales ont emprunté une voie différente, où leur voix est devenue leur arme. Leur lutte contre les valeurs patriarcales a commencé, bien avant la férocité de la guerre, et les violences qu'elles ont subies des paramilitaires n'ont pas pu mettre fin à leur leadership. Leurs avancées discrètes ont évolué aussi rapidement que la guerre qui a connu trois étapes différentes. RUV (2017) montre que les femmes rurales représentent environ la moitié des victimes de guerre recensées, mais le fait de toujours les dépeindre comme des victimes impuissantes ignore leur ascension en tant que héroïnes silencieuses.

Dans les années 1960, en plein accord de paix du Frente Nacional, les mobilisations paysannes ont contesté les droits de propriété et la redistribution des terres. Les femmes rurales ont lutté pour être intégrées dans ces groupes, afin de défendre leurs activités de soins, mais elles ont été sous-estimées et ouvertement ignorées en tant que sujets politiques (Defensoría del Pueblo, 2014 : 21).

Bien qu'elles soient moins autonomes financièrement, étant donné leur dépendance vis-à-vis des hommes, les femmes rurales ne sont pas dénuées de pouvoir - et elles ne sont certainement pas faibles, comme elles l'ont prouvé dans les années 1980. Au plus fort de la guerre pour protéger les routes de la coca, ces femmes ont commencé à jouer un rôle essentiel au sein de leurs propres mouvements, qui semblaient en phase avec les luttes des hommes ruraux revendiquant des droits politiques et économiques. À l'époque, la possibilité pour les femmes de posséder des terres dans un pays où les titres de propriété n'étaient accordés qu'aux hommes a encore renforcé la mobilisation des femmes. Le gouvernement a reconnu la nécessité de formuler des stratégies spécifiquement axées sur les campesinas (DNP, 1984). Après quatre ans de pressions irrésistibles de leur part, la loi agraire 30 de 1988 - réaffirmée en 1994 - a imposé aux hommes d'ajouter le nom de leurs épouses, en tant que propriétaires égales, sur leurs titres de propriété rurale (Congreso de la República, 1988). Cette mesure n'a pas été bien accueillie par les hommes ruraux qui ont tenté de décourager la participation des femmes aux associations paysannes (Defensoría del Pueblo, 2014 : 33) ; toutefois, cet environnement défavorable n'a pas dissuadé les campesinas.

L'activisme des femmes rurales s'est visiblement amplifié au cours des années 1990. Peu après que l'Apertura a conduit au retour du paramilitarisme, la guerre s'est retournée contre les campesinas civiles pour la première fois. La tactique des

paramilitaires consistait à utiliser, de manière cruelle les femmes, pour contrôler les hommes et les communautés, mais l'escalade de la brutalité n'a fait que renforcer les voix féminines. Protéger leurs proches et leurs communautés les exposait davantage, car elles reprochaient à l'État de les abandonner à leur sort. La férocité des crimes paramilitaires a renforcé leur volonté d'exiger des actions concrètes de la part de leur gouvernement. La réponse tardive de ce dernier et la violence causée par les forces militaires, envoyées pour les protéger, ont éveillé les femmes au pouvoir qu'offre le statut politique. En conséquence, les femmes rurales afro-colombiennes sont devenues le premier groupe de femmes, jamais invité à participer à la rédaction de la constitution en 1991 (Defensoría del Pueblo, 2014).

Malheureusement, leurs avancées notables se sont ralenties lorsque les paramilitaires ont fait taire leurs voix en ciblant stratégiquement leurs mouvements et en forçant leur déclin (Defensoría del Pueblo, 2014 : 35). Cependant, désigner les auteurs de violences comme les seuls responsables de la disparition des mouvements des campesinas ne rendrait pas hommage à la vie des femmes qui sont mortes en luttant pour leurs droits, leurs familles et leurs communautés. Leurs tragédies entachent également le gouvernement et une société urbaine sans cœur qui rejette systématiquement leurs souffrances parce que, pour eux, les horreurs de la guerre n'étaient qu'un spectacle télévisé.

Les femmes rurales n'ont pas renoncé au combat. En fait, elles se sont rapidement réorganisées et ont pris la tête de groupes de résistance pour mettre fin à l'expropriation des terres par les paramilitaires. Rien ne les a détournées de leur objectif, pas même le danger d'être identifiées, à tort ou à raison, comme des sympathisantes des FARC, qui les exposerait à coup sûr à de violentes tortures et à la mort aux mains des paramilitaires. Au contraire, bien qu'elles aient été la cible des pires cas de violence basée sur le genre et qu'elles aient été abandonnées par les institutions publiques, les campesinas ont toujours trouvé la force « de dénoncer la violence contre elles-mêmes et leurs familles » (Defensoría del Pueblo, 2014 : 36). Leur courage a poussé la Cour constitutionnelle - vingt ans trop tard - à blâmer l'État pour son approche anticonstitutionnelle, lors de l'aide aux victimes de la guerre. Leurs réalisations se sont poursuivies. La promulgation de la loi 731 de 2002 a accordé aux femmes rurales l'accès aux biens publics et aux avantages agraires, et a ouvert un véritable espace pour leur participation politique (Congreso de la República, 2002). Toutefois, leur principale réalisation a été la promulgation de la loi 1448 de 2011, qui a enfin reconnu la longue guerre de Colombie et ses victimes (Congreso de la República, 2011). Malheureusement, cette loi ne reconnaît pas le rôle crucial des campesinas

comme élément moteur des mandats vitaux de l'État transformant la vie de toutes les Colombiennes. Nier que les femmes rurales sont devenues de véritables agents du changement pendant les moments historiques les plus difficiles de la Colombie est une terrible injustice. Une analyse de la violence cruelle exercée à leur rencontre, pendant le conflit, montre clairement comment, au lieu de succomber à la tragédie, elles ont trouvé dans leur douleur la force de changer des dynamiques importantes, s'éloignant rapidement du stéréotype de victimes - un changement important qui n'est toujours pas reconnu par ceux qui ont le pouvoir de changer leur avenir. Les femmes rurales doivent être saluées aujourd'hui comme des actrices essentielles de la guerre.

Les femmes : voie d'entrée de la guerre rurale dans les villes

Il est notoire et tout à fait admis que les zones rurales ont été le champ de bataille de ce conflit de longue durée. Le détachement de la Colombie urbaine de la guerre reflète le fait qu'elle n'a jamais ressenti l'impact ou les conséquences atroces de la guerre. Cependant, bien que les fusillades, les bombes et les tueries de masse soient restées dans les campagnes colombiennes, le conflit est parvenu dans les villes, de manière discrète, imperceptible, et par une voie très inattendue : les femmes.

De campesinas à travailleuses urbaines déplacées

Une caractéristique connue des déplacements de population est que les gens ont tendance à fuir, d'abord, vers les centres urbains. Il n'en a pas été autrement en Colombie, où plus de 7 millions d'hommes, de femmes et d'enfants ruraux sont arrivés soudainement et régulièrement dans des villes qui n'étaient pas préparées à les accueillir. La transition n'a pas été facile pour ces familles rurales qui se sont brusquement retrouvées les mains vides, au milieu de villes en pleine effervescence, si différentes de leurs foyers. La première intervention d'urgence du gouvernement a été relativement rapide, mais la recherche de solutions à long terme pour les intégrer dans la vie urbaine ou pour les aider à retourner sur leurs terres tarde encore à venir. L'arrivée massive de familles de campesinos dans les centres urbains a été un signal d'alarme pour les zones urbaines de la Colombie, car elle a rendu la guerre réelle. Cependant, les difficultés liées au déplacement leur sont restées étrangères.

La manière dont les femmes et les hommes des zones rurales ont relevé ce défi témoigne, une fois de plus, de la flexibilité innée des femmes à s'adapter à des environnements difficiles et à des situations nouvelles. Les hommes ont rencontré des

difficultés parce que leur savoir-faire était inutile dans les centres urbains ; les femmes se sont rapidement montrées à la hauteur, profitant de la forte demande dans leur domaine de connaissance - les services de soins. De manière surprenante, ces femmes ont été confrontées à une nouvelle vague de violence liée au sexe, lorsque des hommes ruraux déplacés, frustrés et sans emploi, ont vu leurs campesinas responsabilisées, gagner en autonomie économique et assumer rapidement le rôle de pourvoyeuses, les laissant à l'arrière. Les statistiques montrent que la violence domestique est plus élevée chez les personnes déplacées que chez celles qui vivent toujours en milieu rural (Ibáñez et al., 2011). Mais là encore, ces nouveaux scénarios ont fait ressortir le meilleur des femmes, au lieu de les diminuer. Elles ont rapidement assumé des rôles de leadership dans leur foyer et au sein de leur nouvelle communauté. Aujourd'hui, les ménages dirigés par des femmes déplacées dans les villes représentent environ 39 à 46% (DNP, 2013), soit presque deux fois plus que les 27,8% des zones rurales (DANE, 2015). En outre, malgré l'augmentation du taux de dépendance, ces femmes trouvent encore le temps de diriger ou de participer à des organisations féminines qui ont forcé le gouvernement à inclure leurs quartiers informels dans le réseau des services publics (CNRR, 2011).

Coca et beauté : d'improbables alliées

Le trafic de drogue en Colombie est toujours analysé et perçu comme un problème autonome, parallèle à la guerre, associé exclusivement aux cultures illicites et aux routes de la coca gérées par les guérilleros, seuls responsables du conflit. Pour la plupart des gens, les actions des trafiquants de drogue se limitent aux centres de distribution urbains et à la participation au marché mondial. C'est une idée fautive. Le lien entre la drogue et la guerre est profond, et l'impact n'est pas seulement économique ou urbain. Le trafic de drogue a changé toute une société, en particulier ses femmes.

Les narcotrafiants menaient une vie fastueuse, où l'argent était roi et où tout le monde avait un prix. Dans une société très soucieuse des classes sociales, ils se sont d'abord retrouvés au bas de l'échelle, mais ils ont rapidement découvert que l'argent leur permettait de gravir les échelons inaccessibles vers les plus hautes sphères de la société. Plus rapidement qu'on aurait pu le penser, les « narcotrafiants se sont rapprochés des élites puissantes du pays - les riches et les politiciens, souvent une seule et même entité - en leur faisant simplement miroiter de l'argent. Ces nouvelles fusions ont déclenché une séquence qui a rapidement détruit les valeurs morales et éthiques traditionnelles dans tout le pays ; et juste comme ça, une narcoculture est née en Colombie » (Cueter, 2015 : 105).

La narcoculture comporte de nombreux aspects, mais ses effets les plus dévastateurs ont été ressentis par les femmes. Les trafiquants de drogue s'entouraient de belles jeunes femmes dont le seul travail était de les satisfaire et de les servir. En retour, ces femmes vivaient entourées de richesses, à condition d'être irréprochables, et pas seulement au niveau de leur comportement. « Le physique de femme parfaite adoptée par les narcotrafiquants reproduisait le look des prostituées américaines des années 1970 - blonde, très voluptueuse et hautement sexualisée » (Yagoub, 2014). Ce n'était pas à vrai dire une caractéristique des femmes colombiennes, mais c'en était une qui encourageait les narcotrafiquants à payer des chirurgiens plastiques pour transformer leurs femmes en ce prototype. Ainsi, sans que l'on s'en aperçoive, mais assez rapidement, « la perception de la beauté a changé lorsque les Colombiennes [...] ont commencé à associer leur amélioration physique à une vie meilleure ». Ce qui est encore plus regrettable, c'est que la beauté a changé en Colombie, tout comme la façon dont les hommes considéraient et traitaient les femmes » (Cueter, 2015 : 112). « Le côté le plus sombre de la narco-beauté a donné lieu à une forme inexplicable de trafic d'êtres humains par consentement lorsque ... les filles et les jeunes femmes des villages ruraux, ou même des quartiers défavorisés, [étaient] emmenées de force ou en accord avec leurs parents pour être « relookées » à la perfection ; ou lorsqu'elles prenaient elles-mêmes l'initiative d'aller dans la grande ville pour « faire sensation », ... afin que leurs problèmes économiques soient un jour résolus par un homme riche » (Cueter, 2015 : 112).

En substance, « l'héritage de la narcoculture visait à égarer la femme, en rendant les femmes plus invisibles, à inciter les hommes à voir avant tout des objets avec des courbes, à remplacer l'éducation par la beauté ... Le narco-lifestyle a tenté d'écraser rapidement et de renverser les avancées en matière d'équité entre les sexes précédemment réalisées » (Cueter, 2015 : 113). Dans un pays où la violence au sein des familles continue de croître, la perception des femmes par le narco-lifestyle contribue à expliquer l'augmentation de la violence à leur égard dans tout le pays. Comme peu de gens considèrent les narcos comme les principaux auteurs d'actes de violence dans la guerre, seul un petit nombre réalise à quel point leur rôle dans le changement de la perception de ce à quoi on peut accepter qu'une femme ressemble pour être considérée comme jolie ou désirable est l'une des formes les plus laides et les plus agressives de violences faites aux femmes.

Heureusement, beaucoup ne se sont pas laissé prendre au nouveau canon de beauté et ont défié l'influence du narco-lifestyle. Comme dans toute guerre, il y a eu des victimes, et de nombreuses jeunes femmes ont été perdues par ce prototype idéal étranger, mais

encore plus nombreuses sont celles qui se battent aujourd'hui pour faire valoir que les femmes sont avant tout des êtres humains avec des droits, indépendamment de leur apparence ou de leur comportement, de l'endroit où elles vivent, de leur pauvreté ou de leur richesse. Par-dessus tout, les femmes continuent de s'opposer aux anciennes valeurs patriarcales qui prévalent encore, non seulement en leur nom, mais aussi pour les campesinas jeunes ou âgées. Les femmes colombiennes, qu'elles soient urbaines ou rurales, participent à cette résistance plus grande et sont, pour cette raison, des acteurs cruciaux dans cette guerre qui tire à sa fin.

Les femmes rurales, force de la Colombie

Le monde est parvenu à un consensus clair : toute guerre laisse derrière elle des ravages terribles. On s'accorde également sur l'identité des victimes de la guerre : les hommes constituent généralement la majorité de ceux qui meurent ; trop d'enfants se retrouvent orphelins et effrayés ; les femmes souffrent énormément de la perte de leurs proches, tout en endurant une violence profonde. Cependant, la présente étude conteste la limitation de l'analyse de la violence fondée sur le genre à travers le prisme du préjugé traditionnel, dans la mesure où elle fait fi des rôles clés joués par les femmes, plus décisifs et complexes que le simple fait d'être des victimes qui luttent pour leur survie.

Les campesinas sont un bel exemple pour montrer comment, malgré de nombreuses souffrances, elles se sont levées et ont apporté un changement réel dans tout le pays. Pour les reconnaître, le conflit colombien ne peut - et ne devrait pas - être comparé à d'autres guerres. Outre la nature changeante du conflit aux mains du même groupe d'auteurs qui ont rapidement changé d'objectifs tout en conservant leurs méthodes et leur cruauté au fil du temps, ce qui différencie vraiment cette guerre des autres, c'est la force de ses femmes. La guerre qui se déroule dans les zones rurales de la Colombie ne rentre dans aucune catégorie ou théorie ; ses scénarios multiples et complexes exigent une ouverture d'esprit pour comprendre la relation entre l'économie politique et la violence faite aux femmes.

Deux approches dominantes abordent cette nouvelle relation. La première oblige à comprendre les « déterminants sociaux, culturels, politiques et économiques spécifiques au contexte qui éclairent le conflit et donnent un sens à la violence » (Meger, 2016). La seconde « s'occupe des contextes locaux et mondiaux dans lesquels la violence contre les femmes se produit » (True, 2010 : 4). Les caractéristiques inhabituelles de la guerre colombienne, et les idiosyncrasies des personnes impliquées,

sont au cœur de la relation entre économie politique et violence faite aux femmes. Toute analyse approfondie doit prendre en compte tous ces éléments ainsi que ces deux approches.

Le cadre de True (2012) est d'emblée contraire aux réalités des femmes rurales colombiennes, lorsqu'il affirme qu'« il existe une relation entre l'accès des femmes aux ressources productives telles que la terre, la propriété, le revenu, l'emploi, la technologie, le crédit et l'éducation, et leur probabilité de subir des violences sexistes ». Comme indiqué précédemment, en Colombie, la plupart des campesinas ne possèdent aucune terre et n'ont pas accès aux subventions, aux prêts ou à l'assistance technique dont bénéficient les hommes. Par conséquent, les conditions de vie des campesinas mettent rapidement à mal le principe de base de True, selon lequel leur situation les rend plus vulnérables à la violence fondée sur le genre pendant la guerre. La violence intrafamiliale dans les zones rurales de la Colombie, acceptée par les campesinas comme étant dans l'ordre normal des choses, les a rendues fortes plutôt que vulnérables.

Le cadre de Meger trouve des coïncidences intéressantes avec le conflit colombien qui pourraient expliquer la violence sexiste vécue par les campesinas. La définition par Meger (2016 : 93) de la femme, comme arme de guerre, lie ce concept « aux objectifs stratégiques d'un groupe armé » et décrit « la violence sexuelle [comme] perpétrée systématiquement, publiquement et massivement ». Cette description correspond parfaitement aux actions des paramilitaires contre leurs ennemis. Cependant, lorsque l'on approfondit l'analyse, il devient clair que la coïncidence des termes ne signifie pas que l'explication qu'elle donne correspond aux spécificités de la violence sexiste vécue par les campesinas.

En théorie, la plus grande différence entre ces auteurs est leur flexibilité : le cadre de Meger reconnaît que chaque conflit est différent du suivant, et que des aspects essentiels échappant au contrôle des femmes - la culture, la politique interne et l'économie - peuvent influencer les causes de la violence fondée sur le genre. Mais ce qui devient évident aujourd'hui, c'est que la violence envers les femmes colombiennes pendant la guerre ne rentre dans aucune théorie ou aucun cadre, car les actions contre les femmes sont aussi particulières et uniques que la guerre elle-même. Par conséquent, pour parvenir à une compréhension claire de l'économie politique de la violence fondée sur le genre en Colombie, il faut d'abord analyser les racines du conflit, et ensuite les hommes colombiens.

Incontestablement, le cadre exigeant de l'économie politique et la contribution des principes de True et Meger ont ouvert un champ de possibilités entièrement nouveau, non seulement pour reconnaître les facteurs, mais aussi pour relier des questions qui n'étaient auparavant pas associées à la violence à l'encontre des femmes. Les préjugés religieux, les valeurs patriarcales, les canons moraux, les rôles sociétaux liés au genre et les spécificités géographiques, tous intrinsèques à la culture d'une nation, influencent fortement le type de femme qui entre dans les scénarios de guerre. Il existe ainsi, dans la réaction des populations urbaines et rurales, d'importantes différences de comportement face aux bouleversements de leur vie. Il est également notoire que ces dernières sont toujours à la traîne, en termes de développement urbain ; leur changement culturel n'est, ni rapide, ni décisif. La guerre de Colombie s'est déroulée, précisément, dans les zones rurales les plus sous-développées du pays. Bien avant le début de la guerre, les campesinas vivaient sous l'autorité des hommes ; leur monde était déjà petit, limité aux activités de soins, et sans possessions, ni droits. En fait, elles étaient invisibles. Compte tenu de leur situation précaire, les campesinas sont entrées dans le conflit, non seulement comme êtres vulnérables, mais aussi profondément sous-estimées - le profil parfait pour devenir des cibles, de simples victimes de la guerre. Qu'est-ce qui a donc poussé ces femmes à devenir des actrices, plutôt que de simples victimes ? L'explication est aussi complexe que le conflit, mais ce qui est indiscutable, c'est que ces femmes ont démolé cinq paradigmes traditionnels.

- **Premier paradigme : la violence sexuelle détruit les femmes.** Les campesinas se sont opposées, calmement mais résolument, à la violence et ont été à l'origine de ce que Stewart (2010 : 2) appelle « les réseaux complexes de mouvements en faveur de la paix ». Elles ont beaucoup souffert de la violence sexuelle, mais leur réaction sociale et politique est ce qui les distingue. Peut-être la violence intrafamiliale inhérente à leur vie est-elle à l'origine de leur force. Les femmes rurales ne devraient pas être invisibles en Colombie, car leurs réalisations, pendant la guerre, peuvent être mesurées par le nombre de lois nationales promulguées en leur faveur.

- **Deuxième paradigme : le conflit n'affecte pas les rôles des sexes.** Un fait très inhabituel dans cette guerre est que les normes patriarcales ont davantage joué contre les hommes ruraux que contre les campesinas. L'incapacité à protéger les femmes a poussé les hommes à s'autodétruire sur le plan productif et social. Leur pouvoir est aussi leur plus grande faiblesse, car les femmes constituent un paradoxe absurde dans la définition de la masculinité des hommes ruraux. Les forces paramilitaires ont rapidement compris leur faiblesse et ont transformé les femmes en armes de guerre efficaces qui ont rapidement détruit la masculinité, en milieu rural et des communautés entières.

• **Troisième paradigme : les politiques économiques sont neutres en termes de genre et de violences faites aux femmes.** La thèse d'Elson et Cagatay (2000) sur la non-neutralité des politiques économiques sur les questions sociales est applicable au genre dans ce conflit. L'Apertura s'est également conjuguée avec le conflit et a eu un impact négatif sur les femmes. La nature extensive des entreprises agroalimentaires a renouvelé les anciennes alliances entre les propriétaires fonciers et les paramilitaires pour étendre leurs plantations, une relation qui a donné lieu à des déplacements violents motivés par les intérêts économiques d'un petit nombre de personnes. L'arme de prédilection pour forcer les hommes à partir était les femmes.

• **Quatrième paradigme : les politiques publiques sont neutres en termes de genre ou de violences faites aux femmes.** Dans les conflits armés, les facteurs politiques ignorent généralement le volet genre des politiques publiques. La décentralisation - qui s'est également conjuguée avec la guerre - a eu un impact sur les femmes rurales, à travers différentes formes de violence liée au sexe. Le transfert des ressources fiscales et du pouvoir politique aux gouvernements locaux et régionaux a renforcé le contrôle paramilitaire sur certaines régions du pays. Non seulement la qualité des services sociaux a rapidement diminué, mais les auteurs de violences ont librement appliqué des valeurs patriarcales plus archaïques aux femmes dans les villes, sous leur hégémonie. La décentralisation a renforcé le pouvoir et la base financière des forces paramilitaires ; leur régime autoritaire a transformé les femmes en objets de reproduction ou de plaisir pour les commandants et les troupes.

• **Cinquième paradigme : la rivalité entre les rôles de genre découle de la mondialisation compétitive.** Dans la guerre de Colombie, la rivalité entre les rôles de genre ne découle pas exclusivement de la mondialisation compétitive. En fait, ce type de rivalité s'observe surtout chez les hommes et les femmes déplacés, et son effet est encore plus cruel. La forte demande de services de soins dans les villes colombiennes a propulsé les anciennes campesinas sur le marché du travail. Le manque de demande pour les compétences des hommes ruraux a porté un coup à leur masculinité une fois de plus, et c'est la raison pour laquelle les campesinas déplacées vivant dans les zones urbaines subissent la violence liée au sexe.

Dernières réflexions

La plupart des conclusions de cette analyse de cas de la Colombie divergent de celles communément perçues par les défenseuses de l'égalité des sexes et les expertes en la matière. Le choix décisif de considérer les femmes comme des actrices plutôt que de

simples victimes et le fait d'aller au-delà des explications historiquement acceptées de la guerre, en incluant des perspectives économiques et sociales, ont conduit à des réflexions finales inattendues.

Les féministes traditionnelles rejetteraient d'emblée toute analyse qui se concentre sur les hommes, pour expliquer ce qui arrive aux femmes. Beaucoup pensent que l'étude de la situation des hommes ne contribuera pas à faire avancer la lutte des femmes pour l'égalité des droits. Cette étude en prouve le contraire. L'étonnant passage des femmes rurales colombiennes, du statut de victimes à celui d'actrices cruciales du conflit, ne pourrait être pleinement compris, ni réalisé, sans la contribution des faiblesses des hommes.

Ces femmes ont connu toutes les dimensions possibles de la violence sexiste aux mains de trois types d'auteurs différents : les forces paramilitaires les plus brutales et inhumaines ; les FARC, qui ont négligé les droits des combattantes, malgré leur discours égalitaire sur le genre ; et les forces militaires nationales qui ont lamentablement manqué à leur promesse de protéger la population, alors qu'elles ont perpétré des crimes odieux contre les femmes. Pourtant, au lieu de se contenter de survivre, comme le font les victimes, les campesinas se sont dressées et sont devenues des actrices cruciales du changement pour l'ensemble de la société colombienne - un accomplissement vital qui n'est guère reconnu.

Incontestablement, lorsqu'il s'agit de la guerre et de ses nuances, la Colombie reste unique. La présente analyse de l'économie politique de la violence à l'égard des femmes en situation de guerre prouve que les femmes rurales de ce pays sont également uniques. D'importants paradoxes les distinguent des idées préconçues qui dépeignent les femmes comme des victimes sans défense et faibles, perdues au lendemain de la guerre. Le premier est la force des campesinas qui, malgré les mauvais traitements odieux infligés par des hommes connus et inconnus, ont pris leur vie en main, sans aide, soutien ou orientation, pour forger leur propre avenir. Le deuxième paradoxe, qui est le plus inattendu, est leur force morale, qui prouve qu'en Colombie, la violence fondée sur le genre n'était pas une méthode pour contrôler les femmes, mais plutôt l'arme de prédilection pour forcer les hommes à se soumettre. Le troisième, caché et très surprenant, est que, bien que les femmes continuent de ressentir les blessures dans leur corps, la véritable victime de cette guerre est la masculinité des hommes.

Sans aide et sans faire de bruit, ces femmes ont influencé le changement à l'échelle de tout un pays, non seulement pour elles-mêmes mais aussi pour les générations futures de femmes rurales et urbaines. Aujourd'hui, la force et les voix des campesinas ont déjà permis de réaliser ce que les femmes urbaines espèrent encore. Leur courage les a fait passer du statut de victimes à celui d'actrices essentielles de cette longue guerre, mais leurs réalisations ne doivent pas s'arrêter à la Colombie. Elles sont porteuses d'un message au monde entier sur la nécessité de regarder au-delà de l'évidence lorsqu'il s'agit d'étudier les femmes et ce qui affecte leur vie.

Notes

1- Les FARC sont connues pour être la plus ancienne guérilla du monde, fondée en 1964, et ont été la plus grande insurrection du pays.

2- L'« Accord final », dans cette étude, fait référence à l'accord de paix de 2016 signé entre le gouvernement colombien et les FARC. Il comporte des compromis sur la réforme agraire, la participation en politique, les politiques de lutte contre la-drogue, etc. Un comité de six personnes est chargé de veiller au respect de l'accord ; il compte une seule femme.

3- Le Parti libéral colombien ressemble au Parti démocratique américain. Le parti conservateur est idéologiquement proche du parti républicain.

4- Le terme « guérilla » comprend différents groupes de guérilleros, variant historiquement entre trois et neuf forces révolutionnaires différentes, toutes d'idéologie de gauche.

5- Cette étude utilisera indistinctement le terme campesinas en référence aux femmes rurales ; les deux termes font donc référence au même groupe de femmes.

6- Des informations sur les homicides, les disparitions forcées et les enlèvements sont disponibles, mais cette recherche ne peut pas les utiliser car le Registre des victimes n'a pas été créé. Cette recherche n'est pas en mesure de l'utiliser, car le registre des victimes inclut les victimes directes et indirectes de ces trois facteurs de victimisation. Par exemple, il y a 166.592 victimes de disparition forcée, un chiffre qui inclut les personnes disparues de force (victimes directes), ainsi que celles de leur entourage familial (victimes indirectes). De même, le registre ne fournit pas de données supplémentaires sur le sexe des victimes indirectes.

7- L'âge légal du mariage sans consentement parental et l'âge du consentement sexuel du pays est de quatorze ans. Cependant, la structure des fourchettes utilisée dans la collecte des données plafonne la définition des filles à onze ans. Par conséquent, pour cette analyse, les filles seront divisées en deux catégories : onze ans et moins et douze à dix-sept ans.

8- Le Conseil de sécurité des Nations Unies (2012 : 6) et ONU Femmes (2012) corroborent cette conviction dans leurs rapports sur la guerre en Colombie.

9- Au cours de l'année 1999, le PIB de la Colombie a chuté de 4,2% (Banco de la República, 2016).

10- Définition du dictionnaire Oxford pour le terme « casual » sur le site <http://bit.ly/ligMXbd>.

11- Ce stéréotype découle de l'idée de patriotisme, qui est apparue lorsque les armées ont cessé d'être dirigées par des chefs de guerre et sont devenues des organisations professionnelles. Ce concept comporte deux notions distinctes : la nation, une structure de type familial qui doit être préservée et reproduite (Wills, 2005 : 74) ; et la patrie, qui représente le sacrifice ultime afin de protéger la nation. Les femmes étaient chargées de la conservation et de la reproduction de la nation et les hommes devaient être prêts à mourir pour la patrie. Ainsi, la professionnalisation des armées a conduit à un renforcement des rôles de genre qui se poursuit encore aujourd'hui (ibid.).

12- Les tâches de soins visent à assurer le bien-être physique, social et émotionnel de l'individu ; la société a traditionnellement attribué ces tâches aux femmes (López Montaña et al., 2015).

13- Les pourcentages des réponses des hommes et des femmes ne totalisent pas 100% car les participants étaient autorisés à choisir plus d'une raison pour rejoindre les FARC.

Bibliographie

- Acosta, C. L. 2015. Women, Sexual Violence, Forced Displacement and Land Restitution in the Department of Magdalena 1999 to 2012', Département de Magdalena , *Criterion* 8 (2): 207–52.
- Banco de la República. 2016. *Indicadores Económicos*. Bogotá: Banco de la República, <http://bit.ly/1UY9hlO>
- Call, C. T. 2012. *Why Peace Fails: The Causes and Prevention of Civil War Recurrence*. Washington DC: Georgetown University Press.
- Castrillón, G. Y. 2016. 'Victims or Victimizers? El Rol de las Mujeres en las FARC', *Revista Opera* 16, [http:// bit.ly/2oUxaTq](http://bit.ly/2oUxaTq).
- CGR. 2015. *Première enquête nationale sur les victimes*. Bogotá: Office of the Comptroller General of the Republic (CGR), <http://bit.ly/2nbPryg>
- CNMH. 2012. *El Placer: Women, Coca and War in Bajo Putumayo*. Bogotá: Taurus & Pensamiento for Centro National Center for Historical Memory (CNMH).
- CNMH. 2013. *Basta Ya!* Bogotá: Centro Nacional de Memoria Histórica (CNMH), Comisión Nacional de Reparación y Reconciliación.
- CNRR. 2011. *Women Who Make History: Land, Body and Politics in the Colombian Caribbean*. Report of the Historical Memory Group. Bogotá: National Commission for Reparation and Reconciliation (CNRR).
- Colombia Reports. 2015a. 'Understanding Colombia's Conflict: Inequality', Colombia Reports, 7 janvier, <http://bit.ly/2nAbP3v>.
- Colombia Reports. 2015b. 'Who Commits Most Sex Crimes in Colombia's Conflict', Colombia Reports, 20 avril, <http://bit.ly/2nrLLIJ>
- Congress of the Republic. 1988. Law 30 of 1988 — Grants Faculties to the President of the Republic. Bogotá: Gobierno de la República.
- Congrès de la République. 2002. Loi 731 de 2002 - Normas para Favorecer a las Mujeres Rurales (normes visant à favoriser les femmes rurales). Loi 731, Bogotá, Gobierno de la República.
- Congrès de la République. 2011. Loi 1448 de 2011 - *Victimes et restitution des terres. Loi 1448*. Bogotá : Ministère de l'Intérieur, <http://bit.ly/2fstRCK>
- Constitutional Court. 2015. Auto 009: *Prevention of Sexual Violence in the Framework of the Conflict*. Sala Especial de Seguimiento Sentencia T—025 of 2004. Bogotá: Government of the Republic.
- Crandall, R. 1999. 'The End of Civil Conflict in Colombia: The Military, Paramilitaries, and a New Role for the United States', *SAIS Review* 19 (1): 223—37.
- Cueter, N. 2015. 'Caught between the War on Drugs and Guerrilla Warfare: Colombia's Road to Peace'. Master of Arts in Liberal Studies (MALS) thesis, Georgetown University.

- DANE. 2015. *Troisième recensement agricole nationale*. Bogotá: Departamento Administrativo Nacional de Estadística (DANE), Gobierno de la República, <http://is.gd/nENfxm>.
- DANE. 2017a. *Exports: juin 2017*. Boletín Técnico. Bogotá: National Administrative Department of Statistics (DANE), Government of the Republic, <https://bit.ly/2H2BoVand>
- DANE. 2017b. *Presentation Poverty Results 2016*. Presentation. Bogotá: National Administrative Department of Statistics (DANE), Government of the Republic, <http://bit.ly/2wObGOW>.
- Ombudsman's Office. 2014. *Armed Conflict and Risk for Rural Women*. Early Warning System. Bogotá: Torre Gráfica.
- (DNP). 1984. *Política sobre el Papel de la Mujer Campesina en el Desarrollo Agropecuario*. Documentos Conpes 2109. Bogotá: Departamento Nacional de Planeación (DNP), Gobierno de la República.
- DNP. 2013. *Lineamientos de Política Pública para la Prevención de Riesgos, la Protección y Garantía de los Derechos de las Mujeres Víctimas del Conflicto Armado*. Documentos Conpes 3784. Bogotá: DNP, Gobierno de la República.
- DNP. 2015a. *Saldar la Deuda Histórica con el Campo. Marco Conceptual*. Bogotá: Departamento DNP, Misión para la Transformación del Campo, Gobierno de la República, <http://bit.ly/1RIxgFC>
- DNP. 2015b. *El Campo Colombiano: Un Camino Hacia el Bienestar y la Paz*. Bogotá: Departamento Nacional de Planeación (DNP), Misión para la Transformación del Campo, Gobierno de la República.
- Elson, D. and Cagatay, N. 2000. 'The Social Content of Macroeconomic Policies', *World Development* 28 (7): 1347–64, <https://bit.ly/2ArJnZG>
- ENC. 2015. *Mujer Militar: Igualdad y Liderazgo*. Bogotá: Ejército Nacional de Colombia (ENC), Gobierno de la República, <http://bit.ly/2nCFfv4>
- Enloe, C. 2004. 'The Politics of Masculinity and Femininity in Nationalist Wars' in Enloe, C., *The Curious Feminist: Searching for Women in the New Age of Empire*. Berkeley: University of California Press.
- Game, A. and Pringle, R. 1984. *Gender at Work*. London: Allen and Unwin.
- Gates, S., Håvard, H., Håvard, M. and Håvard, S. 2012. 'Development Consequences of Armed Conflict', *World Development* 40 (9): 1713–22.
- González, F. 2004. 'The Colombian Conflict in Historical Perspective' in García—Durán, M. (ed.), *Accord. Alternatives to War: Colombia's Peace Processes*. London: Conciliation Resources and CINEP.
- Guzmán, G., Fals Borda, O. and Umaña Luna, E. 1962. *La Violencia en Colombia: Estudio de un Proceso Social*. Vol. I. Bogotá: Tercer Mundo.
- Herrera, N. and Porch, D. 2008. '“Like Going to a Fiesta”: The Role of Female Fighters in Colombia's FARC—Ep', *Small Wars and Insurgencies* 19 (4): 609–34, <http://bit.ly/2vzeXSu>
- Ibáñez, A. M., Gáfaró, M. and Calderón, V. 2011. 'Desplazamiento Forzoso, Participación Laboral Femenina y Poder de Negociación en el Hogar: ¿Empodera el Conflicto a las Mujeres?' Documentos CEDE 45. Bogotá: Universidad de los Andes.

- INML. 2015. *Violencia Sexual en Colombia*. Bogotá: Instituto Nacional de Medicina Legal y Ciencias Forenses (INML), Gobierno de la República.
- Londoño, L. M. and Nieto, Y. F. 2006. *Mujeres no Contadas: Proceso de Desmovilización y Retorno a la Vida Civil de Mujeres Excombatientes en Colombia*. 1990–2003. Bogotá: La Carreta Editores.
- López Montaña, C. 2011. 'Diseño y Formulación de Políticas para las Mujeres Desplazadas' in *El Reto Ante la Tragedia Humanitaria del Desplazamiento Forzado: Superar la Exclusión Social de la Población Desplazada*. Bogotá: CODHES.
- López Montaña, C., Rodríguez Enríquez, C., Rey de Marulanda, N. and Ocampo, J. A. 2015. *Bases para un Nuevo Modelo de Desarrollo con Igualdad de Género*. Bogotá: CiSoe and ONU Mujeres.
- Mantilla, S. 2012. 'Economía y Conflicto Armado en Colombia', *Latinoamérica* 55 (2): 35–73, <http://bit.ly/1W0khVN>
- Meger, S. 2016. *Rape, Loot, Pillage: The Political Economy of Sexual Violence in Armed Conflict*. Oxford: Oxford University Press.
- Ministerio de Defensa Nacional. 2010. *Política en Derechos Sexuales y Reproductivos, Equidad y Violencia Basada en Género, Salud Sexual y Reproductiva, con Énfasis en Vih*. Bogotá: Programa Integral contra la Violencia de Género, <http://bit.ly/2mWqKpC>
- NRC. 2015. *Global Overview 2015: People Internally Displaced by Conflict and Violence*. Oslo: Internal Displacement Monitoring Centre, Norwegian Refugee Council (NRC).
- Otero, S. 2006. 'Colombia: Las Mujeres en la Guerra y en la Paz. Lo Femenino de las FARC y de las AUC', ReliefWeb, 21 mars, <http://bit.ly/2nnumvY>
- Otis, J. 2015. 'Colombians Accuse US Soldiers and Officials of Sexual Assault', *Time*, 15 avril, <http://ti.me/1b10ak6>
- RUV. 2017. 'Red Nacional de Información', Registro Único de Víctimas (RUV), Gobierno de la República, <https://bit.ly/2uZlZNI>
- Stewart, F. 2002. *Horizontal Inequalities: A Neglected Dimension of Development*. Oxford: Centre for Research on Inequality, Human Security and Ethnicity (CRISE).
- Stewart, F. 2010. 'Women in Conflict and Post—conflict Situations'. New York: Development Cooperation Forum, UN Economic and Social Council.
- True, J. 2010. 'The Political Economy of Violence against Women: A Feminist International Relations Perspective', *Australian Feminist Law Journal* 32 (1): 39–59, <https://bit.ly/2gbH4zB>
- True, J. 2012. *The Political Economy of Violence against Women*. Oxford and New York: Oxford University Press.
- UN Security Council. 2012. *Report of the Secretary—General on Conflict—related Sexual Violence*. General Assembly 66. Geneva: United Nations (UN) Security Council.
- UN Women. 2012. *Addressing Conflict—related Sexual Violence: An Analytical Inventory of Peacekeeping Practice*. New York: United Nations (UN).

- US Library of Congress. 2013. *Colombia: A Country Study*. Fifth edition. Washington DC: Federal Research Division, Library of Congress.
- Vélez, C. I. 2013. 'Más Mujeres Quieren Ingresar a la Vida Militar', *El Colombiano*, 20 août, <http://bit.ly/2nEoNtq>
- Verdad Abierta. 2013. 'La Historia de las FARC', *Verdad Abierta*, 3 octubre, <http://bit.ly/1GHrDB2>
- Vergel, C. 2012. 'Entre Lutte Armée et Féminisme: Quelques Reflexions à Propos des Femmes Combattantes en Colombie', *Revista Derecho del Estado* 29.
- Wills, M. E. 2005. 'Mujeres en Armas: ¿Avance Ciudadano o Subyugación Femenina?', *Análisis Político* 54: 63–80, <http://bit.ly/2grjf3J>
- World Bank. 2016. 'World Development Indicators', World Bank, <http://bit.ly/1Cd8EkQ>
- Yagoub, M. 2014. 'How Colombia's Drug Trade Constructed Female Narco—beauty', *Colombia Reports*, 5 février, <http://bit.ly/1MqY0uA>

4

CONTESTATION DE LA TERRITORIALITÉ :

**PATRIARCAT, ACCUMULATION ET
DÉPOSSESSION. « PÉRIPHÉRALITÉ
BIEN ANCRÉE » : FEMMES, ÉCONOMIE
POLITIQUE ET MYTHE DE LA
CONSTRUCTION DE LA PAIX DANS LE
NORD-EST DE L'INDE**

Roshmi Goswami

Introduction

Ces derniers temps, les pourparlers de paix en Colombie et le processus lui-même ont suscité un intérêt et une attention considérables dans le monde entier, en particulier parmi les militantes et les défenseurs de la paix. Il est bien documenté et reconnu que la violence sexuelle a été utilisée comme arme de guerre par toutes les parties, et que les femmes et les enfants, en particulier ceux des groupes afro-colombiens et indigènes, ont été les plus touchés par le conflit¹. Toutefois, la reconnaissance et l'engagement en faveur de la réparation vont au-delà de la violence sexuelle. En formulant les violations du conflit comme des violations de la justice et en incluant une série de recours pour traiter les infractions, de la violence contre les femmes à la discrimination dans la propriété foncière, les accords de paix colombiens marquent une volonté de s'attaquer aux causes profondes du conflit et la violence qui l'accompagne et incluent la réparation des causes directes et structurelles de la violence.

En effet, la quête de justice ou le désir d'une « paix juste », formulé différemment selon les contextes, est un objectif ambitieux des bâtisseurs de paix dans le monde entier, ainsi que dans les communautés sortant de conflits armés et de guerres. Les travaux pionniers et approfondis de Lederach (2003) sur les conflits, qui soulignent que la paix est ancrée dans la justice, consistent à rechercher des changements constructifs ou un processus de transformation des conflits violents - dont les éléments incluent la construction de relations et de structures sociales par le biais du respect radical des droits humains. Pour Galtung (1969), la construction de la paix est intégralement liée à la lutte contre la violence structurelle ou violence indirecte : violence causée par certaines structures ou institutions sociales qui empêchent les gens de satisfaire leurs besoins fondamentaux. Bien qu'on la dise, invisible, la violence structurelle subit un certain nombre d'influences qui la façonnent, notamment les lois discriminatoires, le racisme et l'inégalité des sexes. L'absence ou la négation de la violence structurelle est ce que Galtung définit comme la paix positive, en la différenciant de ce qu'il appelle la paix négative, qui est l'absence de violence personnelle ou directe. En ancrant ces idées dans la réalité et en se référant, en particulier, aux facteurs qui limitent l'accès aux soins de santé dans le contexte d'Haïti, mais qui sont applicables universellement, Farmer et al. affirment que les inégalités sociales sont au cœur de la violence structurelle et que la violence structurelle est contraignante, car elle restreint l'action de ses victimes et « serre un nœud coulant physique autour de leur cou » déterminant ainsi l'affectation des ressources matérielles et sociales et l'expérience dans ce domaine (2006).

En s'appuyant sur ces analyses, Gready et Robins (2014) proposent la justice transformative comme approche alternative. Ils affirment que la justice

transformative est un concept qui peut clairement être appliqué n'importe où et à tout moment pour répondre à des préoccupations telles que 'la violence structurelle et quotidienne, souvent exacerbées en période post-conflit ou de consolidation de la paix. La caractéristique principale de la justice transformative est un changement transformateur qui met l'accent sur l'action et les ressources locales, qui donne la priorité au processus plutôt qu'à des résultats préconçus et qui remet en question les relations de pouvoir inégales et croisées et les structures d'exclusion aux niveaux local et mondial. Les auteurs affirment que l'approche de la justice transformatrice se concentrera sur les intersections entre l'économie et le pouvoir, sur la discrimination et l'exclusion, et sur la transformation de l'avenir plutôt que le retour au passé.

Ces analyses de la violence structurelle résonnent et se synchronisent avec les expériences vécues par les femmes, tandis que l'accent et l'engagement en faveur de la justice qu'elles nécessitent sont particulièrement critiques pour elles. Des décennies avant Galtung et d'autres, les féministes ont développé une large compréhension de la paix et de la violence, affirmant qu'il ne peut y avoir de paix, s'il y a oppression et de stabilité sans justice. Le discours féministe a clairement défendu l'idée que la violence physique à l'encontre des femmes, dans le contexte des conflits armés et des guerres, est étroitement liée à l'état des droits des femmes en temps de paix, qui incluent leurs droits socio-économiques. Le concept de patriarcat, comme système oppressif et hiérarchique, est au cœur de l'analyse féministe. Il s'agit essentiellement d'une violence structurelle qui se traduit souvent par une violence personnelle. Les analyses féministes, étayées par les expériences vécues par les femmes et les notions de justice, restent axées sur le patriarcat comme système d'oppression et constituent la base de l'approche plus récente de l'économie politique. Soutenant que la violence est un continuum rendu possible par les dispositions sociales hiérarchiques dans les sphères privée et publique, une approche féministe de l'économie politique cherche à reconceptualiser la justice sur la base des expériences vécues par les femmes (True, 2014). Le plaidoyer constant des activistes des droits des femmes et des défenseures des droits humains a permis, dans une certaine mesure, de mettre l'accent, sur la violence sexuelle. Bien qu'il s'agisse nécessairement d'une focalisation exclusive sur le viol et d'autres formes de violence sexuelle directe, cela ne permet de reconnaître, ni l'ensemble des abus commis à l'encontre des femmes et des filles, ni ce que les femmes subissent dans des situations de violence (Schmid, 2012), ni ce à quoi les femmes aspirent en période de transition politique. En effet, le processus colombien a placé la barre pour les négociations sur la violence sexuelle garantissant la dignité²; et, plus important encore, il introduit des questions qui reflètent les réalités et les priorités de la vie des femmes sur le terrain.

Les conflits endémiques en Asie et leurs négociations de paix ne reflètent pas une norme élevée pour les questions concernant les femmes. La résistance ou l'apathie à l'égard de la justice en faveur des femmes est aussi souvent énoncée, en utilisant l'argument tant vanté du « caractère unique des valeurs asiatiques ». En outre, les conflits sont très complexes et impliquent différentes parties prenantes avec des dynamiques sociales variées. Une étude, réalisée en 2013, montre que les régions de l'Asie du Sud et du Sud-Est connaissent certaines des luttes armées les plus longues au monde, qui durent plusieurs générations, avec une moyenne d'environ quarante-cinq ans par lutte, et que ces luttes armées sont principalement des conflits infranationaux ou des conflits armés pour le contrôle d'un territoire infranational, au sein d'un État souverain (Parks et al., 2013). Ces conflits de longue durée ont été extrêmement dévastateurs, compromettant la sécurité et la justice et corrodent, de manière constante, la vie et le tissu social des communautés dans les zones affectées. Dans le contexte national, ces conflits sont invariablement situés dans des régions éloignées de l'État, qui sont périphériques tant en termes de localisation que de partage du pouvoir. Principalement peuplées par des communautés souvent qualifiées de « minorités », leurs contributions à la politique nationale ainsi qu'à l'économie nationale sont invariablement perçues comme insignifiantes ou périphériques (Goswami, 2017).

Une méthode d'analyse d'économie politique montre que, le pouvoir politique et économique faisant partie de la même structure d'autorité, les domaines économique, politique et social sont tous interconnectés et que le pouvoir opère non seulement par la coercition directe, mais aussi par les relations structurées de production et de reproduction qui régissent la distribution et l'utilisation des ressources, des avantages, des privilèges et de l'autorité au sein de la société nationale et transnationale dans son ensemble (True, 2014). Une optique d'économie politique féministe ajoute, en outre, que les conflits violents, qui résultent souvent de luttes pour le contrôle du pouvoir et des ressources productives, normalisent la violence, la propagent dans les sociétés et impliquent la célébration de l'agressivité masculine et la perpétuation de l'impunité pour la violence des hommes envers les femmes. Elle souligne que si les femmes ne peuvent pas avoir accès à la sécurité physique, aux services sociaux, à la justice et aux opportunités économiques, leur vulnérabilité particulière à la violence persiste en temps de paix (ibid.). Ce chapitre tente de mettre en évidence certains aspects de la manière dont les processus politiques, économiques, sociaux et idéologiques se sont croisés pour influencer et façonner la violence contre les femmes dans les conflits sous-nationaux du nord-est de l'Inde et continuent de le faire dans la période actuelle de « paix prolongée ». En utilisant une approche d'économie politique, le chapitre met en évidence la base structurelle et les systèmes qui ancrent le partage inégal du pouvoir politique et

économique entre les sexes et perpétuent la violence, tout en présentant une diversité d'expériences vécues par les femmes. Tout en faisant apparaître les changements que les femmes recherchent dans leur quête de justice, le chapitre conclut en soulignant la nécessité de reformuler la résistance des femmes dans la région et dans les contextes de conflit en général en termes de transformation, en allant au-delà de la violence directe pour aborder les arrangements socio-politiques et économiques hiérarchiques et le partage des ressources dans les sphères privées et publiques.

Paysages

Le contexte périphérique et les femmes

La partie nord-est de l'Inde, extrêmement diverse, qui à l'origine comprenait sept États, est souvent regroupée en une seule entité, ce qui est en soi extrêmement contradictoire et continue d'être contesté. Les points communs sont que cette région est le théâtre de conflits infranationaux prolongés, qui couvrent plusieurs décennies, et qu'elle est la périphérie ou l'arrière-pays riche en ressources du continent indien. Les conflits - aussi divers que la région elle-même - vont des luttes politiques et civiles pour l'autodétermination et des groupes lésés qui se disputent une part plus grande ou plus équitable du pouvoir ou un intérêt dans le système, aux conflits interethniques sur des identités fracturées ou des ressources rares et en diminution (Goswami et al., 2014). Mes propres connaissances - fondées sur l'expérience et la recherche ainsi que sur un travail de terrain approfondi associé à une expertise en droits humains des femmes, en particulier dans le contexte d'un conflit - offrent une image saisissante de la région. Les questions d'identité et d'ethnicité ont été centrales et ont ajouté des couches de complexité, tant dans les paramètres des conflits que dans les divers « accords de paix ». Les objectifs politiques des conflits armés sont allés de la demande d'une plus grande autonomie politique et de droits politiques à des positions extrêmes dans le passé, comme des appels à la sécession pure et simple de l'Inde. Les contestations sur le contrôle et l'utilisation optimale des ressources naturelles (terre, eau et minéraux), bien que moins ouvertement formulées, ont été au cœur de nombreux conflits et continuent d'être des lignes de fracture critiques aujourd'hui. La réponse de l'État indien a varié au fil des ans, mais elle a essentiellement consisté à dominer et à contrôler - que ce soit par des mesures répressives et une violence directe, manifestes dans le passé, ou par le mantra plus subtil du « développement » actuel, axé sur l'extraction des ressources. Dans un tel contexte, il y a beaucoup de cynisme, même en ce qui concerne l'intention et la viabilité de la politique étrangère indienne « Look East », tant vantée, ée lancée en 1991, afin de voir la région non pas comme une périphérie, mais comme un centre économique prospère et intégré, reliant l'Asie du Sud et l'Asie du Sud-Est.

Les conflits infranationaux ne sont généralement pas officiellement reconnus par les États et leur existence fait l'objet de débats intenses et de désaccords politiques. De même, dans le nord-est de l'Inde, la non-reconnaissance persistante de ces conflits par l'État indien, ou sa catégorisation du problème comme un problème d'ordre public, a maintenu les niveaux de violence élevés et exclu la situation du champ d'application du droit humanitaire international et des normes de justice et de droits de l'homme internationalement acceptées (Goswami, 2017). Au fil des décennies, alors que de nouvelles revendications et de nouveaux groupes ont émergé, les causes initiales des conflits - inégalités économiques et politiques, injustices sociales bien ancrées, violations flagrantes des droits de l'homme ou structures de pouvoir inégales - ont été entravées par un ensemble d'arrangements politiques ad hoc et à court terme. Il s'agit notamment des relations économiques de la violence en tant qu'économie souterraine, mais florissante, de la guerre/du conflit qui s'est progressivement développée ; dans de nombreux cas, les conflits antérieurs se sont métastasés en alliances économiques complexes. La présence militaire manifeste des époques précédentes a sans aucun doute diminué, mais des décennies de militarisation intensive ont laissé des traces. Les préoccupations sécuritaires, en général, continuent de restreindre l'accès et l'information, mais elles permettent aussi secrètement, à une poignée de personnes privilégiées de réaliser des gains économiques et des profits, dans des activités allant de l'extraction douteuse des diverses ressources de la région au commerce des armes, en passant par des gains économiques cyniques provenant de morts simulées (Bhattacharjee, 2015). Bien qu'il soit nécessaire de mener des recherches plus approfondies pour révéler les liens entre les différents « courtiers du pouvoir », les réactions des groupes de défense des droits des femmes et des droits de l'homme travaillant sur le terrain, ainsi que mes propres expériences, montrent que les parties prenantes ayant des intérêts particuliers comprennent les fonctionnaires de l'État, les politiciens, les militaires, les groupes armés non étatiques, les marchands d'armes, les entreprises et divers types « d'agents facilitateurs ».

Comme dans le reste du monde, ce sont les femmes qui ont le plus souffert de la militarisation accrue, qu'elles soient spécifiquement ciblées par les forces de sécurité ou les groupes militants rivaux, ou par le continuum de la violence, du public au privé. L'impact a été dévastateur et d'une grande portée, avec des violations, allant de la violence sexuelle, du déplacement et de la perte des bases de soutien et des moyens de subsistance aux disparitions et exécutions extrajudiciaires de membres de la famille, à l'absence de toute forme de sécurité humaine et au sentiment constant de peur et de crainte (van Lierde, 2011). Par ailleurs, alors que les différents « moments de paix », négociations et accords de paix offrent des opportunités importantes pour

la transformation du conflit, la sécurisation masculinisée a fortement augmenté ou continue d'être le point de mire dominant (Goswami, 2017).

Plusieurs questions peuvent être soulevées sur la conceptualisation de la paix dans ces périphéries. Ces processus de paix visent-ils à garantir la justice, en mettant fin à la violence et aux inégalités sociales et politiques profondément enracinées, ainsi qu'aux inégalités entre les sexes et à l'exclusion de « l'autre périphérie » ? Ou bien s'agit-il de simples « °règlements » dans un cadre patriarcal qui ne font que perpétuer les inégalités enracinées et, dans certains cas, les rendre plus complexes ? Le contexte actuel de la région dite « périphérique » du nord-est de l'Inde offre une analyse intéressante de l'économie politique des conflits, en fonction du genre. Le contexte actuel de la région dite « périphérique » du nord-est de l'Inde offre une analyse intéressante de l'économie politique des conflits en fonction du genre. À l'aide d'illustrations tirées de trois contextes et périodes différents dans la région et d'une perspective de genre, ce chapitre tente de :

- révéler les conséquences des inégalités de genre enracinées dans les récits des luttes armées, des droits de l'homme et de la construction de la paix dans la région;
- analyser si l'on comprend les causes structurelles et les impacts et conséquences à long terme de la violence sexuelle liée aux conflits, et les différentes manières dont les processus sociaux, politiques, économiques et idéologiques se sont croisés pour influencer la violence sexiste liée aux conflits et la façonner (True, 2014), et quelle attention leur est accordée; et
- déterminer si le contenu, la forme et la politique des processus de paix dans l'un des trois contextes différents témoignent des preuves d'une compréhension et d'une tentative de « transformation sociale » ou de justice de genre, et si ce n'est pas le cas, pourquoi?

Enfin, il tente de mettre en évidence ce que les femmes sur le terrain veulent vraiment et la nécessité de reformuler leur résistance en termes de transformation pour réaliser ces aspirations.

Territorialité et défis pour l'État-nation émergent

Le conflit naga : jeux de pouvoir patriarcaux, corps des femmes et altérialisation de la périphérie

Le conflit indo-naga est l'un des plus anciens, non seulement en Inde mais aussi dans toute l'Asie du Sud. Après avoir résisté à l'intégration forcée des collines naga dans l'Inde britannique, en 1881, les Naga ont demandé à la Commission Simon, lors de la

mobilisation pour l'indépendance de l'Inde, de « nous laisser tranquilles et de décider pour nous-mêmes, comme par le passé» . Par la suite, le Conseil national des Naga (NNC), formé sous la direction d'Angami Zapu Phizo, a déclaré, le 14 août 1947, que la région des Naga était un État indépendant. Auparavant, lors d'une réunion historique, le Mahatma Gandhi avait assuré, aux dirigeants naga, qu'aucune force ne serait utilisée contre eux et que les Naga étaient libres de rester en dehors du Conseil national indien. Lors d'un plébiscite organisé, en 1951, sur la question de l'indépendance des Naga, 99% d'entre eux se sont prononcés en faveur de l'indépendance. La résistance des Naga était un affront au tout nouveau pouvoir de l'État-nation indien naissant, qui a répondu par une démonstration de force massive et brutale. La Loi sur les forces armées (pouvoirs spéciaux) a été promulguée, en 1958, pour faire face à cette situation. Cette loi était censée être une mesure spéciale temporaire, mais elle a doté les forces armées de pouvoirs illimités, restreignant totalement les droits fondamentaux des citoyens ; elle est encore en vigueur aujourd'hui.

Il s'en est suivi des années de vastes et intenses opérations de contre-insurrection menées par l'État indien ; il s'agit notamment d'opérations de ratissage, de détentions arbitraires et d'incendies de villages entiers, le tout marqué par des niveaux extrêmes de violence et de brutalité. Les femmes naga étaient particulièrement et stratégiquement ciblées - violées, abusées sexuellement et brutalisées pour donner une leçon aux « insurgés/rebelles » et les briser psychologiquement. Les Naga étaient connus pour être extrêmement protecteurs de leurs femmes et enfants. Historiquement, en tant que tribus de guerriers chasseurs de têtes constamment en guerre contre les villages voisins, chacune d'entre elles disposait d'une structure de défense et d'une hiérarchie assez élaborées pour les protéger. Seuls les guerriers les plus capables et les plus courageux formaient le noyau dur des défenseurs chargés de cette tâche. Parvenir à percer cette formidable défense et à atteindre les femmes était considéré comme la plus grande victoire pour les agresseurs et la défaite absolue - tant physique que psychologique - pour la tribu qui se défendait. Il s'agissait d'une mesure et d'une évaluation des masculinités - notions patriarcales de la personne - opposées les unes aux autres. En outre, les femmes étaient également considérées comme les « biens les plus précieux » et les gardiennes de la culture et de l'identité de la tribu. En violant les femmes, les agresseurs transmettaient le message qu'ils piétinaient l'essence même de la tribu. De nombreux cas de brutalisation ont également eu lieu à l'intérieur ou à proximité des églises, qui étaient des sites sacrés pour lesquels les Naga, récemment convertis, éprouvaient un respect et une crainte immenses. Ces violations ont profondément blessé et paralysé la psyché des Naga. Pour l'État indien et ses forces de sécurité, l'intensité des violences sexuelles a été déterminée, en partie, par «

l'altérialisation» des populations de la périphérie. Comme ils différaient nettement de « l'Inde continentale» par leur apparence, leurs habitudes alimentaires, leur culture et leur religion, il était facile de les « différencier ».

Les périodes de violence ont également été ponctuées par une série « d'initiatives de paix », qui n'étaient, au mieux, que des tentatives peu sincères de solution politique. Cela n'a fait qu'alimenter la résistance, la rendant plus complexe avec la formation du Conseil national socialiste du Nagaland (NSCN), en 1980; le Conseil ,s'est scindé en deux factions, la faction Isak-Muivah (NSCN-IM) et la faction S. S. Khaplang (NSCN-K) en 1988, mais toutes avec l'objectif avoué d'établir un Nagalim (grand Nagaland) couvrant toutes les zones habitées par les Naga. Enfin, en 1997, le NSCN-IM et le gouvernement de l'Union ont conclu un accord de cessez-le-feu et ont, depuis lors, tenu plus de quatre-vingts cycles de dialogues pour résoudre le conflit. Un accord de cessez-le-feu similaire a été signé, avec le NSCN-K, en 2001.

Parallèlement aux tentatives de réconciliation entre les différentes tribus naga, les querelles intra-tribales et les nouvelles demandes d'autonomie se poursuivent. Des organisations de la société civile, telles que le Conseil suprême tribal, le Naga Hoho, l'église³ et les femmes, sous l'égide de l'Association des mères naga (NMA), ont joué un rôle remarquable dans l'instauration de la paix et l'arrêt des tueries fratricides entre les différentes factions armées. Si le rôle de la NMA dans la détermination des termes de l'accord de cessez-le-feu est particulièrement louable, elle a également dépassé la cessation immédiate de la violence pour s'interroger sur les problèmes structurels plus profonds de la violence à l'égard des femmes et continue de plaider pour un engagement plus substantiel des femmes dans la construction de l'État. La remise en question du pouvoir et du contrôle a également été reprise plus récemment par d'autres sections de la société civile, en particulier les organisations de jeunes et les associations d'entreprises ; ces dernières ont formé un comité d'action appelé Against Corruption and Unabated Taxation (ACAUT) pour s'opposer à la collecte effrénée d'impôts multiples par les groupes rebelles naga et remettre en question les agressions et contrôle permanents. Cependant, le NSCN soutient qu'en tant que groupe révolutionnaire, mandaté par le peuple, il a le droit de taxer les gens et de continuer à récolter les bénéfices économiques de la guerre.

Les négociations de paix entre l'État indien et le NSCN-IM ont, en effet, été très longues. Après environ quatre-vingts cycles de négociations, un accord-cadre naga (NFA) a été avec le gouvernement indien, en 2015. Cet accord de paix tant attendu par les Naga a toutefois été entouré d'un grand secret, sans que l'on sache exactement ce qu'il contenait, ni quel était le statut réel de la demande controversée d'unification des Naga.

Le conflit mizo : contrôles patriarcaux, apathie et « blessures spirituelles ».

Avant la formation de l'État de Mizoram, en 1987, les collines de Mizo ou Lushai étaient un district de l'État d'Assam. Cependant, tout comme les luttes des Naga, les aspirations des Mizo à l'autonomie et à l'autogestion sont antérieures à l'indépendance de l'Inde, même si elles ont atteint leur apogée, dans les années 1960. Tous les cinquante ans environ, un phénomène écologique cyclique, appelé localement Mautam ou « mort du bambou », se produit dans la région : une certaine espèce de fleurs de bambou provoque une invasion de rats qui pillent les cultures et les greniers, créant de la famine. Celle dévastatrice de 1959 a été accueillie avec négligence par le gouvernement de l'Assam, ce qui a aggravé le ressentiment et le mécontentement des Mizo. Une équipe d'aide aux victimes de la famine s'est alors constituée pour devenir le Front national mizo (MNF). Axé sur le nationalisme mizo avec l'autodétermination comme principal objectif, le MNF a mené un mouvement sécessionniste visant à établir une nation chrétienne souveraine pour les Mizo. Ce mouvement indépendantiste mizo a duré jusqu'à la signature de l'accord de paix ou Mémoire de règlement, en 1986. L'État indien a répondu au mouvement par des opérations anti-insurrectionnelles extrêmement brutales et percutantes. La Loi de 1955 sur les zones perturbées de l'Assam et la loi de 1958 sur les forces armées (pouvoirs spéciaux) ont été invoquées pour, proclamer « zone de troubles », l'ensemble du district de Mizo. Cela a permis et assuré l'impunité pour les arrestations arbitraires, les détentions et les tueries de personnes innocentes, la brutalisation et l'humiliation extrême des hommes, le pillage des villages et le viol et les abus sexuels sur les femmes. Cependant, les opérations les plus significatives, les plus infâmes et les plus mémorables ont été les frappes aériennes de l'armée de l'air indienne, avec l'utilisation de bombes incendiaires sur le territoire civil et contre ses propres citoyens. Des opérations sont sans précédent, dans tout le pays, et rares dans toute autre partie du globe.

L'autre opération, plus profondément subversive, qui a entraîné des changements structurels de grande envergure et qui reste un souvenir de « détresse collective », a été l'introduction du programme de « regroupement des villages » en vertu des dispositions des règles de défense de l'Inde de 1962 et de la loi sur le maintien de l'ordre public de 1953, en Assam. Le regroupement massif des villages en entités plus larges, prétendument pour une gestion plus efficace, a été effectué par des expulsions et réinstallations coercitives, sous la supervision de l'armée. Il a été entrepris pour soumettre les volontaires de la FMN et couper l'approvisionnement en nourriture et l'accès aux abris des rebelles, ainsi que pour perturber et briser la cohésion des communautés.



Femmes de la population indigène du Nagaland

Dans le cadre de la politique de regroupement, près de 80% de la population rurale a été déplacée de ses villages et réinstallée le long des autoroutes. La résistance a été brutalement combattue par des violations flagrantes des droits humains. Les femmes ont été violées ; les cultures pour lesquelles les gens avaient peiné pendant des mois ont été brûlées ; les anciens villages ont été incendiés et les nouvelles implantations sont restées sous le contrôle des forces de sécurité. Le regroupement a entraîné des bouleversements traumatiques, la communauté mizo souffrant de ce que l'on appelle une « blessure spirituelle ». Les communautés ont été brisées ; les gens ont été forcés de s'installer dans différents camps et les accords ont souvent été signés sous la menace d'une arme, les populations assistant impuissantes à l'incendie de leurs maisons, de leurs biens précieux et de leurs greniers, ainsi qu'au massacre de leur bétail (Nunthara, 1981). Environ 5200 villages ont été touchés par le regroupement et des populations entières ont été soumises au pouvoir et à l'autorité des forces de sécurité. Il y a eu une surveillance accrue, l'effondrement des connaissances traditionnelles, et une privation d'accès aux forêts au-delà des limites autorisées. En conséquence, une communauté entière d'agriculteurs autosuffisants est devenue totalement dépendante du gouvernement. Pour les Mizo, il s'agit de l'une des expériences, les plus traumatisantes et les plus douloureuses, qui a laissé des blessures psychologiques très profondes et a eu un impact à long terme sur le tissu social de la société mizo, par ailleurs très soudée. Pour les femmes qui avaient déjà été victimes de violences sexuelles, le regroupement a ajouté une autre dimension de traumatisme et de perte de bases de soutien familial.

Comme dans le cas du mouvement naga, des femmes de tous horizons ont été prises pour cible, y compris des femmes enceintes. Le viol collectif brutal de deux jeunes femmes par les forces de sécurité, en 1966, est un cas dont on se souvient bien. Lors d'une nuit fatidique, en représailles à une attaque de la FMN contre un convoi de l'armée indienne, les villageois ont été rassemblés et leurs maisons incendiées par l'armée. Deux femmes, filles d'éminents dirigeants communautaires, ont été détenues séparément dans une hutte où les soldats les ont violées, à tour de rôle. Récemment, après presque cinquante ans, le gouvernement central a annoncé une indemnisation de 500.000 roupies pour chacune des deux survivantes. Mais c'était trop peu et trop tard pour ces femmes gravement traumatisées, qui ne peuvent plus mener une vie normale, comme la plupart des femmes violées de l'époque. L'ensemble de la communauté mizo - et les femmes en particulier - ont souffert en silence, car il n'existait aucune institution auprès desquelles les victimes pouvaient demander justice ou réparation. Ce sont ces crimes et ces violations qui ont incité divers groupes de femmes à se réunir, pour former le puissant Mizo Hmeichhia Insuihkawm Pawl (MHIP), qui a promis de travailler et de lutter pour les droits collectifs des femmes mizo.

Enthousiasmées par l'appel du MNF en faveur de la Zalenna ou liberté pour le Mizoram, des femmes, jeunes et moins jeunes, ont adhéré en grand nombre au mouvement pour la liberté, en s' enrollant dans les Volontaires nationaux du Mizo (MNV). Elles ont surtout été formées aux soins infirmiers de base plutôt qu'au combat, mais elles ont constitué l'épine dorsale du mouvement, en fournissant de la nourriture et en servant de messagères, transportant des informations stratégiques. Comme un grand nombre de femmes célibataires se sont portées volontaires dans la FMN, elles ont tenues en grande suspicion par le personnel militaire indien et ont subi beaucoup de harcèlement. Dans le cadre de mes recherches, une volontaire a raconté qu'avant de devenir membre à part entière de la FMN, elle avait été convoquée à plusieurs reprises par les forces de sécurité indiennes et humiliée en public, les mains et les pieds attachés. Ces humiliations répétées l'ont poussée à rejoindre la lutte armée.

Mouvement d'Assam : romantisme juvénile de la résistance, désillusion pour les femmes

Le décès d'un parlementaire de l'État d'Assam, en 1978, a nécessité une élection partielle. Lors de la préparation des listes électorales, une augmentation spectaculaire du nombre d'électeurs inscrits a été remarquée. Les rapports des médias et une déclaration du commissaire aux élections, lui-même faisant part de son inquiétude concernant le nombre massif de colons et d'électeurs illégaux, ont déclenché une forte

réaction de la part des organisations estudiantines et des sections de la société civile. C'est ainsi qu'a débuté un mouvement étudiant de masse, appelé Assam Agitation ou Assam Andolan, qui exigeait une révision des listes électorales, afin d'en expulser les électeurs illégaux et de les priver de droit de vote. Des milliers de personnes se sont jointes à la mobilisation de masse de la société civile, les femmes de tous les milieux étant particulièrement actives et visibles. La question de l'exploitation économique de l'Assam et de son utilisation comme arrière-pays s'est ajoutée aux doléances initiales ; le mouvement a bloqué les expéditions de pétrole brut et d'autres ressources naturelles de l'État vers le continent. L'État indien a traité l'agitation avec sévérité et le mouvement lui-même, bien que conçu principalement comme une protestation non violente, a eu des répercussions extrêmement violentes³.

Simultanément, une section de la jeunesse assamaise a décidé de lancer une résistance armée contre ce qu'elle percevait comme un terrorisme d'État et une exploitation économique. En 1979, elle a formé le Front uni de libération de l'Assam (ULFA)⁴ une organisation politique révolutionnaire autoproclamée, engagée dans une lutte de libération pour l'établissement d'un Assam souverain et socialiste. Cherchant à établir une identité assamaise unie, indépendamment de l'ethnie, de la caste, de la classe, de la tribu ou de la religion, l'ULFA a exercé un attrait considérable sur les communautés multiethniques du Haut-Assam, par ailleurs marginalisées, et a réussi à obtenir de solides bases de soutien dans l'Assam rural et urbain. Une fois encore, les femmes ont joué un rôle important et central dans l'établissement de cette identité. Malgré le fort soutien initial dont il disposait, l'ULFA, contrairement aux mouvements de résistance naga et mizo, n'a jamais été considéré comme un mouvement entièrement assamais. Et au fil des ans, alors que l'ULFA s'éloignait de son objectif initial de contestation de l'hégémonie économique de l'État indien et s'associait de plus en plus à des actes extrêmes de brutalité, de violence et d'extorsion économique, le soutien dont il bénéficiait a diminué.

La violence de l'ULFA a été égalée par la violence et la brutalité de la série d'opérations anti-insurrectionnelles de l'État indien. Les membres des familles, en particulier les femmes et les sympathisants de l'ULFA, ont fait les frais de ces opérations. Afin de montrer clairement leur supériorité et d'avertir ceux qui soutiennent ou abritent les militants, les « opérations de ratissage et de recherche » menées par les forces de sécurité se sont souvent accompagnées de violences sexuelles, d'intimidations extrêmes et de pillages. Presque tous les cas signalés se situaient dans des zones rurales éloignées de l'État - la périphérie de la périphérie. Des entretiens avec des femmes ex-combattantes montrent que de nombre d'entre elles, qui n'étaient que marginalement

impliquées dans l'ULFA, sont devenues des membres et des combattantes engagées à la suite d'atrocités effectives ou en raison de la crainte d'atrocités (Goswami, 2015). L'ULFA a hésité à lancer un appel à la paix à différents moments, notamment lors de la formation d'un groupe consultatif populaire (PCG), en 2005. La regrettée Dr Mamoni Raisom Goswami, éminente écrivaine féministe, a joué un rôle central dans le dégel de la résistance de l'ULFA et l'a incité à entamer des négociations de paix. Le PCG a organisé trois cycles de dialogue avec le gouvernement de l'Union sur une période d'un an, mais le processus a échoué. Enfin, les négociations de paix ont pris une direction plus définitive, en 2009, après l'arrestation de hauts dirigeants de l'ULFA et ont été grandement facilitées par d'éminents citoyens de l'Assam⁵. Malgré l'opposition d'une section de l'ULFA aux pourparlers de paix, ceux-ci ont débuté, en mai 2010 - avec une femme dans l'équipe de l'ULFA et se poursuivent depuis lors.

En dehors de l'édifice patriarcal des accords de paix

L'« autre » périphérique et la violence sexuelle

Malgré l'attention internationale accrue portée à la violence sexuelle et le statut grandissant de l'Inde comme acteur mondial, responsable sur toute une série de questions, dans les « périphéries » du pays, la justice n'est toujours pas rendue pour les violences sexuelles perpétrées par les forces de sécurité de l'État. Les violences sexuelles perpétrées par des groupes armés non étatiques et des individus restent insaisissables. Plus important encore, les questions de violence sexuelle continuent de ne pas relever des structures patriarcales et du mandat des pourparlers et des négociations de paix (Goswami, 2017).

La violence sexuelle a des effets graves et corrosifs sur la société, car elle intimide et terrorise, non seulement la victime, mais aussi les familles et la communauté entière. Dans la plupart des cas, il s'agit d'un acte de domination ancré dans un réseau complexe d'idées préconçues socioculturelles, liées au genre et qui est motivé par des considérations politiques (Goswami, 2017). Dans les contextes de conflit, il s'agit essentiellement d'une affirmation de pouvoir et de supériorité par ceux qui ont le pouvoir contre une population ciblée qui n'en dispose pas, et, dans de nombreux cas, dans les trois contextes cités, d'un exemple de « mise en spectacle de la punition » (Foucault, 1995).

La violence sexuelle dans la région a été déployée pour établir la domination et la suprématie de l'État indien (Goswami et al., 2014). Elle a été utilisée pour torturer et humilier les gens, afin de les soumettre, ainsi que pour punir et humilier un groupe ennemi ou une communauté qui s'était opposée ou avait défié l'idée d'un État-nation indien, unifié et homogène. Après l'indépendance, les mouvements armés dans la région périphérique du Nord-Est de l'Inde ont constitué un affront à l'idée de l'État-nation et de nationalisme. En outre, la marginalisation sociale, culturelle et économique des périphéries, ainsi que la perception des périphéries comme l'autre, ont également contribué à la forte incidence de la violence perpétrée dans la région par les forces de sécurité de l'État.

Parmi les divers cas de violence sexuelle et de torture survenus pendant les luttes des Naga, l'incident du village de Oinam Hill, qui s'est produit pendant l'opération Bluebird des forces de sécurité indiennes, se distingue par son niveau de brutalité et reste fortement gravé dans la mémoire des Naga. Un jour fatidique de 1987, des cadres rebelles armés présumés ont attaqué, en plein jour, un avant-poste de l'armée indienne, tuant neuf soldats. L'opération anti-insurrectionnelle sans précédent, lancée par les forces de sécurité indiennes, s'est accompagnée de viols, de tortures, d'incendies criminels, de vandalisme de biens publics et privés, de détentions illégales, etc. Toute la population du village d'Oinam a été détenue dans une zone ouverte, pendant plusieurs jours. Les femmes ont été violées et molestées en public et deux femmes enceintes ont été forcées d'accoucher, sous les yeux des forces de sécurité indiennes. De même, pendant les vingt années de rébellion armée, les collines de Mizo, un territoire périphérique éloigné de l'État indien, ont été le théâtre d'horribles violences sexuelles et de mesures punitives perpétrées par les forces de sécurité indiennes. La violence sexuelle était une forme de torture extrême et, pour les femmes qui l'ont subie, la torture est restée un souvenir intime douloureux. Dans le cadre d'une recherche que j'ai menée dans les années 1990, pour le compte d'une organisation de défense des droits des femmes, le North East Network, des survivantes du Mizoram ont parlé de leur épreuve pour la première fois - une vingtaine d'années après l'incident. Pour elles, il n'y a pas eu de fin à la douleur et à l'horreur de ces deux décennies, car elles n'ont jamais reçu de soutien pour faire face à ces souvenirs. Pendant que elles parlaient, les hommes restaient à l'écart, extrêmement gênés par l'explosion et l'étalage public des émotions, dans une communauté par ailleurs plutôt stoïque, et peut-être aussi pour n'avoir pas été en mesure de « protéger » leurs femmes.

La violence sexuelle parvient à dévaloriser et à détruire les communautés visées, parce que les structures sociales et culturelles sont profondément liées aux idées construites

sur le genre et aux notions de pureté/impureté des femmes ou à l'idée que celles-ci sont la propriété des hommes. Pour les hommes des communautés tribales du nord-est de l'Inde, communautés profondément liées par les mœurs culturelles et sociales de la tradition et des pratiques coutumières, la violence sexuelle contre les femmes de leurs communautés est l'humiliation ultime et détruit leur masculinité construite et hautement valorisée.

Les forces armées indiennes ne sont cependant pas les seuls auteurs de violences sexuelles. S'il a été relativement facile de révéler les violences sexuelles commises par les forces de sécurité de l'État, il a été beaucoup plus difficile d'identifier celles perpétrées par les rebelles armés ou d'amener les gens à en parler. Bien que ces cas soient moins nombreux, les schémas suivis sont similaires. Le processus de paix laborieux et les périodes de paix chez les Naga, par exemple, ont créé des cercles concentriques de périphérie, et dans cette « autre périphérie », les femmes continuent d'être l'autre le plus vulnérable. Outre les cas individuels de violence sexuelle et de torture commis par des groupes non étatiques dans des incidents ressemblant à l'affaire Oinam, les activistes des droits des femmes de l'État de Manipur ont parlé de viols de femmes dans des villages reculés de la périphérie par des groupes militants, soit pour établir leur suprématie sur un groupe rival, soit pour donner une leçon à tout un village. En outre, dans les quelques cas documentés par le North East Network, deux catégories de femmes semblent avoir été ciblées : celles dont la communauté est socialement, ethniquement ou économiquement périphérique au groupe militant dominant et les femmes fortes et indépendantes qui ont osé remettre en question les excès ou les dividendes de la paix dont bénéficient quelques privilégiés, ou qui expriment leurs dissensions ou affirment simplement leur individualité.

Si toutes les femmes sont affectées dans les situations de conflit armé prolongé, les violations sont particulièrement brutales pour une femme perçue comme associée à un groupe militant, que ce soit en combattante active, ou en sympathisante, bien que la réponse générale soit différente. En Assam, les groupes de défense des droits humains et les organisations de la société civile ont protesté de manière notoire contre les violences sexuelles, mais la réaction est différente lorsqu'il s'agit d'une femme combattante. Dans les pourparlers de paix en cours entre les dirigeants de l'ULFA et le gouvernement indien, il existe une clause concernant les membres disparus de l'organisation, mais il n'y en a aucune pour les survivantes de violences sexuelles. Les entretiens menés avec des femmes membres de l'ULFA montrent clairement que, pour la femme combattante, le statut de victime est étroitement lié aux notions de capacité d'action et de justice et doit donc être compris et traité en tenant compte de

cette complexité. Une femme d'un certain âge se rend régulièrement dans un camp de l'ULFA désigné par l'État, où résident les membres de l'organisation pendant les négociations de paix. Sa fille enceinte de huit mois, qui était un cadre de l'ULFA, a été brutalement violée et tuée par les forces de sécurité, dans un acte qui a été justifié comme relevant de « l'exercice de leurs fonctions ». Cependant, le niveau de brutalité révèle également une justification plus profonde, plus insidieuse et misogyne - celle de donner une leçon à une femme qui a transgressé les normes sociales en choisissant d'être associée à un groupe militant. Pour la mère de la militante, un aspect important de la justice est qu'il y ait une reconnaissance symbolique du rôle de sa fille dans la lutte armée, et ses fréquentes visites au camp de l'ULFA servent à négocier cette reconnaissance (Goswami, 2017).

Le canevas militarisé : communautés brutalisées, violence sexuelle et culture de l'impunité

La violence sexuelle dans le Nord-Est de l'Inde a été facilitée, en particulier, par la mise en œuvre de la Loi sur les pouvoirs spéciaux des forces armées de 1958 (AFSPA). Utilisée pour la première fois, en 1960, pour freiner la lutte des Naga comme mesure temporaire, cette loi est restée en vigueur dans différentes parties de la région, pendant plus de six décennies. Lors de sa promulgation, le NNC était le seul mouvement de résistance de la région, mais depuis, les groupes armés se sont multipliés, réfutant l'idée que l'AFSPA était nécessaire pour freiner et contenir les mouvements armés. Il y a eu un fort plaidoyer pour son abrogation, le plus notable étant le jeûne de protestation sans précédent, de seize ans, récemment terminé par Irom Chanu Sharmila, qui a été détenue et nourrie de force, pendant ces seize années (du 5 novembre 2000 au 9 août 2016). Une analyse du recours à l'AFSPA indique clairement qu'il s'agit essentiellement d'un usage anarchique d'une force excessive et qu'elle a créé un régime juridique ayant abouti à l'impunité pour les forces armées, leur permettant d'utiliser n'importe quelle stratégie ou tactique, sans les contraintes des principes juridiques ou des garanties constitutionnelles.

Dans les zones dites perturbées où l'AFSPA est en vigueur, les structures et les processus tendent à être submergés par l'autorité et le pouvoir de l'armée, puisque la loi protège les forces de sécurité contre les arrestations et les poursuites pénales grâce à des dispositions d'immunité statutaire qui exigent que l'autorité exécutive concernée accorde une autorisation préalable aux poursuites. La loi confère des pouvoirs extraordinaires à tout officier militaire, y compris tout officiers, adjudant, sous-officier et toute autre personne de rang équivalent dans les forces militaires, d'utiliser la force

létale, si cela est jugé nécessaire ; d'arrêter sans mandat, en utilisant toute la force nécessaire, y compris le meurtre ; et, toujours sans mandat, de pénétrer et de fouiller tout lieu sur la base de simples soupçons.

Les organismes internationaux de défense des droits humains, notamment le comité de la CEDAW (Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes), ont demandé, à plusieurs reprises, l'abrogation ou la révision de l'AFSPA. Ces positions ont été renforcées au niveau national, en 2013, par le comité du Juge J. S. Verma, qui s'est inquiété du fait que « la violence sexuelle systématique ou isolée, dans le cadre des fonctions de sécurité intérieure, est légitimée par la Loi sur les pouvoirs spéciaux des forces armées ». Le comité a recommandé des mesures de grande envergure pour remédier à cette réalité et revoir le maintien de la loi. Soulignant que les femmes dans des zones de conflit ont droit à la sécurité et à la dignité dont bénéficient les citoyens de n'importe quelle autre partie du pays, la commission a recommandé de soumettre les violences sexuelles contre les femmes par des membres des forces armées ou du personnel en uniforme au droit pénal ordinaire, de veiller tout particulièrement à la sécurité des plaignantes et témoins dans les cas d'agressions sexuelles commises par les forces armées et d'instituer des commissaires spéciaux pour la sécurité des femmes dans toutes les zones de conflit du pays. Cependant, les responsables de l'armée ont soutenu la loi, affirmant que la suppression de l'exigence de sanctions dans les cas de violence contre les femmes, comme le recommandait le comité, aurait un effet « démotivant » sur le personnel militaire⁶. Au contraire, il est assez évident qu'un risque très élevé d'abus est inhérent à des pouvoirs formulés de manière très large et dans un langage très vague.

Dans le contexte actuel de paix négative où les niveaux de violence directe par les forces de l'État ont diminué, la culture de l'impunité et de la violence militarisée que cette loi a perpétuée dans la région est plus préoccupante. S'appuyant sur un travail de recherche minutieux mené au Nagaland, Kikon (2017) affirme que l'État indien est profondément impliqué dans l'escalade de la culture de la violence sexuelle et de l'impunité au Nagaland, car l'impunité que l'AFSPA offre aux forces de sécurité indiennes a légitimé une telle culture. Mais le gouvernement indien n'a pas encore accepté son rôle et sa responsabilité dans la destruction des biens, le traumatisme psychologique et la perte de vies dans le conflit indo-naga, ainsi que dans l'effondrement du tissu social de la société naga. Les recherches de Kikon me confortent dans l'idée que le long processus de paix p de la lutte des Naga n'a fait qu'accroître la violence contre les femmes.

Kikon souligne que la culture de l'impunité qui s'est infiltrée dans la société naga permet aux auteurs de violences sexuelles d'échapper à la justice, tandis que leurs victimes sont prises au piège entre les exhortations des groupes de défense des femmes à ne pas souffrir en silence et le stigmatisme social attaché à la violence sexuelle qui fait porter la responsabilité à la seule femme. En effet, pour une communauté qui est consciente que la violence sexuelle était utilisée comme une arme de domination, il est totalement incongru que des commentaires tels que « les hommes peuvent sentir les signaux sexuels que les filles émettent et elles attirent les hommes et se font violer » soient formulés par cette même communauté (ibid.:104).

Aujourd'hui, les femmes naga essentiellement sont positionnées entre différents sites de pouvoir et un contrôle patriarcal accru par la communauté, l'église et l'État. Des années de militarisation ont eu des effets durables sur la société naga et déchirent les communautés, accentuent les inégalités inhérentes aux normes et pratiques traditionnelles et créent de nouveaux « sauveurs » et de nouveaux déséquilibres de pouvoir. Les familles se sont désintégrées, lorsque la majorité des hommes ont rejoint la lutte armée dans la clandestinité, laissant aux femmes le soin d'assurer la subsistance et la cohésion de la famille. La religion et l'église ont apporté réconfort et soutien à nombre d'elles, mais sont aussi devenues progressivement un autre siège incontestable du pouvoir et du contrôle patriarcal. C'est également vrai pour les femmes de Mizoram. Outre celles qui ont perdu leurs hommes dans la résistance, de nombreuses femmes de la FMN se sont également tournées vers l'église pour faire face à leurs déceptions et à leurs traumatismes. Certaines justifient même le manque d'espace pour la participation politique des femmes en disant que le travail pour Dieu est bien supérieur au travail politique. Ainsi, bien que ces deux communautés comptent aujourd'hui un nombre considérable de ménages dirigés par des femmes, qui doivent affronter et gérer seules une série de défis socio-économiques, cela n'a pas nécessairement changé les positions ou les perspectives des femmes elles-mêmes. Au contraire, les valeurs et les contrôles patriarcaux, ainsi que les notions de chasteté morale, ont fortement augmenté. Il n'est donc pas surprenant que, dans les cas de survivantes de violences sexuelles et de grossesses précoces dans la société naga, « c'est le code moral et culturel centré sur l'hymen » (Kikon, 2017 : 105) qui est perpétué et renforcé de manière agressive.

Continuum de la violence : le public et la dépolitisation du privé

La naturalisation du pouvoir patriarcal, les revendications territoriales sur le corps féminin et la montée de la violence dans la sphère privée se rejoignent dans le récit de Kikon d'une survivante de violence sexuelle âgée de quinze ans qui a été abusée sexuellement à plusieurs reprises par son père, un cadre d'une organisation armée naga vivant dans le camp de cessez-le-feu (2017). Les longs processus de paix des Naga et de l'Assam ont abouti à ce que des milliers d'hommes désarmés et apparemment privés de pouvoir se languissent dans les camps désignés en attendant un avenir incertain, mais affirment leur pouvoir et leur contrôle dans la sphère privée. La documentation du North East Network (Hazarika et Sharma, 2014) montre également la grande vulnérabilité des femmes à la violence domestique perpétrée par des militants qui se sont rendus en Assam et qui ne languissent pas dans des camps mais sont devenus extrêmement puissants grâce programmes de reddition et aux accords qu'ils ont signés avec l'État indien. Si la violence domestique en général reste largement sous-estimée, lorsqu'elle implique un partenaire intime qui est également un macho, ex-militant armé, la possibilité de la dénoncer est nulle.

Le discours féministe soutient depuis longtemps que l'établissement d'une distinction entre la sphère publique et la sphère privée dépolitise la sphère domestique. Ainsi, à moins d'une reconceptualisation de la justice sur la base de l'expérience vécue des femmes, la violence quotidienne qu'elles subissent restera marginale et invisible. Comme le souligne Kikon : « Chaque femme naga a été humiliée et insultée par les hommes en raison de sa féminité, mais ces hommes ne sont pas des étrangers. Ce sont leurs oncles, cousins et cousines « respectés » et, dans certains cas, leurs pères ou frères qui ne manquent jamais de leur rappeler les rôles inférieurs prédestinés qui leur ont déjà été attribués» (Kikon, 2002 : 174-182). Elle affirme en outre que, dans le contexte actuel des Naga, les deux institutions qui s'en sortent le mieux en matière de violence sexuelle et qui renforcent l'impunité offerte par l'AFSPA sont la famille et les groupes armés.

L'histoire de la jeune survivante soutient, avec justesse, la position féministe qui affirme que la violence n'est abordée, de manière globale, que lorsque les problèmes structurels qui la sous-tendent et la rendent possible sont traités. Différentes dimensions sont apparues lorsque l'incident a été signalé à la police par la tante de la jeune fille, car la tante et le père appartenaient à des groupes armés rivaux. L'affaire a donc circulé entre différentes juridictions - tribunaux d'insurgés, réunions familiales

coutumières et postes de police publics. La jeune fille n'a pas obtenu réparation, car la dynamique complexe des institutions patriarcales dans la sphère publique a complètement dépolitisé la sphère privée. En raison de l'enchevêtrement des rivalités politiques et familiales, les agences étatiques étaient peu disposées à traiter une affaire « interne » qui impliquait également des groupes armés rivaux. Kikon souligne, avec justesse, que cette affaire est d'une importance capitale, parce que l'acte de violence sexuelle transgressait les limites de la famille et du politique et de la compétence juridique des groupes armés rivaux et des agences étatiques. Et pourtant, en fin de compte, aucune des institutions n'a tenté de tenir le responsable comptable de la violation privée et d'obtenir justice pour la jeune fille (Kikon, 2017).

Cependant, les violations ne sont pas seulement une affaire interne. Alors que les pourparlers de paix qui se poursuivent depuis deux décennies n'ont toujours pas mené à un règlement définitif, la société naga est, aujourd'hui, dans un long processus de paix, empêtrée dans ce qui semble être un état permanent d'impermanence. Par ailleurs, dans les contextes de Naga et d'Assam, les bénéfices du progrès économique ont créé des cercles concentriques de périphérie, alors que la classe moyenne privilégiée commence à profiter des dividendes de la paix. Un contexte aussi fragile exige de l'agilité et une grande vigilance à l'égard des manœuvres, possibilités et affiliations politiques, aussi imparfaites ou temporaires soient-elles. Et la justice entre les sexes est la première chose à être sacrifiée, soit au nom de la morale, soit par opportunisme politique et économique. Le fait que les femmes ne soient pas perçues comme des individus, mais plutôt comme les biens précieux d'une famille ou les porteuses de l'identité culturelle d'une communauté rend la chose facile. La même logique sous-tend les actions souvent entreprises par les acteurs non étatiques. Si les organismes publics hésitent à agir, les groupes armés de la région sont connus pour rendre leur propre justice. Dans les cas de violence sexuelle en particulier, les autorités concurrentes, qui impliquent à la fois des acteurs étatiques et non étatiques, présentent souvent leurs propres versions de la justice. Dans de nombreux cas, les auteurs de violences sexuelles - civils ou combattants - ont été condamnés à la peine capitale lorsqu'ils ont été jugés et reconnus coupables par les tribunaux des groupes armés. Ce ne sont pas toutes les femmes ne s'opposent pas à ces actions, mais une partie non négligeable d'entre elles le font et soulignent que ces tentatives des groupes armés ne font que sauver la face, sans rendre justice à la victime. Dans un cas très médiatisé de violence sexuelle perpétrée par des cadres du NSCN-IM, il y a eu une confrontation entre l'organisation de femmes Totimi Hoho et le groupe armé; les femmes demandaient que les auteurs soient remis à la police de l'État pour être poursuivis, tandis que le groupe armé maintenait que sa propre police s'occuperait des agresseurs. Les femmes attirent également l'attention sur les nombreux préjugés

de classe et d'ethnie dans les réponses ou dans les procès menés par les acteurs non étatiques armés ou non armés. L'agresseur qui appartient à la même tribu ou à la même communauté bénéficie de beaucoup d'indulgence⁷, mais lorsqu'il s'agit d'une personne en dehors du cercle ethnique acceptable, la réaction peut être extrêmement violente, comme l'a montré le lynchage de Dimapur en 2015⁸. Il est donc fort probable que le déchainement qui a conduit à la mort de l'accusé n'était pas due à la volonté de rendre justice à la survivante du viol, mais plutôt à l'indignation devant la témérité d'un étranger qui revendique le corps d'une femme, propriété de la communauté. Après des années de militarisation, ce qui est apparu aujourd'hui, c'est l'attitude selon laquelle le non-Naga est un ennemi à part entière, tandis que le mythe selon lequel les hommes naga défendent automatiquement la justice et l'honneur et ne se livrent pas à des violences sexuelles est un déni collectif de la violence sexiste dans la société naga.

Traditions sacro-saintes : les lois coutumières et la question des femmes

À l'échelle mondiale, il existe désormais un important corpus de recherches et d'analyses visant à comprendre la violence à l'égard des femmes dans divers contextes, notamment les zones de conflit, les foyers privés et la famille. Cependant, ce qui n'est pas suffisamment analysé, ce sont les inégalités structurelles des ménages ou des communautés, les structures politiques et économiques qui sous-tendent les inégalités entre les sexes et augmentent la vulnérabilité des femmes à la violence. Au-delà de l'emprise globale de l'église chrétienne patriarcale, les Naga et les Mizo sont également régis, de manière inhérente, par leurs lois et pratiques coutumières, dont beaucoup sont le lieu de profondes inégalités structurelles, car elles entretiennent des relations de pouvoir inégales entre les sexes. L'engagement de respecter et de protéger ces pratiques coutumières a constitué une prémisses importante des négociations de paix avec les Naga et les Mizo. Aujourd'hui, l'article 371(A) de la constitution indienne autorise le Mizoram et le Nagaland à élaborer leurs propres lois qui s'alignent sur le droit coutumier⁹. Les hommes peuvent choisir de se libérer de certaines normes positives et certains codes de conduite définis dans le droit coutumier, mais les femmes doivent respecter, sans discussion, tout ce qui est « traditionnel ». Entre autres choses, le droit coutumier de ces deux communautés très patriarcales refuse aux femmes les droits à la terre et à l'héritage, ainsi qu'un rôle dans la prise de décision. Ces lois et pratiques coutumières incarnent ce que Galtung appelle la violence culturelle, car elles sont invoquées pour justifier ou légitimer la violence structurelle et priver les femmes de leur statut de personne.

Traditionnellement, les femmes naga et mizo ont été contraintes par les normes sexuées de la culture et des coutumes, selon une division sexuelle du travail et une identité extrêmement bien définies. Les femmes mizo ont participé en grand nombre au mouvement de résistance mizo, mais dans le discours du mouvement MNF et du nationalisme mizo, cette résistance a été perçue, principalement, comme organisée et dirigée par des hommes, tandis que la contribution des femmes est restée marginalisée et invisible. La représentation des femmes, comme simples victimes de violences sexuelles, est souvent mise en avant, mais, à ce jour, la contribution et la participation des femmes ont été systématiquement exclues du discours plus large du mouvement MNF. La question des femmes - victimes ou agents - ne figurait pas du tout à l'ordre du jour des négociations de paix avec l'État indien ; au contraire, la protection totale de toutes les lois et pratiques coutumières, y compris celles qui sont discriminatoires envers les femmes, était une clause non négociable. Ainsi, alors que l'accord de paix signé par les Mizo avec le gouvernement indien protégeait leurs pratiques coutumières dans la phase post-conflit, les femmes, sous l'égide du MHIP, ont dû mener une longue et dure bataille pour obtenir des droits de succession et le droit de participer à la vie politique, ce qui, dans une certaine mesure, était une victoire. Auparavant, les femmes mizo ne pouvaient manifester aucune forme de dissension, même en cas de violence domestique extrême. Selon le droit coutumier mizo, un homme pouvait divorcer de sa femme en prononçant simplement les mots Ka Mei Che (je te divorce). Une femme divorcée devait immédiatement laisser son domicile conjugal et tous ses biens, même s'il s'agissait d'acquisitions communes de la femme et du mari. Elle n'avait également aucun droit sur ses enfants et, parfois même, aucun droit de visite. Les hommes divorçaient, souvent, face à toute contestation ou remise en question de la part des femmes. Toutefois, grâce aux efforts concertés du MHIP, cette situation a été modifiée par l'ordonnance sur le divorce du Mizoram (MDO) en 2008, qui a ensuite été adoptée comme loi sur le mariage, le divorce et l'héritage du Mizo, en 2014.

De même, malgré leur grande contribution et leurs sacrifices pour la cause naga, les femmes naga se voient refuser, par les lois coutumières, les droits à l'héritage et la participation aux décisions politiques. Des études sociologiques indiquent, toutefois, qu'il n'existe pas de corpus homogène de lois coutumières, au sein de la communauté naga ; ces lois sont plutôt de nature plurielle et diffèrent d'une tribu à l'autre et d'un village à l'autre. Très souvent, cependant, les organes tribaux naga dirigés par des hommes interprètent les lois coutumières de manière uniforme, dans le but de priver les femmes de leurs droits.

Comme le souligne Galtung, la transformation doit pouvoir répondre aux défis, besoins et réalités de la vie sur le terrain. Pour les femmes naga, sous l'égide de la NMA, le défi a été de faire évoluer leurs lois coutumières extrêmement discriminatoires à l'égard des femmes en matière de droits de succession et de droits fonciers, ainsi que de gagner leur longue bataille pour l'inclusion dans la prise de décision politique¹⁰. Comme l'analyse féministe l'a montré à maintes reprises, la violence physique que les femmes subissent pendant les guerres et les conflits est étroitement liée à leur statut et à leurs droits en temps de paix, y compris leurs droits socio-économiques au sein de leurs propres communautés. La violence est donc un continuum rendu possible par les arrangements sociaux hiérarchiques dans la sphère publique et privée. Une approche féministe de l'économie politique cherche donc à reconceptualiser la justice sur la base des expériences vécues par les femmes (True, 2014). Alors que les négociations de paix prolongées avec les Naga atteignent leur phase finale et que la communauté cherche à tracer une nouvelle feuille de route pour l'avenir, la lutte des femmes pour la participation politique et économique et pour le partage du pouvoir et des ressources acquiert une importance cruciale. L'absence de pouvoir politique et économique prive une femme naga de son identité personnelle et la rend particulièrement vulnérable à la violence et sans voix contre toute violation. En novembre 2016, un chapitre passionnant de l'histoire politique et féministe naga semblait s'être ouvert. L'Assemblée du Nagaland avait initialement adopté la loi sur les municipalités du Nagaland (premier amendement), en 2006, prévoyant que 33% des sièges soient réservés aux femmes dans les organes locaux urbains. Toutefois, alors que la NMA exhortait le gouvernement à organiser des élections avec des quotas, celui-ci - sous la pression des hommes des tribus - a eu recours aux dispositions constitutionnelles spéciales de l'article 371(A) et a adopté une résolution stipulant qu'il serait contraire au droit coutumier de réserver des sièges aux femmes. La Haute Cour a confirmé la position du gouvernement de l'État et la NMA a fait appel devant la Cour suprême, où une décision finale est en attente.

Pour la première fois, il semble qu'il y ait unanimité entre les hommes naga de toutes les tribus différentes et parfois adversaires sur une question : l'opposition aux sièges réservés aux femmes, en invoquant les lois et normes coutumières. Dès que les dates des élections civiques ont été notifiées, divers organismes tribaux ont appelé au boycott des élections, si des places réservées aux femmes étaient autorisées. Il s'en est suivi une brutalité extrême, des incendies criminels, des violences et des intimidations. De nombreuses femmes ont été contraintes de retirer leur candidature. Sous la pression de leur famille et de leur communauté, elles se sont également polarisées. La position des chefs rebelles vénérés a aussi été ambivalente : s'ils ont de la sympathie pour les femmes, qui ont

toujours été leur plus grand soutien, ils n'ont fait aucune déclaration publique définitive. Pour les quelques femmes naga qui ont rompu les rangs avec leur propre communauté et restent sur leurs positions, il s'agit d'une lutte qui va au-delà de la représentation électorale et qui concerne le partage du pouvoir et la justice entre les sexes.

Quête éternelle des femmes : justice et dignité.

Dispositions sociales structurelles et justice imaginée par les femmes pour les violences sexuelles

Les contextes de conflit dans le nord-est de l'Inde - en particulier chez les Naga et les Mizo - illustrent à quel point les complexités de la justice, des inégalités et des transitions sont particulièrement difficiles à résoudre, lorsqu'il s'agit du genre. La situation récente des Naga soulève des points importants sur ce qui est au cœur des luttes des femmes dans des contextes et des transitions politiquement contestés. Comment les femmes imaginent-elles la justice ? Comment négocient-elles et manœuvrent-elles leurs identités multiples et souvent conflictuelles ? Et comment équilibrent-elles la justice et les engagements sociaux et politiques dans les communautés impliquées dans des luttes armées et des résistances prolongées ? Il est clair que la justice pour la violence sexuelle, imaginée par les femmes Naga, impliquerait une reconnaissance de la personnalité des femmes et une justice fondée sur des notions d'égalité et ne serait pas perçue à travers le prisme patriarcal de la protection des biens et des corps. Il est de plus en plus reconnu que, pour garantir la justice, en particulier dans les transitions post-conflit, les personnes affectées doivent avoir accès aux procédures politiques et avoir voix au chapitre dans les décisions qui affectent leur vie.

Aguilar souligne qu'une étape essentielle dans l'identification des différentes dimensions de l'expérience des femmes, pendant et après le conflit, est de comprendre « les déficits et les lacunes de genre dans les structures juridiques, économiques et politiques qui existaient avant le conflit : la dynamique du pouvoir et du contrôle des ressources économiques ; la dimension de genre du système économique au sein des communautés et des familles ; et les facteurs culturels qui déterminent le statut social et économique dans des contextes spécifiques » (2011 : 128-129). Dans le contexte mizo, par exemple, le programme de regroupement des villages a été doublement déresponsabilisant pour les femmes, car, entre autres inconvénients, il a privé les femmes de leur pouvoir et de leur contrôle sur la production économique ainsi que

de leur connaissance des contextes locaux. Au niveau de la communauté, la remise en question des lois coutumières par les femmes naga et mizo est une étape essentielle pour corriger les déficits et les écarts entre les sexes dans les structures économiques et politiques séculaires.

Les spécialistes de divers domaines connexes qui se chevauchent considèrent la violence structurelle comme un problème crucial. S'appuyant sur les analyses de Galtung (1969) et de Farmer et al. (2006) et les appliquant aux transitions, Evans (2016), par exemple, affirme que l'injustice sociale et la violence structurelle sont en fait synonymes et dénotent une condition dans laquelle la violence se produit - non pas parce qu'elle est précipitée par les actions directes d'individus spécifiques contre d'autres individus spécifiques, mais plutôt en raison d'arrangements sociaux structurels ancrés dans l'organisation politique et économique du monde social. Cet arrangement, comme le soutiennent Farmer et al. (2006), est à la fois structuré et contraignant, limitant l'action de ses victimes et violent parce qu'il cause des blessures de nature profonde. Pour une paix durable dans cette région de conflits prolongés, il est nécessaire de démanteler les hiérarchies de pouvoir entre les structures étatiques fédérales et périphériques qui déterminent la production et la reproduction et régissent la distribution et l'utilisation des ressources, de l'autorité et des avantages. Pour les femmes, le démantèlement des hiérarchies de pouvoir doit aller au-delà de l'évidence. Le discours féministe préconise, depuis longtemps, une approche intersectionnelle qui explore l'enchevêtrement du genre avec d'autres identités pour produire, à la fois, des opportunités et de l'oppression ou des formes multiples de discrimination. Pour les femmes naga et mizo, les arrangements sociaux de leurs communautés respectives sont ancrés dans des lois et des pratiques coutumières structurées qui restreignent leur action en tant que membres à part entière de leurs communautés. Ainsi, si la justice pour les violences sexuelles est importante, en période de transition politique, la reconnaissance et la correction de la discrimination systémique et enracinée sont des étapes essentielles dans la mise en œuvre des garanties de non-discrimination, d'égalité des sexes et de paix juste. Dans le contexte actuel de post-conflit et de paix prolongée, il est vital de veiller à ce que la dynamique du pouvoir et du contrôle des ressources économiques soit fortement axée sur le genre. Ceci pourrait constituer le pivot de l'activisme des femmes dans la lutte contre la violence structurelle.

Économie politique de la justice de genre : la nécessité d'une approche transformative

Une approche, qui ressort plus étroitement liée aux réalités, aux besoins et aux attentes sur le terrain en période post-conflit, est celle de la justice transformatrice qui implique un « déplacement de l'accent du juridique vers le social et le politique, et de l'État et des institutions vers les communautés et les préoccupations quotidiennes » (Gready et Robins, 2014 : 340). En expliquant ce que la justice transformative implique et en l'opposant à la justice transitionnelle, Gready et Robins suggèrent qu'une approche transformative est peut-être plus pertinente pour répondre aux besoins et aux réalités des contextes de processus de paix. Elle est certainement plus pertinente pour les femmes, car « la justice transformative n'est pas le résultat d'une imposition descendante de cadres juridiques ou de modèles institutionnels externes, mais d'une compréhension et d'une analyse plus ascendantes des vies et des besoins des populations » (ibid. : 340). La transformation ne se limite donc pas simplement aux règlements politiques, mais elle comprend une série d'approches qui intègrent des dimensions sociales, politiques et économiques.

La justice transformative, en particulier dans un contexte post-conflit, revêt donc une importance particulière pour les femmes et les autres communautés marginalisées, car, par essence, elle implique un processus de transformation des hiérarchies oppressives et des structures sociales discriminatoires et la possibilité d'une paix positive. Comme l'indique Chinkin (2009), malgré les énormes défis à relever, une période d'après-conflit ou une société sortant d'un conflit peut également représenter une opportunité stratégique, pour apporter des transformations dans tous les domaines de la vie des femmes. Dans ces périodes d'après-guerre, pendant un très bref moment, une petite fenêtre d'opportunité s'ouvre pour permettre de développer et d'institutionnaliser une série de mesures, y compris des mesures législatives et politiques, afin de protéger et de faire progresser les droits humains des femmes, ainsi que de s'engager sérieusement dans les questions de réparation, de sécurité humaine, de responsabilité, de paix et de justice, et d'action sociale et politique.

Ces trois contextes illustrent la manière dont les inégalités entre les sexes entravent profondément l'accès des femmes à toute une série de droits, qui sont bafoués pendant le conflit et souvent négligés dans la phase post-conflit. Les femmes sont doublement victimisées par des inégalités bien ancrées et par l'impact du conflit. Non seulement les systèmes de guerres et de conflits armés exacerbent les inégalités structurelles et les vulnérabilités existantes, mais ils ont également des répercussions considérables

sur les droits humains des femmes. Il ne suffit donc pas d'aborder l'impact sur les femmes exclusivement sous l'angle de la violence sexuelle directe, car cela ne tient pas compte des dimensions sexuées du conflit. Ce qui est important, c'est de souligner, à plusieurs reprises, le fait que les inégalités entre les sexes constituent un continuum dans la vie des femmes. Comme l'affirme Schmid (2012), pendant les conflits, les femmes subissent non seulement des discriminations et des violations existantes, mais aussi des violations des droits humains multiples et interdépendantes. Elle montre, par exemple, qu'une femme qui perd son mari ou ses enfants ne subit pas seulement les violations directes des droits civils et politiques (par exemple, le meurtre ou la disparition de ses proches), mais elle endure aussi souvent de terribles conséquences économiques, sociales et culturelles, en devenant la seule personne à s'occuper du foyer. Les femmes sont également touchées de manière disproportionnée par les dénis et les discriminations concernant des questions, telles que l'accès à la propriété foncière, l'éducation ou les soins de santé (ibid.). Lors des entretiens entre l'auteure et les femmes de l'ULFA, celles-ci ont parlé de la « violence » en temps de paix - de leur incapacité à sortir des privations socio-économiques et des inégalités entre les sexes bien ancrées auxquelles elles étaient confrontées en tant que femmes civiles. Et la lutte actuelle des femmes naga pour la représentation dans la prise de décision, à cette étape politique importante de l'histoire des Naga, est une imagination collective de l'avenir et un appel à la correction des dénis et des discriminations.

Comme l'affirme Aguilar (2011), on ne peut arriver à une « réelle transformation sociale » qu'avec le respect des droits économiques, sociaux et culturels, car ceux-ci sont essentiels pour permettre aux femmes de briser le cercle de l'exclusion qui fait d'elles la cible de violences directes. L'attachement du gouvernement colombien et des rebelles FARC à améliorer l'accès des femmes à la terre et à garantir que les auteurs de violences sexuelles, notamment de viols, ne pourront pas bénéficier d'une amnistie, constitue donc une étape extrêmement importante.

Comme la plupart des processus de paix bien connus et bien documentés, ceux du nord-est de l'Inde se caractérisent par des transactions descendantes, dirigées par des hommes et essentiellement axées sur le pouvoir. Cela n'est nulle part plus évident que dans le contexte récent des Naga. L'idée maîtresse de l'initiative « Femmes, paix et sécurité » est la nécessité de changer cette approche. Les femmes ont critiqué, non seulement les guerres et les conflits, mais aussi les transactions, essentiellement dirigées et dominées par les hommes, menées pendant les transitions politiques, lorsque les droits des femmes sont négociés par opportunisme politique ou que les inégalités et les préjugés sexistes omniprésents dans la société limitent leur participation significative à tous les niveaux et à toutes les étapes des négociations

de paix et des transitions post-conflit. La réalité de ces trois contextes du nord-est de l'Inde souligne également la nécessité de sortir de ce mode de transaction patriarcal et de viser quelque chose de véritablement transformateur. Cela implique nécessairement de se concentrer sur les besoins et les priorités locaux, en veillant à faire entendre la voix des personnes marginalisées, à renforcer la participation et l'appropriation, à privilégier le processus et les résultats, et à croiser et remettre en question les dynamiques de pouvoir inégales. Et, à ce titre, la lutte des femmes naga pour que des sièges leur soient réservés et que leur droit à la prise de décision politique soit garanti est d'une importance capitale à cette étape de l'histoire des Naga.

Les arguments de Gready et Robins s'inscrivent dans la lignée du discours féministe selon lequel la distinction entre le privé et le public dépolitise le domestique. Cela a conduit à la marginalisation et à l'invisibilité des violences quotidiennes perpétrées contre les femmes - notamment la violence au sein des familles et des communautés enracinée dans des causes structurelles. Les processus judiciaires, bien qu'essentiels, réduisent les femmes à leurs blessures, en se concentrant sur les violations et les auteurs, au lieu de discuter des relations de pouvoir entre les sexes qui conduisent aux violations. Le déni d'une série de droits pour les femmes, en vertu des lois coutumières naga et mizo, est une manifestation des relations de pouvoir entre les sexes. La formulation des droits en termes explicitement transformatifs implique de reconnaître et de chercher à remettre en cause les inégalités liées au pouvoir et à la hiérarchie (Gready et Robins, 2014) ; on ne saurait trop insister sur l'importance de ce point. Il faut également accepter que les droits humains sont définis par la lutte et sont issus d'expériences de privation et d'oppression.

À quoi ressemblerait une approche de justice transformatrice pour les femmes situées à différents stades du continuum du conflit dans une région qui devient rapidement un lieu de possibilités économiques infinies pour l'ordre politique actuel ? Il serait nécessaire, pour ce faire, de changer tout ce qui réinstalle les hiérarchies de pouvoir sociales et économiques existantes et d'inclure les communautés affectées - en particulier les femmes comme agents dans l'élaboration du nouveau programme de changement par le biais des politiques et des pratiques. Par-dessus tout, il faudrait revoir et redéfinir un type de résistance des femmes qui dépasse les limites étroites de l'ethnicité, de la classe, de la religion et des affiliations politiques. Enfin, pour la région elle-même, une approche de justice transformatrice axée sur la lutte contre les injustices socio-économiques et les racines structurelles des injustices actuelles serait un moyen plus efficace et plus nuancé d'éliminer la périphérie stéréotypée et « l'altérisation » discriminatoire des peuples et des individus.

Notes

- 1- Voir Cecilia López Montaña et María-Claudia Holstine (cet ouvrage) pour une analyse d'initiés assez différente.
- 2- En août 2014, le décret 1480 a été adopté, établissant le 25 mai comme Journée nationale pour la dignité des femmes victimes de violences sexuelles causées par le conflit armé interne, comme mesure de réparation collective.
- 3- En juillet 1997, l'Église baptiste a organisé la rencontre de paix d'Atlanta lors de laquelle les dirigeants du NSCN ont accepté les initiatives visant à entamer un processus de dialogue inconditionnel.
- 4- Voir le massacre de Nellie en février 1983.
- 5- Selon le gouvernement indien, l'ULFA est classée comme une organisation terroriste interdite en vertu de la loi sur les activités illégales (prévention) de 1990. Parallèlement, le gouvernement a lancé des offensives militaires contre elle, nommées Opération Bajrang (novembre 1990), Opération Rhino (septembre 1991), Opération All Clear (décembre 2003) et Opération Rhino 2 (octobre 2001), menées par l'armée indienne. Les opérations anti-insurrectionnelles se poursuivent encore aujourd'hui sous la structure de commandement unifiée.
- 6- Il était dirigé par l'éminent intellectuel Dr Hiren Gohain, qui a formé une convention au niveau de l'État, « Sanmilita Jatiya Abhivartan ». La Convention a appelé New Delhi et l'ULFA à s'asseoir à la table des négociations sans conditions préalables ni délais.
- 7- Le lieutenant général Harwant Singh, ancien chef d'état-major adjoint de l'armée, a écrit : « Aucun militaire ne voudrait être impliqué dans de fausses affaires civiles et passer les prochaines années à faire le tour des tribunaux civils où toutes les fausses preuves des témoins locaux hostiles seront rassemblées contre eux ».
- 8- Par exemple, en août 2007, quatre étudiants ont enlevé et violé une femme du village de Showuba, près de Dimapur. Les quatre personnes ont été arrêtées après le dépôt d'une plainte dans un poste de police local. Le tribunal du conseil du village de Showuba a jugé les jeunes et les a laissés partir après leur avoir imposé une amende de quinze roupies chacun (Banerjee, 2014 : 150).
- 9- En mars 2015, une foule immense a franchi les portes principales de la prison centrale de Dimapur et traîné hors de la prison un homme non naga accusé d'avoir violé une fille naga, l'a battu, fait défiler nu, lynché et pendu son corps à la tour de l'horloge de la ville, tandis que les policiers restaient des spectateurs impuissants.
- 10- L'article 371(A) de la constitution stipule : « Nonobstant toute disposition de la présente Constitution, aucune loi du Parlement concernant les pratiques religieuses ou sociales des Naga, le droit coutumier et la procédure des Naga, l'administration de la justice civile et pénale impliquant des décisions selon le droit coutumier des Naga, la propriété et le transfert de la terre et de ses ressources, ne s'appliquera à l'État du Nagaland, sauf si l'Assemblée législative du Nagaland en décide autrement par une résolution ».
- 11- Le Nagaland est le seul État du pays qui n'a jamais eu de femme membre de l'assemblée législative. Alors que chaque village et chaque tribu a sa propre aile féminine, il n'y a pas de femmes au conseil de village. Et l'organe décisionnel suprême des tribus naga, le Naga Hoho, ne compte pas non plus de représentantes

Bibliographie

- Aguilar, G. O. 2011. 'Asserting Women's Economic and Social Rights in Transitions' in Aguilar, G. O. and Gómez, F. I. (éds), *Rethinking Transitions: Equality and Social Justice in Societies Emerging from Conflict*. Cambridge: Intersentia.
- Amnesty International. 1990. India, *'Operation Bluebird': A Case Study of Torture and Extrajudicial Executions in Manipur*. New York: Amnesty International.
- Banerjee, P. 2012. 'Women, Conflict, and Governance in Nagaland' in Samaddar, R. (éd.), *Government of Peace: Social Governance, Security and the Problematic of Space*. London and New York: Routledge.
- Banerjee, P. 2014. 'New Conundrums for Women in Northeast India, Nagaland and Tripura' and 'Women, Violence and North East India', *Economic and Political Weekly* 49 (43-44).
- Baruah, S. 2007. 'Postfrontier Blues: Towards a New Policy Framework for Northeast India'. Policy Studies 33. Washington DC: East—West Center.
- Baruah, S. 2014. 'Routine Emergencies: India's Armed Forces Special Powers Act' in Sundar, A. S. (ed.), *Civil War and Sovereignty in South Asia: Regional and Political Economy Perspectives*. New Delhi: Sage.

- Bell, C. and O'Rourke, C. 2007. 'Does Feminism Need a Theory of Transitional Justice? An Introductory Essay', *International Journal of Transitional Justice* 1 (1): 23–44.
- Bhattacharjee, K. 2015. *Blood on My Hands: Confessions of Staged Encounters*. Noida, India: HarperCollins.
- Chakravarti, U. 2017. 'Introduction' dans *Fault Lines of History: The India Papers*. New Delhi: Zubaan.
- Chinkin, C. 2009. 'The Protection of Economic, Social and Cultural Rights Post—conflict'. Document préparé à la demande du Haut-Commissariat aux droits de l'homme, www.ohchr.org/english/issues/women/docs/Paper_Protection_ESCR.pdf (consulté le 3 mai 2019).
- Coomaraswamy, R. 2015. *Preventing Conflict, Transforming Justice, Securing the Peace: A Global Study on the Implementation of United Nations Security Council Resolution 1325*. New York: UN Femmes.
- Das, P. 2013. 'The History of Armed Forces Special Powers Act' in Chadha, V. (ed.), *Armed Forces Special Powers Act: The Debate*. New Delhi: Lancer's Books.
- Dey, S. K. 2013. 'Human Rights Issue and Insurgency due to Bamboo Flowering: A Case Study of Lushai Hills District of Assam', *Excellence: International Journal of Education and Research*, novembre.
- Economic and Political Weekly. 2017. 'Naga Women Fight Back', *Economic and Political Weekly* 52 (3).
- Evans, M. 2016. 'Structural Violence, Socioeconomic Rights, and Transformative Justice', *Journal of Human Rights* 15: 1–20.
- Farmer, P. E., Nizeye, B., Stulac, S. and Keshavjee, S. 2006. 'Structural Violence and Clinical Medicine', *PLoS Medicine* 3 (10): 1686–91.
- Foucault, M. 1995. *Discipline and Punishment: The Birth of the Prison*. (Discipline et punition: Naissance de la prison) Traduit by A. Sheridan. New York: Penguin Random House.
- Galtung, J. 1969. 'Violence, Peace, and Peace Research', *Journal of Peace Research* 6 (3): 167–91.
- Goswami, R. et al. 2005. 'Women in Armed Conflict Situations. Guwahati: North East Network.
- Goswami, R. et al. 2014. 'Recommandation générale 30: Les femmes dans la prévention des conflits et les situations de conflit et d'après-conflit' en Inde: 4^e et 5^e rapport alternatif des ONG sur la CEDAW. New Delhi: National Alliance of Women.
- Goswami, R. 2015. *Of Revolution, Liberation and Agency: Aspirations and Realities in the Lives of Women Combatants and Key Women Members of the United Liberation Front of Assam (ULFA)*. New Delhi: Heinrich Boll.
- Goswami, R. 2017. 'The Price of "Revolution": Who Determines? Who Pays?' in Chakravarti, U. (ed.), *Fault Lines of History: The India Papers*. New Delhi: Zubaan.
- Gready, P. and Robins, S. 2014. 'From Transitional to Transformative Justice: A New Agenda for Practice', *International Journal of Transitional Justice* 8: 339–61, www.york.ac.uk/media/cahr/documents/IJTJ—2014—Gready—339—61.pdf (consulté le 3 mai 2019).

- Hazarika, A. and Sharma, S. 2014 *Armed Struggle, Identity and the State*. Guwahati: North East Network.
- Hluna, J. V. and Tochwawng, R. 2012 'Outbreak in the Mizo Hills: Reason and Responsibilities' in *The Mizo Uprising: Assam Assembly Debates on the Mizo Movement, 1966–1971*. Cambridge: Cambridge Scholars Publishing.
- Hmingthanzuali. 2016. 'Memories, Trauma and Resistance: Mizo Women's Narratives on Rambuai'. Article non publié.
- Hoenig, P. and Singh, N. 2014. *Landscapes of Fear: Understanding Impunity in India*. New Delhi: Zubaan.
- Iralu, K. D. 2000. *Nagaland and India: The Blood and the Tears*. Kohima: Eastern Publications.
- Iralu, K. D. 2005. 'The Fifty—four—year Indo— Naga Conflict' in Hussain, M. (ed.), *Coming Out of Violence: Essays on Ethnicity, Conflict Resolution and Peace Process in North East India*. New Delhi: Regency Publications
- Karmarkar, R. 2014. 'Manipur's Horror: When Operation Bluebird Stuck Terror', *Hindustan Times*, 5 novembre
- Kashyap, S. G. 2017. 'Opposed to 33% Reservation for Women, Naga Bodies Call for Boycott of Civic Polls', *Indian Express*, Guwahati, 5 janvier.
- Kikon, D. 2002. 'Political Mobilization of Women in Nagaland: A Sociological Background' dans Fernandez, W. and Barbora, S. (éd.), *Changing Women's Status in India: Focus on the Northeast*. Guwahati: NECRC.
- Kikon, D. 2017. 'Memories of Rape: The Banality of Violence and Impunity in Naga Society' dans Chakravarti, U. (éd.), *Fault Lines of History: The India Papers*. New Delhi: Zubaan.
- Kotwal, D. 2000. 'The Naga Insurgency: The Past and the Future', *Strategic Analysis* 24 (4): 751–72.
- Lasuh, W. and Nuh, V. K. (éds). 2002. *The Naga Chronicle*. New Delhi: Regency Publications.
- Lederach, J. P. 2003. *The Little Book of Conflict Transformation*. New York: Good Books.
- Longvah, S. 2014. 'Territorial Dimension in the Naga Peace Process', *International Research Journal of Social Sciences* 3 (5): 41–5.
- Luithui, L. and Haksar, N. 1994. *Nagaland File: A Question of Human Rights*. New Delhi: Lancer International.
- Manchanda, R. 2005. *Naga Women Making a Difference: Peacebuilding in Northeastern India*. Washington DC: Women Waging Peace Policy Commission.
- Menamparampil, T. 2008. 'The Role of Religious Leaders in Peace Initiatives' in Fernandez, W. (éd.), *Search for Peace with Justice: Issues around Conflicts in Northeast India*. Gauhati: Northeastern Social Research Centre.
- Misra, U. 2000. *The Periphery Strikes Back: Challenges to the Nation State in Assam and Nagaland*. Shimla: Indian Institute of Advanced Study.

- Misra, U. 2005. 'Towards a Resolution of the Naga Issue' in Hussain, M. (ed.), *Coming Out of Violence: Essays on Ethnicity, Conflict Resolution and Peace Process in North East India*. New Delhi: Regency Publications.
- Moloney, A. 2016a. 'Women's Voices Heard Clear and Loud in Colombia's Peace Deal', Thomson Reuters Foundation, 28 septembre.
- Moloney, A. 2016b. 'No Amnesty for War Rapists: Colombia Peace Talks Turn to Women's Rights', Thomson Reuters Foundation, 25 juillet.
- Nag, S. 2001. 'Tribals, Rats, Famine, State and the Nation', *Economic and Political Weekly* 36 (12): 1029–33.
- Nagaland News. 2012. 'SC Directs Nagaland Govt. to Respond on 33% Women Quota', *Nagaland News*, 20 novembre.
- Nagaland Post. 2012. 'Assembly Stands by Art.371(A); Rejects Women Reservation', *Nagaland Post*, 23 septembre.
- Nunthara, C. 1981. 'Grouping of Villages in Mizoram: Its Social and Economic Impact', *Economic and Political Weekly* 16 (30): 1237–40.
- Nunthara, C. 1989. 'Impact of Grouping Scheme on Traditional Organization' in *Impact of the Introduction of the Grouping of Village in Mizoram*. New Delhi: Omsons Publications.
- Parks, T., Colletta, N. and Oppenheim, B. 2013. *The Contested Corners of Asia: Subnational Conflict and International Development Assistance*. San Francisco: The Asia Foundation, <https://asiafoundation.org/resources/pdfs/ContestedCornersOfAsia.pdf> (consulté le 3 mai 2019).
- Roluahpuia. 2015. 'Memoirs of a Mizo Rebel', *Northeast Review*, 22 mai.
- SAHRDC. 2015. 'Armed Forces Special Powers Act: A Study in National Security Tyranny'. New Delhi: South Asian Human Rights Documentation Centre (SAHRDC), <http://themanipurpage.tripod.com/letters/humanrhts.html> (consulté le 15 mai 2015).
- Schmid, E. 2012. 'Women's Freedom from Want after Armed Conflicts: Does the Inclusion of Economic, Social and Cultural Rights in Transitional Justice Help Women?', *NJA Law Journal* (numéro spécial).
- Shimray, A. S. A. 2005. *Let Freedom Ring: Story of Naga Nationalism*. New Delhi: Promilla and Co.
- Srivastava, D. 2013. 'Rights—based Critique of AFSPA' in Chadha, V. (éd.), *Armed Forces Special Powers Act: The Debate*. New Delhi: Lancer's Books.
- True, J. 2014. 'The Political Economy of Violence against Women: A Feminist International Relations Perspective', *Australian Feminist Law Journal* 32 (1): 39–59, www.researchgate.net/publication/241764665_The_Political_Economy_of_Violence_Against_Women (consulté le 3 mai 2019).
- van Lierde, F. 2011. *We the Widows of the Gun*. The Hague: Cordaid.
- Woch, K. 2016. 'In Support of Implementation of 33% Women Reservation in Nagaland Municipal Elections 2016', *Morung Express*, 6 septembre.

5

RÉIMAGINER LA SUBVERSION : AGENTIVITÉ ET MILITANTISME DES FEMMES POUR LA PAIX DANS LE NORD DE L'OUGANDA¹

Yaliwe Clarke
et Constance O'Brien



Introduction

Ce chapitre propose une analyse de la micropolitique des initiatives de paix communautaires des femmes, dans le nord de l'Ouganda. Il examine les changements socio-économiques et politiques liés au genre qui se sont produits à la suite de la guerre, ainsi que les moyens par lesquels les femmes ont tenté de subvertir les normes patriarcales. Il s'interroge en outre sur la mesure dans laquelle les militantes pour la paix ont abordé la violence structurelle, dans un cadre libéral existant de consolidation de la paix.

Les données ont été recueillies lors d'entretiens approfondis avec dix-sept personnes (quinze femmes et deux hommes) qui ont fondé et/ou travaillé, dans des organisations communautaires pour la paix, dans le nord de l'Ouganda, entre 1998 et 2011. Il ressort de l'analyse que les changements dans les réseaux familiaux patrilinéaires qui ont résulté de la guerre ont ouvert la possibilité, pour les femmes activistes de la paix, de devenir d'importants maillons de soutien matériel. Les femmes ont été en mesure d'initier plusieurs groupes pacifistes, de mettre en place de petits systèmes d'épargne collective, de récolter les cultures des champs abandonnés, de se lancer dans le petit commerce et d'accéder au soutien des organisations humanitaires internationales, pour contribuer aux moyens de subsistance des plus vulnérables. Il est significatif que ces initiatives aient été entreprises, en dépit de la poursuite des violences sexuelles et sexistes. Dans le même temps, les déplacements internes ont déstabilisé le système clanique et entraîné des changements majeurs dans les liens patrilinéaires et une perte de contrôle social. En s'occupant des enfants orphelins, des petits-enfants et des autres membres de la famille élargie, les femmes ont vu leur rôle maternel s'élargir à une époque où les ressources économiques sociales disponibles étaient minimales.

L'étude offre un aperçu critique de la manière dont les efforts des femmes en matière de consolidation de la paix ont revendiqué des « espaces » auparavant détenus par les hommes, qui étaient les principaux pourvoyeurs de biens matériels et protecteurs de la famille. Il semblerait qu'il y ait eu des changements dans les accords politico-économiques, pendant la guerre, et que les efforts de consolidation de la paix des femmes activistes aient permis la contestation de diverses formes de patriarcat.

La section qui suit interroge les fondements conceptuels des efforts de paix libéraux qui ont servi de cadre au militantisme pacifiste des femmes en Ouganda.

Consolidation néolibérale de la paix et féminisme : un argument de cadrage

La quatrième Conférence mondiale sur les femmes à Beijing, en 1995, et la ratification du Statut de Rome de la Cour pénale internationale se sont traduites par l'apparition d'un plus grand nombre de profils publics de femmes et d'organisations féminines travaillant pour la paix. La Plate-forme d'Action de Beijing 1995 comprenait des sections sur « la violence à l'égard des femmes » et « les femmes dans les conflits armés ». Dans chaque section, il est fait explicitement mention des formes de violence sexuelle perpétrées pendant les conflits armés, telles que « le meurtre, le viol systématique, l'esclavage sexuel et la grossesse forcée ». Le Programme d'Action a été suivi par l'adoption de la Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies sur les femmes, la paix et la sécurité, en octobre 2000, et par une pression internationale largement rhétorique visant à inclure les « femmes » dans les processus de paix officiels. Ces instruments internationaux se concentrent sur la prévention de la violence à l'égard des femmes pendant la guerre, ainsi que sur les efforts des femmes visant à instaurer la paix.²

Dans son livre *From Where We Stand* (2007), Cynthia Cockburn affirme que « [l]es expériences sexuées des femmes pendant la guerre sont souvent négligées, mal représentées ou exploitées dans les médias, par les politiciens et par le mouvement anti-guerre ». D'autres études s'appuient sur « le travail des femmes pour la paix » et théorisent les significations sexuées de la paix (Barry, 2005 ; Cheldelin et Eliatamby, 2011 ; Moser et Clark, 2001 ; Pankhurst, 2003). Cette analyse a été précédée par des critiques féministes des interprétations néolibérales de la paix et des conflits armés au début des années 1990, tirées principalement d'une perspective de sciences politiques (Steans, 1998 ; Tickner, 1992 ; Whiteworth, 1994). Selon Zaum :

« la consolidation de la paix libérale a été utilisée pour décrire les interventions externes de consolidation de la paix qui ont en commun plusieurs caractéristiques : premièrement, elles sont menées par des États libéraux et occidentaux ; deuxièmement, elles sont motivées par des objectifs libéraux tels que la réponse à des violations à grande échelle des droits de l'homme, ou sont menées dans le cadre d'une responsabilité internationale de protection ; et troisièmement, ces interventions promeuvent les institutions politiques libérales-démocratiques, les droits de l'homme, une gouvernance efficace et bonne, et la libéralisation économique comme moyen d'apporter la paix et la prospérité aux pays déchirés par la guerre » (2012 : 121)

La paix libérale est issue d'une combinaison de la pensée réaliste et libérale dominante dans les relations internationales ainsi que des cadres politiques des organisations internationales de développement telles que les Nations Unies (ONU) et la Banque mondiale (Campbell et al., 2011 ; Heathershaw, 2013 ; Pugh et al., 2008 ; Richmond, 2006 ; 2012). Bien qu'elle vise de vastes objectifs de sécurité humaine, elle met fortement l'accent sur des interprétations positivistes de la sécurité, centrées sur des idées occidentales homogénéisées de la démocratie (Richmond, 2006). Les cultures locales et les besoins de bien-être, qui ne relèvent pas des prescriptions économiques néolibérales, retiennent très peu l'attention.

Ces dernières années, la paix libérale a été définie en termes d'approches propres aux communautés autochtones pour construire la paix, qui vont au-delà des processus judiciaires et des idées sur les droits telles que spécifiées dans le discours universel sur les droits de l'homme. Heathershaw la qualifie d'« hybridité libérale-locale » et soutient qu'elle reste encore compétitive plutôt que co-constructive. Il n'y a pas encore d'approche théorique alternative de la consolidation de la paix où « l'autorité politique est reconstituée à travers de multiples échelles géographiques » (2013 : 280).

Par ailleurs, les féministes (Hendricks, 2011 ; Hudson, 2012 ; Scully et al., 2010) soulignent que la paix néolibérale ne s'attaque pas à la violence structurelle patriarcale, qui est ancrée dans l'idée même de l'État. La race, la classe et le genre sont des modes d'exclusion et de domination qui font partie du développement du capitalisme, avec ses catégories de différence et d'inégalité. Pour les pays du Sud, l'histoire du colonialisme ne peut être séparée de la formation de l'État et des versions du développement exprimées dans les plans de développement nationaux, y compris ceux de la reconstruction post-conflit et de la consolidation de la paix. Confortini affirme que même « les restructurations récentes du capitalisme, souvent appelées 'mondialisation', ont signifié une intensification et une rationalisation supplémentaires des modes de domination, subordonnant les peuples et les terres à une échelle transnationale et réalignant les relations sociales pour mieux répondre aux besoins du capital » (2010 : 4).

Malgré les connaissances considérables sur l'importance de la déconstruction du patriarcat, les cadres de paix libéraux continuent de se focaliser sur les réalités masculines (Campbell et al., 2011 ; Heathershaw, 2013). Par exemple, l'enquête exhaustive de Doyle et Ikenberry concernant les études sur la guerre et la paix, menée en 1997, contient six entrées d'index liées au genre, mais ne consacre qu'environ un dixième au genre. Les termes « femmes » et « genre » apparaissent occasionnellement,

comme une note de passage. Ce peu d'attention accordée au point de vue des femmes se reflète dans les processus de paix de l'ONU : sur les vingt et un processus de paix majeurs qui se sont tenus depuis 1992, seulement 2,4% des signataires étaient des femmes³. En outre, aucune femme n'a été nommée cheffe ou médiatrice principale, dans les pourparlers de paix parrainés par l'ONU. Jusqu'à présent, une seule femme a rejoint l'équipe de médiation de l'Union africaine (UA) (Graça Machel était l'un des trois médiateurs de l'équipe de l'UA, lors de la crise kenyane de 2008). Le livre sur les femmes et la gouvernance de la sécurité en Afrique, *Women and Security Governance in Africa*, publié en 2011, sous la direction d'Olonisakin et Okech, indique que les efforts de consolidation de la paix en Afrique ont eu du mal à prendre en compte les réalités vécues par les femmes en matière d'(in)sécurité.

Il convient de noter que la simple inclusion des « femmes » dans le discours et dans la pratique de la consolidation de la paix ne signifie pas nécessairement un bouleversement du néolibéralisme. Pratt et Richter-Devroe soutiennent que :

« Le programme libéral de consolidation de la paix privilégié par l'ONU et les défenseurs de l'égalité des genres travaillant à l'ONU ou par son intermédiaire, représente une stratégie limitée pour les mouvements de femmes engagés dans un programme plus radical de transformation sociale et politique. La « résistance » des femmes au capitalisme mondial et aux formes de colonialisme (plutôt que la consolidation de la paix en soi), par exemple, n'est pas soutenue par l'agenda 1325, bien que les femmes puissent trouver leur implication dans de telles initiatives autonomisantes, peut-être même plus que leur participation à l'agenda de paix genré de la résolution 1325 ». (Pratt et Richter-Devroe 2011 : 498)

Un examen des documents de l'ONU, dix ans après l'adoption de la Résolution 1325, a révélé que les critiques du militarisme, des budgets et des priorités militaires ont été réduites et reformulées en appels positifs à la participation des femmes et à une perspective de genre de la paix et de la sécurité (Gibbins, 2011 : 532). Il s'agit d'une tendance inquiétante, étant donné « que le militarisme africain a généré plus d'insécurité que de sécurité, terrorisant souvent les populations locales plutôt que de les protéger, dominant la sphère politique, brouillant les frontières entre le civil et le militaire et sapant ainsi toutes les formes non militaires d'autorité et de responsabilité politiques et institutionnelles » (Mama et Okazawa-Rey, 2012).

Selon Mama et Okazawa-Rey, le discours et la pratique de la sécurité dominante s'intéressent très peu aux « manifestations contradictoires chez les femmes de

l'incidence de la relation complexe entre les processus capitalistes genrés et le militarisme, et la manière dont celles-ci négocient leur vie à travers ces deux éléments » (2012 : 97). Outre le militarisme, les vestiges du colonialisme et la politique de l'ethnicisme continuent de miner les chances de paix.

Une vue d'ensemble de l'histoire socio-économique et politique de l'Ouganda fournit quelques éclairages essentiels sur notre compréhension de la trajectoire d'« émancipation » des femmes, dans un tel contexte.

Les défis du contexte historique, politique et économique et l'« émancipation » des femmes ougandaises

Depuis son indépendance en 1962, l'Ouganda a connu une paix contestée (dans le centre et dans certaines régions du sud), parallèlement à un conflit armé dans le Nil occidental, dans les districts de Gulu et Kitgum au nord et dans certaines parties du district d'Apac (Sathyamurthy, 1986 ; Saul, 2004). Les populations locales ont subi une violence extrême de la part des groupes rebelles et des forces militaires et policières du gouvernement. Les origines de la guerre remontent au début des années 1900, lorsque l'administration coloniale britannique a signé un accord avec le royaume de Buganda - geste qui a donné, à un groupe ethnique, un pouvoir politique et économique sur d'autres communautés ethniques et royaumes (Karugire, 1980 ; Sathyamurthy, 1986).

Selon Branch (2011), les interprétations coloniales britanniques de l'identité ethnique ont opposé les ethnies dominantes du nord à celles du sud. La méthode coloniale britannique d'administration indirecte a favorisé l'apparition de stéréotypes négatifs sur certains groupes ethniques qui ont, à leur tour, alimenté des tensions politiques extrêmes. En fait, les colonialistes ont soutenu le développement des Acholi en tant qu'identité ethnique homogène et ont nommé des chefs dans le nord pour faire avancer les tentatives de centralisation de l'administration britannique. Comme le dit si bien Branch :

La dimension nationale d'une identité politique acholi s'est donc formée dans la relation dynamique entre la classe acholi éduquée et les stratégies administratives britanniques, dans le contexte des processus de formation de l'État dans le Protectorat de l'Ouganda ... Ainsi, dès le début, l'identité politique acholi avait deux dimensions : une dimension interne qui s'articule autour des revendications concurrentes d'une tradition et d'un

leadership authentiques au sein de la société acholi, opposant au départ les chefs nommés et les chefs traditionnels consacrés par la lignée (rwodi-moo), les anciens et autres ; et une dimension nationale, les Acholi se représentant eux-mêmes en tant qu'Acholi sur la scène politique nationale pour participer à la politique nationale tribalisée de l'Ouganda (2011 : 52-3).

Contrairement à ces chefferies marquées par la prédominance masculine et la polarisation ethnique, les initiatives missionnaires des femmes étaient multilingues, multiethniques et multireligieuses. Par exemple, le Conseil des femmes ougandaises, établi en 1946, a été créé par « des femmes africaines, européennes et asiatiques qui voulaient créer une organisation composée de femmes de toutes ethnies, races, origines religieuses et affiliations politiques pour traiter des questions d'intérêt mutuel » (Brown, 1988 : 20 ; voir aussi White, 1973 : 47, cité dans Tripp, 2004 : 143). Cela contrastait avec les partis politiques définis par les tribus, en grande partie créés par des réseaux sociopolitiques, qui tentaient de résister au système britannique d'administration indirecte. Il est donc probable que l'élite locale dans le nord était composée principalement d'hommes dans les chefferies et les partis politiques, avec quelques femmes qui occupaient des postes de direction dans les organisations religieuses et les petites organisations communautaires, au niveau des conseils et des municipalités.

Une femme devant un habitat traditionnel de Gulu, en Ouganda



Photo: Chapelle musa

Amone et Muura (2014) indiquent que d'importants investissements dans l'éducation et les infrastructures ont été réalisés dans la partie sud de l'Ouganda, plus « productive », et que ces investissements ont été faibles, voire inexistants, dans le nord, considéré comme une « source de main-d'œuvre ». Cela signifie que la demande de main-d'œuvre dans le sud a stimulé un flux de travailleurs migrants de Kitgum, Gulu et de certaines parties du Nil occidental vers la région centrale. N'ayant pratiquement aucune éducation et ne sachant pas lire l'anglais, ces migrants étaient souvent employés comme travailleurs occasionnels ou comme personnel subalterne dans le gouvernement, les entreprises privées, l'armée ou la police. Les travailleurs migrants étaient étroitement surveillés pour éviter que leurs origines ethniques ne se perdent. Avec l'adoption de l'ordonnance sur le vagabondage de 1925, les travailleurs migrants qui n'avaient pas d'emploi devaient retourner dans leur « tribu » (ibid.). Ainsi, le Nord n'était plus qu'un vivier de main-d'œuvre migrante et de recrutement militaire. Cette forme d'administration militarisée et ethnicisée dépendait d'une élite masculine en plein essor, composée d'administrateurs coloniaux, de missionnaires, de curés, ainsi que de chefs (nommés par les Britanniques). Il s'agissait principalement d'hommes qui se conformaient ou résistaient, à des degrés divers, à l'administration britannique. Les femmes faisaient également partie de cette élite, bien qu'occupant une place moins centrale.

Ainsi, les caractéristiques structurelles qui définissent la société et la politique acholi contemporaines sont historiquement ancrées dans ce développement régional inégal de l'Ouganda. Les stratégies d'expansion économique patriarcales asymétriques et les structures étatiques de l'administration indirecte, sous le colonialisme, ont entraîné de profondes disparités régionales. Au moment de l'indépendance, les Britanniques ont remis le pays à une société politiquement divisée dans laquelle le roi du Buganda, représentant les communautés du sud, a formé une faible alliance avec Milton Obote, qui était politiquement aligné sur les communautés du nord (Mutibwa, 2008 ; Saul, 2004). En 1966, Obote a rompu son alliance avec le royaume du Buganda et a assumé l'autorité politique de l'ensemble du pays. Au cours de sa première présidence, Obote s'est fortement appuyé sur l'armée d'État, au sein de laquelle un commandant, Idi Amin, exerçait une influence politique (Ngoga, 1998). Avec la prise de pouvoir militaire par Amin, en 1971, tous les ministres ont prêté serment dans l'armée en tant qu'élèves officiers, se soumettant ainsi à la discipline militaire (Decker, 2014 : 43). Mutibwa (2008) et Saul (2004) décrivent la présidence d'Idi Amin de 1971 à 1978, comme une période au cours de laquelle le militarisme a été davantage institutionnalisé par la fusion du gouvernement et de l'armée.

Avec cette militarisation croissante de l'État, s'est développée une nouvelle « classe » socio-économique de militaires et de leurs compagnes (Decker, 2014 : 43). En raison des pratiques de recrutement coloniales antérieures, la plupart des soldats étaient issus des communautés ethniques du nord, originaires du Nil occidental, et connus sous le nom de « Nubiens ». Ceux qui ne faisaient pas partie de cette classe étaient en proie à des difficultés en marge d'une économie politique militarisée. Dans l'étude de Decker (ibid. : 87), des femmes vivant à Kampala ont expliqué que les salaires de leurs maris étaient trop bas pour subvenir aux besoins de leurs familles. En outre, leurs hommes disparaissaient mystérieusement, car arrêtés par la police secrète ou entrés en clandestinité, les laissant se débrouiller seules avec leurs activités génératrices de revenus.

Avec la prise de pouvoir de l'État par le Mouvement de résistance nationale (National Resistance Movement), en 1986, le pouvoir politique est revenu dans le sud. Ce retournement de situation a intensifié la crise de leadership dans le nord qui avait commencé, dans les années 1970 et 1980, et qui s'est ensuite transformée en une profonde crise sociale (Branch, 2011 : 56-62). Pendant vingt ans (1986-2006), la région d'Acholi a souffert de la guerre : les groupes rebelles suivants, dont le plus connu est l'Armée de résistance du Seigneur (Lord's Resistance Army, LRA), ont pris les armes contre le gouvernement et attaqué la population civile. Dans le même temps, les troupes gouvernementales se sont rendues coupables de violations flagrantes des droits de l'homme. On estime que plus de 2 millions d'Acholi ont vécu dans des camps de personnes déplacées à l'intérieur du pays (PDI), pendant plusieurs années du conflit.

Lorsque l'Ouganda est devenu un protectorat britannique, en 1894, il existait plusieurs associations de femmes bénévoles créées par des missionnaires chrétiens et des épouses d'administrateurs et d'hommes d'affaires coloniaux (Tripp, 2004). Leur objectif premier était l'éducation formelle des filles. Cet investissement précoce dans l'éducation a permis la création de la première école, en 1898, et de la deuxième, en 1905. Les femmes ont pu ainsi accéder à divers espaces d'influence, en commençant par le leadership au sein des églises et, plus tard, dans la fonction publique (ibid.). Dans les années 1930, les femmes siégeaient auprès des hommes, dans les conseils d'église, et étaient élues aux conseils d'éducation diocésains, au synode de l'église et à divers autres organes (Allen, 1930, cité dans Tripp, 2000 : 34). En fait, la première association nationale de femmes a été la Protestant Mothers Union, fondée en 1906 à Budo par des épouses de missionnaires britanniques. En 1908, elle a été ouverte

aux femmes ougandaises qui étaient épouses d'étudiants du Kings College de Budo. En 1930, les femmes étaient représentées dans tous les comités de l'Église anglicane indigène. Une autre grande organisation est celle des Guides, fondée, en 1921, par Foster Smith de la Church Missionary Society. La Ligue des femmes ougandaises a été établie, en 1938. En 1939, l'Uganda Women's Emergency Organisation a été constituée, en réponse aux conséquences de la guerre. L'équivalent catholique de la Protestant Mothers Union l'a été beaucoup plus tard, en 1959. Après la Seconde Guerre mondiale, le nombre de femmes missionnaires et fonctionnaires a augmenté, notamment dans le domaine de l'éducation et de l'action communautaire. Elles ont notamment aidé le ministère du Développement communautaire à créer des clubs de développement communautaire, en 1946 (Tripp, 2004 : 127).

Malgré un engagement politique public clair, en faveur de l'égalité entre les sexes, après l'arrivée au pouvoir de Yoweri Museveni, en 1989⁴, avec une réforme juridique et des systèmes de quotas pour les femmes au parlement, le gouvernement n'avait pas abordé directement la manière dont la guerre avait déstabilisé la dépendance socio-économique des femmes vis-à-vis de l'agriculture de subsistance, en particulier dans les zones rurales. Le déplacement forcé et la menace d'enlèvement et de violence sexuelle, dont les femmes sont les principales victimes, ont eu des répercussions sur leur capacité à cultiver les terres. Cela a involontairement réduit leurs activités dans l'agriculture de subsistance, en particulier la production de cultures, qui constitue la base de l'économie dans le nord de l'Ouganda.

La plupart des travailleuses en Ouganda sont, soit de la main d'œuvre agricole familiale non rémunérée, qui représente 80% de l'ensemble des travailleurs non rémunérés, soit des indépendantes dans le secteur informel. Selon les services nationaux de conseil agricole (National Agricultural Advisory Services - NAADS), un programme gouvernemental de soutien à la production agricole, les hommes ont eu tendance à se concentrer sur la production de cultures de rente, comme le café, le coton, le tabac et, plus récemment, les céréales. Les femmes se sont focalisées sur les cultures vivrières, principalement pour la consommation, tout en fournissant une grande partie de la main-d'œuvre pour la production de cultures de rente (Ellis et al., 2005).

La nature sexuée de la production agricole se manifeste clairement dans la manière dont les utilisations socio-économiques des terres ont subi des changements importants pendant la guerre. Ces changements n'ont pas été suffisamment documentés dans les comptes-rendus généraux. Dans les centres urbains, les femmes ont eu du mal à trouver un emploi formel et ont donc eu de plus en plus recours au

commerce informel et à l'entrepreneuriat, comme moyen de survie. Dans le même temps, l'influence économique des hommes s'est également modifiée, en particulier dans les zones rurales du nord, où ils ont été déplacés, ont perdu leur bétail et/ou ont eu un accès réduit à la terre.

La micropolitique des efforts de consolidation de la paix des femmes ougandaises

Selon Tripp, « le mouvement des femmes en Ouganda a fait une entrée inattendue, rapide et visible sur la scène politique, peu après la prise de pouvoir par le Mouvement de résistance nationale de Yoweri Museveni en 1986 » (2000 : xiii). Elle décrit le mouvement des femmes comme une force politique relativement autonome dans le pays, qui a remis en question « les bases clientélistes (c'est-à-dire ethniques et religieuses) de la mobilisation qui ont gangrené le pays depuis l'indépendance ». Leur activisme autour des questions de droits juridiques, de paix, d'éducation et de santé reproductive, de systèmes de crédit, de femmes handicapées et de droits fonciers s'est établi et s'est développé de manière exponentielle, après 1986. Selon Mulumba, « la participation des femmes aux efforts de paix dans l'histoire la plus récente de l'Ouganda remonte à 1985, à la suite d'un coup d'État qui a porté Tito Okello au pouvoir. À cette époque, le Conseil national des femmes a organisé une manifestation de plus de 2000 femmes dans les rues de Kampala, en faveur de la paix et contre les mauvais traitements infligés aux femmes par les militaires » (2002 : 113-14).

Un processus officiel de négociations de paix⁵ mené par le gouvernement, pour résoudre le conflit dans le nord de l'Ouganda, a débuté en 2006, après vingt ans de rébellion armée. Les pourparlers de paix entre le gouvernement ougandais et la LRA se sont déroulés à Juba, au Sud-Soudan, avec le soutien du gouvernement du Sud-Soudan. Des femmes comme Betty Bigombe, ancienne ministre d'État chargée du programme de reconstruction du nord de l'Ouganda, ont pris des initiatives pour mettre fin aux hostilités, dès 1995. Cette dernière s'est rendue en brousse pour des pourparlers de paix, en tête-à-tête avec le chef de la LRA, Joseph Kony (Tamale, 1999 : 48-51). En décembre 2004, Betty Bigombe a servi de médiatrice entre le gouvernement et les rebelles de la LRA. En 2008, ces pourparlers ont échoué, lorsque les rebelles se sont retirés quelques jours après avoir signé l'accord de cessez-le-feu (Quinn, 2009).

En 2006, les organisations de femmes ont formé une coalition visant à garantir que les perspectives et les demandes des femmes seront prises en compte lors des pourparlers. Ce processus a été appelé la « Caravane de la paix de Juba ». Selon Nabukeera-Musoke:

« En novembre 2007, la Coalition a organisé la Caravane des femmes pour la paix dans les districts de Kampala, Luwero, Masindi, Kona Kamdini (point de ralliement des groupes de femmes pour la paix de Teso, Lira, Pader et Kasese), Gulu et Kitgum. Avec plus de 100 femmes activistes au début du voyage, la caravane visait à sensibiliser et à mobiliser les Ougandais pour soutenir le processus de paix et renforcer la solidarité avec les communautés déchirées par la guerre dans le nord de l'Ouganda ». (2012 : 12)

Divers auteurs reconnaissent que le travail des femmes pour la paix n'a pas été pris trop au sérieux, surtout si l'on considère leur exclusion ou leur situation marginale, lors des pourparlers de paix menés par le gouvernement (Atim, 2010 ; Apio- Julu, 2004 ; Ocheri, 2011 ; Okot, 2010). Selon Selle (2008 : 3), les négociations menées par le gouvernement étaient dirigées par le Dr Ruhakana Rugunda, à l'époque ministre des Affaires intérieures de l'Ouganda. Le principal médiateur était le vice-président du Soudan, Riek Machar. L'équipe de négociation gouvernementale de 2008 était composée uniquement d'hommes, avec une ou deux femmes membres du parlement qui faisaient office d'observatrices. Il n'y avait que deux représentantes de la LRA ; elles ont eu un rôle limité dans le processus de négociation (ibid.).

Selon les recherches d'Okot (2010 : 43-46) sur les femmes et la consolidation de la paix dans le district de Gulu, celles avaient tendance à participer à la consolidation de la paix traditionnelle, au niveau du clan. Elles préparaient les repas pour les rassemblements, fournissaient des bières traditionnelles, chantaient et dansaient (tout cela étant des rôles féminins prescrits). Certaines femmes âgées avaient la possibilité de prononcer des paroles de sagesse, pour régler les différends et/ou de bénir les « rapatriés » ou les anciens rebelles (Selle, 2008 ; Atim, 2010 ; Apio-Julu, 2004). D'autres groupes de femmes ont été formés en réponse aux besoins immédiats de subsistance causés par le conflit armé. La recherche doctorale d'Ocheri (2011) sur les enfants qui avaient été enlevés et étaient devenues mères a révélé les questions complexes de « réhabilitation » auxquelles sont confrontées les sociétés militarisées dans lesquelles les femmes et les hommes ont participé activement à la guerre. Selon Ocheri (ibid.), ces jeunes mères ont reconstruit leur propre cadre de vie et de moyens de subsistance, « après la guerre du bush ».

En réponse à l'augmentation du nombre de veuves et d'orphelins, l'Association nationale des organisations de femmes en Ouganda (National Association of Women's Organisations in Uganda - NAWOU) a créé un centre d'accueil pour enfants et a aidé à réinstaller d'ex-prisonnières de guerre. L'organisation des femmes ougandaises pour sauver des orphelins (Uganda's Women's Effort to Save the Orphans - UWESO) a également cherché à répondre aux besoins des enfants rendus orphelins par la guerre. L'UWESO a été fondée dans le district de Luwero ; elle est maintenant active dans environ trente-six districts de l'Ouganda.

Ainsi, il est clair que les femmes ont entrepris diverses stratégies de construction de la paix qui ont sensibilisé les communautés et fourni des services indispensables. Cependant, les militantes pour la paix, qui ont été interrogées dans le cadre de la recherche doctorale de Yaliwe Clarke, n'ont peut-être pas été suffisamment interrogées sur le patriarcat et l'édification libérale de la paix.

Ce qui a motivé fortement leur militantisme pour la paix a été l'impact dévastateur de la guerre sur les femmes et les enfants vulnérables (traumatisés, violés, mutilés et/ou orphelins), l'absence d'une aide humanitaire immédiate et substantielle, la possibilité pour ces femmes d'agir, étant donné l'incapacité des hommes à assumer leurs rôles et fonctions, et les nouvelles contestations autour de la question foncière. Toutes ces questions ont rendu possible une certaine réimagination et réinterprétation.

Réinterprétation créative de la paix par les femmes : vivre au-delà de la survies

Un sous-échantillon de la recherche doctorale de Yaliwe Clarke s'est concentré sur dix-sept membres fondatrices ou employées de six organisations communautaires de femmes pour la paix, dans le nord de l'Ouganda. Neuf de ces informateurs-clés étaient des femmes qui vivaient en ville et avaient fondé des groupes de paix, pendant et juste après la guerre. Toutes, à l'exception d'une seule, travaillaient comme enseignantes ou fonctionnaires, lors de la fondation de l'organisation et vivaient dans une maison ou possédaient des terres, à proximité ou à l'intérieur d'une ville vers laquelle les gens avaient fui et trouvé refuge. Presque toutes sont actives et ont occupé des postes assez élevés dans des organisations confessionnelles, telles que l'Union des mères, l'Église catholique ou l'Initiative de paix des chefs religieux acholi. L'âge moyen des informateurs-clés au moment de la collecte des données (décembre 2013 à février 2015) était de quarante ans. Toutes les femmes ont dit avoir été témoins ou victimes de diverses formes de violence, notamment l'enlèvement, le mariage forcé et le viol, ainsi que la négligence économique de la part de leurs maris et/ou des membres

de la famille élargie. En outre, neuf discussions de groupe ont été organisées, afin de corroborer les récits des informateurs clés ; des informateurs de sept grandes organisations de soutien ont été consultés.

Certaines organisations ne comportaient pas un grand nombre de membres (par exemple, WAN) ou n'avaient plus d'activités régulières dans la communauté (PVP et WOPI-U) ; il n'était donc pas facile d'accéder aux bénéficiaires. Les organisations qui étaient relativement fonctionnelles - c'est-à-dire qu'elles avaient des bureaux, employaient du personnel et avaient des contacts réguliers avec les communautés - étaient l'AMJ, KIWEPI, WOPI-U et KICWA⁶. Toutes ces organisations ont été délibérément fondées pour répondre aux besoins des communautés.

Les sections suivantes mettent en évidence certains des principaux résultats obtenus auprès des dix-sept informateurs clés. Ils sont présentés, selon quatre thèmes principaux :

- changements au niveau du patriarcat : enlèvements, déplacements et érosion des structures familiales ;

Une femme portant son enfant au dos, alors qu'elle vend des bananes à Gulu, en Ouganda



- la guerre comme opportunité pour l'agentivité es femmes et la subversion du patriarcat ;
- subversion des économies patriarcales : le microcrédit et la terre ; et
- agentivité des femmes dans la resocialisation des masculinités.

Changements au niveau du patriarcat : enlèvements, déplacements et érosion des structures familiales

La plupart des informateurs ont expliqué que les femmes ont fondé diverses organisations, parce que la guerre a déstabilisé la domination (hétéronormative) des hommes sur la stabilité sociale et matérielle⁷. Le recrutement forcé des hommes dans les forces combattantes, le viol et le mariage forcé des filles et des femmes, et le vol de bétail et d'autres biens sont autant de facteurs qui ont contribué à déstabiliser les identités masculines, au sein des sociétés acholi et langi (Dolan, 2009 ; 2002 ; Esuruku, 2011 ; Kizza et al., 2012). Les recherches de Harris (2012) sur les structures familiales et les systèmes fondés sur le genre/l'âge, ainsi que le changement social dans le nord de l'Ouganda, donnent à penser qu'avant la guerre, les hommes détenaient « un pouvoir explicite du fait de leur statut supérieur dans la hiérarchie des genres », tandis que les femmes âgées détenaient un pouvoir implicite, au sein des ménages et du patrilignage, en tant que mères, tantes et belles-sœurs. Le pouvoir des hommes était associé à leur rôle de père, d'oncle et d'ainé des clans patrilinéaires. La propriété et le contrôle de la terre étaient au cœur de ce pouvoir. On comptait sur les garçons et les jeunes hommes pour la continuité de la lignée, ainsi que pour le soutien social et économique pendant les vieux jours. Avec le déplacement, la violence et la perte des moyens de subsistance, ces rôles et positions masculins dominants ont été fortement déstabilisés (Dolan, 2009).

Cette histoire de la guerre a été racontée par les informateurs et les informatrices, sachant que relativement peu d'hommes faisaient partie de l'étude. Ils ont tous indiqué avoir été témoins du recrutement massif d'hommes par les forces combattantes. Ils ont également souligné que les hommes, plus que les femmes, étaient susceptibles d'être tués s'ils refusaient d'adhérer aux exigences des forces combattantes.

D'autres ont indiqué qu'un plus grand nombre d'hommes étaient restés dans les zones rurales, pour protéger leurs terres et leur bétail. Ainsi, un fondateur de WOPI-U a expliqué que de nombreux hommes étaient restés dans les zones rurales, pour tenter de remplir leur rôle de protecteur des terres et des biens, tandis que les femmes se rendaient dans les villes, avec leurs enfants, pour y chercher protection :

Organisation	Informateurs	Sexe	Age	Niveau de scolarité le plus élevé	État civil	Religion	Éthnie
KIWEPI	KIA (fondatrice)	F	57	En-dessous du tertiaire	Veuve	Musul	Acholi
	KIC (fondatrice)	F	Fin 50	Licence	Veuve	Catho	Acholi
	KIL (fondatrice)	F	44	Certificat en enseignement Diplôme de secrétariat Licence en gestion d'entreprise	Mariée	Chrét	Acholi
	KIX (staff)	F	30	Diplôme en éducation des adultes et des communautés	Mariée	Catho	Acholi
	KIB (staff)	F	Début 20	Diplôme en administration publique Entreprind un master en gestion d'entreprise	Célib	Catho	Acholi
	KID (staff)	M	29	Diplôme en administration et gestion publiques Maîtrise en administration et gestion publiques	Célib	Catho	Acholi
	KIH (stagiaire)	F	Mi-20	Inconnu	Mariée	Catho	Acholi
KICWA	KIY (fondatrice)	F	59	Diplôme/certificat inconnu en counselling	Veuve	Protest	Acholi
	KIU (volontaire)	F	25	Diplôme en administration et gestion publiques	Mariée	Catho	Acholi
	KIZ (staff)	M	38	Inconnu	-	Protest	Acholi
WOPI—U	KIJ (fondatrice)	F	53	Achève un master en éducation, planification et gestion	Divorcée	Anglic	Langi
	KIS (fondatrice)	F	55	Diplômée (première femme à être diplômée dans le sous-comté)	Mariée	Catho	Langi
	KIW (fondatrice)	F	43	Diplôme de comptabilité	Mariée	Musul	Langi
	KIE (staff)	F	30	Diplôme en études du développement Certificat en droit administratif	Mariée	Anglic et Catho	Langi
PVP	KIK (fondatrice)	F	63	Tertiaire (inconnu)	Veuve	Chrét	Acholi
WAN	KIN (staff et fondatrice)	F	30	Licence en études du développement	Mariée	Inconnue (probabl Chrét)	Acholi
Live Again	KIT (fondatrice)	F	51	Master en éducation, administration et planification	Inconnu	Chrét	Acholi

Tableau 5.1 Profils de dix-sept membres du personnel et fondateurs de six organisations de femmes pour la paix

D'autres ont indiqué qu'un plus grand nombre d'hommes étaient restés dans les zones rurales, pour protéger leurs terres et leur bétail. Ainsi, un fondateur de WOPI-U a expliqué que de nombreux hommes étaient restés dans les zones rurales, pour tenter de remplir leur rôle de protecteur des terres et des biens, tandis que les femmes se rendaient dans les villes, avec leurs enfants, pour y chercher protection :

« Si vous circulez sur la route alors que les gens sont déplacés et courent, vous voyez une femme courir portant un matelas sur la tête, une marmite, un enfant sur le dos, et tenant les mains des autres enfants. Par moments, vous regardez autour de vous et vous ne voyez pas d'homme avec elle. Elle voyage pour la protection des enfants et là où elle va maintenant, elle doit chercher des moyens de nourrir les enfants. La plupart des hommes restent d'abord dans les villages ... Et c'est l'une des raisons pour lesquelles ce sont les femmes qui assument cette responsabilité plutôt que les hommes ». (Informatrice clé J., fondatrice et membre du conseil d'administration de WOPI-U, Lira, décembre 2013).

La violence et les déplacements massifs ont provoqué des changements substantiels dans les sphères d'influence économique et politique des hommes et des femmes. Les recherches menées par Dolan (2009 ; 2002), Finnström (2006) et Harris (2012) indiquent qu'il était connu que l'Armée de résistance nationale de Museveni et la LRA, ainsi que l'armée (gouvernementale) ougandaise, se livraient au vol de bétail, au pillage de biens, au viol, à l'enlèvement et/ou à l'assassinat et la mutilation des personnes. Les pertes massives de bétail et les enlèvements, principalement de garçons et de jeunes hommes, ont contribué à la déstabilisation de l'autorité masculine (Annan et al., 2011 ; Dolan, 2002). L'autorité masculine a également été mise à mal, au milieu des années 1990, lorsque l'armée ougandaise a contraint quelque deux millions de personnes de la région rurale d'Acholiland à aller vivre dans des « villages protégés » (c'est-à-dire des camps de déplacés internes). Les responsables de l'armée gouvernementale en ont profité pour persécuter davantage les communautés acholi et les empêcher de soutenir la LRA (Finnström, 2006, cité dans Harris, 2012). Sans terre à cultiver, ni bétail à garder, la plupart des hommes se sont adonnés à une consommation excessive d'alcool et aux jeux d'argent (Dolan, 2002).

Des recherches sur les taux de suicide chez les hommes, dans les camps de personnes déplacées dans le nord de l'Ouganda (Kizza et al., 2012), ont révélé que la plupart des cas de suicide résultaient de la perte, par les hommes, de leur dignité et leur sentiment de valeur sociale. Les plus âgés avaient le sentiment d'avoir été rendus

inutiles, tandis que les plus jeunes tentaient de retrouver leur statut en abandonnant l'école, choisissant de se marier tôt et luttant pour subvenir aux besoins de leur famille. Ils étaient pris au piège d'un vide identitaire dans lequel ils n'étaient, ni hommes, ni enfants - un dilemme qu'ils essayaient de résoudre par un comportement social risqué » (ibid. : 10).



Figure 5.1 Flux de genres : déplacement des hommes et des femmes

La guerre comme opportunité pour l'agentivité des femmes et la subversion du patriarcat

Les résultats de cette étude doctorale indiquent que le pouvoir des femmes s'est légèrement accru, à la suite de la guerre, transformant ainsi les conditions sociales qui ont défini les normes de genre, principalement au sein des communautés acholi et langi. Le pouvoir des femmes âgées, autrefois implicite, en tant que mères, tantes, belles-sœurs ou guérisseuses, s'est élargi. Le pouvoir des femmes âgées, autrefois implicite, en tant que mères, tantes, belles-sœurs ou guérisseuses, s'est élargi. Le veuvage, le mariage forcé et l'augmentation du nombre d'enfants orphelins ont eu

pour conséquence une augmentation soudaine de leurs responsabilités matérielles et maternelles et, sans que l'on s'en rende compte, un élargissement de leur sphère d'influence au sein du clan. Cette extension du pouvoir matériel - par opposition au pouvoir discursif - s'est produite au sein et au-delà de la lignée de leurs pères ou maris. L'étude a spécifiquement révélé la manière dont la guerre a affecté la place des femmes, au sein des familles élargies, notamment en ce qui concerne leur enlèvement et les enfants nés en captivité :

- Les femmes et les filles enlevées et/ou séparées de leur famille pendant plusieurs années étaient contraintes d'épouser des membres de milices dont elles portaient les enfants issus de viols.

Les enfants nés en captivité étaient confrontés à différentes possibilités, à savoir :

- eux qui ont perdu le contact avec leur père biologique ou ont été rejetés par leur beau-père ont été recueillis par le clan paternel de leur mère ; et
- ceux qui ont été séparés de leur famille et/ou rejetés par le clan paternel de leur mère ont fini par être pris en charge par d'autres femmes.

Toutes les femmes qui ont fondé des organisations communautaires pour la paix ont mentionné un besoin urgent d'aider un grand nombre d'enfants démunis, au sein de leur famille ou de la communauté dans laquelle ils vivaient. L'une des fondatrices a « adopté » huit enfants :

« En ce moment, j'en ai huit. Ma fille est partie, elle a mûri et elle fait ses propres affaires. Mais les personnes à ma charge - j'ai quatre petits-enfants que j'ai pris à mes sœurs et que j'aide. J'ai aussi un fils de mon frère et d'autres personnes non apparentées que j'ai choisies et que j'ai intégrées. J'en ai actuellement huit ». (Informatrice clé J, fondatrice et membre du conseil d'administration de WOPI-U, Lira, décembre 2013).

En 2003, la participante susmentionnée soutenait trente-six personnes.

Oui, c'était en plus des membres normaux de la famille, j'avais trente-six membres et le terrain où je suis maintenant - je l'avais déjà acheté mais je ne l'avais pas encore mis en valeur, alors je les ai poussés, trois autres familles, à y rester. C'était donc une période difficile parce que premièrement, il fallait nourrir et entretenir ces personnes ; et deuxièmement, il fallait les rassurer en leur disant que la situation va se décanter avec le temps ... Les gens étaient inquiets. Ils ont laissé une partie de la famille derrière, la moitié

est ici ; c'était une période un peu difficile... ils ont perdu leurs biens ». (Informatrice clé J, fondatrice et membre du conseil d'administration de WOPI-U, Lira, décembre 2013).

Ainsi, face à cette situation, de nombreuses femmes ont pris la place des hommes, en assumant le rôle dominant de soutien matériel et protecteur de la famille qui leur était auparavant dévolu. En outre, le chaos quotidien des camps de déplacés surpeuplés a provoqué un mélange inévitable de clans et de sous-clans dans un espace confiné, ce qui a entraîné des changements dans les liens patrilinéaires ainsi qu'une perte générale de contrôle social. Les femmes ont, tant bien que mal, réussi à subvenir aux besoins des familles, en adoptant diverses initiatives, malgré la violence sexuelle et sexiste constante :

« Et donc vous avez toutes ces responsabilités : vous occuper des enfants, soigner les malades, aller chercher de l'eau, du bois de chauffage, faire tout cela alors que la guerre vous perturbe, fausse tous les plans pour que vous fassiez ce travail, parce que l'attente au bout du compte est que s'il faut mettre de la nourriture sur la table, c'est vous qui devez le faire ... Et pour les femmes, parce que la vie est devenue si difficile dans le camp, elles ont dû retourner chez elles pour voir si elles pouvaient obtenir les restes de manioc, de pommes de terre ou autres, et ce faisant, elles ont été violées, et ce faisant, elles ont été victimes des mines terrestres. Toutes ces femmes ont souffert en cherchant à assurer la survie de leur famille... à se procurer de la nourriture. Et donc pour nous, en tant que femmes, c'est quelque chose d'unique et je pense que c'est le cas pour toutes les femmes ». (Informatrice clé K, fondatrice du PVP, Gulu, décembre 2014).

Un groupe, particulièrement vulnérable, est celui des femmes qui ont été enlevées et sont revenues avec des enfants nés pendant leur captivité. Selon Annan et al. (2011 : 883) ; jusqu'à 26% des jeunes femmes âgées de quatorze à trente-cinq ans ont été enlevées pendant la guerre. Elles ont été principalement recrutées pour devenir « épouses » d'hommes de la LRA et mères d'enfants enlevés, dont certains n'étaient pas les leurs. Celles qui ont été mariées de force (jusqu'à 25%) ont vécu des relations sexuelles forcées, « caractérisées par le partage du domicile, les responsabilités domestiques, l'exclusivité et des rapports sexuels sous la menace » (ibid. : 884). Plus la période de captivité est longue, plus les risques de violences sexuelles et sexistes, répétées sous forme de viols et de mariages forcés, sont élevés. Parmi les six organisations participant à l'étude, le Women's Advocacy Network (WAN) a été fondé uniquement par des femmes qui avaient été enlevées. L'étude a révélé, qu'à la suite des enlèvements, les frontières des clans, des familles et des communautés sont devenues poreuses dans le contexte de la guerre. L'économie de guerre s'est appuyée sur les enlèvements pour reproduire, au sens propre comme figuré, des enfants soldats. Les liens patrilinéaires s'en sont trouvés dilués et rompus.

La capacité des femmes à fonder des groupes de paix, dans un tel contexte de stigmatisation, de violence et de flux sociaux, révèle leur résilience dans l'élaboration d'options individuelles et collectives pour elles-mêmes et pour les communautés qui les entourent. Cette capacité à mener leur vie à travers des situations précaires est, à la fois une forme de résilience et d'agentivité (Vigh, 2003 : 136, cité dans Utas, 2005). Dans une perspective féministe, l'agentivité implique également la subversion ou la contestation des configurations et des cadres sociaux patriarcaux :

« un sentiment de soi comme quelqu'un qui peut aller au-delà des significations données dans n'importe quel discours et forger quelque chose de nouveau, par une combinaison de discours précédemment sans rapport, par l'invention de mots et de concepts qui capturent un changement de conscience qui commence à se produire, ou en imaginant non pas ce qui est, mais ce qui pourrait être ». (Davies, 1991 : 51)

L'étude a révélé qu'une forme de réimagination de la paix s'est produite dans la manière dont les militantes ont traité le traumatisme du déplacement des hommes et de la perte de leurs biens pendant la guerre. Par exemple, les femmes ont commencé à organiser divers groupes de paix et à assurer le bien-être matériel et social d'autres personnes dans le besoin. Elles ont adopté de nouvelles positions sociales qui ont contesté le pouvoir des hommes et modifié certaines constructions patriarcales de la féminité - elles sont devenues des pourvoyeuses dominantes de ressources matérielles et ont revendiqué leur besoin de posséder des terres.

Subvertir les économies patriarcales : le microcrédit et la terre

Les programmes de microcrédit et les activités génératrices de revenus à petite échelle sont parmi les principaux moyens que les femmes ont pour soutenir les communautés. Au début de la formation des groupes de paix, les efforts de consolidation de la paix ont commencé par la collecte de nourriture, auprès des amis et de la famille. Ils se sont ensuite transformés en approches plus institutionnelles, telles que la création de petites entreprises de fabrication de jus, de couture, de commerce de produits alimentaires, d'élevage d'animaux, de fabrication de vin, de culture de champignons et d'apiculture, entre autres activités. Certaines de ces entreprises ont ensuite évolué vers des systèmes d'épargne ou de microfinance/microcrédit qui leur ont permis de travailler en groupe, d'épargner collectivement et de partager les risques financiers.

« Nous avons eu des cas de femmes qui voulaient être vendeuses sur les marchés ; nous avons commencé avec elles. Puis, celles qui ont réussi à faire fructifier le peu de revenus

qu'elles avaient, sont passées à des niveaux supérieurs et ont pu améliorer leurs revenus. Et plus tard, elles ont pu nous dire : « Maintenant, je suis installée ; mon mari est revenu et mes enfants vont à l'école. Si j'obtenais un intérêt de 5%, maintenant j'obtiens quelque chose comme 20%. Nous avons eu des femmes qui ont bien réussi et qui nous ont impressionnées ». (Informatrice clé K, membre fondatrice, PVP, Gulu, décembre 2014).

Elles ont décrit l'expansion de leur capacité à subvenir aux besoins des personnes de leur entourage comme une contribution à la paix. Plusieurs organisations de Kitgum qui n'étaient pas au cœur de l'étude - telles que KIWEPI, KICWA et d'autres - ont combiné les projets de génération de revenus avec des plans d'épargne souvent appelés « associations villageoises d'épargne et de crédit » (VSLA) qui étaient, pour la plupart, financées et coordonnées par CARE International. Les VSLA faisaient partie d'un programme plus vaste intitulé « Réponse globale durable pour les enfants vulnérables et leurs familles » (SCORE). En 2013, CARE avait contribué à faciliter la création de 27.222 groupes VSLA dans les zones rurales de l'Ouganda, représentant plus d'un demi-million de personnes. Le rapport indique que jusqu'à 52 milliards de shillings ougandais, soit environ 19 millions de dollars américains, avaient été économisés (Lowicki-Zucca et al., 2014). D'une part, le rôle des donateurs internationaux dans la facilitation de nombreux projets pour les plus vulnérables est très louable, mais de l'autre, il a également favorisé les économies patriarcales.

Néanmoins, cette étude doctorale a révélé que les avantages de la génération de revenus étaient liés à la réduction de la pauvreté ainsi qu'aux avantages à long terme du renforcement des capacités, de l'autonomisation et de la sensibilisation qui sont allés au-delà de la simple survie.

« [A]u moins, lorsqu'une personne est économiquement stable, elle est capable de faire beaucoup de choses... et cela nous donne une certaine tranquillité d'esprit. On ne s'inquiète pas de ce qu'on va manger demain, de ce qu'on va porter ou de ce qu'on va faire, on est tranquille [D]'autres personnes ont besoin d'avoir l'esprit tranquille pour pouvoir penser positivement, parce que si je ne suis pas sûr de ce que je vais faire dans la minute qui vient ou de ce qui va m'arriver dans la minute qui vient, pourquoi devrais-je aller de l'avant et planifier cela ? Cela interfère également avec ce que l'on est capable de faire ». (Informatrice-clé J, fondatrice et membre du conseil d'administration de WOPI-U, Lira, décembre 2013).

Les femmes ont expliqué que les avantages étaient manifestes dans les changements de leur positionnement social. Elles étaient mieux à même de prendre soin de leur famille et de gérer le traumatisme du déplacement ainsi que d'autres impacts psychosociaux.

Leur implication dans ces collectifs pour la paix a modifié leur statut de manière positive, tant sur le plan social qu'économique. Ainsi, leur participation à la création de revenus a été perçue comme une tentative pratique de remédier aux ravages de la guerre, de manière à répondre à leurs différents besoins.

« Et alors sans attendre, nous avons à l'époque également lancé des activités génératrices de revenus ; nous avons formé les femmes à la fabrication de pain, à la fabrication de vin à partir des ressources locales disponibles à la maison ; puis nous les avons formées [à] la couture et à certains aspects des compétences de vie qui peuvent les faire vivre et promouvoir leur essor rapide, ces choses qu'elles peuvent faire à la maison dans leur concession... [M]ais lorsque les gens sont rentrés chez eux après avoir quitté les camps, nous avons changé, notre vision a en fait changé ; nous nous sommes intéressées à l'aspect développement ; les femmes devraient être autonomisées, parce que nous travaillions directement avec les femmes touchées par la guerre.... [N]ous leur avons donné des chèvres et puis nous avons également poursuivi la formation à la couture, et puis il y a l'aspect des droits humains, la formation sur la violence basée sur le genre qui affecte les femmes... puis il y a aussi une composante santé en matière de procréation ». (Informatrice clé W, fondatrice de WOPI-U, Lira, décembre 2013).

Il semble, généralement, que les projets de génération de revenus et les plans d'épargne aient nourri des formes locales d'association. Il est difficile d'évaluer dans quelle mesure ils ont favorisé une vie associative qui a reconnu et transformé l'oppression par la conscience et la résistance collectives. Amina Mama (2014 : 37-8) est plutôt sceptique quant à la possibilité pour les femmes, vivant en situation de guerre ou d'après-guerre, de s'attaquer véritablement aux racines structurelles plus générales de l'oppression ; pourtant, cette étude accorde du crédit au fait que certains changements se sont produits. Les tentatives de programmes de microcrédit ont joué un rôle vital de survie, essentiel pour leurs moyens de subsistance. Cependant, les femmes se voyaient toujours refuser l'accès à la terre et la propriété foncière. Elles n'héritent généralement pas de la terre de leur père, car, une fois mariées, elles prennent le nom du clan de leur mari.

Dans la sous-région acholi, les acquisitions foncières sont particulièrement sensibles, car elles surviennent à la suite du déplacement de longue date de la majorité de la population, avec la confusion qu'il suscite quant aux limites des terres. Leur redistribution a été compliquée davantage par la spéculation sur la présence de pétrole (Sjögren, 2014). Les vastes terres fertiles et peut-être riches en pétrole d'Acholi ont attiré l'attention d'investisseurs potentiels, désireux et capables de

profiter d'une population appauvrie. En plus des nombreux litiges fonciers locaux, la région a récemment connu un nombre croissant d'achats, de baux et d'attributions controversés. Tous ces facteurs ont alimenté l'anxiété et les tensions.

Ainsi, la propriété foncière est restée un problème majeur pour les femmes, même dans le contexte d'après-guerre. Il est ressorti de l'étude que les femmes qui avaient été enlevées avaient de grandes difficultés à se réintégrer dans la communauté, puisqu'aucune terre ne leur était attribuée.

« [E]n tant que femme, si vous quittez le foyer... vous n'avez pas votre part de terrain chez vous, vous êtes supposée avoir une part chez votre mari, maintenant vous avez seulement ... accès à la terre, vous n'avez aucun droit de propriété sur cette terre, et dès que votre mari meurt, ce sont vos enfants qui peuvent reprendre cette terre mais pas vous, [ou] vous pouvez partir et alors les enfants ont cette terre. Maintenant, pendant que les enfants grandissent, quelqu'un, peut-être un oncle des enfants, un beau-frère, contrôle toujours cette terre ». (Informatrice-clé W, fondatrice de WOPI-U, Lira, décembre 2013).

De nombreuses mères d'enfants nés en captivité avaient perdu le contact avec le père de leur enfant et ne pouvaient pas trouver facilement le clan paternel de l'enfant ou y être acceptées. Les membres des milices avaient tendance à ne pas utiliser le nom de leur clan, afin de cacher leur véritable identité, ce qui rendait encore plus difficile, pour les mères, de retrouver le clan paternel de leurs enfants, après leur retour de la « brousse ». D'autres femmes ont refusé que leur mariage forcé avec des rebelles soit reconnu. Selon elles, les procédures traditionnelles de paiement de la dot et d'autres cérémonies d'introduction de membres non lignagers dans la famille n'avaient pas été respectés ; le mariage avec les rebelles ne pouvait donc pas être considéré comme socialement légitime. Par conséquent, il y avait beaucoup d'enfants « sans père » qui ne pouvaient revendiquer l'allégeance ancestrale de leur clan paternel. Ne connaissant pas la lignée de leur père biologique et n'ayant aucun contact avec elle, ces enfants n'avaient souvent aucune prétention légitime sur la terre de leur père.

« Le conflit foncier - nous nous en sommes rendu compte lors de notre visite - que la question foncière est ici un sujet très brûlant, dans la mesure où, traditionnellement, les femmes n'ont, ni accès, ni contrôle sur la terre ; une femme ne peut en avoir le contrôle que par l'intermédiaire de son mari, d'un frère ou de quelqu'un d'autre, mais elle ne l'a pas directement en tant que femme. Nous avons donc tenté de faire appel aux chefs de clan pour qu'ils compatissent avec les filles-mères et qu'ils essaient de leur attribuer des terres... Et nous avons essayé de leur demander d'attribuer une partie des terres aux filles-

mères pour qu'elles puissent exercer certaines de leurs activités agricoles chez elles. Parce que, traditionnellement, elles sont censées cultiver là où elles sont mariées... elles se sont affrontées pour la terre ». (Informatrice clé Z, fondatrice de KICWA, Kitgum, février 2015)

Ainsi, il semblerait que les normes patriarcales relatives à la terre étaient encore « non négociables ». Dans un tel contexte, les femmes ont néanmoins continué à questionner certains aspects du patriarcat, bien que de manière non critique. Par exemple, les résultats de cette étude doctorale montrent comment les femmes ont lancé des projets qui affirmaient et valorisaient les masculinités non abusives, tout en réinscrivant inconsciemment les masculinités dominantes.

L'agentivité des femmes dans la resocialisation des masculinités

Les hommes acholi, comme tous les autres, ont été socialisés dans le patriarcat dominant. Selon les femmes qui ont participé à cette étude, la consolidation de la paix au niveau micro implique que les femmes jouissent de l'égalité des chances pour prendre des décisions et ne pas être soumises à la domination masculine :

« Pour que l'on prenne conscience de la paix, deux choses [l'égalité des sexes et la paix] doivent aller de pair... Si elles ne vont pas de pair, je ne pense pas que les choses se passeront bien. C'est pour cela que, dans ce pays, les choses ne se passent pas bien, car, dans la culture, on dit qu'une femme est sous l'autorité d'un homme, qu'il doit donc toujours en être ainsi et que les décisions doivent toujours être prises par un homme. Et un homme a toujours raison ; quand il dit quelque chose, cela doit être accepté de façon tellement automatique que l'on n'apporte pas la paix parce qu'un homme peut dire quelque chose qui déprime une femme... Mais lorsque vous dites qu'on donne à la femme du temps pour s'exprimer et que sa décision est également prise en compte, nous disons « OK, je pense que la paix règne ». Une femme parle, le mari parle, ou les hommes parlent et les femmes parlent ... Mais ici, la culture continue de nous enchaîner. Elle nous enchaîne ». (Informatrice-clé Y, fondatrice de KICWA, Kitgum, février 2015).

Il y avait, par ailleurs, une conscience des oppressions patriarcales (structurelles) et culturelles que la guerre a, soit renforcées, soit (re)créées. Certaines femmes activistes ont affirmé que les racines de la violence dans la communauté sont liées aux coutumes acholi de la virilité, pendant et après la guerre. À cet égard, un groupe pacifiste de Lira, Women's Peace Initiative- Uganda (WOPI-U), a mis en œuvre un projet de sensibilisation communautaire sur la violence sexiste appelé SASA! qui signifie «

maintenant » en kiswahili. Le projet SASA! a en fait été conçu par deux organisations basées à Kampala : Raising Voices et le Centre de prévention de la violence domestique (Centre for Domestic Violence Prevention - CEDOVIP). Ces organisations ont formé plus d'hommes que de femmes à l'utilisation d'une méthodologie qui visait à créer « une masse critique engagée et capable de créer un changement de norme sociale » (Abramsky et al., 2014).

Un membre fondateur du groupe de femmes pour la paix a évoqué les avantages de l'inclusion des hommes dans le projet SASA! :

« Dans notre récent projet SASA!, la majorité de nos militants communautaires sont des hommes, et je tiens à dire que c'est merveilleux, parce que si vous voulez vous attaquer à la violence sexuelle et sexiste, abordez-la du point de vue des hommes, qui en sont les auteurs ... J'aimerais partager l'expérience de l'un d'entre eux qui a témoigné de la façon dont la formation de SASA! l'a transformé. Cet homme était un ivrogne très violent et, chaque fois qu'il rentrait chez lui, tout le monde, y compris sa femme, prenait la fuite ; mais tous les soirs, pendant les deux semaines de formation, nous leur avons donné cinquante shillings de frais et, lors de la réunion suivante, il a témoigné qu'il avait, pour la première fois, donné les cinquante mille à sa femme ; avant, il ne lui donnait jamais de l'argent et celle-ci lui avait demandé : « ça c'est pourquoi ? ». Et, pour nous assurer qu'il nous disait la vérité, les frères sont venus pour savoir comment leur frère avait été transformé : « Qui sont ces gens qui ont transformé notre frère ? ». Et donc fondamentalement - c'est juste pour préciser - tout comme les femmes, les hommes sont des personnes difficiles ; mais quand on les implique, ils sont très ingénieux et vraiment fiables. Et, comme ils sont plus extravertis, ils s'ouvrent à la communauté davantage que les femmes, c'est ce que je constate ».

(Informatrice clé S, fondatrice de WOPI-U, Lira, décembre 2013).

L'initiative SASA! met en évidence un changement réel dans le comportement masculin violent d'un membre de la communauté avec lequel le groupe pacifiste a travaillé. La question de savoir si un tel changement peut être ou sera durable dépend de divers facteurs. Le projet SASA! est relativement récent et tous les informateurs n'ont pas été directement impliqués dans le projet.

Selon Abramsky et al :

« L'objectif central de l'intervention est de promouvoir une analyse critique et une discussion sur le pouvoir et les inégalités de pouvoir - non seulement sur les façons dont les hommes et les femmes peuvent abuser du pouvoir et les conséquences de cet abus sur

leurs relations intimes et leurs communautés, mais aussi sur la façon dont les gens peuvent utiliser leur pouvoir de manière positive pour influencer et soutenir le changement au niveau individuel et communautaire » (2014 : 3).

Deux autres groupes - KIWEPI et WOPI-U - ont mis en place des projets visant à changer les masculinités dans la sphère domestique, à travers des projets réservés aux hommes qui valorisaient les hommes présentant des masculinités « pacifiques ». Au moment de l'étude, les programmes visaient à transformer certaines masculinités « irresponsables » que la guerre semblait avoir (re)créées ou renforcées. Par exemple, en 2009, KIWEPI a lancé un projet intitulé « Male-Engage », issu d'un projet de renforcement de capacités des femmes. Selon un membre masculin du personnel qui coordonnait le programme KIWEPI, au moment de l'étude, l'équipe centrale de gestion de KIWEPI a réalisé que leur autonomisation ne serait pas complète, si les hommes n'étaient pas « impliqués »⁸. Il a donné l'exemple du plan d'épargne du village de KIWEPI, dans lequel il était utile que le mari et la femme participent au même plan. Ainsi, les hommes connaissaient les principes de l'épargne et ne pouvaient pas facilement minimiser les efforts d'épargne de leurs femmes. En plus d'inviter délibérément les hommes à participer à des plans d'épargne, KIWEPI s'est associé à CARE International et a commencé à « éduquer » la communauté, en particulier les hommes, sur l'importance des programmes d'autonomisation des femmes et sur leur rôle en tant que partenaires des femmes, au sein du foyer et de la communauté. Dans les discussions avec les communautés avec lesquelles elle a travaillé, l'interprétation par KIWEPI des masculinités « pacifiques » comprenait cinq thèmes : les hommes qui ne sont pas violents à la maison ; ceux qui n'abusent pas de l'alcool ; ceux qui soutiennent financièrement la famille ; ceux qui aident aux tâches ménagères ; et ceux qui permettent à leurs femmes de prendre certaines décisions à la maison. Les membres de la communauté ont pu voter pour les hommes qui ont démontré qu'ils respectaient l'ensemble de ces cinq thèmes fondamentaux. Ils ont reçu une reconnaissance spéciale, lors d'une cérémonie de remise de prix au cours de laquelle ils ont été officiellement nommés Lacor Makwiri - hommes modèles :

« Un Lacor Makwiri doit présenter les qualités suivantes. Premièrement, ses enfants doivent tous être scolarisés ; il ne doit pas y avoir d'abandon scolaire. Deuxièmement, sa famille doit être à l'abri de l'insécurité alimentaire ; elle doit disposer de suffisamment de nourriture. Troisièmement, il ne doit pas être quelqu'un de violent à chaque fois et bat la femme. Ce sont là quelques-unes des qualités qu'ils ont définies. Il ne doit pas non plus boire de façon irresponsable, ou rentrer à la maison en pleine nuit. Un Lacor Makwiri n'est pas comme ça ... Il doit avoir les installations sanitaires nécessaires, les latrines doivent être

à l'intérieur de la maison ; la fosse à ordures, l'abri pour se laver, l'abri pour les animaux et la volaille doivent être séparés des êtres humains, de l'habitat humain. C'est ainsi qu'il est défini, l'homme modèle. Puis après, ils ont proposé des noms après la campagne, la communauté est allée voter à bulletin secret, c'est comme ça que les 39 hommes modèles ont été sélectionnés, eh oui ! » (Informateur-clé D, KIWEPI, Kitgum, 19 décembre 2013).

Il semblerait que les tentatives des femmes de resocialiser les masculinités aient été largement circonscrites par leurs expériences immédiates de la violence contre les femmes et le manque de dispositions matérielles, ce qui a exclu une analyse plus approfondie.

Conclusion

Ce chapitre met en lumière les complexités et les nuances qui sous-tendent les initiatives de paix des femmes, dans le nord de l'Ouganda. Ces femmes ont fait preuve d'un sens de l'agentivité et de la résilience dans leurs efforts à mettre en place des groupes de soutien et des organisations communautaires qui se sont attaqués à l'impact socio-économique et psychologique de la guerre avec très peu de ressources à leur disposition. Les femmes qui ont lancé ces groupes pacifistes avaient suffisamment de liens sociaux pour être en mesure de répondre aux besoins humanitaires immédiats, bien qu'à petite échelle. Si l'on doit admettre qu'il y a eu une certaine « réimagination de leurs réalités », que l'on peut retrouver dans leurs récits, il y a peu de preuves d'une conceptualisation plus profonde de leurs efforts de paix. Il est clair que les femmes qui participent à cette étude n'ont pas abordé directement les racines politiques et ethnicisées de la guerre, mais elles se sont plutôt concentrées sur les besoins immédiats et urgents des plus vulnérables. Leur modus operandi présentait les caractéristiques d'une « économie d'adaptation » (Peterson, 2008), qui s'est ensuite transformée en un simple mode de vie survivaliste. Elles ont ciblé les besoins des familles qui avaient été reconfigurées en raison de la guerre ; elles ont tenté de renégocier les frontières ethniques/claniques, sans grand succès, et ont joué un rôle dans la refonte de « masculinités plus pacifiques ». Au cœur de toutes ces tentatives de « repositionnement social », on trouve une forte dépendance à l'égard des projets de micro-épargne et de génération de revenus destinés à répondre aux besoins matériels des familles et des personnes les plus vulnérables de la communauté. Malgré ces efforts, à plusieurs niveaux, pour réparer le tissu social de cette société déchirée par la guerre, la question foncière est restée inattaquable. Les systèmes claniques patriarcaux et les coutumes refusaient aux femmes la propriété foncière. Ainsi, bien qu'elles aient réalisé quelques progrès en occupant des espaces auparavant masculinisés, en étant par exemple des

pourvoyeuses de biens matériels, elles ne sont pas parvenues à modifier la dynamique du pouvoir inhérente à la propriété foncière.

En conclusion de ce chapitre, il est évident que les femmes activistes de la paix ont commencé par des activités informelles pour répondre aux besoins de base découlant de l'impact de la guerre et ont progressé vers une mise en réseau plus stratégique avec des organisations internationales pour fournir de l'aide. De surcroît, leur programme s'est orienté vers des réorganisations structurelles, en commençant par des programmes de microcrédit et d'épargne, en contestant la propriété foncière et en s'attaquant aux masculinités violentes et aux systèmes claniques rompus.

Il convient de mener des recherches et des analyses plus poussées, pour montrer les liens entre le patriarcat et l'économie politique néolibérale de l'Ouganda, ainsi que les divisions ethniques bien ancrées entre le nord de l'Ouganda et le reste du pays. Comme le dit Confortini, il faut plus de « curiosité féministe » sur la façon dont :

« Le patriarcat - dans tous ses différents aspects, qu'il porte du camouflé, du kaki ou des rayures - est une cause principale, à la fois, du déclenchement de conflits sociaux violents et des échecs fréquents de la communauté internationale dans la résolution à long terme de ces conflits violents (2010 : 4).

Notes

1- La recherche pour ce chapitre a été financée par le Conseil de la Recherche en Sciences sociales/Social Science Research Council (SSRC).

2- Voir une copie du Programme d'action de Beijing à l'adresse www.un.org/womenwatch/dawn/beijing/platform/violence.htm (consulté le 4 mai 2019).

3- Voir « Faits et chiffres sur la Paix et la Sécurité » / Facts and Figures on Peace and Security sur le site web d'ONU Femmes à l'adresse www.unifem.org/gender_issues/women_war_peace/facts_figures.html (consulté le 25 février 2013).

4- Il a encouragé la création de la première série de politiques de genre en Ouganda, en 1989. La politique de genre ougandaise a établi un cadre politique pour l'inclusion de quotas de genre dans les structures des partis politiques. Le Mouvement de résistance nationale (autrefois appelé Armée de résistance nationale qui a renversé Idi Amin) a été le premier à mettre en œuvre, pour les femmes, un système de quotas qui a connu un certain succès (Tamale, 1999).

5- Le « processus de paix » fait ici référence à un processus formel de négociation et de réconciliation mené par l'État, parallèlement à un certain nombre d'autres mécanismes pour traiter le conflit, notamment la loi d'amnistie, la Cour pénale internationale et le mécanisme traditionnel africain du Mato Oput. Étant donné que ces mécanismes sont parallèles au processus de négociation de paix, il est important de les mentionner, car chaque mécanisme influe largement sur les progrès des autres.

6- Ces organisations sont KICWA - Kitgum Concerned Women's Association ; KIWEPI - Kitgum Women's Peace Initiative ; PVP - People's Voice for Peace ; WAN - Women's Advocacy Network ; WOPI-U - Women's Peace Initiative-Uganda.

7- Nous utilisons ici la théorie de la domination masculine de Pierre Bourdieu, qui la définit comme un monde social qui se prête à une objectivation entièrement construite autour d'une vision androcentrique du monde - une histoire archéologique de l'inconscient masculin « qui représente les femmes comme des objets symboliques dont l'être (esse) est perçu (precipi), [et] a pour effet de les maintenir dans un état permanent d'insécurité corporelle, ou plus précisément de dépendance symbolique » (2001 : 66).

8- Entretien, décembre 2013.

Bibliographie

- Abramsky, T., Devries, K., Kiss, L., Nakuti, J., Kyegombe, N., Starmann, E. and Michau, L. 2014. 'Findings from the SASA! Study: A Cluster Randomized Controlled Trial to Assess the Impact of a Community Mobilization Intervention to Prevent Violence against Women and Reduce HIV Risk in Kampala, Uganda', *BMC Medicine* 12 (12): 122.
- Allen, M. 1930. 'The Women and Girls of Uganda', *Uganda Church Review* 20 (octobre-décembre).
- Amone, C. and Muura, O. 2014. 'British Colonialism and the Creation of Acholi Ethnic Identity in Uganda, 1894 to 1962', *Journal of Imperial and Commonwealth History* 42 (2): 239–57.
- Annan, J., Blattman, C., Mazurana, D. and Carlson, K. 2011. 'Civil War, Reintegration, and Gender in Northern Uganda', *Journal of Conflict Resolution* 55 (6): 877–908.
- Apio—Julu, I. C. 2004. 'Women's Roles in Conflict Resolution: A Case Study of the Acholi, Northern Uganda'. Mémoire de maîtrise, Université Makerere, Kampala.
- Atim, O. B. 2010. 'Armed Conflicts and Women's Empowerment in Northern Uganda: A Case of LRA Conflict in Gulu and Kitgum Districts, 2003–2008'. Mémoire de maîtrise, Université Makerere, Kampala.
- Barry, J. 2005. *Rising Up in Response: Women's Rights Activism in Conflict*. Boulder CO and New York: Urgent Action Fund.
- Bourdieu, P. 2001. *Masculine Domination*. Stanford: Stanford University Press.
- Branch, A. 2011. *Displacing Human Rights: War and Intervention in Northern Uganda*. Oxford: Oxford University Press.
- Brown, W. 1988. *Marriage, Divorce and Inheritance: The Uganda Council of Women's Movement for Legislative Reform*. Cambridge African Monographs 10. Cambridge: African Studies Centre.
- Campbell, S., Chandler, D. and Shabaratnam, M. (éds). 2011. *A Liberal Peace?: The Problems and Practices of Peacebuilding*. Londres: Zed Books.
- Cheldelin, S. I. and Eliatamby, M. (eds). 2011. *Women Waging War and Peace: International Perspectives on Women's Roles in Conflict and Post—conflict Reconstruction*. London: Continuum.
- Cockburn, C. 2007. *From Where We Stand: War, Women's Activism and Feminist Analysis*. London: Zed Books.
- Confortini, C. 2010. 'Feminist Contributions and Challenges to Peace Studies' dans *The International Studies Encyclopedia*. Chichester et Malden, MA: Wiley—Blackwell et International Studies Association.
- Davies, B. 1991. 'The Concept of Agency: A Feminist Poststructuralist Analysis', *Social Analysis: The International Journal of Social and Cultural Practice* 30: 42–53.
- Decker, A. C. 2014. *Dans Idi Amin's Shadow: Women, Gender, and Militarism in Uganda*. Athens OH: Ohio University Press.

- Dolan, C. 2002. 'Collapsing Masculinities and Weak States: A Case Study of Northern Uganda' in Cleaver, F. (éd.), *Masculinities Matter! Men, Gender and Development*. London: Zed Books.
- Dolan, C. 2009. *Social Torture: The Case of Northern Uganda, 1986–2006*, Vol. 4. New York: Berghahn Books.
- Doyle, M. and Ikenberry, J. G. (éd). 1997. *New Thinking in International Relations*. Boulder CO: Westview Press.
- Ellis, A., Manuel, C. and Mark, B. C. 2005. *Gender and Economic Growth in Uganda: Unleashing the Power of Women*. Washington DC: Banque mondiale.
- Esuruku, R. S. 2011. 'Beyond Masculinity: Gender, Conflict and Post—conflict Reconstruction in Northern Uganda', *Journal of Science and Sustainable Development* 4 (25): 25–40.
- Finnström, S. 2006. 'Wars of the Past and War in the Present: The Lord's Resistance Movement/Army in Uganda', *Africa* 26 (2): 200–20.
- Gibbins, S. L. 2011. 'No Angry Women at the United Nations: Political Dreams and the Cultural Politics of United Nations Security Council Resolution 1325', *International Feminist Journal of Politics* 13 (4): 522–38.
- Harris, C. 2012. 'Gender–Age Systems and Social Change: A Haugaardian Power Analysis Based on Research from Northern Uganda', *Journal of Political Power* 5 (3): 475–92.
- Heathershaw, J. 2013. 'Towards Better Theories of Peacebuilding: Beyond the Liberal Peace Debate', *Peacebuilding* 1 (2): 275–82.
- Hendricks, C. 2011. *Gender and Security in Africa: An Overview*. Oslo: Nordiska Afrikainstitutet.
- Hudson, H. 2012. 'A Double—edged Sword of Peace? Reflections on the Tension between Representation and Protection in Gendering Liberal Peacebuilding', *International Peacekeeping* 19 (4): 443–60.
- Karugire, S. R. 1980. *A Political History of Uganda*. Nairobi: Heinemann.
- Kizza, D., Knizek, B. L., Kinyanda, E. et Hjelmeland, H. 2012. 'Men in Despair: A Qualitative Psychological Autopsy Study of Suicide in Northern Uganda', *Transcultural Psychiatry* 49 (5): 696–717.
- Lowicki—Zucca, M., Walugembe, P., Ogaba, I. et Langol, S. 2014. 'Savings Groups as a Socioeconomic Strategy to Improve Protection of Moderately and Critically Vulnerable Children in Uganda', *Children and Youth Services Review* 47: 176–81.
- Mama, A. 2014. 'Beyond Survival: Militarism, Equity and Women's Security' in Foeken, D., Dietz, T., de Haan, L. and Johnson, L. (éds), *Development and Equity: An Interdisciplinary Exploration by Ten Scholars from Africa, Asia and Latin America*. Leiden: Brill.
- Mama, A. and Okazawa—Rey, M. 2012. 'Militarism, Conflict and Women's Activism in the Global Era: Challenges and Prospects for Women in Three West African Contexts', *Feminist Review* 101 (1): 97–123.
- Moser, C. N. and Clark, F. 2001. *Victims, Perpetrators or Actors?: Gender, Armed Conflict and Political Violence*. Londres: Zed Books.

- Mulumba, D. 2002. 'The Women's Movement and Conflict Resolution in Uganda' in Tripp, A. M. and Kwesiga, J. C. (eds), *The Women's Movement in Uganda: History, Challenges, and Prospects*. Kampala: Fountain Publishers.
- Mutibwa, P. 2008. *The Buganda Factor in Uganda Politics*. Kampala: Fountain Publishers.
- Nabukeera—Musoke, H. 2012. 'Women Making a Difference to the Juba Peace Negotiation Process'. Document non publié. Kampala: Isis—WICCE.
- Ngoga P. 1998. 'Uganda: The National Resistance Army' dans Clapham, C. (éd.), *African Guerrillas*. Kampala: Fountain Publishers.
- Ocheri, E. A. 2011. 'An Exploration of Intra—bush and Post—bush Experiences of Formerly Abducted Child Mothers in Northern Uganda: Issues in Rehabilitation, Resettlement and Reintegration'. Thèse de doctorat, Université Makerere, Kampala.
- Okot, A. C. 2010. 'Women and Peacebuilding: The Case of Women Involvement in Peace—building Process in Gulu District'. Mémoire de maîtrise, Université Makerere, Kampala.
- Olonisakin, F. and Okech, A. (éds). 2011. *Women's Security Governance in Africa*. Dakar et Nairobi: Pambazuka Press.
- Pankhurst, D. 2003. 'The "Sex War" and Other Wars: Towards a Feminist Approach to Peace Building', *Development in Practice* 13 (2-3): 154-77.
- Peterson, V. S. 2008. "New Wars" and Gendered Economies', *Feminist Review* 88: 7-20.
- Pratt, N. and Richter—Devroe, S. 2011. 'Critically Examining UNSCR 1325 on Women, Peace and Security', *International Feminist Journal of Politics* 13 (4): 489-503.
- Pugh, M., Cooper, N. et Turner, M. (éds). 2008. *Whose Peace? Critical Perspectives on the Political Economy of Peacebuilding*. Londres: Palgrave Macmillan.
- Quinn, J. R. 2009. 'Getting to Peace? Negotiating with the LRA in Northern Uganda', *Human Rights Review* 10 (1): 55-71.
- Richmond, O. P. 2006. 'The Problem of Peace: Understanding the "Liberal Peace"', *Conflict, Security and Development* 6 (3): 291-314.
- Richmond. O. P. 2012. *A Post—liberal Peace*. Londres et New York: Routledge.
- Sathyamurthy, T. V. 1986. *The Political Development of Uganda 1900-1986*. Aldershot: Gower.
- Saul, J. S. 2004. 'The Unsteady State: Uganda, Obote, and General Amin' in Mohan, G. and Zack—Williams, T. (eds). *The Politics of Transition in Africa*. Trenton NJ: James Currey.
- Scully, P., McCandless, E. et Abu—Nimer, M. 2010. 'Gender Violence and Gender Justice in Peacebuilding and Development', *Journal of Peacebuilding and Development* 5 (3): 3-6.
- Selle, L. 2008. 'Women Participation in Peace Building in Northern Uganda: A Case of Gulu District'. Mémoire de maîtrise, Université Makerere, Kampala.
- Sjögren, A. 2014. 'Scrambling for the Promised Land: Land Acquisitions and the Politics of Representation in Post—war Acholi, Northern Uganda', *African Identities* 12 (1): 62-75.

- Steans, J. 1998. *Gender and International Relations: An Introduction*. Cambridge: Polity Press.
- Tamale, S. 1999. *When Hens Begin to Crow: Gender and Parliamentary Politics in Uganda*. Kampala: Fountain Publishers.
- Tickner, A. J. 1992. 'Hans Morgenthau's Principles of Political Realism: A Feminist Reformulation' in Grant, R. and Newland, K. (éds), *Gender and International Relations*. Milton Keynes: Open University Press.
- Tripp, A. M. 2000. *Women and Politics in Uganda*. Kampala: Fountain Publishers.
- Tripp, A. M. 2004. 'A New Look at Colonial Women: British Teachers and Activists in Uganda, 1898–1962', *Canadian Journal of African Studies/ La Revue Canadienne des Études Africaines* 38 (1): 123–56.
- Utas, M. 2005. 'Victimcy, Girlfriending, Soldiering: Tactic Agency in a Young Woman's Social Navigation of the Liberian War Zone', *Anthropological Quarterly* 78 (2): 403–30.
- Vigh, H. E. 2003. 'Navigating Terrains of War: Youth and Soldiering in Guinea—Bissau'. Thèse de doctorat, Institut d'anthropologie, Copenhague
- White, C. D. 1973. 'The Role of Women as an Interest Group in the Ugandan Political System'. Thèse de maîtrise, Université de Makerere.
- Whiteworth, S. 1994. *Feminism and International Relations*. New York: St Martins Press.
- Zaum, D. 2012. 'Beyond the "Liberal Peace"', *Global Governance* 18 (1): 121–32.

6

PRISME DE LA MARGINALISATION : ÉCONOMIE POLITIQUE DE LA VIOLENCE À L'ÉGARD DES FEMMES AU SOUDAN ET AU SUD-SOUDAN

Fahima Hashim



Introduction

La violence à l'égard des femmes est un phénomène mondial qui se manifeste sous différentes formes ; les femmes soudanaises et sud-soudanaises n'y font pas exception. Elles ont été soumises à de nombreuses formes de violence, allant de la violence structurelle et physique à la violence mentale. Des facteurs contributifs et de mandataires, tels que la famille, la communauté locale et l'État, ont exacerbé la violence à leur égard. Indépendamment des diverses formes de violence, les Soudanaises occupent des positions qui varient selon leurs différents contextes sociogéographiques, ethniques, culturels et religieux. Ce chapitre vise à identifier les principaux facteurs socio-économiques, politiques et culturels qui contribuent à l'émergence et à la perpétuation de la violence à leur égard, au Soudan. Il examine le rôle de l'Islam politique et de l'État dans la justification et la promotion de ces formes de violence et explore également les diverses manifestations de résistance et les organisations contre les politiques et les législations qui soutiennent la violence à l'égard des femmes.

En dépit de leur grande complexité et de leurs complications, différentes formes de violence au Soudan et au Sud-Soudan se sont heurtées à diverses forces, telles que les organisations féminines, les femmes en politique et les femmes en exil. Cette résistance a donné lieu à des réussites autant qu'à des échecs qui seront abordés dans ce chapitre. En s'appuyant sur les prémisses de l'économie politique féministe qui soulignent la nature masculine de la structure d'autorité politique et économique intégrée (True, 2010), ce chapitre tente de dresser la carte des différentes formes de violence structurelle auxquelles sont confrontées les femmes dans le Nord et le Sud du Soudan. Sur la base de ce cadre théorique, la littérature pertinente et mes propres expériences vécues, le chapitre explore les normes socioculturelles, les institutions familiales et matrimoniales patriarcales et la violence institutionnelle décrite dans la force des lois et des politiques d'islamisation qui entravent les contributions économiques des femmes, ainsi que la violence dans les conflits, la violence sexuelle, le déplacement et le racisme.

Contexte : échec de l'État

La violence, les guerres civiles et l'instabilité politique, aggravées par des interprétations dogmatiques de l'Islam, ont pesé sur le Soudan, depuis son indépendance du joug colonial britannique, en 1956. L'État postcolonial, qui s'est construit sur une histoire d'exploitation coloniale des ressources de la région

plutôt que sur son développement, est le responsable direct de ces turbulences. Les Britanniques ont légué le pouvoir à une élite issue principalement des éléments islamisés et arabisés des groupes sociaux fluviaux, qui formulait une forme très étroite d'identité étatique basée exclusivement sur son interprétation de l'islam et de l'arabisme. Cette identité ignorait les autres composantes sociales, culturelles, religieuses et linguistiques du pays, ce qui a conduit à leur marginalisation manifeste et à leur exclusion des grandes décisions. La séparation du Sud-Soudan¹, en 2011, n'est que l'un des résultats de l'identité étriquée, forgée par l'État centralisé sur la base de la force physique et idéologique. Par conséquent, les femmes de tous horizons ont été négativement affectées par les échecs de la formation de l'État soudanais, en particulier sous le régime du gouvernement actuel, de 1989 à nos jours.

Depuis son indépendance en 1956, le Soudan a connu une recrudescence des mouvements ethniques et régionaux armés qui ont entraîné d'énormes souffrances et provoqué des déplacements massifs de population et l'afflux d'un grand nombre de réfugiés dans le Sud (Idris, 2013). La contestation dans le Sud a remis en cause l'État soudanais nouvellement indépendant, contrôlé par les élites arabisées et islamisées qui s'efforçaient de définir et d'imposer une certaine conception des droits et des responsabilités de la citoyenneté, sans tenir compte de la réalité multiculturelle et sociale du Soudan (ibid.).

Entre 1898 et 1956, le Soudan était dirigé par une administration anglo-égyptienne. Bien que le pays fût administré comme un seul pays, les Britanniques suivaient des politiques très divergentes pour gouverner le Nord et le Sud. Ce double système « renforçait l'arabisme et l'islam dans le Nord et encourageait le développement du Sud selon les principes africains autochtones, tout en introduisant l'éducation missionnaire chrétienne et les rudiments de la civilisation occidentale dans le Sud. Pour les Britanniques, le Soudan, c'était effectivement deux pays en un » (BAD, 2011). En outre, la concentration du développement économique, politique et administratif dans le Nord, au détriment du Sud, a créé de graves divergences socio-économiques et politiques entre les deux régions et affecté les relations entre les populations du Nord et celles du Sud (ibid.). En fait, de nombreux facteurs découlant d'un développement inégal ont affecté la possibilité de construire une seule nation unique ; l'éducation en est l'un des principaux. L'accès à l'éducation dans le Sud était limité à l'enseignement missionnaire, ce qui « décourageait les Soudanais du Sud de s'engager dans la politique, les débats et les actions politiques ». En revanche, les Soudanais du Nord avaient « la possibilité d'avoir des plateformes politiques et d'être exposés au monde extérieur » (ibid.).



Des hommes en armes au Soudan du Sud

Pendant la période du régime anglo-égyptien, les questions relatives au développement des femmes dans la région du Sud relevaient du contrôle et de l'appréciation des normes tribales et des lois coutumières. Ce processus a affecté l'inscription des filles à l'école. La position des femmes était déterminée par leur rôle reproductif et leur contribution économique, qui reposaient sur le travail agricole qu'elles effectuaient et le mariage. Lorsqu'elles atteignaient l'âge du mariage, les filles du Sud-Soudan devenaient la richesse de la famille ; à ce titre, elles n'avaient d'autre choix que de suivre la décision de la famille (Hall et Ismail, 1981 ; Badri, 2009). Il était difficile de retenir les enseignantes pour maintenir la continuité de l'éducation des filles dans le Sud, en raison des mariages précoces et forcés. L'écart entre l'éducation des filles du Nord et de celles du Sud a été affecté par la politique visant à « diviser pour régner » de l'administration coloniale ; ceci a eu des répercussions sur le niveau d'éducation atteint par les filles du Sud resté limité par rapport à celui du Nord. C'est avec la montée d'un mouvement national réclamant un Soudan indépendant, dans les années 1940, qu'il y a eu une prise de conscience de cette situation (Hall et Ismail, 1981 ; Badri, 2009). Au moment où les femmes du Nord obtenaient leurs droits politiques, pour la première fois, celles du Sud avaient toujours peu d'accès à l'éducation et souffraient de la pauvreté dans une situation d'instabilité régionale qui a duré jusqu'au premier accord de paix, en 1972 (Hall et Ismail, 1981 ; Badri, 2009).

Aujourd'hui, le Soudan compte une population estimée à 40 millions d'habitants (près de 50% de femmes et 50% d'hommes), avec environ 32% d'urbains, 68% de ruraux et 7% de nomades (SIHA Network, 2015). L'Islam est la religion prédominante, en particulier dans le Nord, tandis que le christianisme et les religions traditionnelles animistes sont plus répandus dans le Sud, dans certaines zones du Nil Bleu méridional et des régions de l'Ouest. Le Soudan est une république dotée d'un système de gouvernement fédéral. Il existe plusieurs niveaux d'administration, avec vingt-six États, dont dix au Sud-Soudan (ibid.). Les éléments qui constituent l'identité nationale du Soudan sont complexes. La population est composée d'une multitude de groupes ethniques et de populations parlant plus de 130 langues et idiomes (SIHA Network, 2015). Une culture islamo-afro-arabe a émergé au fil des années et est devenue prédominante dans le Nord. La langue arabe est parlée dans la plupart des régions du pays (ibid.).

Le Sud-Soudan est composé de plus de soixante groupes ethniques avec quatre-vingts langues locales. La population est majoritairement chrétienne, avec quelques musulmans, alors que le reste des habitants pratiquant des croyances ethniques traditionnelles (PNUD, 2015). Les personnes vivant dans les zones rurales représentent 83% de la population du pays, et la culture de l'élevage - cattle culture - est un élément essentiel de la société. Par conséquent, la possession d'un troupeau de bovins est un marqueur clé de la richesse ; les vols de bétail étaient le principal catalyseur de la violence intercommunautaire, avant l'éclatement du conflit politique actuel, en 2013 (ibid.).

Au cours des vingt dernières années, l'économie soudanaise a connu une transition rapide et turbulente, en renonçant à un héritage de contrôle étatique et de planification indicative, pour se tourner vers une économie de marché à part entière (Almosharaf, 2014). Les prêts d'un secteur bancaire islamique mondial et l'imposition d'un système bancaire islamique ont joué un rôle crucial dans ces changements (ibid.). Cela a eu un impact sur les femmes dans l'économie de marché, a conduit à la privatisation de l'éducation et de la santé et a également privé la population non-musulmane de ses droits.

Le Soudan a obtenu un score de 0,490 et s'est classé au 165e rang sur 188 pays, dans l'indice de développement humain (IDH) de 2016. Le contexte macroéconomique du Soudan, selon la Banque mondiale, est celui d'un pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, avec un produit intérieur brut (PIB) de 72.065,90 dollars américains en 2013, qui est passé à 95.585,40 dollars américains, en 2016. La croissance du PIB était de 4,4% en 2013, augmentant à 4,7% 2016, et le taux

d'inflation annuel était de 30,0% en 2013, avec une baisse à 16,9% en 2015. Les secteurs de l'agriculture et de l'élevage contribuent actuellement à moins de 40% du PIB du Soudan. Après la découverte de pétrole dans le Sud, à la fin de l'année 1999, le Soudan est devenu complètement dépendant des recettes pétrolières, qui comptent pour plus de 50% des recettes publiques et constituent 95% de ses exportations (BTI, 2018). Cela a contribué à l'exacerbation et au renforcement du conflit, en particulier à l'ouest et au sud. Au Darfour, les mouvements rebelles font explicitement référence à leur exclusion politique et économique, due à la discrimination ethnique et raciale exercée par les groupes ethniques du Nil central (ibid.).

Comme le souligne un rapport du Fonds monétaire international (FMI) :

« De nombreux facteurs expliquent la pauvreté persistante au Soudan, mais les principaux sont les suivants :

- Les conflits civils longs et interminables dans le sud, l'ouest et l'est du Soudan, qui ont détourné les ressources du développement vers la lutte contre les guerres, altéré le capital social et la bonne gouvernance et détruit le capital humain et physique.
- Le parti pris urbain des politiques et des programmes de développement dans le passé qui négligeaient les efforts visant à accroître largement la productivité des facteurs de production ruraux, notamment dans le domaine de l'agriculture pluviale.
- L'absence d'efforts cohérents de réduction de la pauvreté et d'une réforme soutenue pour promouvoir une croissance partagée et diversifier l'économie (FMI, 2013).

Ces facteurs ont été aggravés par « une dette extérieure insoutenable [et] les longues sanctions économiques internationales » (FMI, 2013).

On peut conclure qu'au Soudan, la pauvreté est surtout présente dans les zones rurales et parmi celles dont les revenus proviennent de l'agriculture et de l'élevage. L'incidence de la pauvreté est légèrement plus basse (44,2%) parmi le faible pourcentage de ménages gérés par des femmes (17,3%), par rapport au taux d'incidence de 47,2% pour les ménages dirigés par un homme (BTI, 2018).

La fourniture de soins de santé publics est limitée et de mauvaise qualité. Et si l'offre d'éducation pour tous les groupes d'âge (y compris les femmes et les filles) s'est développée, sa qualité est en baisse. Tant dans le domaine des soins de santé que dans celui de l'éducation, il existe également des prestations limitées, mais coûteuses, hors de portée de la majorité de la population. Selon le deuxième cycle de l'enquête sur la santé des ménages au Soudan (SHHS2) en 2010, le taux de mortalité

infantile au Soudan était de soixante pour 1 000 naissances vivantes, tandis que le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans était de quatre-vingt-trois pour 1 000 naissances vivantes au cours des cinq années précédant l'enquête SHHS2. Les estimations des taux de mortalité néonatale/post-néonatale et infantile ont été calculées par la méthode directe ; elles étaient respectivement de trente-quatre et vingt-six pour 1000 naissances vivantes (Gouvernement du Soudan, 2012).

Le nombre de femmes dans la population active a augmenté, bien que cela ait été largement motivé par la nécessité ; les femmes gagnent, en moyenne, moins que les hommes (BTI, 2018). Elles représentent désormais 29,4% de la population active et, dans certaines universités, le pourcentage d'étudiantes est plus élevé que celui des étudiants. Le Soudan a obtenu un score de 0,591 point dans l'indice d'inégalité de genre 2014 du Programme des Nations Unies pour le développement. S'il s'agit d'une légère amélioration par rapport aux années précédentes, le pays se situe toujours au même niveau que le Mozambique et la République démocratique du Congo (ibid.).

Statut de l'inégalité : position économique, sociale et culturelle des femmes.

La situation économique des femmes a continué de se détériorer, bien que la répartition égale des richesses et du pouvoir, la justice sociale et le droit à une participation égale à la vie publique soient inscrits dans la constitution provisoire de 2005. Les plans économiques et sociaux ne prennent toujours pas en considération les besoins des femmes et tiennent à peine compte de leur participation importante à l'économie (Elrayh, 2014).

La position des femmes, au Soudan, varie en fonction des différences socio-économiques, politiques, culturelles et géographiques du pays ; il est donc toujours difficile de parler des Soudanaises du Nord et de celles du Sud comme d'un groupe unifié. Le patriarcat est leur domaine commun, tandis que l'État et la société sont affectés par l'imposition de l'islam politique et par la discrimination ethnique.

Le droit à l'éducation est inscrit dans la déclaration actuelle des droits de la constitution provisoire de 2005. Bien qu'il s'agisse d'un moyen essentiel pour la promotion des femmes, la déclaration reste inappliquée par manque d'engagement politique, ce qui fait que 50,6% des femmes sont analphabètes. La détérioration de la situation économique des familles et les croyances coutumières sur les rôles des sexes ont également joué leur rôle, en niant le droit des femmes et des filles à l'éducation, les hommes étant privilégiés (Elrayh, 2014).

Malgré des progrès notables dans les efforts visant à remédier aux inégalités entre les sexes, les établissements d'enseignement formels et non formels ne promeuvent pas systématiquement l'égalité des sexes, dans tous les aspects de la vie sociale, économique et politique. Si les femmes soudanaises sont économiquement actives et que les attitudes à l'égard du genre évoluent, des variations importantes existent entre États et entre milieux ruraux et urbains.

Le taux d'alphabétisation du Soudan est de 58,6%, ce qui est relativement faible par rapport aux normes internationales. Les taux d'alphabétisation sont généralement plus élevés dans les zones urbaines que dans les zones rurales. Si le taux d'urbanisation est très élevé, il est principalement le fait de la capitale, Khartoum, qui comptait, en 2008 (dernier recensement), 4,27 millions d'habitants ; à titre de comparaison, Nyala, dans le Sud-Darfour, deuxième ville du pays, comptait 443 000 habitants (ONU-HABITAT, 2014). Le taux d'alphabétisation des femmes est inférieur à celui des hommes : 53,1% contre 64,1%. Cependant, on constate une augmentation du nombre de femmes alphabétisées, ce qui a conduit à une amélioration des conditions sociales et de travail des femmes ces dernières années. Le rapport entre les femmes et les hommes dans l'enseignement supérieur est de 1,1:1,0 (indice de parité des sexes), alors que le rapport entre les filles et les garçons dans l'enseignement primaire est de 0,9:1,0. Dans l'enseignement secondaire, les deux sexes sont également représentés. Dans l'ensemble, le taux de scolarisation est faible, même si l'on constate une augmentation du nombre d'étudiants dans l'enseignement supérieur, en particulier chez les femmes. Cependant, la qualité de l'enseignement à tous les niveaux a généralement baissé, ce qui a encouragé la croissance de l'enseignement privé pour ceux qui en ont les moyens (BTI, 2018).

En raison de l'absence de dispositions légales pour la mise en œuvre de la clause de discrimination positive de la constitution, seul un petit nombre de femmes occupent des postes de haut niveau dans les institutions publiques et le secteur privé. Selon Elrayh (2014), le pourcentage estimé de femmes diplômées de l'enseignement supérieur est de 58%. Cependant, seules 26% d'entre elles trouvent leur place dans le secteur formel. Sur les 90% de Soudanais qui vivent sous le seuil de pauvreté, 65% sont des femmes (ibid.).

L'espace entre nous

Tout au long de l'histoire du Soudan, les femmes du Nord et celles du Sud n'ont pas eu l'occasion de se réunir ou de s'intégrer, afin de contribuer à la construction d'une seule nation. Bien qu'elles fassent partie d'une seule et même nation, elles ont suivi des trajectoires différentes en matière d'identité sexuelle, de religion et de patriarcat.

Marginalisation des femmes sud-soudanaises

Les femmes du Sud-Soudan sont façonnées par le contexte social et économique d'un des pays les moins développés du monde, dévasté par des décennies de conflit (1955-72 et 1983-2005). La population est composée de 48% de femmes et de 52% d'hommes, la moyenne mondiale étant de 51% de femmes et de 49% d'hommes. La majorité de la population est très jeune, 72% ayant moins de 30 ans. Le Sud-Soudan présente les taux de mortalité maternelle les plus élevés au monde : une femme sur sept risque de mourir des suites d'un accouchement ou d'une grossesse (Makuei et al., 2018). Les taux d'éducation sont très bas, avec seulement 27% de la population adulte alphabétisée, et il existe un écart marqué entre les sexes, puisque 40% des hommes mais seulement 16% des femmes de plus de quinze ans sont alphabétisés. L'UNICEF estime que 70% des enfants âgés de six à dix-sept ans n'ont jamais été inscrits à l'école. Les normes et traditions culturelles, en particulier dans les zones rurales, empêchent les femmes de s'engager publiquement ou d'avoir des activités politiques ou sociales (ibid.).

Avant l'accord de paix, pendant le conflit de 1983-2005, la violence sexiste impliquant des abus physiques et mentaux était répandue au Sud-Soudan. L'accent était mis sur la violence sexuelle, en particulier le viol des femmes et des hommes, qui s'inscrivait dans un contexte de pratiques traditionnelles, notamment « l'indemnisation des filles », la prostitution forcée ou l'esclavage sexuel, des réalités vécues par les femmes du Sud-Soudan. En outre, la violence domestique était une norme acceptée dans la société. Le mariage précoce était et reste une tendance courante, 45% des filles étant mariées avant l'âge de dix-huit ans et 7% avant quinze ans. La polygamie est une autre norme et le divorce est extrêmement difficile à obtenir pour les femmes. Traditionnellement, seuls les hommes peuvent demander le divorce et la famille de l'épouse doit rembourser la dot (PNUD, 2015).

Les femmes sud-soudanaises, tout comme celles du Nord, ne sont pas homogènes et leur position sociale est déterminée par les traditions culturelles ethniques. La place reconnue de la femme du Sud, c'est le foyer où elle devient épouse et mère. De plus, la femme idéale est celle qui travaille dur, prend soin de sa famille et est soumise (Hall et Ismail, 1981). Cependant, les femmes du Sud ne sont pas séparées des hommes dans leur vie sociale, contrairement à celles du Nord à prédominance musulmane. Pourtant, elles sont confrontées à des problèmes et des défis différents, tels que le manque d'éducation, la pauvreté et les conflits. Malgré leur rôle reproductif, les femmes du Sud représentent une force économique importante dans l'agriculture, la production alimentaire et l'élevage du bétail. Cependant, peu de recherches et très peu d'études avaient été menées au Sud-Soudan, avant l'éclatement du premier conflit, en 1955 (ibid.).

Depuis la signature de l'accord de paix global (APG), le Sud-Soudan a reconnu, au moins officiellement, l'importance du rôle des femmes et leur contribution, même limitée, aux processus de négociation de la paix. Le pays a donc promulgué des lois et des politiques explicites sur l'égalité des sexes, la constitution de transition et la déclaration des droits de 2011 offrant des garanties pour l'égalité des hommes et des femmes. Il reconnaît les inégalités historiques entre les femmes et les hommes au Sud-Soudan et fixe un quota de 25% pour les femmes dans les organes législatifs et exécutifs et en termes de participation politique. En conséquence, les femmes occupent actuellement 26,5% des sièges de l'Assemblée législative nationale (No Safe Place, 2017).

Femmes du Nord du Soudan : les privilégiées

À l'instar de nombreuses sociétés musulmanes régies par la loi islamique depuis l'Empire ottoman (1821-85), le Nord-Soudan est fondamentalement patriarcal par nature et est exclusivement contrôlé par les hommes, dont le rôle clé est d'entretenir le foyer sur le plan économique et social. Cependant, la position subordonnée des femmes dans le Nord a commencé à changer, lorsque les Britanniques ont commencé à reconnaître l'éducation des filles, dans les années 1920. Cela faisait suite aux efforts déployés par le cheikh Babiker Badri, en 1907 pour créer une école de filles, afin de dispenser une éducation formelle et assurer un enseignement à ses propres filles et à ses proches (sept filles), efforts que les Britanniques ont refusé de soutenir. La colonisation britannique a entraîné un changement majeur dans l'économie du pays, en introduisant le capitalisme et en transformant le pays en fournisseur de matières premières pour les industries britanniques et en marché pour les produits manufacturés européens.

Les Britanniques avaient une politique discriminatoire en matière d'éducation dans le Nord, formant principalement les hommes comme travailleurs, tandis qu'ils éduquaient les filles pour qu'elles deviennent de bonnes épouses. Malgré cela, l'éducation des filles a servi de vecteur d'émancipation (Hall et Ismail, 1981 ; Badri, 2009 ; Hale, 1996). Dans les années 1920, un nombre considérable de filles se sont inscrites dans des écoles dont les classes accueillaient entre quarante et soixante élèves. En 1925, cinq filles avaient été formées à l'Institut de formation des enseignants d'Omdurman, ouvert en 1923, pour travailler dans les écoles élémentaires du Nord (Hall et Ismail, 1981 ; Badri, 2009). Au début des années 1930, l'administration coloniale a commencé à considérer le travail dans la santé, ainsi que l'enseignement comme des professions féminines, ce qui semblait améliorer le statut économique des femmes. Par conséquent, les femmes ont eu tendance à travailler comme infirmières, sage-femmes et agents de santé communautaires. Ces emplois étaient, malgré une certaine réticence, considérés comme convenables et socialement acceptables. Pendant la Seconde Guerre mondiale, les Britanniques avaient besoin d'infirmières ; cependant, compte tenu des restrictions imposées par les normes sociales soudanaises et par l'Islam, dans le Nord, concernant la mixité, les autorités britanniques ont recruté des prostituées qui se sont avérées être de bonnes infirmières. Cela a toutefois rendu indésirable le travail d'infirmière pour les femmes soudanaises respectables (Spaulding et Beswick, 2016). En 1926, quatre sage-femmes, âgées de quarante à soixante ans, avaient obtenu leur diplôme. Sept infirmières avaient obtenu leur diplôme, au milieu des années 1930, rejointes ensuite par deux femmes du Sud, à la fin des années 1930 (Hall et Ismail, 1981).

Lorsque les Britanniques ont mis en place la formation de sage-femme à la fin des années 1920, seules les femmes âgées (de quarante à soixante-dix ans), mariées et ayant des enfants étaient acceptées et recrutées. Les jeunes femmes célibataires et engagées n'ont été bien accueillies par la société que plus tard ; les Britanniques ont évité de les recruter, craignant qu'elles ne soient qualifiées de « perverses » (Brown, 2017). Certaines femmes du Sud ont été recrutées pour être formées en tant que sages-femmes ; cependant, elles travaillaient séparément des sages-femmes du Nord, car les formateurs britanniques craignaient que les Sud-Soudanaises n'apprennent la pratique des mutilations génitales féminines (MGF) (ibid.).

À la fin des années 1930 et au début des années 1940, le pays était en pleine tourmente, avec des appels à l'indépendance suivis de la formation de partis politiques (Ali, 2015). Cela a aidé les femmes du Nord à commencer à s'organiser et à former leurs propres syndicats ; il s'agissait principalement des syndicats d'enseignantes et d'infirmières, qui ont été lancés à la fin des années 1940 (Ahmad, 2014). Au début

des années 1950, certaines femmes ont commencé à rejoindre le parti communiste, qui était à l'époque le seul parti politique à ouvrir ses portes aux femmes. Peu après, l'Union des femmes a été créée et est devenue la première organisation-cadre permettant aux femmes soudanaises de travailler collectivement (ibid.).

Violence à l'égard des femmes : prévalence et manifestations

La définition la plus largement utilisée de la violence à l'égard des femmes est fournie par le cadre juridique des Nations unies défini dans la Déclaration de l'Assemblée générale sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes par la résolution 48/104 de décembre 1993 (True, 2012). Les articles 1 et 2 définissent ainsi la violence à l'égard des femmes :

« Tout acte de violence dirigé contre le sexe et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée ». True précise en outre que « la définition des Nations unies englobe, sans s'y limiter, la violence ou l'exploitation physique, sexuelle, psychologique/émotionnelle et, plus récemment, économique, exercée au sein de la famille ou de la collectivité et/ou perpétrée ou tolérée par l'État » (ibid.).

Elle souligne également que la violation du droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de la personne conditionne la jouissance et la réalisation de tous les autres droits humains, y compris les droits économiques et sociaux tels que le droit au travail, à la santé, à la sécurité sociale, à l'éducation, à la nourriture, au logement, à l'eau et à la terre. Au Soudan, la plupart des formes et des modèles de comportement violent ont été ancrés politiquement, culturellement et économiquement par la communauté, la famille et l'État. Des formes spécifiques de violence ont été mises en œuvre par des lois islamiques restrictives, telles que la lapidation, la flagellation, le port forcé du voile et la restriction de la mobilité dans la sphère publique. D'autres formes de violence à l'égard des femmes incluent le mariage forcé, le viol conjugal, la violence domestique et les mutilations génitales féminines, ainsi que celles liées au conflit en cours, dont l'État fait partie intégrante, comme les déplacements, le viol et la violence sexuelle utilisés comme arme de guerre, les enlèvements, la violence ethnique, la prostitution forcée et la traite, pour n'en citer que quelques-unes. L'accès à la justice est compliqué et presque impossible en raison du système d'impunité, en particulier parmi les acteurs de l'État (c'est-à-dire la police, les services de sécurité, l'armée et les milices)

; de l'ambiguïté de certains articles du code pénal de 1991 ; de la stigmatisation de la violence, en particulier de la violence sexuelle ; du manque de documentation des cas ; et de l'absence de données ventilées sur la violence à l'égard des femmes.

Normes socioculturelles et violence structurelle

La disparité entre les sexes est tout à fait perceptible au Soudan, tant dans le Nord que dans le Sud. Les hommes sont considérés comme actifs et dynamiques et les femmes comme des membres passifs de la société. Elles sont subordonnées au pouvoir des hommes et sont généralement perçues dans une capacité purement maternelle (Ahmad, 2014). Il existe de nombreux facteurs socio-économiques et culturels qui soutiennent la discrimination et l'inégalité entre les sexes et qui, à leur tour, affectent la promotion sociale, politique et économique des femmes. Ces facteurs sont ancrés dans les processus de socialisation, dans l'éducation et partout dans la sphère publique. Cette discrimination institutionnalisée, qui favorise les hommes par rapport aux femmes au sein de la famille et de la société en général, conduit également de nombreuses femmes à considérer que leur rôle se limite à s'occuper des enfants, à obéir à leur mari et à devenir de bonnes ménagères (ibid.).

L'institution de la famille

Il est impératif, ici, d'examiner le rôle de la famille élargie par rapport à la position et à la situation des femmes. Bien qu'en tant qu'institution, elle ait subi des changements, la nature de ces changements doit être considérée en relation avec les différences de classe et de région et elle reste parmi les structures les plus dominantes de la société soudanaise (El Bakri, 1995). Au sein de la famille élargie, la distinction des rôles entre les femmes et les hommes est toujours aussi nette. La plupart des activités et de la vie sociale tournent autour de la famille et sont principalement le domaine des femmes. Les naissances, les décès, les mariages et les circoncisions sont les célébrations importantes et les femmes doivent y contribuer soit financièrement, soit en fournissant du travail et en étant présentes. Si elles ne s'y conforment pas - surtout les femmes qui travaillent - elles seront ridiculisées ou perdront le soutien familial dont elles dépendent (ibid.). El Bakri conclut que la famille élargie au Soudan n'est pas seulement le lieu de l'oppression des femmes, mais aussi celui qui leur apporte un soutien. La famille élargie répond à de nombreux besoins importants pour les femmes au Soudan ; il n'est pas suggéré, cependant, qu'elle soit un substitut aux organisations de femmes (ibid.).

L'institution du mariage

Le mariage est une autre institution cruciale qui entrave la vie des femmes soudanaises. Il est considéré comme nécessaire, non seulement pour son importance sociétale, mais aussi pour son impact sur la stabilisation économique (Gruenbaum, 2006). Le mariage permet aux femmes et aux hommes d'accéder au travail de l'autre dans la division sexuée du travail, à la procréation, à la reproduction sociale ainsi qu'à la reconnaissance sociale et au prestige (ibid.). En outre, le mariage est le seul moyen légitimé qui permet aux femmes d'être sexuellement actives et de satisfaire leurs propres besoins sexuels. L'article 40, clause 2 de la Loi sur le statut personnel de 1991 fixe l'âge minimum du mariage à l'âge de discernement - dix ans - bien que le Soudan ait ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant en 1990, qui interdit le mariage des enfants (Musawah, 2009). De plus, l'article 75 stipule que « l'épouse sera déclarée désobéissante si elle quitte le domicile conjugal sans justification légitime, c'est-à-dire si elle travaille à l'extérieur ou rend visite à ses parents sans la permission du mari » (ibid.).

Compte tenu du contexte exposé ci-dessus, il est évident que, tout au long de l'histoire du Soudan, les femmes du Nord et du Sud n'ont eu aucune chance de s'unir, de construire une nation ou de remettre en question leur diversité et leur politique identitaire. Cela a été rendu difficile et complexe en raison des idéologies et des concepts qui ont conduit à la violence structurelle et à l'exclusion sur la base de l'ethnicité, l'esclavage, la religion et la langue : nous contre eux, c'est-à-dire les Arabes contre les Africains, l'Islam contre le christianisme et les autres religions traditionnelles, ou l'arabe comme langue et identité dans le Nord contre les langues tribales, le juba, l'arabe et/ou l'anglais dans le Sud.

Violence institutionnelle : islamisation, politiques d'État et législation

Depuis 1989, le gouvernement islamiste s'est lancé dans plusieurs politiques visant à supprimer la promotion des femmes au Soudan, en vertu des prétendues exigences de la bienséance islamique. Sa première mesure a été le licenciement massif des femmes de la fonction publique, qui a touché près de 80% des femmes dans les bureaux du secteur public, en particulier les femmes dans les professions juridiques et médicales, au ministère du Travail et dans le journalisme (Africa Watch, 1993). Elles ont été licenciées, en raison de leurs affiliations politiques et de leurs idéologies laïques, et toutes ont été remplacées par des cadres islamistes. En outre, les vendeuses de rue du secteur informel ont été violemment attaquées ; il a été déclaré qu'elles enlaidissaient la ville de Khartoum (ibid.). Les mesures réglementaires que les islamistes ont fait

adopter au début des années 1990, par le biais de lois, de politiques, de règlements d'État, de décrets et d'ordonnances, montrent leur préoccupation concernant l'apparence, la tenue vestimentaire et le comportement des femmes (Nageeb, 2004). Ces mesures ont été spécifiquement soulignées par des institutions, telles que les mosquées, les médias et le système scolaire et mises en œuvre par les tribunaux de l'ordre public, la police et les services de sécurité (ibid.). Les hommes, gardiens sociaux et religieux, ont également le droit de corriger le comportement des femmes, selon les réglementations de l'État ou sur la base du sens que les hommes musulmans donnent au terme « correct » (ibid.). En outre, le nouveau gouvernement militaire a ajouté de nouvelles dimensions au conflit, en imposant de manière agressive, dans le Sud, un programme islamisé, qualifié de djihad (guerre sainte). En conséquence, il a formé de nouveaux groupes de milices « exclusivement arabes », appelés Défense populaire, soutenus par l'armée (Nageeb, 2004).

Les femmes partisans du projet islamiste ont soutenu le djihad en fournissant des biens, notamment de l'or et de l'argent personnels, et en servant de la nourriture aux moudjahidines (Hale, 1996). La violence à l'égard des femmes, perpétrée par la Défense populaire, l'armée soudanaise et l'Armée populaire de libération du Soudan (le groupe du Sud-Soudan qui a lutté pour la paix et l'égalité) n'a pas été documentée ; et la violence à l'égard des femmes au cours de la période 1983-2005 n'a pas été mise en évidence dans les médias internationaux ou sur l'agenda international - contrairement au cas du Darfour, qui a été débordé par la publicité internationale ciblant les viols massifs de femmes. Cependant, cette nouvelle formation était considérée comme une menace pour le tissu social et culturel des groupes non arabes du Soudan, en particulier dans d'autres régions du pays, notamment au Darfour, à Abyei, dans les monts Nouba et dans le sud du Nil Bleu (Kameir, 2012 ; Tonnessen, 2017).

Je soutiens ici que la force de l'islamisation, avec des restrictions plus importantes pour les femmes, n'est pas née du néant ; en fait, la situation était mûre pour entraver la contribution des femmes au développement du pays et les dépouiller des droits qu'elles avaient acquis dans les années 1960 et 1970. À partir du début des années 1980, le Soudan a été remodelé par des mesures sociales, économiques et politiques restrictives, avec l'introduction, en 1983, de la charia, connue sous le nom de lois de septembre, qui a mis fin à l'accord de paix d'Addis-Abeba (1972-83) entre le Nord et le Sud et déclenché la guerre dans le Sud. Les mesures restrictives comprenaient le port obligatoire du hijab, l'obligation d'obtenir l'approbation d'un tuteur masculin pour les femmes voyageant à l'intérieur et à l'extérieur du pays, et un accès minimal pour les femmes à l'égalité des avantages dans des domaines tels que le logement : par exemple,

qu'une femme mariée travaille ou non, seul son mari a le droit de recevoir l'allocation de logement, car il est le soutien de famille reconnu. Cela compromet l'accès des femmes à certains de leurs droits économiques.

Réglementations pour les femmes : interdictions en matière d'emploi, codes vestimentaires et tribunaux d'ordre public

En septembre 2000, le gouverneur de Khartoum publiait un décret restreignant les droits des femmes à l'emploi, alors que leur droit au travail avait été obtenu dans les années 1960, ainsi que le droit à l'égalité salariale, au congé de maternité et à la retraite au début des années 1970 (Ahmad, 2014). Le gouverneur publiait un décret interdisant aux femmes de travailler dans les hôtels, les restaurants et les stations-service, en recommandant que « [ces] prestataires de services embauchent ces femmes dans d'autres lieux » et en donnant des directives claires aux autorités des affaires sociales, aux collectivités locales, à la police et aux forces de sécurité « pour que cette décision prenne effet immédiatement ». Ces instructions étaient communiquées à tous les journaux. Cela se justifiait, selon le gouverneur, « compte tenu du fait que l'État cherchait à garantir la dignité des femmes et les mettre à la place qu'elles méritaient en conformité avec le projet de civilisation de la nation et en accord avec nos traditions et les valeurs de notre religion » (ibid.). Cette justification a affaibli la position des femmes uniques soutiens de famille et mit en évidence le remodelage islamiste des rôles de genre au niveau public. Le Groupe de solidarité des femmes a été créé pour soutenir les travailleuses licenciées et a réussi à porter le décret devant la Cour constitutionnelle, où il a réussi à geler la loi, mais pas à l'abolir (ibid.).

La loi sur l'ordre public adoptée dans l'État de Khartoum en 1996 est emblématique de la politisation des identités ethnoreligieuses (arabo-islamiques), elle fait également autorité en ce qui concerne le statut des cultures minoritaires vivant sous la charia, ainsi que des femmes (Abusharaf, 2009). Cette loi a été adoptée par le gouvernement pour mettre un frein aux pratiques qu'il considère comme non islamiques, et les personnes qui ne s'y conforment pas sont traduites en justice. La loi couvre une série d'activités touchant l'emploi des femmes, l'application de la tenue vestimentaire islamique (le hijab) et l'interdiction des vêtements traditionnels féminins (ibid.).

Mes propres souvenirs concernant l'adoption de la loi sont les suivants :

Je me souviens que, lorsque la loi a été promulguée en 1996, un groupe d'amis moi-même étions très en colère ; nous avions l'impression d'avoir

perdu notre pouvoir de choisir et de décider pour nous-mêmes, et pas seulement ce que nous devions porter. C'était totalement inacceptable, nous avons refusé de le porter [le hijab] ; cependant, chaque fois que nous voulions sortir de chez nous, nous avions très peur d'être attaquées ou traduites en justice. c'est pour cela que nous avons l'habitude d'avoir un foulard dans nos sacs à main ; la plupart des femmes l'appelaient 'au cas où'. Chaque fois que nous sortions de chez nous, nous n'étions jamais sûres de rentrer; nous avons perdu notre sécurité et notre paix intérieure ».

Pour garantir l'application de cette loi, le gouvernement l'a incorporée à certains articles du Code pénal de 1991 et a investi la Cour suprême, la Cour d'appel et les tribunaux pénaux généraux de toute l'autorité nécessaire pour emprisonner, condamner à une amende, fouetter, confisquer et appliquer toute sanction qu'ils jugent appropriée à ceux qui ne respectaient pas la loi (Abusharaf, 2009). Les articles du Code pénal de 1991 concernent principalement les atteintes à l'honneur, à la réputation et à la moralité publique. La loi définit une série d'infractions liées à ce qui est généralement considéré comme le maintien de « l'ordre public ». Cette partie identifie une série de délits et de peines qui réglementent l'interaction entre les hommes et les femmes dans les sphères publique et privée. La section 152, intitulée « Actes indécents et immoraux », est libellée comme suit : « Quiconque commet, dans un lieu public, un acte ou porte une tenue indécente ou immorale, qui cause une gêne pour les sentiments publics, sera puni de coups de fouet n'excédant pas 40 coups, ou d'une amende, ou des deux » (ibid.).

En juillet 2009, Lubna Hussein, une journaliste qui travaillait auprès de l'ONU à Khartoum, faisait circuler publiquement l'histoire de son procès avec la police de l'ordre public. Elle avait été arrêtée avec douze autres femmes dans un restaurant de Khartoum et condamnée à quarante coups de fouet, en raison de sa tenue indécente ; elle portait un pantalon. Son cas, connu par la suite sous le nom de « journaliste en pantalon », a été largement décrit comme un exemple de la subordination des femmes musulmanes, en particulier par les médias du Nord (Fadlalla, 2011). Au Soudan, après sa démission de son poste à l'ONU, l'affaire Lubna a été reprise par des femmes, des militants des droits de l'homme et des politiciens qui ont saisi l'occasion qu'elle offrait au public de contester cette loi oppressive restreignant la vie publique des femmes. Bien qu'elle ait été reconnue coupable lors de son procès et condamnée à quarante coups de fouet, à une amende de 500 livres soudanaises ou à un mois de prison, Lubna n'a pas été fouettée. Elle a refusé de payer l'amende et a décidé de faire un mois de prison ; toutefois, le syndicat des journalistes a payé l'amende en son nom permettant

sa libération. Ce syndicat est un organe gouvernemental non élu (ibid.). Lors du procès, le policier témoin qui l'avait arrêtée a fait des déclarations contradictoires et a décrit des détails de son corps. Comme l'a raconté Fadlalla, « en tant qu'officiers de police, qui ont juré de dire la vérité, ils avaient le droit de regarder les vêtements de Lubna et d'en faire une description graphique en public ... [offrant] au grand public la possibilité de voir de près les sous-vêtements, le nombril et le soutien-gorge ». Le juge a déclaré que « le pantalon était serré, montrant ses cuisses et ses sous-vêtements ». Fadlalla affirme que « la description graphique de l'habit de Lubna évoque les arguments classiques des anthropologues féministes, selon lesquels le corps des femmes est le lieu de débats politiques contradictoires sur la moralité, le confinement, la réglementation sociale et l'ordre public » (ibid.).

Bien que la campagne entourant le cas de Lubna ait réussi à faire la lumière sur la loi sur l'ordre public au Soudan et à susciter une mobilisation nationale et internationale pendant son procès, elle s'est soldée par un échec. Comme l'indique Fadlalla (2011), « Lubna a écrit un contre-argumentaire cynique expliquant que sa position de classe et ses alliances lui avaient épargné la flagellation et la prison ». Fadlalla poursuit en disant que « deux semaines plus tard, après le deuxième procès de Lubna, deux femmes ingénieurs arrêtées avec elle ont été condamnées à 20 coups de fouet ». Lubna a beaucoup voyagé, parlant des droits des femmes au Soudan, mais elle n'a jamais pris part à l'activisme des femmes au Soudan. Les militantes soudanaises ont poursuivi leur lutte quotidienne pour l'abolition de la Loi sur l'ordre public.

Selon Nuba Reports (2017) sur les tribunaux d'ordre public, 70% des affaires concernaient des femmes. La Loi sur l'ordre public a eu un impact significatif sur la vie de nombreuses femmes au Soudan, en particulier les femmes pauvres et celles des zones marginalisées, ainsi que les étudiantes des écoles et des universités. Les types de sanctions imposées aux femmes par les tribunaux d'ordre public comprennent des punitions physiques, des amendes et des peines de prison (ibid.). Les types d'infractions qui conduisent les femmes et les filles devant le tribunal sont les tenues indécentes, la vente d'alcool et les actes obscènes (figure 6.1). Après la sécession du Soudan du Sud, en 2011, Khartoum a perdu 75% de ses recettes pétrolières et le gouvernement soudanais a commencé à augmenter le nombre de tribunaux d'ordre public dans tout le pays pour accroître de manière énergique la collecte de recettes. Un avocat, Sabir Saeed, a déclaré qu'il y avait maintenant vingt-deux tribunaux de police d'ordre public rien qu'à Khartoum et qu'ils sont présents dans presque toutes les villes du pays (ibid.).

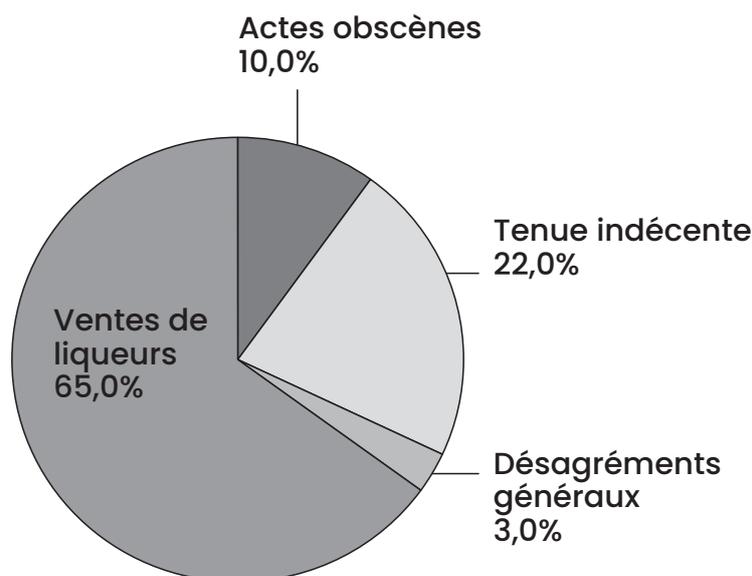


Figure 6.1 Types d'affaires de trouble à l'ordre public

Violence, guerre et conflit

Le conflit Nord-Sud a été le principal catalyseur des souffrances et de la détérioration de la situation des femmes au Sud-Soudan, dans les monts Nuba, dans le sud du Nil Bleu, à Abyei et au Darfour. Plus de 1,9 million de personnes ont été tuées et 4 millions ont été contraintes de fuir le Sud pour se réfugier dans le Nord ou dans des pays voisins, comme le Kenya, l'Ouganda et l'Éthiopie. Certains ont même réussi à atteindre l'Europe et l'Amérique du Nord. Les femmes et les enfants constituaient la majorité des personnes déplacées et des réfugiés.

Sud-soudanaises : déplacement, marginalisation et guerre

Les personnes déplacées internes (PDI) du Sud-Soudan, hommes et femmes, ont souffert de multiples niveaux de discrimination, en particulier celles qui vivaient dans le Nord. Outre la pauvreté, les femmes en particulier ont dû faire face à de nombreux défis culturels, tels que l'assimilation forcée, y compris les mutilations génitales féminines (MGF), afin d'être, dans une certaine mesure, culturellement acceptées (Abusharaf, 2009). La majorité des femmes déplacées ne possédaient pas les compétences requises, pour être compétitives sur le marché du travail du nord du Soudan. Par conséquent, nombre d'entre elles ont travaillé dans la vente de thé et de nourriture et dans le brassage d'alcool, ce qui, tout comme le travail sexuel², était interdit par la charia (ibid.). Il n'est pas surprenant que la majorité des femmes



Village nuba, près de Kau, Monts Nuba, au Soudan du Sud

incarcérées dans les prisons du Nord-Soudan soient originaires du Sud, des monts Nuba, du sud du Nil Bleu, d'Abyei et du Darfour. La loi a affecté leur contribution économique et les a exposées au risque d'être flagellées, de recevoir des amendes et d'être emprisonnées (Clancy, 2012).

Cependant, les souffrances des femmes ne les a pas empêchées de faire de la paix une priorité de leur agenda. Les réfugiés sud-soudanais au Kenya et en Ouganda ont réussi à s'organiser et à former des groupes, notamment des sections du Mouvement/Armée de libération du peuple soudanais (SPLM/A) (Ahmad, 2014). Pour la première fois, les femmes du Sud ont combattu en première ligne, avec les hommes, pour l'indépendance du Soudan du Sud. De nombreuses femmes ont également réussi à s'engager auprès des agences d'aide humanitaire, enregistrant les femmes et s'assurant que les familles dans les camps de réfugiés en Ouganda et au Kenya avaient suffisamment de nourriture. Des cours d'alphabétisation ont été organisés pour les femmes et leurs enfants avec l'aide des gouvernements du Kenya et de l'Ouganda. Les personnes déplacées dans le Nord se sont principalement installées autour de Khartoum, avec l'aide d'agences des Nations Unies, telles que le Programme alimentaire mondial, l'UNICEF et CARE. Le rôle de l'ONU et d'autres organisations d'aide internationale allait de la distribution de nourriture à la construction d'écoles et de camps, en passant par la sensibilisation, l'assainissement, etc. (ibid).

Modèles d'assujettissement et de violence au Darfour : le viol comme arme de guerre

Le Darfour a connu un autre niveau de conflit et de discrimination à partir des années 1980, principalement associé au sous-développement et au manque de ressources. Cependant, dans le conflit actuel, en particulier entre 2003 et 2005, les femmes ont été de plus en plus victimes de viols et de violences sexuelles de masse (Fricke et Khair, 2007). Plus de 600.000 personnes ont été tuées et plus de 2.000.000 ont été déplacées. Amnesty International a déclaré que le viol des femmes au Darfour était systématique et était utilisé comme arme de guerre. Une femme réfugiée vivant dans l'ouest du Darfour a décrit la situation, en mai 2004 :

« Je dormais quand l'attaque a eu lieu. J'ai été emmenée par les assaillants en vêtements civils kaki avec des dizaines d'autres filles et nous avons dû marcher pendant trois heures. Pendant la journée, nous avons été battues et les Janjawid (la milice gouvernementale) nous ont dit : " Vous êtes des femmes noires, nous allons vous exterminer, vous n'avez pas de Dieu ". On nous a emmenées quelque part dans la brousse [où] les Janjawids nous ont violées plusieurs fois la nuit, pendant trois jours. Nous n'avons pas reçu de nourriture et presque pas d'eau » (Hashim, 2009).

De nombreuses victimes de viol et leurs familles sont profondément traumatisées, car le viol vise spécifiquement à terroriser et à assujettir des communautés entières et affecte leur tissu social. Dans la culture conservatrice du Darfour, la stigmatisation du viol est difficile à surmonter - comme l'a fait remarquer une femme fur : « Personne n'accepterait d'épouser une femme violée » (Human Rights Watch, cité dans Hashim, 2009). Pourtant, la violence sexuelle à l'encontre des femmes au Darfour fait partie intégrante de la vie quotidienne, comme le souligne, de manière poignante, une femme du nord du Darfour :

« Lorsque nous quittons le camp pour aller chercher du bois de chauffage, nous préférons y aller nous-mêmes, les femmes plutôt que d'y envoyer nos hommes. Quand nous y allons, nous nous faisons seulement violer, mais quand nos hommes y vont, ils se font tuer ; nous préférons nous faire violer et revenir » (Hashim, 2009).

La question du viol dans le conflit du Darfour a attiré l'attention de la communauté internationale et a été largement couverte dans les médias internationaux,

contrairement à la situation au Sud-Soudan. Non seulement le gouvernement soudanais a nié l'incidence du viol au Darfour, mais certains membres du parti au pouvoir affirment que le viol fait partie de la culture du Darfour (Fricke et Khair, 2007). Le défunt Magzoub Alkhalifa, gouverneur du Darfour, a affirmé, par exemple, que « les femmes darfouriennes sont connues pour leur promiscuité et leur impudeur ». La négation, par l'État, du viol au Darfour est renforcée par le fait qu'il est extrêmement difficile d'engager des poursuites dans des affaires de viol au Soudan et que les tribunaux font peser la charge de la preuve davantage sur les femmes que sur les hommes, en raison d'une loi injuste, notamment l'article 149 du Code pénal de 1991, qui définit le viol comme un adultère (Hashim, 2009).

La déclaration d'Alkhalifa était sans doute liée aux préjugés de nombreux Soudanais nordistes arabisés du centre sur les femmes du Darfour. Ces préjugés sont en contradiction avec leur statut économique et socioculturel réel et reconnu. Les femmes du Darfour sont connues pour leurs contributions économiques significatives et leur participation active aux économies de marché et agricoles, notamment en tant que vendeuses de produits artisanaux et de travailleuses dans l'alimentation et la construction. Les femmes sont les principales pourvoyeuses économiques dans de nombreuses régions du Darfour ; elles occupent donc les sphères publiques. Leur rôle principal étant de nourrir leur famille, elles disposent de champs plus vastes que ceux de leurs maris pour cultiver (millet et sorgho) et de locaux d'entreposage des céréales plus vastes (Hashim, 2009). Les hommes, quant à eux, ne doivent fournir que la quantité de céréales dont ils ont besoin pour leur propre consommation. Cela leur permet de cultiver des cultures de rente, comme les agrumes irrigués, pour en faire le commerce, ou d'exercer une activité salariée, puisqu'ils sont tenus d'assurer les dépenses, telles que l'achat de vêtements ou d'ustensiles. Pour gagner cet argent, les hommes passent beaucoup de temps en dehors de leur village, tandis que les femmes s'occupent de la vie quotidienne à l'intérieur du village. Les femmes sont de facto les « gardiennes de la terre ». Dans la pratique, les femmes doivent disposer d'un certain revenu et les hommes ne sont pas toujours là pour le leur fournir, quand le besoin s'en fait sentir. Cela a conduit à l'idée fautive, parmi les hommes du Nord, que les hommes darfouriens ne sont pas assez responsables, parce qu'ils ne contrôlent pas leurs femmes (ibid.).

Les organisations internationales ont été la principale source de rapports et de documentation sur la violence au Darfour, grâce au travail de Médecins Sans Frontières (MSF-Hollande), CARE, International Rescue Committee et certains bureaux des Nations unies. Elles ont fourni des services médicaux et psychologiques aux victimes de viols ; la plupart de leurs rapports ont été rendus publics, ce qui a

permis à la Cour pénale internationale (CPI) de prononcer un acte d'accusation contre le président el-Béhir en 2009. En réaction à la CPI, le gouvernement a expulsé treize organisations internationales et locales soupçonnées d'avoir contribué à la décision de la CPI. Cette réaction a créé un vide énorme dans la fourniture de services aux victimes de viols. En réponse aux pressions internationales, le gouvernement soudanais a créé un comité, financé en grande partie par le Fonds des Nations unies pour la population (FNUAP), sous l'égide du ministère de la Justice, pour s'occuper de la violence à l'égard des femmes au Darfour (Hashim, 2009). S'inspirant des femmes du Sud-Soudan, les femmes du Darfour ont fait preuve d'une présence efficace dans les négociations de paix et ont insisté pour que les femmes soient réellement représentées dans toutes les questions concernant leur vie et leur famille.

Résistance et organisation des femmes dans le Soudan moderne : échecs et réussites

Le succès initial des femmes en matière d'organisation est né du mouvement nationaliste et anticolonial, dont les principaux objectifs étaient l'indépendance et la souveraineté du pays. Le genre et les droits des femmes n'étaient pas au centre de leur militantisme (Ahmad, 2014). Le mouvement moderne des femmes soudanaises a débuté à la fin des années 1940, lorsque les femmes ont commencé à former des organisations, principalement dirigées par des femmes instruites. L'année 1952 a vu la création de l'Union des femmes (WU) dans le cadre du mouvement nationaliste. Malgré son idéologie socialiste, la WU a cherché à unir les femmes dans une seule organisation, indépendamment de leurs affiliations politiques (Ali, 2015 ; Hall et Ismail, 1981 ; Badri, 2009 ; Hale, 1996). Comme pour le mouvement nationaliste, la WU comptait essentiellement des femmes urbaines, éduquée et de classe moyenne ; les femmes du Sud et des zones rurales restaient à l'extrême périphérie du mouvement. Cependant, telle était la tendance de tous les mouvements anticolonialistes des années 1950 et 1960.

L'interdépendance du nationalisme et du féminisme dans les pays du tiers monde ou du Sud global, mise en évidence par Jayawardena (1986, cité par Ahmad, 2014), a confirmé les gains que les femmes pouvaient obtenir en participant aux luttes nationalistes. Jayawardena a exploré l'idée que les projets nationalistes permettaient aux femmes de disposer d'un certain espace de résistance et renforçaient à la fois leurs capacités et leur confiance en elles en leur donnant accès au travail et à l'éducation. Cependant, elle soutient qu'en Inde et dans d'autres pays où la bourgeoisie locale a remplacé les dirigeants impérialistes par un processus de négociation et de réformes

progressives, la lutte des femmes n'a pas dépassé le stade de réformes limitées : c'est-à-dire l'égalité des femmes dans les processus juridiques, le droit de vote et le droit à l'éducation et à la propriété. Au Soudan, comme dans de nombreux autres cas où les femmes du Sud mondial ont participé à un mouvement anticolonial, les femmes de ces mouvements nationalistes n'ont pas abordé la question fondamentale de la subordination des femmes au sein de la famille et de la société (Ahmad, 2014).

De plus, ces réformes n'ont pas eu le même effet sur toutes les femmes. En raison des différences d'ethnicité, de religion et de situation géographique, notamment dans le cas du Soudan, de nombreuses femmes n'ont pas bénéficié des avantages de ces réformes. Dans les projets nationalistes, les femmes ont exprimé la modernité en exerçant leurs droits par le biais du suffrage, de l'éducation et de l'emploi ; toutefois, les droits au sein de la famille n'ont pas été touchés. La WU en est un exemple clair. Lorsque les membres ont réclamé la participation politique et le droit de vote, cette démarche s'est heurtée à la résistance de leurs consœurs islamistes, qui l'ont qualifiée d'anti-islamique. Ce fut la première scission au sein de la WU, qui a donné naissance à une nouvelle organisation de femmes, le National Women's Front (NWF), créé au début des années 1960 comme aile des Frères musulmans, à la tête du Soudan depuis 1989 (Ahmad, 2014 ; El Bakri, 1995). À ce jour, le mouvement des femmes reste largement divisé entre l'idéologie socialiste de la WU et l'islam politique de la NWF. L'organisation des femmes au Soudan reste fragmentée, en s'insérant entre les partis politiques et le féminisme d'État, et les questions de violence à l'égard des femmes, de la famille et de la sexualité ne sont jamais devenues des priorités (Ahmad, 2014 ; El Bakri, 1995).

La contribution des femmes au mouvement nationaliste est également liée aux différences entre les sexes, les races, les ethnies et les religions et à leurs intersections. Certes, seules les femmes qui appartiennent au projet nationaliste dominant en bénéficient. Les femmes qui font partie d'un projet nationaliste minoritaire dans le même espace géographique (c'est-à-dire différent par leur ethnie et leur religion) subissent, la plupart du temps, l'oppression des hommes et des femmes nationalistes dominants. Au Soudan, comme nous l'avons déjà mentionné, la construction de la nation et la formation de l'État ont souvent impliqué la promotion ou l'imposition d'une hégémonie culturelle, comme l'ont démontré les élites du nord du Soudan en imposant la culture arabe et islamique. Cette définition étroite de l'État a donné lieu au conflit entre le Nord et le Sud entre 1955 et 2005 (Ahmad, 2014).

L'UW a atteint son apogée au cours de la décennie des années 1960, car les femmes ont obtenu le droit de voter et de se présenter aux élections. En 1965, la première femme élue au parlement était la présidente de la WU. En 1968, les femmes ont également obtenu le droit à un salaire égal pour un travail égal, la formation et la promotion, ainsi que l'abolition des contrats mensuels pour les femmes mariées (Hall et Ismail, 1981 ; Badri, 2009 ; El Bakri, 1995, Ibrahim, 1996). En outre, tous les emplois professionnels ont été rendus accessibles aux femmes. Ainsi, les femmes ont pu entrer dans la magistrature et devenir juges, même dans les tribunaux des affaires personnelles ; elles ont pu servir comme diplomates, dans les forces armées et dans la police, et travailler dans les hôtels. Elles ont formulé des revendications, notamment en matière de droit personnel, et ont réussi à donner, aux filles, le droit d'être consultées avant le mariage et aux femmes le droit de divorcer en cas d'abus et lorsqu'elles choisissent de ne pas poursuivre le mariage, à condition de rembourser la dot. Elles ont fait abolir la loi de l'obéissance et ont permis aux mères d'avoir la garde de leurs fils jusqu'à l'âge de dix-sept ans et de leurs filles jusqu'au mariage (Ibrahim, 1996). En cas de divorce, les enfants ont obtenu le droit de recevoir une pension alimentaire de leur père, à condition qu'elle ne dépasse pas la moitié du revenu de celui-ci (ibid.). À la fin des années 1970 et au début des années 1980, certaines membres de la jeune génération de la WU ont exprimé des préoccupations concernant la violence à l'égard des femmes, notamment les MGF, la violence domestique et le mariage forcé, mais se sont heurtées à la résistance de la direction de la WU (El Bakri, 1995).

Malgré la scission entre la WU et la NWF, elles ont toutes deux été confrontées au « féminisme d'État » entre 1971 et 1985 (Tonnessen, 2017). Certains membres de la WU ont rejoint l'organisation de femmes nouvellement créée, la Sudanese Women's Union (SWU), qui était principalement contrôlée par l'État et monopolisait les interventions dans le domaine des droits des femmes (ibid.). Contrairement à la WU, qui dépendait financièrement des cotisations de ses membres, la SWU était entièrement soutenue par l'État pour tous ses besoins financiers. Comme l'indique Khalid (1995), cette période de l'histoire du mouvement des femmes « a connu de nombreux changements fondamentaux dans les relations sociales, politiques et économiques, qui reflétaient plus ou moins l'idéologie de l'État ».

Le régime connu sous le nom de Révolution de mai (1969-85) a mis fin à un gouvernement démocratiquement élu, remplacé par un État à parti unique. La WU a été interdite et est entrée dans la clandestinité, tout comme le parti communiste, après un coup d'État avorté en 1971 contre la révolution de mai (El Bakri, 1995). Dans les années 1980, le gouvernement a été confronté à de nombreux défis, tels

que la récession économique au Moyen-Orient combinée à la famine dans l'ouest du Soudan et aux politiques d'ajustement structurel. Il convient de mentionner que le régime a réussi à signer le premier accord de paix avec le Sud, en 1972, à Addis Abeba (Éthiopie), mettant ainsi fin au conflit. Cependant, le conflit de nouveau éclaté en 1983 en raison de l'application de la charia, cette année-là, sous l'influence des islamistes (Khalid, 1995). Sous ce régime, les services éducatifs, notamment dans les zones rurales et dans le Sud, se sont énormément améliorés. En outre, les femmes sont devenues ministres et juges et nombre d'entre elles ont atteint les échelons intermédiaires de la fonction publique, ce qui a permis de garantir l'égalité des chances en matière de formation et d'enseignement supérieur (ibid.).

Après la chute du gouvernement militaire, le démantèlement des institutions gouvernementales - y compris le SWU - a laissé un vide dans la représentation collective des femmes. La montée de l'islam politique a attiré de nombreuses jeunes femmes urbaines. L'indicateur le plus sérieux de ce qu'El Bakri appelle une crise du mouvement des femmes soudanaises était « l'incapacité des organisations de femmes existantes à s'attaquer aux problèmes des femmes ou à attirer suffisamment de femmes pour se transformer en masse critique » (El Bakri, 1995).

À la suite du soulèvement de 1985, le gouvernement n'a pas réussi à soulager la crise économique, l'inflation a continué à monter en flèche et les pénuries de biens de consommation « se sont accompagnées d'un marché noir florissant » (El Bakri, 1995). Les lois islamiques et autres lois répressives n'ont pas été abolies. L'état d'urgence n'a pas été levé. Il n'y avait aucun plan pour mettre fin au conflit dans le Sud. Les femmes n'étaient représentées dans aucun processus décisionnel (ibid.). Les lois islamiques de 1983 (lois de septembre) qui établissaient plusieurs restrictions au statut juridique des femmes n'ont pas été abrogées ; au contraire, un nouveau code vestimentaire a été introduit pour les femmes travaillant dans le gouvernement. En outre, les femmes mariées travaillant dans le gouvernement ont désormais droit à deux tiers de l'allocation de logement des hommes fonctionnaires (ibid.) ; cette mesure est fondée sur la croyance que les femmes mariées ont une responsabilité financière réduite, puisqu'elles ont un mari qui est le principal soutien de famille. Un comité de femmes a été créé au sein du département des passeports et de l'immigration pour faire respecter les restrictions imposées aux femmes qui voyagent à l'étranger sans être chaperonnées par des hommes de leur famille. Le prétexte était d'empêcher les femmes de se rendre dans les différents pays arabes riches en pétrole, pour y travailler dans l'industrie du sexe, ce qui portait gravement atteinte à la réputation du Soudan à l'étranger (ibid.).

Après la chute de la Révolution de mai, la WU a relancé ses activités et ouvert ses portes à de nouveaux membres. Elle a annoncé que toute femme, quelle que soit son idéologie politique, pouvait devenir membre à condition de ne pas avoir une mauvaise réputation et de ne pas avoir été impliquée dans le régime précédent (El Bakri, 1995). Les organisations de femmes soudanaises ont accordé moins d'importance au programme des femmes qu'à leur principale affiliation idéologique - c'est-à-dire les partis politiques et l'État, qui sont principalement dominés par les hommes.

Le NWF est apparu après le soulèvement comme l'un des groupes de femmes les plus forts et les mieux financés. Sa position idéologique est la même que celle des Frères musulmans, son objectif principal étant de répandre l'Islam et d'établir une nation islamique. Le NWF « propage vigoureusement des images de la femme et de la famille musulmanes idéales » (El Bakri, 1995), par le biais des médias. Il a également créé une organisation bénévole dont les principales recommandations, formulées lors de sa fondation, sont de lutter contre la discrimination sexuelle dans l'emploi, de demander l'extension du congé de maternité à six mois (au lieu de deux) avec un salaire complet, d'exhorter les employeurs à fournir un moyen de transport à leurs employées et d'organiser les femmes du secteur informel (ibid.).

Après le soulèvement de 1985, l'armée a pris le pouvoir pendant un an et préparé le pays pour les élections de 1986. Un nouveau gouvernement a été élu et, sous ce régime (1986-89), le Soudan a signé, puis ratifié le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC). La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) n'a cependant pas été signée ou ratifiée, car le programme des femmes n'était pas une priorité (El Bakri, 1995).

Le mouvement des femmes était pris en tenaille entre le féminisme d'État et des partis politiques faibles : par exemple, les Sœurs musulmanes, actuellement appelées Union générale des femmes soudanaises (SWGU), sont soutenues par le gouvernement islamiste. La doctrine du SWGU sur les femmes repose sur l'idée d'équité entre les sexes mais pas d'égalité - c'est-à-dire que les femmes et les hommes ne sont pas égaux, mais ont des rôles et des responsabilités complémentaires en raison de leurs différences biologiques (Tonnessen, 2017). Par conséquent, les femmes doivent porter le hijab et élever les enfants pour construire une (nation) islamique authentique. Le SWGU affirme également que les besoins sexuels des hommes sont prodigieux, et approuve donc la polygamie pour permettre aux hommes de satisfaire ces

besoins. Cependant, il confirme également que les femmes font partie intégrante du mouvement islamique (Hale, 1996). Cela concorde avec la déclaration de Moghadam :

« On peut supposer qu'au début du mouvement islamiste, l'afflux de femmes dans la population active a suscité des craintes de concurrence avec les hommes, ce qui a conduit à des appels à la re-domestication des femmes, comme cela s'est produit lors de la révolution iranienne. Au stade actuel, la participation des femmes au marché du travail étant désormais un fait accompli, les islamistes de Turquie, d'Iran, d'Égypte, du Soudan et du Yémen n'appellent pas les femmes à se retirer de la population active, et nombre de leurs adhérentes sont même instruites et ont un emploi, mais ils insistent sur le port du voile et sur la ségrégation spatiale et fonctionnelle » (Moghadam, 1999).

Cela confère aux femmes, dans le domaine public, le droit de participer à la politique, de travailler en dehors de la maison et de recevoir une éducation, à condition qu'elles se comportent pieusement et s'habillent de manière modeste. À cet égard, l'organisation des femmes musulmanes s'avère être l'organisation de femmes la plus forte, et la politique gouvernementale à l'égard des femmes reste en vigueur dans la période actuelle (de 1989 à ce jour).

Nouvelles tendances et changements : les organisations non gouvernementales de femmes

Au cours des préparatifs de la quatrième Conférence des Nations unies sur les femmes à Pékin, au milieu des années 1990, les Soudanaises ont connu un nouveau changement, en créant des organisations de femmes en dehors des partis politiques et de l'État, ouvrant ainsi la voie à l'émergence d'une nouvelle vague. Elles ont commencé à se pencher sur des questions telles que la violence à l'égard des femmes, la violence sexuelle, les réformes juridiques (notamment le droit personnel et le code pénal de 1991), l'aide juridique, la paix, les droits de citoyenneté, le renforcement des capacités, la participation politique des femmes, la sensibilisation aux droits des femmes, le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique, la Convention relative aux droits de l'enfant, la Résolution 1325 du Conseil de sécurité et les objectifs du millénaire pour le développement (OMD), pour n'en citer que quelques-uns (Hashim, 2009). La nature de l'activisme a sensiblement changé au cours des années 1990 et 2000, notamment après la signature

de l'APG en 2005, qui a vu un afflux de donateurs et d'organisations internationales pour soutenir le Nord et le Sud. Les organisations de femmes ont commencé à recevoir des formations sur les concepts de genre, les droits des femmes, la paix et la violence à l'égard des femmes (Ahmad, 2014). Cela a également contribué à renforcer l'intérêt pour les relations entre les sexes et à rassembler les femmes pour qu'elles construisent des alliances leur permettant d'obtenir certains de ces droits (Tonnessen, 2017).

Contre vents et marées : les organisations de femmes sud-soudanaises

La participation des femmes sud-soudanaises à la sphère publique est un phénomène récent. Dans les années 1960-1970, les femmes du Sud n'étaient pas en mesure de s'aventurer dans l'arène politique ; les hommes occupaient principalement des sphères publiques, telles que les affaires et l'armée et assumaient des responsabilités politiques. Les femmes étaient généralement reléguées au rôle stéréotypé de nourricière et de soignante. Toutefois, après la signature de l'accord de paix d'Addis-Abeba en 1972, même si elle était limitée par rapport au Nord, la visibilité des femmes en politique était frappante au Sud-Soudan. De plus, certaines femmes du Sud avaient rejoint le SWU pendant la Révolution de mai (Edward, 2011). L'avancée majeure pour l'implication politique des femmes du Sud et leur représentation au niveau gouvernemental est survenue entre 2005 et 2011 à la suite de la signature de l'APG, qui a accordé aux femmes une représentation de 25% à l'Assemblée législative. L'ancien gouvernement du Sud-Soudan a enregistré une augmentation du nombre de femmes aux niveaux décisionnels, en tant que gouverneur d'État, ministre, ambassadeur et conseillère présidentielle pour le genre.

Toutefois, le parcours politique des femmes du Sud ne s'est pas fait sans difficultés, dont certaines découlent de facteurs socioculturels : éducation, ethnicité, classe, origine régionale et familiale. Des pratiques telles que les mariages forcés et arrangés ont empêché les femmes de poursuivre leurs études et ont eu une incidence sur leur participation politique et leur future carrière. Le regretté Dr John Garang, chef du SPLM/A, décédé dans un accident d'avion, en août 2005, a été le premier dirigeant sud-soudanais à reconnaître le rôle des femmes dans la sphère publique. Les lois coutumières restent un véritable défi dans la vie des femmes du Sud, de sorte qu'il est difficile pour celles-ci de se libérer du joug de leur rôle ethnique/domestique, qui les relègue au rang de citoyennes de seconde zone (Edward, 2011).

Tentatives réussies : les femmes soudanaises construisent des collectifs

Les femmes du mouvement islamique soutiennent encore fortement les politiques gouvernementales, notamment la Loi sur l'ordre public. Malgré cette situation complexe et difficile, certaines organisations de femmes ont été en mesure d'élaborer des stratégies et de nouer des liens à l'échelle locale et mondiale. Des initiatives telles que la campagne de l'Alliance 149³ visant à réformer la loi sur le viol de 1991, lancée en 2008 avec le soutien du réseau Women Living Under Muslim Laws, se sont concrétisées en 2015, après de nombreuses années de campagne. Cependant, l'accès des femmes à la justice reste un défi.

Le Sudanese Women Empowerment for Peace était un autre collectif, formé en 1997 par l'ambassade des Pays-Bas à Khartoum et Nairobi pour combler le fossé entre les femmes du Nord, du Sud et des Monts Nuba. Cette initiative a rassemblé des femmes du Soudan et des femmes en exil pour travailler à la paix. Elles ont reçu une formation intensive qui a permis à certaines des Sud-soudanaises de travailler au sein du gouvernement. Malgré leurs divergences, ces femmes ont réussi à s'unir et à œuvrer pour la paix, parvenant à un agenda minimum en 2000, à Maastricht. Leurs contributions aux négociations de paix ont cependant, été dérisoires.

Conclusion

Il est difficile de parler de l'économie politique et des inégalités auxquelles les femmes sont confrontées dans un contexte tel que celui du Soudan et du Sud-Soudan, sans tenir compte des inégalités mondiales et de leurs moyens et mécanismes néolibéraux. Tant pour le Nord que pour le Sud-Soudan, le conflit a été l'un des principaux catalyseurs de la détérioration de la situation des femmes soudanaises, ainsi que le principal instigateur de formes spécifiques de violence sexiste. La discrimination légale - que ce soit en vertu des lois islamiques ou du droit coutumier - contrôle la mobilité des femmes et restreint leur vie publique. Cela montre clairement que l'Islam n'est pas le seul outil utilisé pour discriminer les femmes. Il est évident que les normes sociales, la famille élargie, les règles ethniques et le mariage sont plus efficaces pour imposer certaines limites aux femmes. Qu'elles soient chrétiennes ou musulmanes, les normes patriarcales ont plus de pouvoir sur la participation sociale des femmes. Ces normes ont pris différentes formes, comme les mariages forcés et les mariages d'enfants, la préférence pour les garçons par rapport aux filles, et la stigmatisation des questions

de sexualité, de violence sexuelle et de droits reproductifs, dont certaines n'ont jamais figuré à l'ordre du jour du mouvement des femmes.

Tout au long de son histoire, le Soudan a connu un mouvement des femmes segmenté. Généralement non indépendant, il s'est positionné entre les partis politiques et le féminisme d'État. Cela n'a pas permis l'émergence d'un mouvement uni et fort, et il est resté une aile du patriarcat, permettant des droits limités et limitant l'accumulation d'expériences et de défis pour les femmes. Les pionnières qui ont dirigé le mouvement ont œuvré pour certains droits des femmes, tels que le droit au travail et à l'éducation, l'égalité de salaire à travail égal et le droit à la participation politique. Cependant, la nouvelle vague d'organisations indépendantes de femmes est totalement dépendante du financement des donateurs et doit faire face à un régime restrictif qui contrôle la liberté et l'autonomie des femmes. Les femmes pionnières et le travail qu'elles ont accompli ne sont pas préservés par la nouvelle vague, bien que parfois leur ombre ou le programme de leurs partis politiques soient toujours présents en esprit.

À l'ère du féminisme transnational, les femmes soudanaises restent déconnectées - elles ne sont pas exposées à des organisations de femmes dans des contextes similaires pour en tirer des enseignements, comme la mobilisation des femmes en Égypte, ou les mouvements de femmes iraniens et pakistanais. Le décret de 2000 du gouverneur de Khartoum a été gelé par la cour constitutionnelle et aucun autre décret n'a été publié ; les femmes ont joué un grand rôle dans la résistance à la police de l'ordre public. Les islamistes ont une perception favorable des femmes et pourtant le contrôle du corps, de l'honneur et de la moralité des femmes est l'un de leurs piliers centraux. Les femmes du Sud doivent être assurées de l'engagement du gouvernement en matière de paix et de sécurité. La politique nationale en matière de genre et la réforme du droit coutumier doivent être garanties en créant des alliances et en tirant les leçons de l'échec du mouvement des femmes du Nord. Les femmes du Soudan et du Sud-Soudan doivent construire un mouvement féministe de base, composé pas seulement de femmes de l'élite mais aussi de femmes diverses et jeunes, et doivent mener davantage de recherches et de mise en réseau.

Notes

1- En ce qui concerne le Sud-Soudan, ce chapitre couvre le Sud jusqu'à l'indépendance en 2011 (2005-11) et n'inclut pas l'éruption du conflit interne en 2013.

2- La prostitution n'a été criminalisée qu'en 1983. Pendant la colonisation turco-égyptienne du XIXe siècle, la prostitution et les services sexuels contre de l'argent étaient dominés par les femmes au statut d'esclaves. Avec le bouleversement de l'économie de marché, les femmes esclaves ont été utilisées comme marchandise et comme moyen d'enrichissement personnel, comme une marchandise et un moyen d'enrichissement personnel pour leurs seigneurs. Cette activité a été réduite par les Britanniques à la

fin du XIXe siècle, grâce à l'abolition de l'esclavage. Pendant la période coloniale britannique, la prostitution était réglementée et autorisée, avec des inspections médicales régulières pour protéger les troupes britanniques. Plus tard, ils ont commencé à réglementer la consommation d'alcool dans les maisons closes, qui se sont répandues et ont été tolérées dans presque toutes les villes et tous les villages. Les prostituées n'ont jamais fait partie du mouvement des femmes parce qu'elles étaient considérées comme immorales, mais elles ont longtemps contribué à l'économie. Même après l'indépendance, le système réglementé par les Britanniques s'est poursuivi et les prostituées ont payé des impôts au gouvernement. Après la mise en œuvre de la charia, la prostitution a été criminalisée, passible de 100 coups de fouet, d'amendes ou de lapidation, mais je soutiens ici que, qu'elle soit criminalisée ou non, la prostitution est restée une source de revenus pour le gouvernement. Les prostituées se sont également engagées dans des actions collectives - les archives historiques confirment que les femmes du quartier rouge de Khartoum ont célébré le Jour de l'Indépendance du Soudan le 1er janvier 1956 en refusant de servir les hommes blancs pendant deux jours (Spaulding et Beswick, 2016).

3- L'alliance était dirigée par le Centre de ressources pour les femmes Salmmah, qui a été fermé par le régime en 2014. Les Sudanese Women Empowerment for Peace, Sudan Development Organisation, Al-Mutawinat Group, Alalag Centre for Media Services et Sudanese Environment Conservation Society, ainsi que le Al-Amel Centre for Victims of Torture et le Khartoum Centre for Human Rights, qui ont tous deux été fermés par le gouvernement en 2009.

Bibliographie

Abusharaf, R. 2009. 'Competing Masculinities: Probing Political Disputes as Acts of Violence against Women from Southern Sudan and Darfur' dans Hassan, S. et Ray, C. (éds), *Darfur and the Crisis of Governance in Sudan: A Critical Reader*. New York: Cornell University Press.

AfDB. 2011. *The Political Economy of South Sudan: A Scoping Analytical Study*. Abidjan: Banque africaine de développement (BAD).

Africa Watch. 1993. 'Threat to Women's Status from Fundamentalist Regime in Sudan', *Women Living Under Muslim Laws Dossier* 11/12/13: 40-2.

Ahmad, M. 2014. 'The Women's Movement in Sudan from Nationalism to TransNationalism: Prospects for a Solidarity Movement'. PhD thesis, York University, Toronto.

Ali, N. 2015. *Gender, Race and Sudan's Exile Politics*. Lanham MD: Lexington Books.

Almosharaf, H. 2014. 'The Causes of Sudan's Recent Economic Decline', *IOSR: Journal of Economics and Finance* 2 (4): 26-40.

Badri, H. 2009. *Women's Movement in the Sudan*. Omdurman, Sudan: MOB Center for Sudanese Studies.

Brown, M. 2017. *Khartoum at Night: Fashion and Body Politics in Imperial Sudan*. Stanford: Stanford University Press.

BTI. 2018. *BTI 2018: Sudan Country Report*. Gütersloh: Bertelsmann Stiftung's Transformation Index (BTI).

Clancy, D. 2012. *Falling through the Cracks: Reflections on Customary Law and the Imprisonment of Women in South Sudan*. Kampala: Strategic Initiative for Women in the Horn of Africa (SIHA) Network.

Edward, J. K. 2011. 'Women and Political Participation in South Sudan', *Sudan Tribune*, 7 September, www.sudantribune.com/spip.php?page=imprimable&id_article=40086 (consulté le 6 mai 2019).

- El Bakri, Z. 1995. 'The Crisis in the Sudanese Women's Movement' in Wieringa, S. (éd.), *Subversive Women: Women's Movements in Africa, Asia, Latin America and the Caribbean*. Londres: Zed Books.
- Elrayh, E. 2014. 'Women's Rights in the Constitutional Bill of Rights: Issues of Status, Equality and Non- discrimination' in *The Constitutional Protection of Human Rights in Sudan: Challenges and Future Perspectives*. Londres: REDRESS, <https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/140127FINAL%20Sudan%20UoK%20Report.pdf> (consulté le 6 mai 2019)
- Fadlalla, A. 2011. 'State of Vulnerability and Humanitarian Visibility on the Verge of Sudan's Secession: Lubna's Pants and the Transnational Politics of Rights and Dissent', *Signs: Journal of Women in Culture and Society* 37 (1): 159–84.
- Fricke, A. and Khair, A. 2007. *Laws without Justice: An Assessment of Sudanese Laws Affecting Survivors of Rape*. Washington DC: Refugee International.
- Government of Sudan. 2012. *Sudan Household Health Survey 2010: Round 2*. Khartoum: Ministry of Health and Central Bureau of Statistics.
- Gruenbaum, E. 2006. 'Sexuality Issues in the Movement to Abolish Female Genital Cutting in Sudan', *Medical Anthropology Quarterly* 20 (1): 121–38.
- Hale, S. 1996. 'Gender Politics and Islamization in Sudan', *Comparative Studies of South Asia, Africa and the Middle East* 14 (2): 51–66.
- Hall, M. and Ismail, B. 1981. *Sisters under the Sun: The Story of Sudanese Women*. Londres: Longman.
- Hashim, F. 2009. 'Sudanese Civil Society Strategizing to End Sexual Violence against Women in Darfur' in Hassan, S. and Ray, C. (éds), *Darfur and the Crisis of Governance in Sudan: A Critical Reader*. New York: Cornell University Press.
- Ibrahim, F. 1996. 'Sudanese Women's Union: Strategies for Emancipation and the Counter-movement', *Ufahamu* 24 (2–3).
- Idris, A. 2013. *Identity, Citizenship, and Violence in Two Sudans*. New York: Palgrave Pivot.
- IMF. 2013. 'Sudan: Interim Poverty Reduction Strategy Paper'. IMF Country Report 13/318. Washington DC: International Monetary Fund (IMF), www.imf.org/en/Publications/CR/Issues/2016/12/31/Sudan-Interim-Poverty-Reduction-Strategy-Paper-41025 (consulté le 6 mai 2019).
- Kameir, E. 2012. *Perspectives on the Political Economy of South Sudan*. Abidjan: Fragile States Unit, African Development Bank.
- Khalid, T. 1995. 'The State and the Sudanese Women's Union, 1971–1983: A Case Study' in Wieringa, S. (ed.), *Subversive Women: Women's Movements in Africa, Asia, Latin America and the Caribbean*. Londres: Zed Books.
- Makuei, G., Abdollahian, M. and Marion, K. 2018. 'Optimal Profile Limits for Maternal Mortality Rate (MMR) in South Sudan', *BMC Pregnancy and Childbirth* 18: 278, <https://doi.org/10.1186/s12884-018-1892-0> (consulté le 6 mai 2019).

- Moghadam, V. 1999. 'Gender and Globalization: Female Labor and Women's Mobilization', *Journal of World-Systems Research* 5 (2): 366–89.
- Musawah. 2009. *Home Truths: A Global Report on Equality in the Muslim Family*. Kuala Lumpur: Musawah, www.musawah.org/wp-content/uploads/2018/11/MusawahHomeTruths_En.pdf (consulté le 6 mai 2019).
- Nageeb, S. 2004. *New Spaces and Old Frontiers*. Lanham MD: Lexington Books.
- No Safe Place. 2017. *No Safe Place: A Lifetime of Violence for Conflict-affected Women and Girls in South Sudan*. London: What Works, www.gwu.edu/~mcs/gwi/No_Safe_Place_Full_Report.pdf (consulté le 6 mai 2019).
- Nuba Reports. 2017. 'Courts Target Poor Sudanese Women with Extortionate "Morality" Fines', Nuba Reports, 1 décembre, www.newsdeeply.com/womenandgirls/articles/2017/12/01/courts-target-poor-sudanese-women-with-extortionate-morality-fines (consulté le 6 mai 2019).
- SIHA Network. 2015. *Third-class Citizens: A Paper on Women's Struggle for Equal Citizenship in Sudan*. Kampala: Strategic Initiative for Women in the Horn of Africa (SIHA) Network, www.sihanet.org/publications/third-class-citizens-women-and-citizenship-in-sudan/ (consulté le 6 mai 2019).
- Spaulding, J. and Beswick, S. 2016. 'Sex, Bondage, and the Market: The Emergence of Prostitution in Northern Sudan, 1750–1950', *Journal of the History of Sexuality* 5 (4): 512–34.
- Tonnessen, L. 2017. 'Enemies of the State: Curbing Women Activists Advocating Rape Reform in Sudan', *Journal of International Women's Studies* 18 (2): 148–55, <http://vc.bridgew.edu/jiws/vol18/iss2/10> (consulté le 6 mai 2019).
- True, J. 2010. 'The Political Economy of Violence against Women: A Feminist International Relations Perspective', *Australian Feminist Law Journal* 32 (1): 39–59.
- True, J. 2012. *The Political Economy of Violence against Women*. Oxford and New York: Oxford University Press.
- UNDP. 2015. *South Sudan: National Human Development Report 2015*. New York: United Nations Development Programme (UNDP), www.ss.undp.org/content/south_sudan/en/home/library/undp-global-reports/SSNHDR.html (consulté le 6 mai 2019).
- UN-HABITAT. 2014. *Sudan's Report for United Nation's Third Conference on Housing and Sustainable Urban Development (Habitat III) 2016*. Khartoum: UN-HABITAT and Ministry of Environment, Forestry and Urban Development, <http://habitat3.org/wp-content/uploads/Sudan-National-Report.pdf>



ALTERNATIVES DE DÉVELOPPEMENT AVEC
LES FEMMES POUR UNE NOUVELLE ÈRE